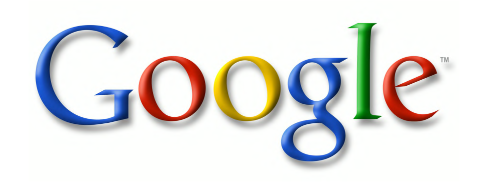
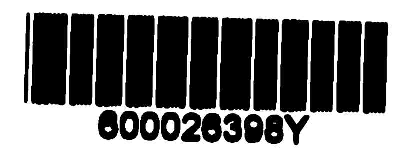










SUPPLEMENT

POUR SERVIR

D'INTRODUCTION

AUX

ANECDOTES HISTORIQUES.

SUPPLEMENT

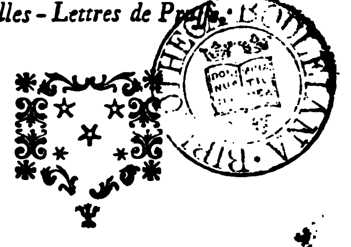
POUR SERVIR

D'INTRODUCTION

AUX

ANECDOTES HISTORIQUES.

Par M. l'Abbé RAYNAL, *de la Société Royale de Londres, & de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Prusse.*



A AMSTERDAM,
Chez ARKSLÉE & MERKUS.

M. DCC. LIV.

MEMOIRES HISTORIQUES, MILITAIRES ET POLITIQUES, DE L'EUROPE.

HISTOIRE DE L'ÉLEVATION de CHARLES-QUINT à l'Empire, & de son abdication.

LIVRE PREMIER.

HISTOIRE DE L'ÉLEVATION DE *CHARLES-QUINT à l'Empire en 1519.*

LA connoissance du Gouvernement de l'Empire est si essentielle pour l'intelligence du grand éven-

ment qu'on va développer, que la plûpart des Lecteurs n'en saisiroient que très-imparfaitement l'esprit, si nous ne remontions à l'origine du droit public d'Allemagne, & si nous n'en suivions exactement la marche.

La Germanie comme les autres contrées de l'Univers, a eu des commencemens remplis d'obscurités, & mêlés de fables. Tout ce qu'on sait de ces tems reculés, c'est qu'elle étoit habitée par les Teutons, les Quades, les Marcomans, les Sueves, les Bavarois, les Saxons, les Francs, les Lombards, &c. peuples entierement indépendans les uns des autres, mais réunis par la même forme de Gouvernement, des inclinations à peu près semblables, & le besoin d'une défense commune. Son Histoire ne commence proprement qu'à ses démêlés avec les Romains. Elle avoit alors des mœurs singulieres que le pinceau

de Tacite a rendues célebres.

On voit dans un des ouvrages de cet Ecrivain profond, que les Germains qui se ressembloient assez généralement, avoient les cheveux blonds, les yeux bleus, le regard farouche, la taille avantageuse. Une éducation dure & sauvage les préparoit de bonne heure aux fatigues de la chasse, & aux travaux de la guerre : leurs exercices n'avoient jamais pour but la grace, mais toûjours la force. La plûpart alloient presque nuds, & il n'y avoit que des riches qui eussent des habits complets, mais étroits, qui marquoient la proportion des membres & la forme du corps. Ceux qui habitoient dans l'intérieur du Pays, négocioient avec la simplicité des premiers hommes, par échange : l'or & l'argent n'étoient d'usage que sur la frontiere. Comme on marquoit peu de considération à ceux qui n'avoient

pas de postérité, le célibat n'étoit pas connu, & les mariages étoient heureux, parce que l'union seule des cœurs les formoit, & que l'adultere n'étoit pas encore devenu un objet de plaisanterie. Tous les parens d'un homme offensé étoient obligés d'entrer dans sa querelle. Ce préjugé auroit pû avoir des suites terribles dans un Pays libre, si les haines avoient été durables : heureusement, tous les torts, l'homicide même se rachetoient par une certaine quantité de bétail que la famille entiere recevoit en satisfaction.

L'hospitalité étoit poussée aussi loin qu'elle pût l'être, & il n'y avoit point d'exemple que quelqu'un eût osé fermer sa maison à un étranger : lorsqu'il ne restoit plus rien à celui qui recevoit, il menoit celui qui étoit reçû chez un voisin où il trouvoit les mêmes soins & la même franchise.

Quoique les plaisirs de la table fussent poussés ordinairement trop loin, ils étoient presque toûjours mêlés d'affaires importantes, singulierement de celles de la paix & de la guerre. On trouvoit la chaleur d'un festin propre à délibérer, parce qu'on n'y déguise point sa pensée : mais on renvoyoit la résolution au lendemain, où l'on étoit assez de sang-froid pour ne pas se tromper. La passion du jeu étoit générale & presque toûjours extrème : il n'étoit pas rare qu'après avoir perdu tout son bien on se jouât soi-même. La guerre étoit l'occupation la plus ordinaire, & presque l'unique occupation de cette Nation redoutable : il lui paroissoit plus noble de pourvoir à ses besoins par sa valeur, que par l'agriculture. Pour commencer à élever l'ame des Germains, on avoit imaginé de leur donner leurs premieres armes avec un appareil imposant.

Leurs femmes qui les ſuivoient dans toutes les expéditions diminuoient par leur préſence le poids des travaux & augmentoient par leurs éloges le prix des actions glorieuſes.

L'honneur du commandement étoit déféré ordinairement à des hommes d'un mérite éprouvé ; & quelquefois à des jeunes gens de grande eſpérance, ou d'une origine illuſtre : les aſſemblées générales qui décidoient ſeules les affaires importantes, penſoient pouvoir ſans danger dans de certaines occaſions, choiſir un Prince ſans expérience. On croyoit contraire à la dignité des Dieux de les peindre comme des hommes, ou de les renfermer dans des Temples : le ſilence & l'obſcurité des bois paroiſſoient anoblir leur culte. Par une ſuperſtition très-dangereuſe on avoit abandonné aux Miniſtres de la Religion le jugement de tous les crimes : cet uſa-

ge faisoit regarder les peines infligées moins comme l'ouvrage de la loi, que comme l'effet d'une inspiration céleste.

Des mœurs si austeres & si redoutables n'empêcherent pas les Romains parvenus depuis quelque tems à un tel degré de puissance, qu'ils regardoient comme un outrage la liberté de leurs voisins, d'attaquer la Germanie. Elle n'opposa d'abord qu'une résistance opiniâtre. La crainte de la servitude dégénera insensiblement en vengeance, & bientôt après en ambition. Les Germains sûrs de leur indépendance ravagerent les plus belles Provinces de l'Empire, & y formerent ensuite plusieurs établissemens. Le plus considérable & le plus brillant fut celui des Francs dans les Gaules : ils paroissoient affermis dans le Royaume qu'ils avoient fondé avec beaucoup de gloire & de bonheur,

lorsqu'ils s'y virent troublés par les Souabes, les Bavarois, les Thuringiens, & les Saxons leurs compatriotes. Si ces Peuples jaloux avoient réuni leurs forces, ils auroient chassé, selon les apparences le Vainqueur de sa conquête, ou l'auroient du moins partagée avec lui. Pour n'avoir agi que successivement & séparément, ils furent battus & subjugués. De tous les Germains, il n'y eut que les Saxons qui vécurent indépendans des Monarques François, jusqu'à Charlemagne.

Ce Conquérant qui se trouvoit le Maître de presque toute l'Europe, & dont l'Asie & l'Afrique redoutoient l'ambition, ou recherchoient l'alliance, prit en 800. le titre d'Empereur d'Occident qui avoit fini en 476. dans Augustule, & le laissa à sa postérité. Elle forma plusieurs branches, qui, selon l'usage de ces tems barbares

partagerent en plusieurs Royaumes, les Etats qui formoient la domination Françoise. Par cet arrangement, la Germanie qui affecta seule le nom d'Empire, eut des Souverains particuliers. L'extinction de cette branche auroit réuni en 912. ses honneurs & ses possessions à la tige, si Charles le simple, réduit à un très-petit Domaine par les usurpations de ses grands vassaux, n'eût été hors d'état de soûtenir ses droits. Cette foiblesse enhardit les Seigneurs Germains à prendre parmi eux un chef: leur choix tomba sur le Duc de Saxe, qui se trouvant trop âgé pour soûtenir le poids des affaires, fit élire Conrad, Duc de Franconie, son ennemi. Ni le nouveau Roi, ni Henri son successeur ne porterent le titre d'Empereur, & on ne le voit revivre dans l'Histoire qu'en 962. pour Othon. I. Il le prit à Rome, après avoir délivré l'I-

talie de l'oppreſſion de Berenger, & ajoûté à ſes Etats l'ancien Royaume de Lombardie.

Comme cette démarche avoit été inſpirée par le Pape Jean XII. & qu'il avoit fait la cérémonie du Couronnement, ſes ſucceſſeurs prétendirent avoir ſeuls le droit de conférer la dignité Impériale. Une politique active, ſuivie, audacieuſe, les fit réuſſir à réaliſer cette chimere; & les Rois de Germanie ſe laiſſerent intimider au point de n'oſer prendre le titre d'Empereur, qu'après avoir été ſacrés par les Souverains Pontifes. Gregoire VII. porta encore plus loin les prétentions de ſon Siége. Par un attentat inoüi, également honteux pour les deux Puiſſances, il déclara en 1076, Henri IV. déchû de ſes droits à l'Empire, délia ſes Sujets du ferment de fidélité, & ordonna aux Grands de ſe choiſir un autre chef.

Ce commendement orgueilleux, injuste & barbare trouva les esprits dans des dispositions qui lui étoient favorables. La plûpart des Seigneurs Ecclésiastiques & Séculiers trop puissans pour n'être pas ennemis de l'ordre, entrerent vivement dans un projet dont l'exécution devoit augmenter nécessairement leur indépendance. Une ambition si dangereuse fut appuyée par la superstition du Peuple ; & la Couronne Impériale fut déférée sans beaucoup de trouble à Rodolphe, Duc de Souabe. Une innovation importante a rendu célebre l'assemblée de Forcheim, où se passa ce grand évenement en 1077. On y arrêta que l'Empire qui étoit devenu insensiblement comme héréditaire, seroit dans la suite électif. Il paroît que cette constitution fut mal observée pendant plus d'un siecle. Jusqu'après la fin du Regne de Henri VI. arrivée en 1197.

le plus proche parent de l'Empereur mort, monta ſur le Throne ſans contradiction, & ſans autre forme d'élection que d'être reconnu.

Autant qu'on peut le démêler à travers l'obſcurité des monumens qui nous reſtent, les Empereurs étoient élûs avant Frederic II. dans une aſſemblée générale de la Nation, par les députés des Villes, du Clergé & de la Nobleſſe. Les Etats auxquels des circonſtances particulieres ne permettoient pas aiſément de s'y rendre, pouvoient charger, & chargeoient en effet de leur ſuffrage les grands Officiers de l'Empire qui s'y trouvoient néceſſairement pour faire les fonctions de leurs charges. L'influence que cet uſage qui devenoit tous les jours plus commun, & une Puiſſance conſidérable & héréditaire, donnoient aux grands Officiers dans l'élection, les en rendoient en quelque maniere les

arbitres. Ils en devinrent enfin les maîtres, durant les troubles civils & cruels que la Cour de Rome excita ou entretint en Allemagne depuis 1214. jusqu'au milieu du siecle suivant. Leur usurpation fut confirmée en 1356. par la Bulle d'or qui les établit seuls Electeurs du Chef de l'Empire.

Le bien qui résulta de cet arrangement fit soupçonner aux Peuples qu'il pourroit être avantageux que l'autorité ne continuât pas à être incertaine. Ce soupçon qui se changea dans la suite en conviction, permettoit d'espérer les sacrifices nécessaires pour faire finir l'anarchie. Le tems & les occasions firent voir qu'on n'avoit pas mal jugé des dispositions de la Nation. Elle entra avec les inégalités, les caprices, & les inquiétudes qu'on trouve toûjours dans quelque multitude que ce soit, dans la plûpart des arrangemens qu'on proposoit, pour

rétablir l'ordre. Malheureusement ces siecles n'étoient pas assez éclairés pour voir tous les abus du gouvernement de l'Empire, & encore moins, pour y appliquer les remedes convenables. On fit pourtant des Lois très-sages; on établit des Tribunaux nécessaires, & on introduisit une espece de police. La division de l'Allemagne en cercles que Maximilien I. imagina, fut de toutes les nouveautés, celle qui contribua le plus à la tranquillité publique.

Maximilien né doux, affable, bienfaisant, étoit devenu sensible aux charmes de l'amitié, aux agrémens des arts, à la liberté d'un commerce intime. Malheureusement ces qualités qui auroient fait le bonheur & la réputation d'un particulier, n'étoient pas accompagnées de celles qu'exigent les devoirs & la majesté du Throne. La figure du Prince n'avoit

rien d'imposant; ses manieres paroissoient basses, & sa Cour manquoit de cet éclat qui a toûjours été assez nécessaire aux Rois, pour éviter le mépris public. La dévotion qui n'est jamais une chose indifférente dans les grandes places, l'avilissoit : les moins clairvoyans s'appercevoient qu'elle n'étoit appuyée que sur les préjugés les plus populaires. Il n'inspiroit point de reconnoissance, quoiqu'il accordât presque tout ce qu'on lui demandoit : on sentoit qu'il ne cherchoit pas à obliger, mais qu'il ne savoit pas refuser. Ses Alliés ne pouvoient point prendre en lui de confiance : sans haine & sans intérêt, il manquoit à un engagement, par la seule raison que c'étoit un engagement. Comme il ne s'étoit fait ni un systême, ni des principes sur rien, il régnoit dans toutes ses démarches un air d'incertitude qui faisoit tou-

jours attribuer au hasard ce qui partoit quelquefois d'une reflexion assez profonde. Quoiqu'il ne prît conseil de personne, il ne se conduisoit jamais par ses lumieres : il recevoit des impressions, sans qu'il s'en doutât, sans qu'on cherchât même à lui en donner. A voir la maniere dont il faisoit la paix & la guerre, on pouvoit croire qu'il les envisageoit moins comme des évenemens qui intéressoient la destinée de ses Sujets, que comme les alimens de son inquiétude. On n'a gueres vû de caractere plus rempli de contradictions : il étoit laborieux & négligent, opiniâtre & léger, timide & entreprenant, le plus avide & le plus prodigue de tous les hommes. *

* Maximilien I. quoique fils de Frederic III. qui en montant sur le Throne de l'Empire avoit pris pour divise *A*, *E*, *I*, *O*, *U*, c'est-à-dire, *Austriæ est imperare orbi universo*, *l'Autriche doit commander à tout l'Univers*, étoit si pau-

Ces

Ces défauts entraînerent Maximilien dans une foule de démarches al-

vre, que lorsqu'il se rendit dans les Pays-Bas pour épouser l'héritiere de Bourbon, il n'avoit ni équipage ni argent. Marie qui en fut avertie lui envoya à Cologne huit cents chevaux, & les sommes nécessaires pour son voyage depuis cette Ville jusqu'à Gand. *Fugger.*

Les descendans de Maximilien & de Marie ont eu une grosse levre appellée communément *la levre d'Autriche*, quoiqu'elle vienne de la Maison de Bourgogne. Un Ecrivain a trouvé une matiere d'éloge dans cette petite difformité. « Les Princes de la Maison d'Autriche, dit-il, ont reçû de grandes graces de Dieu & de la nature : de la nature, en ce qu'ils ont tous le menton long, & les levres grosses, ce qui témoigne leur piété, constance & intégrité : de Dieu, en ce que donnant de leur main un verre d'eau à un goitreux, ils le guérissent ; & qu'en baisant un begue, ils dénouent sa langue. » *Du May, état de l'Empire.*

Le Comte de Nassau servit si bien Maximilien devenu veuf, auprès d'Anne, Duchesse de Bretagne, qu'il l'épousa publiquement au nom de ce Monarque. Pour rendre même l'engagement plus fort, & faire voir que le mariage étoit en quelque maniere consommé, Nassau mit une cuisse nue dans le lit de la Mariée en présence de douze Seigneurs, & d'autant de femmes de

ternativement lentes & précipitées ; foibles & audacieuses, rempantes &

qualité qui servoient de temoins. Si le Prince avoit eu alors dequoi faire convenablement le voyage d'Allemagne en Bretagne, Charles VIII. ne lui auroit pas enlevé cette riche héritiere. *Histoire de Bretagne.*

Maximilien servit en qualité de volontaire, au siége de Tournay, l'an 1513. sous les ordres de Henri VIII. Roi d'Angleterre. Il avoit la bassesse de recevoir cent écus par jour pour sa solde. *Herbert.*

Un Courtisan ayant dit en présence de Louis XII. que l'Empereur n'étoit gueres plus puissant qu'un Echevin d'Ausbourg, le Roi le reprit aigrement, & lui dit que Maximilien étoit un Echevin qui faisoit trembler la France quand il battoit le tambour. *Mutius.*

Maximilien ayant recouvré, durant la ligue de Venise, quelques-unes de ses places, par le moyen de Louis XII. écrivit à ce Prince pour l'en remercier. Il lui mandoit que pour lui donner une preuve de sa reconnoissance, & pour effacer entierement la mémoire du passé, il avoit fait brûler un livre que l'on conservoit à Spire, & qui contenoit toutes les injures faites par les Rois de France, aux Empereurs, à l'Empire, & à la Nation Germanique. *Guichardin.*

La haine constante & opiniâtre de Maximilien pour la France, reprit bientôt le dessus. Pour fomenter son aversion, il relisoit souvent ce

orgueilleuses. Son Regne fut cependant encore plus avili par les bassesses

qu'il appelloit son *Livre rouge*. Ce livre étoit un Registre que l'Empereur tenoit exactement de toutes les mortifications que la France lui donnoit, à dessein de s'acquiter à sa commodité. Le Registre contenoit dix-sept griefs, la plûport deraisonnables, mais que l'Empereur, suivant la coutume des Souverains qui ne pensent pas que le tort puisse être de leur côté, traitoit d'attentats énormes. *Ligue de Cambrai.*

Malgré une antipathie si marquée, Maximilien, avoit une si haute idée de la Monarchie Françoise, qu'il disoit souvent, que, s'il étoit Dieu, & qu'il eût deux fils, il voudroit que le premier fût Dieu, & le second Roi de France.

Ce Prince haïssoit encore si fort les Espagnols, qu'ayant appris, que sa belle-fille Jeanne vouloit nourrir l'enfant dont elle devoit accoucher, il écrivit à Philippe son fils pour qu'il la détournât de ce dessein, dans la crainte que, si c'étoit un mâle, il ne contractât l'humeur Espagnole en suçant le lait de sa mere. *Leti.*

Jules II. badinoit souvent sur sa destinée & sur celle de Maximilien. Il prétendoit que les Electeurs, au lieu de donner l'Empire à Jules, l'avoient accordé à Maximilien, & que les Cardinaux, au lieu de faire Maximilien Pape, avoient élevé Jules à cette dignité. *Préface des lettres de Louis XII.*

Cette plaisanterie fit

où la pauvreté de sa Maison l'engagea. Il les poussa jusqu'à offrir en 1516.

peut-être naître à Maximilien l'envie d'être Pape. Il est du moins certain qu'il l'eut, & qu'il se flatta de le devenir, ou, après la mort de Jules, ou par sa déposition. On va lire dans le fragment d'une de ses lettres, les mesures qu'il prenoit pour réussir dans son projet : *Quod quandò ipse intelligis, ingenti pecuniæ summâ quæ impendenda erit, geri atque effici non posse, visum nobis est è re fore nostri propositi, ut Cardinalibus & Proceribus aliis Romanis quos ad res nostras pertrahere satagimus, polliceamur, ac spondeamus ter centum millia ducatorum à Fuggeris mutuandorum & Romæ ab eorumdem pannelcha ad constitutum diem præsentandorum...Oppignerabimus autem illi (Jacobo Fuggero seniori) Clenodiorum nostrorum pretiosiores quatuor cistas, unâ pariter cum pallio investiturali quod non ad imperium, sed ad nostram domum austriacam pertinet, & cujus nos, post adeptum Papatum, non amplius erit ut opus habeamus, &c.* Recueil des lettres de Louis XII. par Godefroi.

Une autre lettre du même Prince à sa fille Marguerite, Gouvernante des Pays-Bas, prouve que c'étoit un dessein suivi, & non une de ces bisarreries qui passoient rapidement par la tête de Maximilien. Nous allons copier ses propres expressions.

Très-chere & très-amée fylle, jé entendu l'avis que vous m'avez donné par *Guyllain Pin-*

au Roi d'Angleterre de lui ceder la Couronne Impériale, & à le presser

gun notre Garderobes Uyees dont nous avons encore mius pensé dessus.

Et ne trouvons point pour nulle resun bon, que nous nous devons franchement marier, maes avons plus avant mys notre deliberation & volonté de jamés plus hanter faem nue.

Et envoyons demain Monsir *de Gurce*, Evesque à *Rome* devers le Pape pour trouver fachon que nous puyssuns accorder aveç ly de nous prenre pour un Coadjuteur, afin qu'après sa mort pouruns estre assuré de avoer le *Papan*, & devenir Prestre & après estre saint, & que yl vous sera de nécessité que après ma mort vous serez contraint de me adorer, dont je me trouveré bien gloryoes.

Je envoye sur ce ung poste devers le Roy *d'Arrogon*, pour ly prier quy nous voulle ayder pour à ce parvenir, dont yl est aussi content moynant que je resingne *l'Empire* à notre comun fyls *Charl* : de sela aussy je me suys contenté.

Le peupl & Gentilhomes de *Rom* ount faet ung allyance contre les *Franchoes* & *Espaingnos* & sont XX M combatans, & nous ount mandé que yl veolunt estre pour nous, pour nous faere ung *Papa* à ma poste, & du l'Empire *d'Almaingne*, & ne voulunt avoer ne *Franchoes*, *Arregonoes*, ne mains null *Venecien*.

Je commençe aussi practiker les *Cardinaux*, donc CC.M. ou CCC. M. mylle ducas me serunt un

de l'accepter. Comme on ne pouvoit pas s'empêcher de voir malgré les démonstrations dont cette proposition étoit accompagnée, qu'elle n'étoit

grand service, aveque la partialité qui est déja entre eos.

Le Roi d'Arogon a mandé à son Ambaxadeur que yl veult comander aux *Cardinaulx Espaingnos*, que yl veulent favoriser le Papat à nous.

Je vous prie tenez ceste matere empu secret, offi bien en brieff jours, je creins que yl fault que tout le monde le sache, car bien mal esti possible de practiker ung tel sy grand matere secretement, pour laquell yl fault avoer de tant de gens & de argent succurs & praticke ; & à Diu, fuet de la main de votre bon pere *Maximilianus* futur *Pape*, le XVIII. jour de Setembre.

Le Papa a encore les vyevers dubs & ne peult longuement syvre. *Recueil des lettres de Louis XII. par Godefroi.*

« Fut trouvé à la « mort de Maximilien « une chose fort étran- « ge ; car il avoit toute « sa vie fait mener un « coffre après lui, & « pensoit-on qu'il fût « plein d'argent, ou de « lettres, ou de quelque « autre chose de grande « importance, & n'es- « toit que sa sépulture, « où il vouloit être en- « sépulchré ; & partout « où il alloit, fut en « guerre ou autre part, « le faisoit mener, en la « fin il fut mis, & y est « encores. » *Mémoires de Fleurange.*

pas férieufe, & qu'elle n'avoit été faite que pour fe procurer des fecours pour la guerre d'Italie, Henri n'y fit alors qu'une attention médiocre. Son ambition le familiarifa dans la fuite avec cette idée. Ce qu'il avoit d'abord trouvé chimerique ne lui parut plus qu'embarraffé de quelques difficultés que l'argent qu'il avoit donné avoit affoiblies, & que celui qu'il fe propofoit de répandre devoit tout-à-fait lever. Dans cette perfuafion, il renoüa la négociation qui avoit été fagement abandonnée. L'Evêque de Winchefter & le Docteur Tonftal fes Miniftres, ne retirerent d'autre avantage de leurs conférences avec Maximilien, qu'une certitude entiere que ce Prince n'avoit jamais penfé, & ne penferoit jamais à renoncer à fa dignité en faveur de leur Maître. Un projet plus fenfé l'occupoit alors : il méditoit d'affûrer l'Empire à fa pofterité, que la mort de fon

fils Philippe reduisoit à ses deux petits fils Ferdinand & Charles.

Charles déja Maître par sa mere, de l'Espagne, d'une grande partie de l'Italie, & des Indes, avoit arrêté dans son Conseil, qu'il retiendroit de la succession du Roi son pere, les Pays-Bas, & qu'il abandonneroit au Prince son frere les Etats Héréditaires de la Maison d'Autriche. Ce partage inspira à Maximilien le projet de faire désigner Ferdinand pour son successeur. Il espera qu'il feroit aisément entrer dans ses vûes le Corps Germanique, plus disposé à se choisir un chef dont la puissance seroit médiocre, qu'un plus rédoutable; & il se flatta que la grandeur de sa Maison seroit plus assûrée, lorsqu'elle porteroit sur deux branches assez considérables pour se soûtenir d'elles-mêmes, & trop intéressées pourtant à s'aider, pour jamais separer leurs intérêts. Dès

qu'il se fut bien affermi dans cette idée qu'il aimoit, parce qu'elle étoit de lui, il pensa à lever les obstacles qui en pouvoient empêcher l'exécution; & il commença par Rome.

Cette Cour dont les usurpations, dans des temps de foiblesse, de superstition & de trouble, n'avoient point eu de bornes, avoit obtenu que jusqu'à ce que le chef de l'Empire eût été couronné par le Souverain Pontife, il ne porteroit que le nom de Roi des Romains, & ne pourroit pas avoir de successeur désigné. Comme cette céremonie étoit ruineuse, Maximilien n'avoit pas encore été en état d'en faire la dépense, & il n'avoit pris le titre d'Empereur, qu'en vertu d'un Bref de Leon X. qui l'y autorisoit. Cette condescendance ne s'étendoit pas jusqu'à l'élection d'un Roi des Romains, & le couronnement paroissoit un préliminaire qu'il eût été

dangereux d'obmettre. Les inſtances qu'on fit au Pape pour l'engager à permettre qu'il fût fait à Auſbourg par un Légat, ne produiſirent rien. Soit que le Pontife fût jaloux des prérogatives de ſon Siége, ſoit qu'il fût convaincu avec toute l'Europe que ce mouvement ſe faiſoit en faveur de Charles déja trop puiſſant, ou, comme il paroît fort vraiſſemblable, pour ces deux raiſons, il n'accorda pas ce qu'on lui demandoit. On ſeroit parvenu peut-être à le ramener en le déſabuſant, ſi le feu qu'on avoit mis dans cette affaire n'avoit été tout à coup éteint par le Cardinal Evêque de Sion.

Ce Cardinal né en Valais, ſe nommoit Mathieu Scheiner. Il étoit impetueux, éloquent, audacieux : & auſſi ſavant qu'il faut l'être, pour le paroître à la multitude. On le trouvoit fin quoique violent ; & il conci-

lioit de petites perfidies avec des passions fortes. L'insinuation & la raison étoient des moyens dont l'un lui paroissoit bas & l'autre foible : il aimoit à employer l'autorité ; & lorsqu'elle ne suffisoit pas, il se livroit à une opiniâtreté dure, que la nature lui avoit donnée, & dans laquelle les succès l'avoient affermi. Comme enthousiaste il avoit des préventions ; comme ambitieux il manquoit de probité ; & comme superstitieux il n'avoit sur rien des principes sages. Les Historiens qui l'ont loüé de sa fidelité à ses maximes, à ses engagemens & à son parti, ont vû une vertu où il n'y avoit qu'un vice : cette constance n'étoit que de l'acharnement contre ses ennemis, qui avoient contribué à sa fortune de la maniere que nous allons dire.

Jules II. instruit que Scheiner n'étant encore que simple Prêtre,

avoit pris par ses prédications, un grand ascendant sur les Suisses, & que cette confiance augmentoit toûjours, parce qu'il continuoit de faire, après être parvenu à l'Episcopat, ce qu'il avoit fait pour y parvenir, avoit cherché à s'attacher un homme qui pouvoit lui être si utile. Il y étoit si bien parvenu en l'honorant de la Pourpre, que le nouveau Cardinal avoit adopté toutes les idées de son bienfaiteur, & poussé peut-être plus loin que lui, la haine pour la France. Elle étoit devenue si vive, si active, & si éclairée, que François I. disoit souvent que ce soldat tondu lui avoit donné autant d'affaires qu'aucune autre tête à Couronne. Ce mot justifié par un grand nombre d'événemens, l'est surtout par ce qui se passa à la Cour de Maximilien, lorsqu'il pensoit à se donner un successeur.

Scheiner que les malheurs de son

Pays avoient conduit auprès de l'Empereur, & que son inquiétude y rendoit attentif à tout ce qui s'y passoit, pénétra les vûes qu'on avoit sur Ferdinand. Les intérêts de cette passion violente qui avoit fait autrefois sa fortune, & qui faisoit encore sa grandeur, étoient trop blessés par l'arrangement qu'on méditoit, pour qu'il ne cherchât pas à le faire changer. Dans le projet qu'il avoit formé & qu'il suivoit sans relâche, d'accabler les François, il jugeoit essentiel de réunir toutes les forces de la Maison d'Autriche, & il l'entreprit. Pour y réussir, il fit envisager à Maximilien la gloire qui lui reviendroit de garantir la Chrétienté des armes des Turcs qui la menaçoient d'une invasion prochaine, de rendre à l'Empire l'éclat que lui avoit donné autrefois Charlemagne, & d'élever une Puissance formidable qui donneroit le mouve-

ment à toute l'Europe : avantages brillans & ſolides qu'il s'aſſuroit à lui, & qu'il aſſuroit à toute ſa poſterité, en appellant Charles au Gouvernement de l'Allemagne. Le talent de perſuader qu'avoit ſupérieurement le Cardinal, fortifia des raiſonnemens qui avoient plus que de la vraiſſemblance. L'Empereur adopta le nouveau ſiſtème de politique qu'on lui préſentoit ; & nous conjecturons que, ſans les intrigues de Rome & de la France, il auroit réuſſi à élever le Roi d'Eſpagne à la dignité de Roi des Romains.

La mort de Maximilien ne détruiſit pas les eſpérances de Charles : mais elle en fit concevoir à François I. Ces deux Monarques aſpirerent ouvertement au Throne de l'Empire ; & ils ſe flattoient d'avoir l'un & l'autre tout ce qu'il falloit pour y être élevés ; des amis, de l'argent, de vaſtes

Etats, de bons Négociateurs, & des Armées aguerries. Cette confiance en leurs richesses, en leurs partisans, en leurs forces, & peut-être en leurs talens, les garantit des crimes & des bassesses qu'entraîne trop souvent la concurrence : ils respecterent la vérité & les bienséances ; & ils suivirent exactement, comme le désiroit François, l'exemple de deux jeunes Rivaux qui ne se disputent que par des soins le cœur d'une Maîtresse aimable. Une modération si rare & si loüable ne les empêchoit pas de profiter de leurs avantages, & de s'occuper vivement de leurs interêts : ils travaillerent d'abord assez inutilement à se rendre favorables les différentes Puissances de l'Europe : elles parurent toutes plus portées à traverser qu'à favoriser leurs prétentions.

Le Pape craignoit également deux Maisons, dont l'une possédoit le

Royaume de Naples, & l'autre le Milanois. Il leur ſuppoſoit aſſez d'ambition pour faire valoir les droits qu'elles acquerroient ſur le Domaine de l'Egliſe, ou trop de raiſon au moins pour ne pas borner le cours de ſes uſurpations. Cependant parce qu'il eût été dangereux de laiſſer éclater ces ſecrets ſentimens, l'adroit Pontife en déroba la connoiſſance aux plus éclairés. Mais auſſi-tôt qu'il jugea que le caractere de François I. feroit trouver à ce Prince des obſtacles inſurmontables, il parut favoriſer des vûes dont il ne craignoit plus le ſuccès. Leon ſe flattoit que par cette complaiſance inutile, il pourroit engager François à appuyer dans la ſuite le candidat que la Cour de Rome préféreroit.

Veniſe convaincue que l'élection ne pouvoit manquer de tomber ſur l'un des deux Rois, faiſoit des vœux

& hasardoit quelques démarches pour François I. Elle redoutoit moins l'ambition de ce Monarque que les anciennes prétentions de la Maison d'Autriche sur plusieurs possessions de la République.

Les Suisses qui influoient plus alors qu'ils n'ont fait depuis dans les affaires générales, étoient extrèmement alarmés. L'indifférence apparente de leurs anciens Maîtres, & les caresses trop empressées de leurs nouveaux alliés leur paroissoient presque également dangereuses. Ils n'oublierent rien pour écarter les deux concurrens du Throne de l'Empire, sous prétexte de ne pas laisser opprimer la liberté Germanique : mais ils se déclarerent plus vivement contre la France, dont les forces leur inspiroient plus de terreur, & le voisinage plus de défiance.

Le Roi d'Angleterre ayant tenté inutilement de former un parti pour

lui, ſe vit réduit à faire dans cette grande ſcene un perſonnage moins conſidérable. Son goût particulier l'auroit peut-être fait pencher vers François I. mais la raiſon d'Etat ſe déclaroit pour Charles. Son inclination & ſa politique ſe trouvant en contradiction, il réſolut de tenir la balance égale entre les deux Concurrens. Toute ſon ambition ſe borna à n'être pas regardé comme un ſpectateur oiſif, & paroître avoir eu quelque part à l'élection.

Tandis que l'Europe entiere ſe partageoit entre les Rois de France & d'Eſpagne, ou ſe déclaroit contr'eux, leurs Miniſtres rempliſſoient l'Allemagne de ſoupçons, de jalouſies, & de haines. Cette fermentation vive & dangereuſe étoit ſingulierement l'ouvrage d'Erard de la Marck, Evêque de Liége. Ce Prélat d'une Maiſon que ſes intérêts avoient attachée à la

France, & que ses possessions y faisoient considérer, devoit à Louis XII. tous les grands établissemens qu'il avoit formés. Il ne manquoit à sa fortune, pour être aussi considérable qu'elle pût l'être, qu'un Chapeau de Cardinal, dont sa naissance, ses talens, & ses services le rendoient digne. Son caractere remuant & hardi pouvoit bien, & on faisoit plus que le soupçonner, être suspect à la Cour de Rome : mais telles étoient les circonstances, qu'elle auroit été obligée de sacrifier ses répugnances aux volontés de François I. sans les intrigues basses & odieuses de Louise de Savoye. Boyer, Thrésorier de l'Epargne avoit déterminé cette Princesse, par une promesse de quarante mille écus, à écrire au Pape que le Roi son fils souhaitoit que, pourvû qu'il ne fût pas compromis, on accordât à l'Archevêque de Bourges la grace que des

considérations particulieres lui faisoient solliciter pnbliquement pour l'Evêque de Liege. Dans les dispositions où étoit Leon, il ne devoit pas tarder & ne tarda pas en effet à se rendre à une priere qu'il se croyoit trop heureux qu'on voulût lui faire. Le Prelat, frere de Boyer fut revêtu dc la Pourpre; & la Marck mécontent d'une négociation dont il ne fut instruit qu'autant qu'il falloit pour être irrité, se jetta dans les bras de Charles. Le Duc de Bouillon offensé de cette manœuvre & de l'affront qu'on lui avoit fait à lui-même, en cassant peu de tems auparavant sa Compagnie de cent hommes d'armes, épousa les mêmes intérêts. Les deux freres réussirent comme ils le souhaitoient, à se faire regretter du parti qu'ils avoient quitté, & à justifier l'empressement de celui pour lequel ils se déclaroient. Leur esprit, leur adresse, leur élo-

quence les rendit, quoique ſans caractere, les principaux agens du Roi d'Eſpagne ; & la connoiſſance qu'ils avoient des ſecrets les plus intimes de ſon Rival, auquel ils avoient eux-mêmes inſpiré le deſir de monter ſur le Throne de l'Empire, les mit en état d'empêcher l'effet de la plûpart des reſſorts qu'il faiſoit joüer. Leurs efforts étoient d'autant plus heureux qu'ils étoient ſecondés par ceux de François de Sickingen.

Ce fameux Aventurier né ſimple Gentilhomme de Suabe, s'étoit ſi fort diſtingué dans des mouvemens qui avoient troublé le repos de quelques parties de l'Allemagne, qu'il paſſoit pour le partiſan le plus intrépide & le plus éclairé de ſon tems. Cette réputation plus honorable dans un ſiecle où on ne connoiſſoit pas la guerre, qu'elle ne l'eſt aujourd'hui, lui donnoit une influence marquée

dans les affaires de plusieurs Cercles, Buisson Ministre de France dans l'Empire, pensa que sa Cour pourroit tirer un parti fort avantageux d'un homme si accrédité, & il lui persuada d'y faire un voyage. On l'y reçut avec cette politesse pleine de franchise qui y régnoit; & on lui fit, ainsi qu'à douze Gentilshommes qui l'accompagnoient, des présens considérables. Un homme ordinaire auroit été flatté de cet accueil: Sickingen fut & parut offensé qu'on ne le fît pas entrer dans des desseins qu'il avoit pénétrés. Pour le calmer on lui offrit à son départ une pension de quatre mille francs qu'il accepta dans l'espérance qu'elle seroit suivie d'une confiance entiere. Voyant dans la suite qu'il s'étoit trompé, & qu'on ne se servoit de lui que pour faire tenir quelques lettres à l'Electeur de Brandebourg, il se jetta avec Erard &

Robert de la Marck dans les intérêts de la Maiſon d'Autriche.

Tandis que François I. perdoit ainſi, par ſon imprudence, ceux que leurs connoiſſances, leurs liaiſons, & leur caractere mettoient en état de le mieux ſervir, il confioit la Négociation la plus difficile de ſon Regne à un homme, que ſans imprudence on n'auroit pas pû charger de la plus aiſée. Bonnivet avoit beaucoup d'eſprit, mais peu de jugement : il parloit bien, mais il raiſonnoit mal : il ſouhaitoit paſſionnément la gloire de ſon Maître ; mais il étoit trop inconſidéré pour la procurer. Son imprudence lui faiſoit perdre les amis que ſon affabilité lui avoit acquis. La ſociété des femmes n'étoit pour lui qu'un commerce de galanterie, tandis que l'aſcendant qu'il prenoit ſur elles le mettoit à portée de s'en ſervir en homme d'Etat. Quoiqu'il connût les intrigues de la

Conr, il ignoroit tout-à-fait les détours de la politique. Sa présomption l'empêchoit de demander des conseils, & sa vanité, de profiter de ceux qu'on lui offroit. Pour avoir le plaisir de donner en particulier généreux, il se privoit de l'avantage de répandre à propos en Ministre habile. La lenteur Allemande & le flegme Espagnol déconcertoient dans les affaires son génie ardent & précipité. Il lui manqua tout-à-fait la connoissance des esprits qu'il devoit manier, des intérêts qu'il devoit concilier, des manœuvres qu'il devoit traverser. Bonnivet n'étoit qu'un Courtisan délié ; & sa commission auroit demandé un Négociateur consommé.

Ce Favori, malgré des défauts si considérables, réussit avec de l'argent, des promesses, & le secours de quelques autres Ministres de France qui parcouroient l'Allemagne, à balancer

les manœuvres des partisans du Roi d'Espagne. L'Empire se trouva partagé.

Le Roi de Boheme, beau-frere de Charles, se déclaroit hautement pour lui. Quoique les injustices de Maximilien l'eussent indisposé personnellement contre la Maison d'Autriche, il ne pouvoit sans beaucoup hasarder ses Etats de Hongrie, manquer dans une occasion essentielle au seul Prince qui fût en état de les protéger.

Le Cardinal Albert, Archevêque de Mayence, se flatta quelque tems qu'il réussiroit à élever l'Electeur de Brandebourg son frere, à l'Empire. Dès qu'il eut été désabusé de cette chimere, il se fixa à ce principe, qu'aucun Prince d'Allemagne n'étoit assez puissant pour la préserver de l'invasion des Turcs; que le Roi de France étoit en état de l'accabler; qu'il n'y avoit que le Roi d'Espagne,

dont les forces fussent assez considérables pour la défendre, & trop dispersées ou trop éloignées pour l'asservir.

L'Electeur de Saxe avoit pour la Maison d'Autriche un penchant secret qu'il n'avoüoit pas, & qu'il se dissimuloit peut-être à lui-même. Ce sentiment lui fermoit les yeux sur le péril où se trouvoit l'Empire de devenir héréditaire par l'élévation de Charles. Il paroissoit convaincu, & il y a apparence qu'il l'étoit, que François Premier ne souffriroit jamais que son rival mît l'Allemagne dans les fers, & que ce Prince seroit toujours en état de l'en empêcher.

L'Archevêque de Treves étoit aussi charmé de la franchise noble, & hardie, & généreuse de François Premier, que révolté par le caractere mystérieux, dissimulé, & soupçonneux qu'il entrevoyoit dans Charles. Cette idée vraie ou fausse faisoit toute la base de

ſa politique : il ne prenoit pas ſeulement la peine de diſſimuler le goût qu'il avoit pour l'un, ni la repugnance qu'il ſe ſentoit pour l'autre.

Le Marquis de Brandebourg avoit reçû de l'Electeur de Mayence ſon frere des impreſſions d'ambition qui durerent peu. Ses Confidens lui firent appercevoir que les Eſpagnols ne le leurroient des ſuffrages dont ils étoient les Maîtres, que pour s'aſſûrer le ſien. Nous ignorons ſi cette fineſſe lui déplut, ou s'il fut entraîné par quelque autre cauſe. Tout ce qu'on ſait, c'eſt qu'il céda aux inſinuations du Nonce Robert Urſin, qui appuyoit les intérêts de la France avec plus de chaleur, d'éclat, & de vérité que ſes inſtructions ne le permettoient.

Le Comte Palatin paroiſſoit médiocrement occupé de tout ce qui rempliſſoit l'Empire d'alarmes : il ne

fut tiré de cette indifférence, que par les sommes considérables qu'on lui fit toucher. De tous les suffrages que se ménagea la France, ce fut celui qui fut le plus cherement acheté, & le plus sincerement vendu.

L'Electeur de Cologne pouvoit paroître impénétrable au commun des hommes, & n'étoit qu'incertain pour des yeux éclairés. Il vouloit en général le bonheur & la gloire de l'Empire : mais il ignoroit le moyen de le procurer. En attendant un dénoument quel qu'il fût, du tems & des circonstances, il se bornoit à gémir sur les maux qu'il craignoit pour sa Patrie, & à faire des vœux pour sa liberté.

Cette diversité d'opinions ne paroissoit singuliere qu'aux gens assez éclairés pour voir que toutes les voix auroient dû se réunir contre les deux Candidats. L'élection de l'un & de

l'autre jettoit évidemment la liberté, la dignité, & la tranquillité de l'Allemagne dans un très-grand péril. Il ne se pouvoit pas même que l'Empire ne se vît enlever une partie de ses droits les plus précieux, qu'on ne parvint à le regarder en quelque maniere comme Province d'un grand Etat, & qu'il ne fût engagé dans beaucoup de querelles qui lui seroient tout-à-fait étrangeres. Les Electeurs dispersés avoient bien pû ne pas faire toutes ces réflexions, ou ne s'y être pas arrêtés autant qu'il l'auroit fallu: ils étoient trop occupés alors de leurs intérêts particuliers, pour penser beaucoup au bien général, & si violemment tentés par les Ministres des deux Concurrens, qu'il étoit bien difficile qu'ils ne se laissassent pas aller à la séduction. La Diete de Francfort pouvoit changer ces dispositions. Il n'étoit pas impossible qu'il s'y trouvât

comme dans la plûpart des grandes assemblées, quelques membres assez éclairés pour connoître l'intérêt de la Nation, assez fermes pour vouloir le procurer, assez vertueux pour le montrer aux autres, & assez éloquens pour le leur rendre cher. D'ailleurs, ce n'eût pas été la premiere fois que le cri public en auroit imposé aux Electeurs, au point de les détourner d'un choix qu'il réprouvoit; ou que d'eux-mêmes, pour ne pas oser ouvrir les premiers un avis dangereux, ils auroient tous concouru, quoique corrompus, à prendre un parti sage. Les engagemens qu'ils pouvoient avoir pris n'étoient point des liens indissolubles; & il se fit en effet des démarches qui autorisent à penser qu'on auroit été assez disposé à y manquer, si on n'avoit été arrêté par une espece d'impossibilité de faire un autre choix que celui de l'un des deux Concurrens.

Louis, Roi de Hongrie & de Boheme, étoit encore enfant, & paroissoit le devoir toujours être. Sigismond Roi de Pologne avoit cessé d'être un grand-homme, & ne montroit plus du goût que pour le repos. Christierne, Roi de Danemarck & de Suede, étoit un monstre altéré de sang, souillé de forfaits. Henri, Roi d'Angleterre, ne pouvoit pas se fixer en Allemagne sans hasarder sa Couronne héréditaire, ni préférer le séjour de ses Etats sans blesser la dignité de l'Empire. Quelqu'un nomma l'Electeur de Saxe, & tous les vœux se tournerent aussi-tôt vers lui. On auroit voulu, ce semble, avoir plus d'une voix à lui offrir, pour le dédommager de l'espece d'affront qu'on croyoit lui avoir fait, en paroissant incertain du choix qu'on avoit à faire.

Frédéric paroissoit né pour le rôle qu'on lui proposoit. Il se distinguoit

dans les cérémonies par un air fort noble, dans les Dietes, par une pénétration ſinguliere, dans les combats, par une valeur héroïque ; dans les affaires, par une probité incorruptible ; dans toutes les ſituations, par une dextérité pleine de candeur, qui lui avoit mérité le ſurnom de ſage. Tant de belles qualités recevoient un nouvel éclat des manieres obligeantes qui lui gagnoient les cœurs, & d'une modération réelle, qui excluoit juſqu'aux apparences, aux ſoupçons même de l'ambition.

Les mêmes vertus qui avoient déterminé les Princes Allemands à appeller l'Electeur de Saxe au Throne, lui donnerent la force de le refuſer ; & comme c'étoit la raiſon & non la vanité qui lui inſpiroit cette démarche ; les moyens qu'on employa pour combattre ſa répugnance, ne firent qu'affermir ſa réſolution. Un déſintéreſſement

reffèment ſi généreux fut honoré à l'inſtant d'un hommage qui rapprochoit beaucoup ceux qui avoient offert la Couronne, du Sage qui ne l'avoit pas acceptée : on pouſſa la confiance pour ce Prince, juſqu'à lui demander quel chef il jugeoit qu'il falloit donner au Corps Germanique.

Fréderic nomma ſans balancer le Roi d'Eſpagne *, & ſon ſuffrage entraîna ceux de l'Archevêque de Mayence, que ſon ſyſtème de gou-

* Les Ambaſſadeurs de Charles inſtruits de la conduite & des diſcours de l'Electeur de Saxe, lui offrirent trente mille florins d'or, en attendant que leur Maître pût lui témoigner lui-même ſa reconnoiſſance. Non-ſeulement il n'accepta pas ce préſent, mais encore il refuſa la permiſſion qu'on lui demandoit d'en diſtribuer le tiers à ſes Officiers ; & il déclara qu'il ne ſouffriroit pas un inſtant à ſon ſervice quelqu'un qui auroit reçû un ſeul ſchelin. Cependant, dans la crainte de mettre ſes domeſtiques à une trop rude épreuve, il fit enregiſtrer ſon ſuffrage en faveur du Roi d'Eſpagne, le jour même qu'il le donna, & il partit le lendemain. *Eraſme.*

vernement avoit jetté dans les mêmes intérêts, & du Roi de Boheme qui espéroit trouver un appui contre Soliman. Le Comte Palatin fut réduit par la crainte d'une armée * campée à son voisinage, à se jetter dans ce parti. Cette voix ayant fait cesser le partage en faveur de Charles, l'Archevêque de Cologne se joignit au plus grand nombre, pour éviter la honte & le blâme d'un mauvais choix ; le Marquis de Brandebourg *, pour ne

* La ligue de Souabe qui s'étoit formée dès l'an 1488 pour maintenir la tranquillité, se vit réduite à faire la guerre à Ulric, Duc de Wirtemberg. Le calme se trouvant rétabli précisément dans le tems de l'élection, les troupes de la ligue parurent disposées à se donner à celui des deux concurrens qui leur feroit un meilleur parti. Soit que François I. crût pouvoir s'en passer, soit qu'il craignît d'offenser l'Empire, il rejetta leurs offres malgré les sollicitations du Maréchal de Fleuranges. Son rival plus éclairé ou moins généreux que lui, les accepta ; & l'épée de ses Soldats donna une grande force aux raisons de ses Négociateurs. *Mémoires de Fleuranges.*

* « Soliman ayant « attaqué en 1532, la

pas se rendre odieux à sa Nation; l'Electeur de Treves enfin, pour ne pas faire de schisme dans l'Empire.

L'élection de Charles-Quint mettoit la liberté publique dans un trop grand danger, pour qu'on n'imaginât pas de prendre des précautions contre les usurpations qui la pourroient suivre. Les lois qu'on fit alors, celles qui les avoient précédées, & celles qui les ont suivies forment ce qu'on appelle le droit public de l'Empire. Il a été le prétexte ou l'occasion

« Hongrie avec des forces considérables, Charles demanda un secours d'argent à son rival. François I. lui répondit qu'il n'avoit de l'argent ni à donner ni à prêter; mais que l'Empereur pouvoit prendre sur le Marquis de Brandebourg les cinquante mille écus que cet Electeur avoit reçûs à bon compte des Ambassadeurs de France, pour donner sa voix à leur Roi dans la Diete de Francfort. » Cette Anecdote que je ne me souviens pas d'avoir vûe ailleurs que dans Amelot, me paroît tout-à-fait destituée de vraissemblance.

de tant, & de ſi violentes fermentations dans l'Europe, qu'il nous paroît néceſſaire d'en tracer ici le plan. Nous puiſerons ce que nous en dirons dans les ouvrages les plus autoriſés, & en particulier dans le droit public Germanique.

L'Empire eſt un Corps ſi ſingulierement organiſé, qu'on n'a pas encore réuſſi à le définir. Son Chef ſe nomme Empereur. Il eſt douteux ſi les lois excluent les femmes de cette dignité : mais il eſt certain qu'il n'y a jamais eu que des hommes qui y ayent été appellés. Les Proteſtans y peuvent parvenir, parce qu'ils ne ſont pas hérétiques dans un Pays où leurs opinions ſont autoriſées de la même maniere que celles des Catholiques. Cet évenement paroît pourtant fort éloigné par l'avantage qu'ont les Electeurs Catholiques, de ſurpaſſer les Proteſtans en nombre, & par la pré-

caution qu'ils ont prise de s'assûrer une voix surnuméraire, en cas que le nombre devint un jour égal. Il n'y a rien de décidé sur l'âge, le Pays, & la qualité de ceux qui peuvent être élevés au Throne de l'Empire : on y a vû placer quelquefois des enfans au berceau, & en dernier lieu un Prince Lorrain : cependant, par un usage assez constant, le Candidat doit avoir vingt-cinq ans, être Allemand, & posséder des Fiefs immédiats.

La dignité Impériale est élective. Pour que celui auquel on la confere en soit revêtu légitimement, il faut qu'il réunisse la pluralité des suffrages, que tous les Electeurs ayent été invités à se trouver à l'assemblée, & que tout se soit passé conformément aux lois fondamentales. Chaque Electeur est autorisé à se donner sa voix : mais l'usage prive les Ecclésiastiques de ce droit, en les excluant de l'Empire,

Quoique la Bulle d'or ait fixé Francfort pour l'Election, & Aix-la-Chapelle pour le Couronnement, il est quelquefois arrivé que l'Empereur ait été élû ailleurs qu'à Francfort, & il n'est plus couronné depuis long-tems à Aix-la-Chapelle. La cérémonie autrefois si essentielle de recevoir la Couronne des mains du Pape est tombée dans l'oubli, ou dans le mépris. Charles-Quint est le dernier qui ait eu cette fantaisie, ou qui ait imaginé que cet éclat le rendroit plus respectable aux yeux des Peuples.

La voix de l'Empereur vaut seule autant que les voix réunies de tous les membres votans de l'Empire. C'est du concours seul des deux Puissances que les résolutions du Corps Germanique tirent leur autorité. Les Etats peuvent peu sans leur Chef, & le Chef sans les Etats ne peut que donner des investitures ; conférer des titres sans

soustraire pourtant ceux auxquels il les confere à la Jurisdiction de leurs Princes légitimes, & sans leur donner à la Diete un rang qu'ils n'y avoient pas; accorder des dispenses d'âge à ceux qui en ont besoin, pour prendre les rênes du Gouvernement avant le tems qu'ont fixé les loix; décider les contestations que les prétentions pour le rang font naître; disposer d'une place vacante dans chaque Chapitre; fonder des Universités, & permettre de bâtir des Villes, avantages dont plusieurs lui sont communs avec divers membres de l'Empire. François Premier s'est engagé par sa capitulation à n'accorder qu'avec beaucoup de circonspection plusieurs Priviléges importans, & en particulier le droit de *Non appellando*, quoique ses prédécesseurs ayent joüi sur tous ces objets d'une autorité entiere & indépendante.

Le titre de Chef du Corps Germanique ne donne aucun revenu à celui qui en eſt revêtu, à moins qu'on ne veuille appeller de ce nom quelques parties caſuelles qui ſuffiſent à peine aux gages des Officiers de la Chancelerie, & un don gratuit peu conſidérable que lui font quelques Villes Impériales, & la Nobleſſe immédiate d'abord après ſon Election. Ceux qui penſent que l'Empereur peut exiger des ſubſides, ſe trompent : les impoſitions pour l'entretien de la Chambre Impériale, & pour quelques autres dépenſes ordinaires, ſont réglées depuis long-tems, & il n'y a que la Diete qui puiſſe ordonner des ſecours extraordinaires, lorſque la ſûreté ou la dignité de l'Empire l'exigent. Les Princes qui originairement payoient ces contributions du revenu de leurs Domaines, ne font plus que permettre qu'on les leve ſur leurs ſujets. Les

Receveurs Généraux des Cercles que ce soin regarde sont obligés souvent de se contenter de ce qu'on veut bien leur donner. Ce désordre vient de ce que les répartitions se faisant encore aujourd'hui suivant le Reglement de 1521. plusieurs Etats qui ont été considérablement affoiblis depuis ce tems-là, se trouvent hors d'état de les payer.

Il est certain que le droit de faire la guerre & la paix, & d'entrer dans les ligues offensives & défensives, n'appartient pas à l'Empereur. Il est vrai qu'il envoye & qu'il reçoit des Ambassadeurs au nom de l'Empire : mais il est obligé de communiquer à la Diete les Négociations dont ces Ministres sont chargés. Il exerçoit autrefois seul en quelque maniere la puissance Législative ; & il étoit presque parvenu à faire regarder le consentement des Etats comme une vai-

ne formalité : aujourd'hui, il ne peut faire aucune loi ſans l'Empire, & l'Empire en fait une très-importante ſans lui ; c'eſt la capitulation : il n'eſt pas conſulté pour dreſſer cette conſtitution, & en l'acceptant il jure de s'y conformer.

On convient généralement que l'Empereur a beſoin du conſentement des Etats pour donner ou anéantir un ſuffrage à la Diete. Ceux qui étendent ſes droits veulent qu'il puiſſe ôter ſeul à quelque Etat de l'Empire que ce ſoit, le Gouvernement actuel de ſes Fiefs, & les faire gouverner par d'autres juſqu'à de nouveaux arrangemens. Ils prétendent que les lois n'ayant rien décidé ſur ces proſcriptions par proviſion, elles ſont cenſées les avoir abandonnées à la prudence du Chef du Corps Germanique. Quelques faits paroiſſent venir à l'appui de cette opinion deſtituée d'ailleurs de

tout fondement : le plus récent est celui de Charles Léopold, Duc de Meckelbourg, déclaré en 1728. incapable de gouverner ses Etats, par l'Empereur Charles VI. qui en confia l'administration au frere du Duc jusqu'à ce qu'il en eût autrement disposé.

Quoi qu'en disent quelques partisans de la Maison d'Autriche, il n'y a que l'Empire qui puisse disposer des Fiefs ouverts par extinction de famille : l'Empereur ne doit pas y avoir plus de droit que sur les Fiefs qui vaquent par la rébellion d'un vassal. Charles-Quint trouvoit ce dernier point si contraire à ses vûes, qu'il profita constamment pour s'en écarter, des facilités que lui présentoit le Conseil Aulique. Ferdinand II. suivit des maximes si despotiques avec tant d'audace, dans l'affaire de Frederic Comte Palatin, que tous les Electeurs

alarmés pour leur liberté, insérerent dans la Capitulation de Ferdinand III. & dans les suivantes, que sans l'aveu unanime de leur College, aucun des Etats de l'Empire ne pourroit être privé de ses prérogatives. Les Princes qui ne trouverent ni dignité, ni peut-être sûreté pour eux dans cet arrangement, demanderent long-tems vivement, & obtinrent enfin à l'Election de Charles VI. qu'on ne pourroit décerner la peine du ban que du consentement de tout l'Empire. Pour plus de précaution on régla dans le même tems, que les biens des proscrits iroient aux plus proches parens, ou à ceux qui en auroient obtenu l'expectative; & qu'au défaut des uns & des autres, ils seroient confisqués au profit de l'Empire, sans que l'Empereur pût s'en rien approprier.

Ces lois ne s'étendent pas aux Fief de l'Empire en Italie. Le Corps

Germanique avec lequel ils n'ont conſervé aucun lien, les a abandonnés à la Maiſon d'Autriche qui les a confiſqués pour elle, lorſqu'ils ont été ouverts par la proſcription du vaſſal, ou par l'extinction des familles; & qui leur a fait changer de nature en les rendant feminins de maſculins qu'ils avoient toûjours été. Dans les principes d'une bonne politique, il auroit fallu reſerver au Chef de l'Empire & à ſes ſucceſſeurs la joüiſſance de ces Fiefs, qui auroient rendu la dignité Impériale trop utile pour qu'on la laiſſât perpétuer dans une ſeule Famille. Au lieu de prendre un parti ſi ſage, on a mis dans les capitulations une clauſe qui aſſûre ces Pays à la Maiſon d'Autriche, *pour les ſervices qu'elle a rendus à la Patrie.*

C'eſt une grande queſtion parmi les Juriſconſultes, ſi l'Empereur eſt au-deſſus de l'Empire, ou l'Empire

au-dessus de l'Empereur. Ceux qui soûtiennent la premiere de ces opinions, s'appuient principalement sur ce que les lois se publient au nom de l'Empereur. Les partisans de la seconde, prétendent que les Chefs du Corps Germanique ont eux-mêmes reconnu leur infériorité, en s'avoüant comptables de leurs actions, comme fit l'Empereur Mathias, lorsqu'en 1618. il répondit aux plaintes des Protestans que son administration seroit telle, qu'il en pourroit rendre compte à Dieu & aux Etats de l'Empire. Cet argument paroît fortifié par le droit dont joüissent incontestablement tous ces Etats de porter leurs griefs contre l'Empereur à la Diete. Ceux qui poussent un peu plus loin les conséquences de ce sistème veulent que l'Empereur puisse être privé de sa Couronne, sur ce principe, que ceux qui ont droit d'élire & de juger

doivent avoir nécessairement le droit de déposer.

L'Allemagne paroît partagée sur le degré de puissance qu'il lui convient qu'ait celui qu'elle choisit pour la gouverner. Ceux qui soûtiennent qu'il doit avoir des Etats considérables, prétendent que sans cela l'Empire seroit le plus souvent déchiré par des divisions intestines. Les partisans de l'opinion contraire pensent que le Corps Germanique sera un jour subjugué par un Empereur qui aura des forces redoutables ; & que jusqu'à ce qu'il soit réduit à cette servitude, il sera forcé comme il l'a été, a prendre part à des guerres étrangeres auxquelles il n'aura aucun intérêt.

Le Chef de l'Empire ne portoit autrefois que le titre de Roi des Romains jusqu'à ce qu'il eût été couronné à Rome. Ce nom depuis Ferdinand Premier, est donné à celui qu'on élit

du vivant de l'Empereur même pour lui ſuccéder immédiatement après ſa mort. On lui preſcrit une capitulation qu'il eſt obligé d'obſerver, quand même il l'auroit ſignée étant mineur. S'il parvient au Throne avant ſa majorité, ce ſont des Vicaires qui ſont les dépoſitaires de ſon autorité. Quoiqu'il ſoit la ſeconde perſonne du Corps Germanique, il n'a de droit aucune part aux affaires, à moins que l'Empereur ne ſoit malade, abſent, ou qu'il ne viole manifeſtement les loix : dans ces trois cas, il peut prendre les rênes du Gouvernement.

Comme la Bulle d'or ne parle point de l'Election d'un Roi des Romains dans le ſens qu'on attache préſentement à ce titre, les Princes & autres Etats de l'Empire ont voulu que les Electeurs n'y puſſent procéder qu'après qu'elle auroit été jugée néceſſaire par la Diete. La France & la Suede

Suede convaincues que ces prétentions étoient contraires aux vues de la Maison d'Autriche, les appuyerent à Munster & à Osnabruk de tout leur crédit. Ce fameux traité fût conclu pourtant sans qu'on eût rien décidé sur une matiere si épineuse ; & le Collége Electoral a continué à élire seul, sans jamais consulter les autres Colléges : ils ne sont encore parvenus qu'à faire régler dans l'article 3 de la Capitulation perpétuelle qui n'est qu'un projet, que les Electeurs ne procéderoient pas *facilement* à l'Election d'un Roi des Romains, à moins que l'Empereur ne quittât l'Allemagne pour toûjours, ou pour trop longtems, que son âge, ou des infirmités habituelles ne le missent hors d'état de se livrer aux soins du Gouvernement, ou que quelque autre nécessité urgente qui intéresseroit essentiellement la gloire & la conservation

de l'Empire, n'exigeât cet arrangement. La même Capitulation autorise l'Election d'un Roi des Romains dans les cas dont on vient de parler, quand même l'Empereur, *excepté qu'il n'eût des raisons importantes*, refuseroit son consentement. Comme on n'est pas convenu d'un juge pour décider de l'importance des raisons, cet article n'est propre qu'à causer du trouble.

Lorsque le chef du Corps Germanique meurt sans avoir de successeur désigné, l'Empire est gouverné durant l'interregne par deux Vicaires. Des Reglemens fort anciens leur partagent l'Allemagne. Ils y exercent nécessairement en commun les droits dont l'Empereur ne joüit qu'avec le concours des Etats, & ils exercent séparément presque tout ce qu'on appelle Droits Réservés de l'Empereur. Leur autorité s'étend sans contradic-

tion jusqu'aux occasions où l'Empereur sorti de l'Empire, n'a pas eu l'attention de nommer d'autres Vicaires; & leurs prétentions vont beaucoup plus loin. Ils soûtiennent que dans ce cas l'administration des affaires publiques ne peut être confiée légitimement qu'à eux. L'Empire a favorisé quelquefois, assez vivement même, cette opinion: mais il l'a abandonnée ordinairement par foiblesse; & malgré toutes les protestations qu'elle occasionne, on ne la regarde presque plus que comme une chimere.

Le Duc de Saxe & le Comte Palatin étoient seuls Vicaires de l'Empire avant la Bulle d'or. Cette célebre Constitution les confirma sagement tous deux dans cette brillante & utile prérogative. Le premier n'a jamais été troublé dans sa possession: mais celle du second a essuyé bien des révolutions. Elles commencerent lors-

que Ferdinand II. transporta avec la dignité Electorale tous les droits de l'Electeur Palatin, à Maximilien Duc de Baviere. Si le traité de Westphalie en rétablissant le fils du Prince dépouillé, dans ses biens, dignités & prérogatives eût parlé du Vicariat en particulier, il ne pouvoit point rester de matiere à contestation. Un silence qui paroissoit n'avoir rien d'imprudent fut durant l'interregne qui preceda l'élevation de Leopold, l'origine d'une dispute fort vive entre les deux Electeurs. Celui de Baviere qui avoit plus de ressources dans l'esprit, & plus de considération que son rival, l'emporta par l'adresse qu'il eut de gagner le co-Vicaire Electeur de Saxe, & la Chambre Imperiale qui expedie toutes les affaires au nom des deux Vicaires. Des circonstances malheureuses pour l'Electeur de Baviere qui avoit été mis au ban de

l'Empire durant la guerre de la succession d'Espagne, firent repasser le Vicariat à l'Electeur Palatin dans l'interregne qui suivit la mort de l'Empereur Joseph. On craignoit que la paix de Bade, qui avoit rétabli l'Electeur de Baviere dans son premier état, ne devint une nouvelle source de division, lorsqu'on apprit que les deux Maisons étoient convenues d'exercer en commun le Vicariat. Quelques Princes qui vouloient désapprouver cet arrangement, sous prétexte qu'au lieu d'un Vicaire on en auroit deux dans le Pays du Droit de Franconie, n'ont point été écoutés ; & on a stipulé dans les deux dernieres Capitulations que jusqu'à ce que la Diete eût approuvé & confirmé cet accommodement, l'Empereur élû, ratifieroit tout ce qui auroit été fait & établi par le Vicariat du Rhin pendant les interregnes.

Le Vicariat de l'Empire en Italie, après avoir passé successivement dans plusieurs Maisons, s'est fixé dans celle de Savoye. Les droits qu'il y donne ne sont pas à beaucoup près aussi étendus que ceux dont il fait jouir en Allemagne. Ses fonctions se bornent presque à conferer quelques Fiefs peu considérables.

Les prérogatives des Electeurs sont beaucoup plus importantes. Ils ont pour quelque somme que ce soit, mais seulement pour le territoire qu'ils possedent en vertu de leur dignité Electorale, le droit de *Non apellando*, ce qui veut dire qu'on ne peut appeller de leurs Tribunaux à ceux de l'Empire ; au lieu que ceux des Princes & autres Etats ne joüissent de cet avantage, en vertu de leur supériorité territoriale, que pour des objets assez legers. L'Electeur de Saxe a un grand avantage sur tous les au-

tres Electeurs : il joüit du droit de *Non apellando* pour tous les Pays soumis à sa domination. Celui de Brandebourg partage ce privilege pour le possessoire ; mais pour ce qui est du pétitoire, on peut appeller, quand il s'agit de plus de 2500 florins d'or. Il est inutile de dire que les appels ne regardent que les causes civiles : on sait que tous les Etats de l'Empire ayant droit de vie & de mort sur leurs sujets, leurs Sentences en matiere criminelle ne peuvent pas être sujettes à révision.

Les Electeurs sont les maîtres de lever les impôts qu'il leur plaît sur leurs sujets ; ils peuvent encore augmenter les péages établis sur leur territoire, ou en établir à leur gré de nouveaux. Pour les autres Etats qui joüissent de ce droit, ils ne peuvent l'étendre qu'en vertu d'un privilége spécial, ou du consentement de l'Em-

pereur & de tous les Electeurs.

Les Electeurs ont obtenu de tous les Rois, le nom de *frere*. Ceux qui sont Ecclésiastiques sont appellés *neveux* par l'Empereur qui donne aux séculiers le titre d'*oncles*. Leurs représentans prennent le titre d'Ambassadeurs à la Diete. Ils font avec les Puissances étrangeres, & entr'eux des traités d'union pour la défense de leurs droits ou pour leur sureté commune, & peuvent s'assembler pour discuter les intérêts du Corps Germanique en général, ou leurs intérêts particuliers, sans qu'ils ayent besoin d'y être autorisés par leur chef, ou qu'il puisse prétendre que ses agens soient admis à ces délibérations secretes. Quoiqu'aucune loi ne les autorise à convoquer la Diete de l'Empire sans l'aveu de l'Empereur, il est assez généralement reçû qu'ils le pourroient, si l'Etat étoit tout-à-fait mal gouverné,

ou dans un danger pressant.

Le droit de Primogéniture a lieu dans tous les grands Fiefs héréditaires de l'Empire, & singulierement dans les Electorats qui sont d'ailleurs des Fiefs masculins. Le plus proche des *agnats* succede lorsque la ligne Electorale vient à s'éteindre. S'il arrivoit qu'à la mort de l'Empereur un Electeur n'eût pas reçû l'investiture, il ne laisseroit pas d'avoir comme les autres sa voix à la Diete d'Election, ce qui prouve que les investitures ne sont qu'une pure cérémonie. Par les dispositions de la Bulle d'or, un Prince engagé dans l'Episcopat ou dans la Prêtrise, ne peut pas succeder dans un Electorat séculier : cette regle n'oblige pas les Protestans qui ont des Evêchés sécularisés. Tout Electeur joüit dans son territoire du droit de Fisc, est majeur à dix-huit ans, & peut l'être même à dix-sept par dispense.

Quoique la Bulle d'or appelle à la tutelle d'un Electeur qui eſt en minorité, le plus proche de ſes parens, il n'eſt pas tout-à-fait décidé qu'on n'ait pas le droit de nommer par un teſtament le Tuteur qu'on veut choiſir dans ſa maiſon. Le Conſeil Aulique & la Chambre Impériale qui doivent l'un ou l'autre confirmer néceſſairement un Tuteur, pour qu'il puiſſe commencer ſon adminiſtration, ont ſi ſouvent varié dans leurs déciſions, qu'il n'y a pas ſur ce point important, & qui revient tous les jours, de principe fixe.

Le nombre des Electeurs ſe bornoit à ſept originairement : il eſt monté dans la ſuite à neuf, ſix Laïques & trois Eccléſiaſtiques.

L'Archevêque de Mayence a comme grand Chancelier de l'Empire, le pas ſur tous les Electeurs, ſans en excepter ceux qui ſont Rois. Le ſoin de

former l'assemblée de Francfort pour donner un chef à l'Empire, ne regarde que lui: mais le consentement des autres Electeurs est nécessaire pour reculer l'Election au-delà des trois mois que les loix accordent. C'est à lui que doivent s'adresser les avis, les griefs, & les prétentions qu'on veut faire parvenir à la Diete générale. Il est le chef du College Electoral, & le Directeur de la Diete.

L'Electeur de Treves a le droit aussi bien que celui de Mayence, de racheter les Fiefs de l'Empire qui ont été hypothequés; mais il joüit seul depuis l'Empereur Louis IV. du privilége de pouvoir acheter tous les Fiefs de l'Empire qui viennent à vaquer dans ses Etats, pourvû que leur valeur n'excede pas six mille marcs d'argent. Tuteur né de tous les pupilles de son Diocese, il peut retenir de leurs revenus tout ce qui n'est pas né-

ceſſaire à leur entretien, ou à leur éducation. Ce n'eſt qu'à lui qu'on peut s'adreſſer pour la réviſion des Sentences de la Chambre Impériale auxquelles l'Archevêque de Mayence ſeul Juge en cette partie, eſt intéreſſé : les Electeurs qui n'avoient originairement le privilége de *Non apellando* que pour mille, ou ſeulement cinq cents florins d'or, ont obtenu dans la ſuite, qu'il s'étendît à quelque ſomme que ce pût être : celui de Treves pour avoir négligé en 1653 & 1654. de ſe faire renouveller comme les autres cette importante conceſſion, ne joüit que de l'avantage qu'il avoit dans les premiers tems. Il ſe croiroit dédommagé, ſi comme ſecond Electeur & Grand Chancelier de l'Empire en Italie, il obtenoit le Directoire de la Diete en l'abſence de l'Electeur de Mayence : mais celui de Saxe en eſt en poſſeſſion, en qualité de Grand

Maréchal, la ſeule dignité de l'Empire, qui avec celle de Grand Chancelier d'Allemagne, ait des fonctions de quelque importance.

L'Archevêque de Cologne, Grand Chancelier de l'Empire dans les Gaules & le Royaume d'Arles eſt le dernier & le plus puiſſant des Electeurs Eccléſiaſtiques. Quoique la Bulle d'or lui ait décerné l'honneur du Couronnement de l'Empereur, qui dans le tems de cette fameuſe conſtitution ſe faiſoit toûjours dans ſon Dioceſe à Aix-la-Chapelle, l'Archevêque de Mayence a crû pouvoir lui diſputer cette prérogative, depuis que le lieu de la cérémonie a varié. Il a été arrêté après d'aſſez vives conteſtations, que celui des deux Electeurs dont on choiſiroit les Etats pour le Couronnement, feroit les fonctions du ſacre, & que dans les Villes d'un autre Dioceſe, l'alternative ſeroit entre eux régulierement

observée. Cette convention a acquis force de loi, depuis qu'elle a été insérée dans les Capitulations.

Charles IV. décida dans la Bulle d'or que le Roi de Boheme qui depuis environ deux siecles étoit revêtu d'un des sept premiers Offices héréditaires, celui de Grand Echanson, seroit le premier des Electeurs séculiers. Il arriva de là que ce Prince devint en qualité d'Electeur, vassal de l'Empire, dont comme Roi il continuoit à être indépendant ; il conserva toutes les prérogatives des têtes couronnées ; son Royaume ne fut pas un Fief de l'Empire ; ses sujets furent toujours gouvernés par des loix particulieres & jugés définitivement par ses Tribunaux ; jamais la Boheme ne contribua aux Charges du Corps Germanique, ne fit partie de l'Allemagne, & ne fut mise au nombre des Cercles. On peut conjecturer qu'elle auroit beau-

coup perdu de son indépendance, si ses Maîtres qui sentoient le danger d'une trop grande liaison avec des Etats qui n'avoient qu'une demi-liberté, n'eussent pris le parti de ne jamais paroître ni aux assemblées particulieres des Electeurs, ni aux assemblées générales de l'Empire : toute leur ambition se borna à conserver leur droit de suffrage dans l'Election de l'Empereur.

Cette politique parut si sage à la Maison d'Autriche, lorsqu'elle parvint à la Couronne de Boheme, qu'elle l'adopta, & l'a depuis assez constamment suivie, jusqu'à ce qu'elle ait vû la souveraineté des Etats de l'Empire, & particulierement celle des Electeurs fondée sur des fondemens inébranlables. Elle a jugé alors qu'elle n'avoit rien à craindre pour une indépendance dont elle étoit justement jalouse, & l'Empereur Joseph

a profité de l'avantage qu'on lui offroit d'entrer comme Roi de Boheme dans tous les droits, & de concourir à toutes les délibérations des autres Electeurs. Il est vrai qu'à la Diete qui plaça Charles VII. sur le Throne, cette voix fut suspendue, parce que le suffrage Electoral étant absolument réservé aux mâles, la Reine de Hongrie ne pouvoit ni l'exercer, ni conférer au grand Duc qu'elle associa à la Régence de ses Etats, le droit de l'exercer, qu'elle n'avoit pas: mais elle a recouvré son activité, à l'élection de François I.

Le Duc de Baviere qui est maintenant le second des Electeurs séculiers, s'est vû long-tems écarté du Collége Electoral, par une suite de contretems qui commencerent dès le douzieme siecle. Les Princes de cette Maison se trouverent alors dans des circonstances assez malheureuses pour être dé-

pouillés du titre de Grand Echanson qu'ils portoient depuis long-tems. Quoique cette perte les humiliât, ils ne la sentirent pleinement, que lorsque le droit de suffrage pour l'Election d'un Empereur commença à avoir pour fondement les grandes charges de la Couronne. Chagrins de se voir tout-à-fait exclus d'une fonction si noble, ils aspirerent à partager la voix que la qualité de Grand Maître donnoit aux Comtes Palatins qui étoient de leur sang ; & après beaucoup de difficultés & quelques brouilleries, ils obtinrent ce qu'ils demandoient. La Bulle d'or auroit infailliblement confirmé cet arrangement domestique, si la branche Palatine n'avoit profité pour recouvrer toute son autorité, de la haine qu'avoit Charles IV. pour la branche de Baviere. Celle-ci se vengea pleinement, lorsqu'au commencement du dernier siecle, elle ferma

à sa rivale le chemin au Throne de Boheme, s'empara d'une partie de ses Etats, & se fit conférer sa dignité Electorale par l'Empereur Ferdinand II. Le traité de Westphalie en approuvant cette disposition, la rendit stable, & lui donna toute l'authenticité dont elle étoit susceptible.

La Bulle d'or confirma au Duc de Saxe la troisieme place parmi les Electeurs séculiers dont elle se trouva en possession, & où il s'est toûjours maintenu depuis : ses droits sont de marquer en qualité de Grand Maréchal de l'Empire les maisons qu'occuperont tous ceux qui doivent assister aux assemblées générales ou particulieres, sans qu'il leur soit permis de prendre d'autres logemens que ceux qui leur ont été assignés ; de juger seul les causes civiles & criminelles de tous les Domestiques des Etats, de ceux même de l'Empereur ; de donner le mot

s'il y a une garnison dans la Ville où l'on est assemblé ; & de diriger la Diete, lorsque l'Archevêque de Mayence est mort ou absent. On pouvoit soupçonner lorsqu'on a vû les Electeurs de Saxe embrasser la Religion Romaine, qu'ils perdroient la direction des affaires des Protestans : mais ils l'ont conservée entiere en s'obligeant à ne confier le soin de ces affaires qu'à un Conseil dont tous les Membres seroient de cette Communion.

Quoique le Brandebourg ait passé successivement dans plusieurs maisons, il a toûjours été le quatrieme Electorat séculier. La Charge de Grand Chambellan de l'Empire qui y est attachée, peut être regardée comme sans fonctions. La plus belle prérogative de celui qui le gouverne, est de pouvoir disposer de ses Etats par Testament, ou autrement, en faveur du Prince de sa Maison, qu'il voudra choi-

sir. Ce privilége singulier fut accordé en 1476. par l'Empereur Frédéric III.

La France & la Suede firent créer à la fin de la guerre de trente ans, un huitieme Electorat pour dédommager les fils de Frédéric, de celui dont la Maison d'Autriche avoit dépouillé leur pere au commencement. L'acte d'érection portoit que si les Ducs de Baviere pour qui cette violence avoit été commise, venoient à manquer de postérité, les Comtes Palatins reprendroient dans le Collége Electoral le rang qu'ils y avoient eu autrefois, & que le nouvel Electorat seroit supprimé. Ces derniers Princes ont un droit tout-à-fait extraordinaire appellé Wildfang. Dès qu'un de leurs Officiers a étendu sa main sur des enfans nés d'un commerce illégitime, ou sur des vagabonds qui se sont arrêtés environ un an dans des lieux sujets à ce droit, & qu'il leur a dit : Je vous

fais Wildfang, au nom de mon Maître, ces enfans & ces vagabonds ne peuvent plus disposer de leurs biens ni de leur personne, qui appartiennent à l'Electeur. Ce privilége a toûjours révolté ceux dans les Etats de qui il s'étendoit ; & les Archevêques de Treves, de Cologne, de Mayence, & quelques autres Membres de l'Empire demanderent vivement en 1654 à la Diete, qu'il fût supprimé : il l'auroit été sans doute, à cause des excès où on étoit tombé en l'exerçant, si les Couronnes de Suede & de France n'avoient fortement appuyé les intérêts de l'Electeur Palatin.

Le dernier Electorat est celui d'Hanovre : ce fut Leopold qui en jetta la premiere idée en 1690. pour priver la France d'un corps considérable de Troupes, qu'Ernest Auguste Duc de Brunswick-Lunebourg devoit lui fournir. Ce projet fut saisi

avec tant de chaleur, que le Prince qu'il intéressoit, s'engagea si on le faisoit réussir, à payer à l'Empereur des sommes considérables, à lui entretenir pendant deux ans six mille hommes soudoyés, & deux mille jusqu'à la fin de la guerre qu'il soûtenoit alors, & à donner toûjours sa voix à un Prince de la Maison d'Autriche, dans l'Election d'un Empereur ou d'un Roi des Romains. Si la Diete dont le consentement étoit nécessaire, avoit approuvé un arrangement qui étoit préjudiciable à un grand nombre des principaux membres du Corps Germanique, le peu qui restoit de difficultés, auroient été applanies fort vîte : sa résistance fit traîner cette grande affaire fort long-tems. Ernest Auguste mourut en 1698. sans avoir été admis au Collége Electoral, quoiqu'il eût reçû l'investiture, & son fils Georges Louis n'y fut reçû qu'en 1708,

Il avoit été déja convenu que sa dignité finiroit avec ses descendans en ligne directe, & qu'elle ne le feroit joüir du droit de *Non apellando*, que jusqu'à deux mille florins. Pour qu'il ne manquât rien à la satisfaction du nouvel Electeur, on chercha quelque grand Office qu'on pût lui donner, & on s'arrêta à celui de Grand Porte-Enseigne de l'Empire. La Maison de Wirtemberg qui en étoit en possession s'y opposa, & on revêtit l'Electeur d'Hanovre de celui de Grand Thrésorier, vacant à l'occasion de la proscription du Duc de Baviere, qui venoit de faire rentrer le Comte Palatin dans ses anciens droits & ses premiers titres. La paix de Bade ayant rétabli les choses sur le pié où elles étoient avant la guerre, on imagina de donner le titre de Grand Ecuyer à Georges Louis. Comme les fonctions de cette Charge étoient une

eſpece de démembrement de celle de Grand Maréchal, l'Electeur de Saxe refuſa d'y donner ſon conſentement. Depuis ce tems-là, l'Electeur d'Hanovre a continué de ſe qualifier Grand Thréſorier de l'Empire, malgré les oppoſitions de l'Electeur Palatin.

Après les Electeurs, les premiers membres de l'Empire ſont les Princes. Par ce mot on ne doit pas entendre des Comtes, ou des hommes nouveaux auxquels l'Empereur confere quelquefois ce titre, mais ſeulement les Evêques qui ſont Princes en vertu d'une Election Capitulaire, ou ceux qui ſont iſſus des anciennes familles où le rang & la dignité de Prince ſont héréditaires. Dans cet ordre la Maiſon d'Autriche joüit ſeule pour tous ſes Etats des priviléges les plus extraordinaires. On lui a accordé, ou elle s'eſt accordée à elle-même avec la plûpart des réſerves du chef du

Corps Germanique, presque tous les droits des Electeurs. D'ailleurs elle est dispensée de contribuer aux Charges de l'Empire, quoiqu'elle ait droit d'en exiger des secours. Il n'y a point d'appel des Sentences de ses Tribunaux. Elle peut se trouver à son gré aux assemblées de la Nation, ou s'en absenter : personne ne peut se mêler de corriger des abus qui pourroient s'être glissés sur les terres de sa dépendance. Elle reçoit dans son territoire l'investiture de ses Provinces qui doit même lui être offerte. Enfin l'Empire ne peut pas avoir de Fief dans les Pays de sa domination, ni acquérir de droit sur aucune de ses possessions ; de sorte qu'au défaut de mâles elle peut les faire passer aux femmes, & au défaut des femmes, en disposer en faveur de qui elle voudra.

Les Comtes different des Princes, en ce que ceux-ci ont dans les affaires

de l'Empire un suffrage personnel, & que ceux-là ne l'ont que Collégial; il n'y a même que les possesseurs des Comtés qui joüissent de cet honneur: tous ces Comtes que l'Empereur & les Vicaires ont si fort multipliés, ne le partagent pas.

Les Villes libres de l'Empire ont dû autrefois à leurs confédérations & à leurs richesses, la considération dont elles joüissoient. La chûte de leur commerce & leurs divisions ont affoibli les unes & fait tomber les autres dans la dépendance de voisins injustes & puissans. Toutes auroient eu cette derniere destinée, si la jalousie de divers Princes, & l'intérêt du chef du Corps Germanique ne les eût garanties de l'oppression. Ces motifs tout-à-fait étrangers à leurs droits & à leurs forces, les ont maintenues dans la possession d'être aussi bien que les Electeurs, les Princes, & les Com-

tes, des Etats de l'Empire.

Par Etat de l'Empire, on doit entendre celui qui possede un Fief immédiat, & qui a voix & séance à la Diete. Le nombre des Etats est beaucoup augmenté depuis Charles-Quint. Ses successeurs seroient parvenus à les multiplier assez en faveur de leurs Vassaux, & de leurs créatures, pour se rendre maîtres de toutes les affaires, si on ne les avoit arrêtés, en insérant dans les Capitulations, que l'Empereur ne pourroit sans le consentement de l'Empire, donner ni ôter le droit de suffrage à la Diete. Ceux qui jouissent de cet avantage étoient originairement, ou des Gouverneurs de Province, ou des Intendans de Justice, qui dans la confusion où se trouva l'Allemagne durant plusieurs siecles, s'emparerent insensiblement pour eux-mêmes d'une autorité qu'ils n'avoient exercée jusqu'alors que par

commiffion. Pent-être feroient-ils parvenus, s'ils l'avoient tenté, à former des Etats féparés, & à acquérir une puiffance tout-à-fait abfolue : mais nous conjecturons qu'un défaut de courage, la crainte des Guerres civiles, l'impoffibilité de réfifter féparément aux Barbares qui fortoient tous les jours du Nord, peut-être auffi l'habitude qui influe plus qu'on ne penfe, même dans les réfolutions les plus réfléchies, les empêcherent de renoncer au centre commun : ils fe contenterent de réduire leur Roi à n'être que le chef de leur Confédération, & chacun fe borna à joüir fur une certaine étendue de Pays de la fupériorité territoriale. Il fuffit de connoître les droits qu'elle donne & les obligations qu'elle impofe, pour pouvoir juger en quoi elle differe de la pleine Souveraineté.

Les Etats de l'Empire ont en ver-

tu de leur ſupériorité territoriale, droit de vie & de mort ſur leurs ſujets, de faire des lois, de mettre des impôts, de battre monnoie, de choiſir une Religion, de former entr'eux & avec les étrangers des alliances, pourvû que ce ne ſoit pas contre leur Patrie, de lever des troupes, & de pourſuivre par la force, la ſatisfaction des torts qu'on leur fait hors de l'Empire. Pour ceux qu'ils reçoivent de leurs co-Etats, ils doivent demander juſtice au Tribunal chargé de la rendre : s'il refuſe de juger, on eſt en droit d'avoir recours aux armes : mais pour un jugement injuſte, il n'eſt permis que de proteſter.

Perſonne ne doute que les Etats ne ſe doivent mutuellement accorder le paſſage par leurs territoires, pour les troupes qui ne peuvent pas ſe rendre à leur deſtination par une autre route. Les armées étrangeres n'ont droit à

ce traitement qu'autant qu'elles sont destinées à la défense de l'Empire ou de quelque membre considérable du Corps Germanique.

L'investiture de leurs Fiefs, que les Etats sont obligés de requérir, n'est pas la collation du Fief, mais une simple reconnoissance du droit de celui qui la demande. L'hommage qu'ils prêtent au Corps Germanique & à son Chef, les rend si peu sujets de l'Empereur, qu'il ne peut rien exiger d'eux en vertu de leur serment, à moins qu'il n'agisse au nom & pour les intérêts de la Nation. Si l'on peut dire dans quelque sens qu'ils sont ses vassaux, ce n'est qu'en le considérant conjointement avec l'Empire. C'est dans l'Empire seul, ou ce qui est la même chose, c'est dans les Etats qui le composent que reside l'entiere souveraineté : les Etats sont souverains ensemble, & co-impérans séparément.

Ils ne sont pas privés de leur liberté, comme on le prétend assez communément par l'obligation d'assister à la Diete en personne, ou par députés, & de payer des contributions pour les besoins du Corps : tout cela ne regarde que la défense commune, & se justifie par l'exemple de plusieurs Puissances qui se prêtent des secours mutuels en vertu de certains traités d'union. Le péril auquel ils sont exposés de pouvoir être cités à des Tribunaux suprèmes, & y être dépouillés de leurs possessions, pourroit faire une impression plus forte, si on ne faisoit pas attention qu'on y procede non comme contre un sujet condamné pour avoir violé les lois civiles : mais par la voix des armes, comme contre un violateur des traités.

L'indépendance des Etats de l'Empire, telle qu'elle est, a été l'objet de l'ambition de la Noblesse immédiate.

Cette Nobleſſe qui ſuivoit autrefois les Empereurs dans leurs expéditions, parvint avec le tems à ne dépendre abſolument que d'eux. On lui donna dans la ſuite des Fiefs comme encouragement, ou comme récompenſe, & elle jouiſſoit des mêmes droits que les Etats. On réuſſit à l'exclurre inſenſiblement des aſſemblées générales de la Nation; & le traité de Weſtphalie confirma tacitement cette excluſion. Ce Corps diviſé en trois claſſes, celui du Rhin, celui de Suabe, & celui de Franconie, prétendit en 1686. que puiſqu'il jouiſſoit dans ſes Domaines de tous les droits qui conſtituent la ſupériorité territoriale, il devoit être reçû au nombre des Etats. Leopold favoriſoit cette demande: mais elle trouva tant d'oppoſition, qu'il ſe vit obligé de l'abandonner. Depuis ce tems-là la Nobleſſe immédiate ne fait aucune démarche pour

pour partager la Souveraineté de l'Empire; & elle continue d'y former une espece de République indépendante, sans avoir ni séance, ni voix à la Diete.

Les Dietes ou Assemblées d'Etats sont fort anciennes en Allemagne. Elles n'y ont pas toûjours eu l'autorité dont elles joüissent; & pendant long-tems ceux qui les composoient n'étoient censés que les Conseillers du Prince. L'usage où on étoit d'en tenir une générale tous les ans, ne parut pas suffisant pour former une administration heureuse, & on convint en 1495. qu'on la convoqueroit extraordinairement, lorsque les affaires l'exigeroient. L'exécution de ce nouveau plan entraîna de si grands abus & des dépenses si considérables, qu'on créa en 1500. sous le nom de *Regimentum*, un Tribunal qui devoit subsister sans interruption, & avoir la

même autorité qu'une Diete générale. Soit que Maximilien trouvât que le nouvel établissement diminuoit l'influence qu'il avoit eue jusqu'alors dans les résolutions qu'on prenoit, ou que les Etats de l'Empire ne fournissent pas ce qui étoit nécessaire pour son entretien, l'usage des Dietes annuelles, fut repris en 1512. on l'abandonna dans la suite pour le reprendre encore. Enfin après bien des révolutions dont le détail n'est ni nécessaire ni intéressant, l'Empire paroît être fixé à une Diete perpétuelle. Du moins celle qui est assemblée actuellement à Ratisbonne ne s'est-elle pas séparée depuis 1663.

Les affaires qui intéressent tout le Corps Germanique sont toutes du ressort de la Diete. Il n'y a qu'elle qui puisse faire des loix générales, les réformer, les abroger, les interpréter, & connoître des causes criminelles

entre les Etats de l'Empire. Elle seule doit décider de la guerre, du choix des Généraux, de la nature & de la qnantité des subsides. Le droit de conclurre la Paix & de nommer les Ministres qui doivent y travailler, de former des alliances, & de les rompre, ne lui est pas contesté. C'est le Tribunal où l'usage veut que soient terminés tous les différends qui surviennent entre l'Empereur, agissant comme Empereur, & un Etat de l'Empire, à l'occasion de quelque Fief.

La Diete est composée de trois Colléges: le Collége Electoral est le premier, & a été long-tems le seul. Ceux qui le composoient originairement ne s'opposerent pas autant qu'ils l'auroient pû à la formation des deux autres. Comme les affaires ne se décidoient pas à la pluralité des voix dans ces tems reculés, ils crurent qu'avec des forces considérables ils

feroient toûjours les maîtres des ré-
solutions. Les Empereurs ayant eu dans la suite intérêt, que tout se reglât par le nombre des suffrages, sont parvenus à l'établir depuis environ trois siecles. Il est arrivé de-là que, pour augmenter son crédit, on a cherché à se procurer beaucoup de voix ; & que celui qui n'en avoit qu'une a voulu en avoir deux, lorsqu'il a acquis un Etat qui avoit droit de séance à la Diete. C'est de cette maniere que les Electeurs qui ne votoient autrefois que dans leur Collége, sont parvenus à voter dans celui des Princes, & à y avoir quelquefois cinq ou six suffrages.

L'ambition a été aussi vive & aussi active, dans le second Collége qui est celui des Princes, que dans le premier. Dès qu'une Principauté a été partagée entre des co-héritiers, chacun d'eux a réussi à recevoir une

investiture particuliere, & à avoir une voix à la Diete. Si les circonstances ont réüni dans la suite sous un seul cet Etat auparavant divisé, le possesseur a voulu joüir seul de tous les suffrages accordés à plusieurs ; & quoique cette prétention ait été quelquefois rejettée, elle a été admise ordinairement. Cet objet important du droit public d'Allemagne est plus intéressant pour les Princes qui ont un suffrage personnel dans leur Collége, que pour les Ecclésiastiques immédiats qui ne sont pas Princes, & pour les Comtes qui ne l'y ont que Collégial : les premiers sont partagés en deux bancs qui ont chacun leur voix ; les derniers ont quatre voix & quatre bancs, ceux de Wetteravie & de Suabe qui sont anciens, celui de Franconie qu'ils ont acquis en 1641. & celui de Westphalie en 1654.

Le troisieme Collége est formé par

les Villes Impériales. Quoiqu'elles se partagent en deux bancs, celui du Rhin & celui de Suabe, leur suffrage paroît être personnel, comme celui des Princes & des Electeurs, parce que chaque Ville a sa voix & vote pour elle-même.

Toutes les affaires qui sont du ressort de la Diete sont discutées séparément dans les trois Colléges. Les deux premiers se communiquent le résultat de leurs délibérations, & l'envoyent ensuite à celui des Villes. Les voix sont balotées dans les trois Colléges jusqu'à ce qu'on soit parvenu à former un arrêté de l'Empire à l'unanimité, ou à la pluralité des voix, suivant la nature des affaires. Comme les Etats ne peuvent rien statuer sans le chef, ni le chef sans les Etats, l'arrêté est présenté à l'Empereur, dont l'approbation est nécessaire, & suffit pour lui donner force de loi sous le nom de

décret d'Empire. Si l'Empereur & la Diete ne s'accordent pas, la question reste indécise jusqu'à ce que les circonstances ou les esprits ayent changé.

Outre la Diete dans laquelle réside la Souveraineté, & que l'Empereur ne peut convoquer que du consentement des Electeurs, il y a dans l'Empire deux Tribunaux suprèmes dont le pouvoir est une émanation de celui de la Diete, & *lui est par* conséquent subordonné. L'Allemagne entiere a long-tems sollicité en vain de pareils établissemens pour sortir de l'espece d'anarchie où elle étoit plongée. Ses chefs qui esperoient toûjours profiter de ces divisions pour parvenir au pouvoir absolu, se refusoient à des vœux si sages. Maximilien I. fut déterminé par la situation de ses affaires à y consentir; & il établit avec l'Empire en 1495. la Chambre Im-

périale. Elle fut errante en quelque maniere jusqu'à l'an 1530. qu'elle fut fixée à Spire. La destruction de cette Ville par les François, la fit transférer à Wetzlar en 1689.

Le nombre des Magistrats qui devoient former la Chambre Impériale a souvent varié, parce que les Etats ne fournissoient pas les contributions imposées pour son entretien. Elle est actuellement composée du grand Juge qui n'a point de voix, quoiqu'il reçoive les plaintes, & qu'il distribue les procès; de deux Présidens & de dix-sept Assesseurs, neuf Catholiques, & huit de la Confession d'Ausbourg. Le grand Juge qui peut être indifféremment des deux Religions, & les Présidens qui doivent être l'unRomain & l'autre Protestant, sont nommés par le chef du Corps Germanique, & les Assesseurs par les Electeurs & par les Cercles. Pour faire goûter cet arran-

gement à l'Empereur, on régla que toutes les Sentences ſeroient rendues & exécutées en ſon nom; & qu'il n'y auroit que lui qui pût prendre connoiſſance des cauſes qui regarderoient les Principautés, les Comtés, & les autres grands Fiefs de l'Empire, quand il s'agiroit de les adjuger.

Malgré une conceſſion ſi importante, l'autorité de la Chambre Impériale eſt fort étendue. Tous les procès que les Etats de l'Empire ont entre eux, ou que des particuliers veulent intenter, y ſont portés en premiere inſtance. Les ſujets d'un même Etat y vont par voie d'appel du jugement qui a été rendu contr'eux au Tribunal de leur Maître, lorſqu'il n'a pas privilége de *Non apellando*, & peuvent y chercher un appui contre les abus de ſon Gouvernement.

Quoiqu'en général les Sentences de la Chambre Impériale ſoient ſans

appel, il y a un moyen de se pourvoir contre elles, lorsque le fonds du procès est de plus de deux mille écus. Ce moyen consistoit autrefois à s'adresser à l'Electeur de Mayence pour demander la révision de la cause par les Visiteurs que l'Empire nommoit tous les ans pour examiner les mœurs des membres de la Chambre, & leur maniere de juger. L'interruption d'une pratique si sage a produit le recours à la Diete qui s'est vûe accablée de griefs & de procès. François I. s'est engagé, il est vrai, dans sa capitulation à remédier à ce désordre, en rétablissant les visites annuelles : mais ce projet sera toûjours traversé par les Etats dont plusieurs craindront la dépense, & d'autres auront des raisons particulieres. Si par des évenemens heureux, qu'il n'est pas possible de prévoir, on parvenoit à surmonter ces difficultés, le recours à la Diete

ne pourroit avoir lieu que lorſque dans quelque point qui concerneroit la paix de Religion, les voix ſeroient tellement partagées que tous les Catholiques ſe trouveroient d'un côté & tous les Proteſtans de l'autre. L'affaire reſtant alors indéciſe, il dépendroit de la partie qui auroit intérêt à la faire terminer, de la porter à la Diete.

Lorſque l'effet de la réviſion étoit de ſuſpendre l'exécution du jugement, preſque tout le monde y avoit recours : elle eſt moins d'uſage depuis que celui qui a obtenu un Arrêt favorable peut le faire exécuter en donnant caution en cas qu'il ſuccombât dans la réviſion. Celui qui ſeroit porté à appeller eſt retenu par une autre conſidération : il eſt obligé, avant que la réviſion commence, de conſigner une ſomme déterminée par les Viſiteurs, & qui entre dans le Fiſc de l'Empereur lorſque la pre-

miere Sentence eſt confirmée.

La Chambre Impériale perdit dès ſon origine une partie de la conſidération qu'elle devoit avoir. Comme elle étoit ſouvent fermée par le retardement des contributions qui devoient ſervir à l'entretien des Juges, Maximilien penſa à profiter de ces interruptions pour étendre juſqu'aux affaires de l'Empire l'autorité d'un Tribunal, qui ſous le nom de Conſeil Aulique ne s'étoit mêlé juſqu'alors que des affaires de l'Empereur. Le moyen dont il ſe ſervit pour amener les Etats à ſon but, fut de leur propoſer de nommer eux-mêmes huit des membres de ce Conſeil dont il ſe flattoit de devenir bien-tôt, comme il fit, tout-à-fait le maître. Dès que ce Prince & ſes ſucceſſeurs virent que l'on commençoit à prendre confiance en ce Tribunal, ils eurent l'attention d'y faciliter l'expédition des procès en n'aſ-

ſujettiſſant pas les Juges à cette foule de formalités qui allongeoient les procédures de la Chambre Impériale, & en preſſant l'exécution de ſes Arrêts. Cette politique & les inſinuations dont on ſe ſervit pour perſuader aux membres foibles de l'Empire qu'ils trouveroient de l'appui à la Cour de Vienne, en portant leurs différends au Conſeil Aulique, acheverent d'accréditer ce Tribunal. Il fut enfin reconnu pour Tribunal ſuprême de l'Empire.

Toutes les cauſes qui peuvent être portées à la Chambre Impériale, peuvent être auſſi portées au Conſeil Aulique : mais dès qu'on a fait choix d'un Tribunal, il n'eſt plus permis de recourir à l'autre. Le premier de ces Tribunaux a ſur l'autre l'avantage que la mort du chef du Corps Germanique ne ſuſpend pas ſes fonctions : la Juriſdiction du ſecond eſt plus éten-

due : elle embrasse seule tout ce qu'on appelle réserves de l'Empereur, & tout ce qui concerne les Fiefs de l'Empire en Italie. Quoique les jugemens du Conseil Aulique soient décisifs, on peut en demander la révision à l'Empereur dont le refus donne droit, selon quelques Docteurs, de recourir à la Diete. Ce recours, de l'aveu de tous les bons Jurisconsultes, est permis dans toutes les occasions où le Conseil Aulique a mal interprété les lois de l'Empire, & à tous ceux qui ont de bonnes raisons pour récuser ce Tribunal. Lorsqu'un procès est important, ou qu'il peut avoir des suites, le Conseil est dans l'usage de renvoyer avec ses conclusions l'affaire toute instruite à l'Empereur, pour qu'il prononce suivant ses vûes ou ses lumieres : il est même arrivé quelquefois que le Prince avant de rien décider ait cru devoir consulter les Etats de l'Empire.

L'exécution des Arrêts du Conseil Aulique qui regardent un Etat immédiat est déférée, aussi bien que l'exécution de ceux de la Chambre Impériale, au Cercle où se trouve celui qui est condamné. Si la condamnation tombe sur les sujets de quelque Etat immédiat, l'exécution en est remise au Magistrat du lieu dont ils sont habitans, ou au Seigneur dont ils sont vassaux.

Le Conseil Aulique doit être composé de dix-sept Assesseurs, & d'un Président, tous du choix de l'Empereur. Ils ne prêtoient autrefois serment qu'à celui qui les nommoit : mais depuis les dernieres capitulations ils le prêtent aussi à l'Empire. Ils avoient été tous Catholiques jusqu'au traité de Westphalie, qui régla qu'on admettroit un nombre suffisant de Conseillers de la Confession d'Ausbourg, pour que dans les procès entre les

Catholiques & les Proteſtans, il pût y avoir égalité de Juges des deux Religions. Quoique la Cour de Vienne n'ait nommé que ſix Luthériens ou Calviniſtes, elle a prétendu avoir rempli cette obligation, ſous prétexte qu'elle a déclaré que dans le cas où les membres du Tribunal ſe diviſeroient tellement dans leurs ſuffrages, que tous les Proteſtans ſe tournaſſent d'un côté, & tous les Catholiques de l'autre, les voix ſeroient cenſées égales. On veut que le Cardinal Clefel, premier Miniſtre de l'Empereur Mathias, ait dit que ſon maître n'avoit pas beſoin d'employer la force pour humilier les Etats de l'Empire, & que la ſeule autorité que le Conſeil Aulique lui donnoit, ſuffiſoit pour les tenir tous dans ſa dépendance.

L'Empire eſt partagé en Cercles. Ils dûrent leur origine au beſoin qu'on crut avoir de diviſer l'Allema-

gne

en plusieurs Districts, pour établir
re, & faire exécuter les décrets
a Chambre Impériale qui venoit
e érigée. Les premiers qu'on for-
n 1500. furent ceux de Baviere,
'ranconie, de Suabe, de Saxe,
Rhin, & de Westphalie, qu'on
ne encore aujourd'hui les anciens
les. Maximilien, l'auteur de cette
& heureuse innovation, dont
pereur Albert II. pouvoit bien
voir donné l'idée, acheva son ou-
e en 1515. en guérissant les Elec-
de la crainte qu'ils avoient eue
es associations ne fussent contrai-
leur dignité ou à leurs intérêts.
ntrerent dans ses vûes, & on
a quatre cercles aux six premiers:
ercle de la haute Saxe, composé
Electorats de Saxe & de Brande-
g; le Cercle du haut Rhin, com-
des trois Electorats Ecclesiasti-
& du Palatinat; le Cercle d'Au-

triche, composé de l'Archiduché de ce nom, de la Styrie, de la Carinthie, de la Carniole, du Tyrol, des Evêchés de Trente & de Brixen, du Brisgau, des Villes foreſtieres, & de tout ce que la Maiſon d'Autriche poſſede en Suabe ; le Cercle de Bourgogne, composé des dix-ſept Provinces des Pays-Bas, & du Comté de Bourgogne dont il tiroit ſon nom. Maximilien eſpéroit aſſûrer par cet arrangement le ſort de cette brillante partie des poſſeſſions de ſa Maiſon : mais l'Allemagne a refuſé conſtamment de ſe charger de la défenſe d'un Pays qui ne contribuoit en aucune maniere aux beſoins de l'Empire. La Boheme ne fut point compriſe dans la diviſion des Cercles, parce qu'elle ne conſervoit preſque plus de liaiſon avec le Corps Germanique, & que l'Empereur qui étoit mécontent du Roi Uladiſlas, n'avoit aucun intérêt à la renouveller.

Lorsque les Cercles eurent été formés, les Etats qui les composoient s'assemblerent pour délibérer sur ce qui pouvoit assûrer ou troubler leur tranquillité. Celui que l'Empereur chargea de les convoquer, de présider à leurs Conseils, de faire exécuter les décisions des Tribunaux de l'Empire, de recevoir ce que les étrangers ou les membres du Corps auroient à demander ou à communiquer, de suivre les résolutions qui auroient été prises, fut nommé Directeur. Cette Commission confiée d'abord aux Princes les plus puissans, est devenue insensiblement héréditaire. Par une coûtume qui a passé en loi, elle est aujourd'hui exercée dans le Cercle d'Autriche par l'Archiduc de ce nom; dans le Cercle de Baviere, par l'Electeur & l'Archevêque de Saltzbourg; dans le Cercle de Franconie, par l'Evêque de Bamberg & les Margraves

de Bareith & d'Anſpach; dans le Cercle de Suabe, par le Duc de Wirtemberg & l'Evêque de Conſtance; dans le Cercle du haut Rhin, par l'Evêque de Worms & l'Electeur Palatin comme Duc de Simmern; dans le Cercle du bas Rhin par l'Electeur de Mayence; dans le Cercle de Weſtphalie, par l'Evêque de Munſter & les Electeurs Palatin & de Brandebourg, comme héritiers de Bergue & de Juliers; dans le Cercle de la baſſe Saxe, par les Ducs de Magdebourg & de Breme, & les deux branches de la Maiſon de Brunſwik-Lunebourg; dans le Cercle de la haute Saxe, par l'Electeur de Saxe. Le Cercle de Bourgogne avoit pour directeurs les Rois d'Eſpagne lorſqu'il étoit ſous leur domination. Il paroîtroit très-ſingulier que chacun des anciens Cercles eût un directeur Eccleſiaſtique & un Laïque, ſi on ne ſavoit que lorſque ces

Cercles furent formés, rien ne donoit tant de force à l'autorité que la rainte des excommunications. Outre e Directeur, chaque Cercle a un Capitaine dont les fonctions se bornent commander les Troupes. Comme cette commission est élective, on la confie ordinairement au Directeur, quoiqu'il soit Ecclésiastique.

Les Cercles ont le droit de faire les alliances entr'eux & avec les Puissances étrangeres. Plusieurs capitulaions leur ont assûré la liberté de s'assembler sans le consentement de l'Empereur, que Rodolphe II. & Ferdinand III. prétendoient être nécessaire. Leurs contingens qui doivent être toûours prêts forment ce qu'on appelle es Troupes des Cercles. Ils levent les impôts pour leurs dépenses particulieres, pour les besoins de l'Empire, & pour l'entretien de la Chambre Impériale.

Quoique plusieurs Cercles ayent pris le parti de ne plus tenir de Diete, à l'exemple de celui d'Autriche qui n'étant composé que des Etats d'une seule Maison, peut prendre sans s'assembler, les résolutions qui lui conviennent, l'usage des Dietes s'est soûtenu dans les Cercles qui réunissant un grand nombre de petits Souverains, ont cru qu'il leur étoit avantageux de faire corps. Il y en a même, tels que ceux du haut Rhin, de Westphalie, & du bas Rhin qui ont formé entr'eux des liaisons étroites, & qui, sous le titre de Cercles correspondans, traitent leurs affaires en commun. Cette précaution les garantit de l'oppression, comme la division du Corps Germanique en Cercles, donne à l'Empereur la facilité de traiter avec quelques Cercles avant que de pouvoir solliciter les secours de tout l'Empire dans une Diete générale.

Tout ce que nous venons de dire appuyé sur les Recès de l'Empire, Bulle d'or, la Paix profane, la Paix Religion, le Traité de Westphalie, les Capitulations, les seuls fondens du droit public Germanique.

Par RECES de l'Empire on a toûrs entendu la collection des lois blies du consentement mutuel du ef & des Membres durant une Diete nérale. Comme le Recès ne se puoit que lorsque l'assemblée se sépat, le dernier a été celui de 1654. ce que la seule Diete qui ait été mée depuis, dure encore. Le prer ne paroît être que de l'an 1235. s Fréderic II. Personne ne doute la pluralité des voix ne suffise pour mer le consentement de l'Empire s les affaires qui concernent tout Corps Germanique : mais dans celqui n'en intéressent qu'une partie, mme les Catholiques ou les Protes-

tans, il faut parvenir à l'unanimité, ou trouver une voie de conciliation.

La Bulle d'or, ainsi appellée à cause du sceau d'or qui y est attaché, fut publiée en 1356. par l'Empereur Charles IV., du consentement des États de l'Empire assemblés. On croit communément qu'elle fut écrite d'abord en latin, & qu'il ne s'en est conservé que trois copies authentiques, celle de Heidelberg, celle de Mayence, & celle de Francfort. Son but est de régler l'Election de l'Empereur, de confirmer les prérogatives des Electeurs, & de déterminer le genre de Gouvernement qui convient à l'Allemagne. Quoiqu'il y soit dit en plusieurs endroits que c'est une loi perpétuelle, on y a fait des changemens, & on a été en droit d'en faire; la même Puissance qui a établi une loi, peut la modifier, la suspendre, ou l'abroger suivant les circonstances.

L'histoire n'en présente pas de plus
reuses que celles qui rendirent la
ix profane nécessaire. L'Allema-
e qui depuis plusieurs siecles n'a-
it pas joüi d'un Gouvernement qui
t faire son bonheur, fut plongée
ns un commencement d'anarchie
r les Croisades. Le désordre fut
gmenté par les Papes, qui pour
bjuguer les Empereurs, exciterent
s peuples à la revolte. La confusion
t portée où elle pouvoit aller durant
nterregne de vingt-trois ans qui
ivit la mort de Fréderic II. Les bri-
ndages, les meurtres, les incen-
es; toutes sortes de violences devin-
nt par degrés si communes qu'il n'y
oit plus de sûreté dans les Villes,
à la campagne. On n'osoit plus
yager qu'en troupe; chacun se re-
roit dans des lieux inaccessibles, &
e croyoit pas s'y pouvoir fortifier
ec assez de précaution; les Etats

foibles commencerent à s'unir entr'eux pour leur sûrete commune ; & le Clergé pour contribuer à sa maniere au rétablissement de la tranquillité publique, publia sous le nom de *Paix du Seigneur*, un écrit pour engager ceux qui portoient par tout la désolation, à s'abstenir toûjours, mais plus particulierement le Carême & les jours de fête de tous duels, assassinats, dévastations, & actes d'hostilité. Ni ces exhortations, ni les foibles efforts de quelques Princes citoyens ne produisirent un grand effet. Le remede devoit venir de l'excès du mal. Il falloit ce qui arriva, que l'Allemagne entiere lasse du cahos où elle se trouvoit, fût disposée à se soûmettre sans peine à tout ce qu'on imagineroit pour le débrouiller. Ces dispositions furent long-tems inutiles par l'éloignement qu'avoient les Empereurs de finir des troubles qui pouvoient étendre leur

torité. Maximilien s'éleva enfin au-
ssus de cette odieuse considération.
peine eut-il pris les rênes du Gou-
rnement qu'il convoqua une Diete
nérale à Worms. On y régla en
495. ce qui concernoit le repos in-
rieur de l'Empire, & on y érigea
us le nom de Chambre Impériale un
ribunal chargé de faire observer l'or-
e qu'on établissoit. Tout ce qui fut
rêté dans cette célebre assemblée
rma la loi toûjours en vigueur de la
iix profane.

Ce nom lui fut donné pour la dis-
guer de la *Paix de Religion* qui fut
nclue dans la Diete d'Ausbourg en
55, & qui mit fin à tant de guer-
, & de négociations dont le Luthé-
nisme avoit été l'occasion ou le pré-
xte. Les principaux articles de l'ac-
ommodement entre les deux partis
ent, que chaque Etat immédiat de
mpire pourroit professer à son choix

la Religion Romaine & la Luthérienne; qu'il seroit permis à tous les sujets qui voudroient embrasser un autre culte que celui du Prince, de quitter leur Pays, de vendre leurs biens, & d'emmener leurs femmes & leurs enfans; que tout Ecclésiastique de quelque rang qu'il fût, qui de Catholique deviendroit Luthérien perdroit sur le champ son Bénéfice, peine qui n'a été étendue aux Luthériens qui se font Catholiques, que par le traité de Westphalie. Le même traité a fait joüir les Calvinistes de la liberté de Religion, à condition qu'ils ne feroient qu'un corps avec les Luthériens, & qu'ils seroient tous compris sous le nom de Protestans, ou de ceux qui suivent la confession d'Ausbourg.

Quelque grande que fût dans l'Empire l'autorité de la *Paix de Religion*; elle avoit besoin d'être affermie comme elle le fut en 1648. par le traité

le Westphalie. Ce fameux traité ne finit pas seulement la guerre de trente ans, qui de la Boheme où elle avoit commencé, s'étoit répandue dans l'Allemagne, avoit gagné le Nord & le Midi de l'Europe; il termina encore tous les différends qui divisoient le Chef & les Membres du Corps Germanique, & régla sous la garantie de la Suede & de la France, ce qui regardoit le Gouvernement civil & religieux de l'Allemagne. On lui donna force de loi perpétuelle en l'insérant dans le Recès de 1654.

Depuis cette pacification, l'Empire n'a fait d'innovations dans son droit public, que celles qu'il a insérées dans les Capitulations. On entend par Capitulation certaines conventions que le Prince qui est désigné Empereur ou Roi des Romains à la pluralité des voix, s'oblige par serment à exécuter. Jusqu'à Charles-Quint celui qu'on

appelloit au Throne avoit seulement juré qu'il feroit un bon usage de son autorité. Cette précaution pouvoit être suffisante avec des Princes Allemands qui connoissoient les constitutions de l'Empire & qui étoient accoûtumés à la forme de son Gouvernement. Un étranger devoit inspirer plus de défiance. On avoit à craindre, ou qu'il ne feignît d'ignorer les lois pour les violer avec plus d'audace, ou qu'il n'entreprît sans détour d'étendre son autorité qui lui paroîtroit trop limitée. Pour prevenir autant qu'il étoit possible ces deux inconvéniens, on fit un écrit qui régloit les droits respectifs du Chef & des Membres du Corps Germanique. Cette Capitulation & les autres qui l'ont suivie à chaque Election, ont sensiblement diminué l'autorité des Empereurs.

Les Electeurs dresserent seuls sans contradiction la Capitulation pendant

; d'un ſiecle. Ils auroient continué
; doute à joüir paiſiblement de cet
ntage, ſi on n'avoit cru s'apper-
oir qu'ils en abuſoient pour ſacri-
la cauſe publique à leurs intérêts
ticuliers. Cette obſervation réveilla
ıbition des Princes & des Villes
prétendirent qu'une loi qui inté-
oit tout l'Empire, devoit être faite
conſentement de tous les Etats. Ce
nd procès fut porté au Congrès de
nſter qui en renvoya l'examen &
lécision à la premiere Diete géné-
:. Comme elle ne termina rien,
mécontentemens continuerent, &
plans d'accommodement ſe multi-
rent. Le ſeul qui ait paru concilier
peu les eſprits, c'eſt le projet d'u-
Capitulation perpétuelle, c'eſt-à-
: d'une Capitulation qui ſeroit ſi-
;e par chaque Empereur dans le
ıs de ſon Election. Quoique ce
jet ait ſervi comme de baſe à la Ca-

pitulation de Charles VI, & que ce Prince & ses deux successeurs se soient obligés de faire finir par la Diete ce qui regarde la Capitulation perpétuelle, il est douteux si elle aura lieu. Les Electeurs refusent d'adopter cet arrangemeut, à moins qu'on ne leur assûre le droit d'ajoûter ce qu'ils jugeront à propos, droit que les autres Colléges ne veulent reconnoître que dans les affaires qui n'intéressent pas l'Empire en général, pour lesquelles ils prétendent qu'il faut le consentement de tous les Etats.

Outre les lois écrites, le droit public Germanique a pour fondement des coûtumes dont on ne voit pas l'origine, & qu'une pratique générale a confirmées. Il faut pour les abolir ou un non-usage long-tems continué, ou une loi publique qui les annulle.

IISTOIRE
DE
L'ABDICATION
)E L'EMPIRE,
PAR
HARLES-QUINT,
en 1556.

LIVRE SECOND.

) UAND l'ambition d'étendre son
:orité ne seroit pas la passion géné-
e de ceux qui gouvernent, il n'é-
t gueres possible qu'elle ne fût pas
le de Charles-Quint. L'avantage
'avoit ce Prince de joüir de droit
ns plusieurs parties de sa domina-
n, d'une puissance en quelque sorte

illimitée, devoit lui faire trouver naturellement trop étroites les bornes de celle que les lois lui accordoient dans l'Empire. Ce sentiment qui auroit remué jusqu'à un certain point les caracteres les plus indolens, enhardi les plus timides, & affermi les plus foibles, fit sur son ame agissante, forte & audacieuse les impressions les plus profondes. Il lui parut dur, peut-être honteux d'être asservi à une forme de Gouvernement qui laissoit peu de choses à sa disposition; & ses démarches annoncerent bien-tôt un plan arrêté de la changer. Les troubles de Religion qui mettoient en feu l'Allemagne, auroient selon les apparences fait réussir ce grand projet, s'il avoit été suivi avec cette ardeur que rien n'arrête, & cette opiniâtreté que rien ne lasse. Heureusement pour le Corps Germanique, Charles étoit porté par son caractere à embrasser à la fois plu-

:urs objets ; & il se trouva engagé
.r les circonstances dans des Guer-
s longues & sanglantes contre l'A-
que, l'Italie, le Turc, & la Fran-
. Des ennemis si puissans le détour-
rent souvent & long-tems de l'atten-
on convenable pour profiter de l'as-
ndant qu'il avoit pris, & à plus for-
raison, des efforts pour le pousser
ıs loin. Il sentit à la fin que cet in-
nvénient n'étoit point passager ; &
magina, pour parvenir à son but,
xpédient qui va suivre.

Depuis que Ferdinand avoit ajoû-
aux Etats héréditaires de la Maison
Autriche, les Royaumes de Hon-
.e & de Boheme, il commençoit
:tre regardé comme un Prince puis-
ıt. Son influence dans les affaires
bliques avoit été sur-tout sentie
r l'Empereur qui en avoit tiré des
:ours considérables. Elle devoit né-
ssairement augmenter lorsque des

forces employées jusqu'alors dans une cause presqu'étrangere seroient développées pour des intérêts plus personnels. Cette réflexion détermina Charles à s'occuper sérieusement du soin de faire élire son frere Roi des Romains. La crainte des obstacles qu'il pouvoit trouver ne le détourna pas de son entreprise ; & il vint à bout de les surmonter en 1531. quoiqu'ils se trouvassent plus grands qu'il ne l'avoit craint. Il étoit encouragé aux efforts qu'il faisoit par l'espérance des avantages qui devoient les suivre. Si nos conjectures sont bien fondées, il pensa qu'il se déchargeroit en apparence sur Ferdinand, du Gouvernement du Corps Germanique ; que les membres de cette espece de République qui n'avoient nulle défiance du caractere de ce Prince, seroient peu en garde contre les entreprises qu'il formeroit sur leur liberté ; que cette sé-

é les mettroit dans les fers sans
s'en apperçussent; & que lorsque
sclavage seroit assez avancé pour
ir être durable, le Roi des Ro-
s naturellement foible, & accoû-
d'ailleurs à une déférence aveu-
pour les volontés de Charles,
roit être amené par un mêlange
t d'insinuations & de menaces,
ler un jour ses droits à l'Empire.
ystème qui tire beaucoup de vraif-
lance de l'ambition du Prince qui
it formé, est presque démontré
ne démarche dont il est impor-
de peser toutes les circonstances.
'Empereur attira en Espagne l'an
8. Maximilien, pour lui faire
ser l'Infante Marie sa fille. Ce
age qui pouvoit & devoit être
lu assez vîte, traîna deux ans en-
. Un tems si considérable fut em-
é à persuader au jeune Archiduc,
n'étoit pas de son intérêt que le

Roi Ferdinand son pere parvînt au Throne de l'Empire, & qu'il n'y avoit que le Prince d'Espagne qui pût soûtenir avec l'éclat convenable une dignité si ruineuse. Dès qu'on crut s'être assûré que Maximilien dont on avoit craint l'esprit élevé & souple, ne traverseroit pas des vues qu'il paroissoit ne pas désaprouver, on crut en pouvoir hasarder la proposition au Roi des Romains. Marie Reine Douairiere de Hongrie sa sœur, se chargea de lui faire cette ouverture. L'ascendant qu'elle avoit eu sur lui dans tous les tems, & qui avoit beaucoup augmenté depuis les services essentiels qu'elle lui avoit rendus en Hongrie & en Boheme, la rendoit plus propre que personne à se mêler d'une négociation si délicate. Elle fut conduite avec la souplesse & l'activité que pouvoient inspirer à une femme ambitieuse le désir de réussir dans une affaire impor-

nte, & une passion très-vive pour la
:andeur de la branche aînée de sa
laison ; cependant elle eut l'issue la
:us funeste qu'elle pouvoit avoir.
erdinand indigné qu'on eût osé lui
roposer une espece de dégradation
ui l'auroit couvert d'opprobre aux
eux de son siecle & de la postérité,
ppella Maximilien à sa Cour, &
ompit tout commerce avec Char-
:s-Quint. * Cette froideur duroit
ncore lorsque l'Empereur donna

* Philippe II. resta :rsuadé toute sa vie ı'il auroit été Empe-ur sans l'ambition de sœur Marie qui encou-ıgea Maximilien son poux à ne pas renon-er, comme il y parois-›it déterminé, à l'es-erance d'occuper un our le premier Throne le la Chrétienté. Il ar-iva de-là que cette Prin-esse étant revenue veuve en Espagne, n'y eut aucune considération. Cela étoit si public que Don Diego de Cordova, qui étoit très-bien à la Cour, disoit plaisamment à ceux qui s'adressoient à lui pour obtenir quelque grace : *Après l'Impératrice je suis celui qui a le moins de pouvoir auprès du Roi. Juan Vitrian, commentaire sur Commines.*

à l'Europe, le ſpectacle d'une abdication totale de ſes dignités & de ſes Etats. Le principe de cette démarche eſt ſi peu connu, que nous croyons devoir rapporter tous les motifs qu'on lui a prêtés. Le lecteur jugera de leur degré de vraiſſemblance.

Le premier qui ſe préſente eſt l'aventure d'Inſpruck. L'Empereur avoit été forcé par des ennemis qu'il avoit ſouvent vaincus, & toûjours mépriſés, de fuir de cette Ville avec une précipitation, & des circonſtances ſi humiliantes, qu'il avoit paru inconſolable. Cette diſpoſition qui auroit pû tourner en découragement dans une ame foible, devoit inſpirer naturellement des penſées de vengeance à un Prince qui connoiſſoit ſes forces, & dont le courage avoit déja été tant de fois éprouvé. Une obſervation ſi ſimple devoit empêcher tous les Hiſtoriens un peu éclairés de donner à la

:raite de Charles-Quint une origine
peu vraiſſemblable, & les détermi-
r à en chercher une autre cauſe.
Pluſieurs l'ont fait, & ont cru l'a-
ir trouvée dans les malheurs qu'il
rouva devant Metz, dont il fut
:cé de lever le Siége. Pour peu
'on ait étudié les Souverains qui
mme Charles-Quint ont l'ambition
fixer ſur eux les regards de leur ſie-
: & de la poſtérité, on ſent que cet
enement, loin de précipiter ſa re-
ite, devoit la retarder juſqu'à ce
'elle pût devenir glorieuſe.
L'élévation de Caraffe ſur le Siége
Rome, pouvoit être tout au plus
ccaſion d'un léger chagrin, & non
motif d'une réſolution violente. Il
étoit pas poſſible que l'Empereur ſe
gardât comme peu propre à régner,
ur n'avoir pas réuſſi à écarter du
rone un Pontife dont il étoit haï;
qu'il ſe crût hors d'état de réſiſter

aux efforts & aux intrigues d'une Cour dont la foibleſſe & la mauvaiſe foi étoient connues de toute l'Europe.

L'opinion qui attribue l'abdication de Charles aux conſeils de ſes deux ſœurs Marie & Eleonore, eſt encore plus dénuée de vraiſſemblance. Quand il ne ſeroit pas prouvé par l'hiſtoire que les deux Reines ne furent inſtruites de ce grand projet qu'après que la réſolution de l'exécuter eut été tout-à-fait priſe, il ſuffiroit de quelques notions générales pour en être convaincu: tous ceux qui ont peſé avec attention les évenemens de ce Regne mémorable, ſavent que les femmes en furent quelquefois les inſtrumens, mais qu'elles n'en furent jamais le premier mobile.

Cette ſeule obſervation paroît détruire ce que Sandoval aſſure, que l'Empereur ne prit le parti de la ſoli-

le, que parce qu'il étoit convenu ec sa femme Isabelle qu'à un cern âge ils s'y jetteroient tous deux. n'est pas aisé de croire qu'un Prin qui pour des intérêts assez légers inquoit tous les jours à ses engageens les plus autentiques, & les plus portans, ait renoncé à toutes ses ouronnes, par la seule délicatesse tenir une parole donnée à une incesse morte depuis assez longtems. Quoique bien des Rois ayent eu vanité de croire que ce qui se passt dans les astres avoit des rapports irqués avec les évenemens de leur egne, nous ne saurions nous perader que l'Empereur ait fait dépene sa destinée d'une comete dont la te lui parut un Arrêt de mort. Les istoriens qui ont adopté ce bruit pulaire, ont fait plus d'attention à folie alors générale de l'Astrologie diciaire, qu'au caractere particulier

du Prince dont ils écrivoient les actions.

Nous ne croyons pas mieux fondée l'opinion qui attribue la retraite du pere aux insinuations des partisans du fils. Charles recevoit si rarement des impressions étrangeres, même de ses plus grands Ministres, dans les plus petites choses, qu'il n'est gueres vraissemblable que l'évenement le plus important de sa vie lui ait été inspiré par des hommes qui n'avoient pas sa confiance, & que leurs liaisons devoient lui rendre suspects.

Il paroîtroit d'abord plus naturel de conjecturer avec quelques Historiens fort graves, que cette démarche tout-à-fait extrême, fut inspirée par l'ambition de faire une chose qui avoit peu d'exemples, & qui ne pouvoit pas être souvent imitée. Un examen réfléchi de la conduite & du génie de Charles-Quint, ne permet pas de

livrer à cette idée. Dans aucune des
érations du Regne de ce Prince,
ne voit des avantages solidement
els sacrifiés à la gloire; & encore
oins à l'éclat & à l'ostentation.
Des écrivains que leur profession
nd crédules sur tout ce qui a rapport
la Religion, ont avancé que l'Em-
reur avoit renoncé à ses grandeurs
ur imiter un Officier de réputation
i lui avoit dit qu'il quittoit la pro-
sion des armes dans la vûe de met-
e un intervalle entre la vie & la mort.
n motif si pur auroit occasionné né-
ssairement des réparations qui n'eus-
nt pas permis à l'Europe de se mé-
endre sur leur origine.
Brantome est le seul qui ait dit que
harles n'avoit quitté le Throne que
our briguer la Thiare, & qu'il avoit
rieusement aspiré à rendre le Souve-
iin Pontificat héréditaire dans sa fa-
ille. C'est un conte si visiblement

absurde, qu'il seroit ridicule de le réfuter.

On trouve quelque part que Charles n'avoit abdiqué ses Etats que pour former son successeur dans le grand art de Régner. Cette opinion paroîtra aussi chimérique qu'elle l'est, si l'on fait attention qu'il n'étoit pas possible que le caractere jaloux & opiniâtre de Philippe eût échapé à l'Empereur, qui d'ailleurs ne fit aucune démarche depuis qu'il fut descendu du Throne, qui fit seulement soupçonner qu'il voulût se mêler encore du Gouvernement.

Des politiques qui rafinent sur tout ont imaginé que Charles avoit voulu joüir du plaisir de voir regretter son administration. Quand ce Prince n'auroit pas été instruit par l'expérience de tous les siecles, que les peuples aiment naturellement à changer de Maître, il auroit senti que son Regne

roit été trop long & trop agité, que
s sujets s'étoient crus trop foulés,
: que les derniers évenemens de la
ıerre lui avoient été trop contrai-
s, pour qu'on désirât de continuer
recevoir ses lois.

Les Mémoires du Cardinal de
ranvelle établissent un autre sistème.
n y voit que Philippe ne se vit pas
utôt en possession de Naples & de
[ilan, qui lui avoient été cédés, pour
ı'il pût épouser la Reine d'Angle-
rre, qu'il déclara qu'il vouloit des-
tuer tous ceux qui y avoient des pla-
:s pour y mettre des gens unique-
ent dévoüés à ses intérêts; que ce
rince refusa avec beaucoup de hau-
:ur d'aller voir l'Empereur son pere
Bruxelles, jusqu'à ce qu'on eût ré-
lé comment il y seroit reçû, & de
uelle autorité il y joüiroit: que dès
u'on l'eut revêtu du Vicariat d'Ita-
e, pour qu'il eût un prétexte de

s'emparer de Sienne, & de tout ce qu'il trouveroit à sa bienséance, il avoit exigé une indépendance absolue dans toute l'étendue qu'il lui plairoit de donner à sa commission : que Charles s'étoit vû réduit à la dure & honteuse nécessité de luter continuellement contre son fils, ou de lui céder toûjours ; & que l'embarras & le chagrin d'une alternative si désagréable lui avoit fait abandonner le timon du Gouvernement. Qu'on sonde le cœur de ce Prince ; & on verra si on y trouve le fonds de sensibilité & de tendresse nécessaires pour inspirer un parti si désesperé.

Une étude un peu approfondie du caractere de l'Empereur, des circonstances où il se trouvoit lorsqu'il se détermina, & de la maniere dont il exécuta sa résolution, nous porteroit à penser que cette retraite si fameuse dans l'histoire, n'eut ni des principes

ien éclaircis, ni de but bien déter-
iné. Charles étoit aigri par ses in-
mités, par les prospérités de la
rance, par les revers qu'il venoit
essuyer à la guerre, & par la dimi-
ition de sa réputation. L'impossibi-
é de changer une situation qui de-
it devenir tous les jours plus dure,
fit tomber dans une espece de las-
ude qu'il prit pour un dégoût rai-
nnable & vrai, des affaires & des
nneurs. Il fut affermi dans cette il-
ion par des images riantes qu'il se
çoit à lui-même du repos & de la
itude, & par des idées de dévotion
'on a souvent dans le malheur. Ces
yens joints à un peu d'inconstan-
qu'on avoit toûjours remarqué dans
conduite, lui inspirerent, si nos
njectures sont vraies, la fantaisie de
lébarrasser de toutes ses Couronnes.
uxelles fut le théatre où s'en fit la cé-
nonie dans une assemblée des Etats,

Charles y céda à son fils Philippe, qui depuis son mariage avec Marie d'Angleterre, portoit le titre de Roi de Naples & de Sicile, le vingt-quatre Novembre 1555. les Pays-Bas, & en Janvier de l'année suivante, toutes ses possessions de l'ancien & du nouveau monde. Cette cession fut accompagnée d'un discours dans lequel quelques Historiens ont cru trouver un air chagrin : *Mon fils*, dit l'Empereur à Philippe, *je fais aujourd'hui une action dont l'antiquité fournit peu d'exemples, & je ne compte pas avoir dans la suite beaucoup d'imitateurs.* S'il retint encore quelques mois sa qualité de Chef du Corps Germanique, ce ne fut que pour faire un dernier effort en faveur de son ancien projet. La nouvelle tentative ne fut pas plus heureuse que l'avoient été les précédentes. Non-seulement Ferdinand refusa de céder les droits qu'il avoit à l'Empire: mais

:ore il ne voulut jamais consentir
: le Roi son neveu fut déclaré Vi-
re de l'Empire dans les Pays-Bas,
en Italie. Le chagrin qu'eut Char-
d'avoir échoüé dans la derniere en-
prise qu'il avoit formée, ne l'em-
ha pas de consommer le grand ou-
ge de son abdication. Tout étoit
lorsqu'il s'embarqua en Zélande *
dix-sept Septembre de l'an 1556.
L'histoire a conservé un mot céle-
qui feroit penser que Charles ne
la pas à regretter le commande-
nt. *Il y a aujourd'hui un an*, dit le
dinal de Granvelle au Roi Philip-
que l'Empereur se démit de tous

* La Reine d'Angle-
: le fit prier par le
ite d'Arondel d'a-
er dans un de ses
s, afin qu'elle eût
tisfaction de le voir.
*plaisir pourra avoir
si grande Reine*, ré-
it-il, *de se voir la
belle fille d'un simple Gen-
tilhomme?* Cette répon-
se ayant fait redoubler
les instances, il dit, pour
s'en débarrasser, *M. le
Comte, tout dépendra des
vents.* Histoire de Char-
les-Quint.

ſes Etats ; il y a auſſi aujourd'hui un an qu'il s'en repentit, répondit le Prince. Ceux qui n'ont pas été auſſi ſéveres qu'un fils, ou qui n'ont pas vû les choſes de ſi près, ont reculé cette époque juſqu'au tems où il traverſa les Provinces d'Eſpagne qui conduiſoient de la Biſcaye, où il avoit débarqué, juſqu'à la ſolitude qu'il avoit choiſie. Il ſe vit ſi négligé dans ſa marche par les peuples, & ſon ſucceſſeur lui fit attendre ſi long-tems les ſommes qu'il s'étoit réſervées pour récompenſer ceux de ſes ſerviteurs qu'il devoit renvoyer, qu'il commença à s'affliger vivement du ſacrifice qu'il venoit de faire. Les diſpoſitions où ſe trouvoit alors ſon eſprit, ont paru à quelques Hiſtoriens mieux marquées qu'à nous, dans un diſcours qu'il tint dans Valladolid à un bouffon nommé Pédro de San-Erbas. Cet homme voyant que Charles le ſaluoit, lui dit, *Sire, vous*

s bien bon de vous découvrir pour i? est ce pour dire que vous n'êtes s Empereur? Non Pierre, répondit Prince, *c'est que je n'ai plus rien à donner que cette marque de courtoi-*

Il partit peu de jours après cet entien pour Saint-Just, Monastere ié dans un vallon agréable sur les ntieres de Castille & de Portugal, près de Placentia: il y arriva le 24 vrier de l'an 1557. y vécut obs-r, & n'en sortit jamais.

Aucune des occupations, ni des itiques de Religion auxquelles se ra Charles dans sa retraite, ne porta npreinte ni d'un grand génie, ni ine ame élevée. Il se promenoit, ltivoit des fleurs, faisoit des expénces de Méchanique, assistoit aux ices, se donnoit la discipline, pra-quoit toutes les autres mortifications Cloître, sans jamais mettre à au-ne de ces actions, la plûpart très-

ordinaires, ce je ne sai quoi de grand qui justifie & annoblit tout. Il falloit même qu'il nût dans tous ses exercices quelque chose qui affoiblît bien fort l'impression de respect que sa seule présence auroit dû faire, pour qu'on lui ait tenu le discours qui suit. Un matin que ce Prince éveilloit à son tour les Religieux, il trouva un Novice enseveli dans un si profond sommeil, qu'il eut bien de la peine à l'éveiller : le jeune Novice se levant enfin à regret, & encore à demi endormi, osa lui dire, qu'il devoit bien se contenter d'avoir troublé le repos du monde tant qu'il y avoit vécu, sans venir encore troubler le repos de ceux qui en étoient sortis.

Le cours des méditations de Charles fut interrompu par une cérémonie qui ne pouvoit partir que d'une imagination bisarre, ou d'un esprit déja affoibli. Ce Prince fit célébrer ses ob-

ues pendant sa vie, se mit en pos-
e de mort dans un cercueil, enten-
faire pour lui-même les prieres que
glise n'adresse à Dieu que pour
ıx qui ne sont plus, & ne sortit de
biere qu'après que tout le monde
fut retiré. Il fut attaqué la nuit qui
ivit cette représentation funebre
une fievre violente qui le conduisit
ns peu au tombeau. Il mourut le
ngt-unieme de Septembre 1558,
;é de 57 ans sept mois & vingt-un
urs. *

Rome qui par sa persévérance &
s hauteurs, a souvent réussi à réali-
r des prétentions qu'elle-même re-
ardoit comme chimériques, saisit la
irconstance de cette mort pour ten-

* Parmi les éloges ou-
és que les Espagnols
rodiguerent à Charles-
Quint après sa mort, on
a remarqué l'Epitaphe
suivante ;

ro tumulo ponas orbem, pro tegmine Cœlum,
Idera pro facibus, pro lacrymis maria.

ter d'acquérir un nouveau droit. Elle fit rendre au Prince les mêmes honneurs funebres qui avoient toûjours été rendus aux Empereurs. Le but de cette cérémonie qui paroissoit d'abord de pure bienséance, étoit d'établir que la rénonciation qui avoit été faite en faveur de Ferdinand, n'ayant pas été accompagnée de la participation du Saint Siége, devoit être regardée comme nulle ; & que l'Empire n'étoit vacant que du jour de la mort de Charles. Paul IV. étoit si entêté de cette idée, qu'il mourut sans avoir reconnu Ferdinand pour Empereur, parce que ce Prince ne voulut jamais s'abaisser à lui demander un consentement qui l'auroit dégradé, lui, & le Corps Germanique. Son successeur Pie IV. se désista d'une prétention si odieuse, & la bonne intelligence fut rétablie entre les deux Cours.

Les Historiens qui ont voulu faire

e de Charles-Quint, ont écrit
ioment même où il expiroit,
le son jardin avoit fleuri mira-
nent. Ceux qui ont cherché à
sa mémoire odieuse, l'ont fait
Luthérien, sous prétexte qu'il
hoisi pour son Prédicateur,
itin Ponce, & qu'il avoit ren-
lerniers soupirs entre les bras
helemi Carranza, Archevêque
ede, * deux hommes célebres

nza dit à deux
ui l'accompa-
par honneur
ut conduit à
n : Je vais en
nilieu de mon
t ami, & de
cruel ennemi.
it que la crain-
rent que l'un
ui fût défa-
eur donna à
le l'émotion.
ajouta-t-il
ne m'entendez
rand ami c'est
mon innocence; mon grand ennemi c'est l'Archevêché de Tolede.

Après s'être défendu en Espagne jusqu'en 1597. il fut transféré à Rome. La sentence qu'on lui prononça en 1576. portoit que quoique l'on n'eût pas de preuves certaines de son hérésie, il feroit une abjuration solennelle à cause des fortes présomptions qu'on avoit contre lui. S'étant soumis à cet ordre, il

qui furent poursuivis dans la suite comme hérétiques, par l'Inquisition. Ces fables sont si visiblement l'ouvrage de la flaterie & de la malignité, qu'il ne seroit pas raisonnable de les réfuter. Il vaut mieux s'attacher à tracer les vrais traits du grand Prince qui nous occupe.

Charles, quoique né dans les Pays-

fut envoyé au Couvent de la Minerve, où il mourut l'année même de son élargissement. Il protesta avant de recevoir le Viatique qu'il n'étoit jamais tombé dans aucune des erreurs qu'on lui avoit imputées, qu'il regardoit pourtant comme juste la sentence rendue contre lui par l'Inquisition de Rome, qui avoit jugé en conséquence de ce qui avoit été allégué & prouvé contre lui. Grégoire XIII. fut si édifié de tant de patience qu'il fit mettre sur la tombe de cet homme vertueux l'Epitaphe suivante. BARTHOLOMÆO CARRANZA, *Navarro, Dominicano, Archiepiscopo Toletano, Hispaniarum Primati, genere, vita, doctrina, concione, atque eleemosinis claro: magnis muneribus à Carolo V. & Philippo Rege sibi commissis egregiè functo: animo in prosperis modesto, & in adversis æquo. Obiit anno* 1576. *die* 3 *Maii, Athanasio & Antonio sacra, ætatis* 72. Histoire de Charles-Quint.

s, étoit d'une vivacité si singulie-
dans son enfance, qu'on ne put
venir à faire son portrait qu'en dis-
ant autour de lui quatre épées, de
e sorte qu'il ne pouvoit se remuer
s se blesser. Ce feu si dangereux
inairement pour les Souverains &
ır leurs sujets, fut dirigé avec tant
sagesse qu'il ne produisit que de
ıs effets. On le tourna à l'étude des
gues vivantes, de l'histoire, de la
itique, les seules connoissances né-
aires de ceux qui sont appellés au
rone; & on réussit à jetter sur ces
nds objets cet intérêt vif qui ne
ẽ que de l'indifférence pour tout
reste. Il arriva de-là que le jeune
nce n'eut pas ce goût du plaisir,
lésir de plaire, ces graces de l'ima-
ation qui séduisent trop souvent
Courtisans, & par leur moyen la
ltitude. Sa réputation souffrit de ce
auroit dû la former. On prit l'es-

prit de réflexion qu'il avoit ſupérieurement, pour de la lenteur; & pluſieurs Hiſtoriens ont écrit qu'il ne dût ſon élévation à l'Empire, qu'à l'idée aſſez généralement établie de la médiocrité de ſon caractere.

L'Europe ſe vit bien-tôt forcée de rétracter ce jugement injuſte; Charles fut connu. On démêla que, quoiqu'il n'eût pas une pénétration extraordinaire, il n'employoit que des gens habiles, & que ſon application à étudier ceux qu'il deſtinoit à des places importantes, lui tenoit lieu d'une plus grande ſagacité. Il n'avoit pas la fantaiſie, ſi commune & ſi dangereuſe aux Souverains, de vouloir ſurprendre par des choix auxquels on ne fût pas préparé: toutes choſes d'ailleurs égales, il préferoit celui que la voix publique nommoit, parce qu'il avoit remarqué que cette attention augmentoit l'idée qu'il vouloit donner de ſa

pacité & de sa justice. La crainte
passer pour léger ou pour peu éclai-
, ne le déterminoit pas à continuer
e servir d'un Général ou d'un Mi-
tre médiocres, parce qu'il avoit
mmencé à s'en servir : dès le com-
ncement de son Regne, il s'étoit
: un principe dont il ne s'écarta ja-
is, de sacrifier toûjours sa gloire
rsonnelle à la réputation de son
ouvernement. Ce sistème le condui-
quelquefois à faire en sorte qu'on
ribuât ses projets les mieux combi-
s & les plus étendus, à ceux qui
ministroient l'Etat sous lui : il reti-
t de cet artifice le double avantage
affoiblir la jalousie des Princes con-
nporains, contre lui, & de forti-
r l'opinion qu'on avoit par-tout de
sagesse de son Conseil.

Comme Charles connoissoit peu
; besoins du cœur, il n'avoit ni fa-
ri, ni confident : il pensoit qu'un

Souverain, pour être juste, devoit être sans amour comme sans haine; & que la confiance, quand elle n'étoit pas indispensable, étoit une foiblesse, une espece de crime d'Etat que rien ne pouvoit justifier. Quoiqu'il récompensât ordinairement mal, il étoit presque toûjours bien servi: ce bonheur étoit une suite en quelque sorte nécessaire du talent qu'il avoit de loüer à propos, du sistème qu'il s'étoit fait de ne ravir la gloire de personne, & de l'art qui lui étoit si naturel de faire esperer beaucoup en ne donnant que peu. Ceux qui lui étoient utiles, n'eurent jamais le dégoût de s'appercevoir qu'ils ne lui fussent pas agréables: l'usage où il étoit de tout rapporter à son Etat plutôt qu'à sa personne, ne lui permettoit pas de laisser éclater, ni d'avoir peut-être de ces aversions bisarres qui ont été si souvent, & qui seront si

uvent encore la ruine des affaires les
us importantes. Il eut le secret, qui
avoit jamais été commun, & qui pa-
ît s'être perdu depuis, de faire
ncourir à l'exécution de ses projets,
tels qu'en fussent les auteurs, tous
ux qu'il jugeoit à propos d'y faire
trer : les jalousies & les haines par-
culieres des gens en place n'in-
uoient que peu & rarement sous son
egne, dans les évenemens publics.

L'adresse de pousser ainsi vers le
ême but tant de personnes considé-
bles, dont les inclinations, les liai-
ns & les vûes étoient ordinairement
ès-opposées, formoit peut-être la
rtie la plus estimable de la politique
: Charles, mais ne la formoit pas
ute. Ce Prince avoit d'ailleurs pour
aximes fondamentales de ne se pas
isser pénétrer, de grossir ses succès,
u de diminuer ses pertes dans l'opi-
ion publique, & dene rien négliger

de tout ce qui avoit quelque rapport au Gouvernement. Il répétoit souvent que l'homme d'Etat devoit être encore plus vigilant que le Chirurgien, qui sonde avec soin les moindres blessures. Les entreprises compliquées lui plaisoient plus en général que les projets simples. Il aimoit à se servir dans les Négociations de gens obscurs, qu'il trouvoit moins délicats sur les moyens, & qu'il lui étoit plus facile de désavouer. Ses traités étoient tous remplis de ces ambiguités basses & honteuses, dont la saine politique, & la pratique de quelques Ministres du premier ordre, ont enfin désabusé l'Europe.

Quoiqu'il ait retiré tout le fruit possible de quelques crimes hardis, éclatans & décisifs, qui se commirent sous son Regne, ses Historiens ont voulu faire douter s'il les avoit ordonnés; ils se fondent sur ce que les

Ministres

res qui en étoient les auteurs,
ent ni punis ni récompensés. La
issance qu'il avoit des hommes
soit hasarder les calomnies les
grossieres contre ses ennemis :
ement prouva que la crédulité
uples étoit un instrument enco-
sûr & plus facile pour nuire,
e l'avoit crû. On ne peut pas
qu'il ne suivît dans les affaires
es voies détournées : mais il pa-
le de deux manieres également
le réussir, celle qui avoit un
nystérieux étoit préférée ordi-
ient. Il étoit vrai par réflexion
es choses indifférentes, pour
x avec avantage dans celles qui
t considérables : ce manége lui
, quoique découvert, parce que
nmes ont été souvent séduits
apparences, lors même qu'ils
nnoient que ce n'étoit que des
nces.

Le malheur qu'eut Charles d'adopter le projet de la Monarchie universelle, qui avoit été formé par Ferdinand son ayeul, donnoit à sa politique une activité souvent nuisible : le vice d'une premiere chimere se répandoit sur presque tout ce qu'il entreprenoit pour la soutenir & la réaliser. Comme il avoit plus d'étendue que de justesse dans l'esprit, il se plaisoit à former dans le même tems plusieurs entreprises considérables : elles se nuisoient souvent les unes aux autres; mais ou il ne s'en appercevoit pas, ou la conviction n'étoit pas assez forte pour le guérir de ce goût. La même inquiétude qui lui faisoit passer sa vie en voyages, l'empêchoit de pousser ses vûes aussi loin qu'il l'auroit fallu : il arriva de-là qu'il n'eut que des demi-succès, & qu'après un regne assez florissant, rien ne se trouva fini. Ses démarches eurent le plus souvent

air incertain qui donnoit de l'in-
étude à ses partisans, & qui rele-
: les espérances de ses ennemis :
venoit de ce qu'il ne s'étoit pas
ruit des forces & des ressources
Etats voisins avec autant de soin
du caractere des Princes qui les
vernoient.
l étoit né sans goût & sans génie
r la guerre : il ne la fit en person-
jue par émulation ; & il n'y eut
quefois des succès, que parce
n de certaines occasions l'esprit
t lieu de talent. Son courage pa-
oit trop réfléchi, pour ne pas
quer de cet enthousiasme qui se
munique : il pouvoit être sûr :
certainement il n'étoit pas bril-
. On lui trouvoit jusques dans les
ndres occasions cet air occupé
le soldat est dans l'habitude de
ıdre pour de l'embarras, & qui a
ouvent jetté le découragement

dans une armée entiere. Ses avantages ne furent jamais aussi complets que ses revers, parce qu'il manqua toûjours de cette hardiesse qui prépare la victoire, & qui rend redoutable jusques dans la défaite.

Quoiqu'il évitât avec soin les dépenses inutiles, qu'il ne fît pas même toutes celles qui étoient nécessaires, ses Finances furent toûjours en désordre: l'usage de surcharger les Peuples ne s'est introduit que depuis; & le nouveau monde ne donnoit gueres encore alors que des espérances. Sa Religion comme celle de ses Peuples, étoit remplie de formalités, & comme celle des Rois, subordonnée à ses intérêts: il en remplit les devoirs extérieurs avec une ostentation qui a passé pour hypocrisie, & qui n'étoit que politique. L'amour lui fit goûter ses douceurs sans lui faire commettre ses crimes: ses Maîtresses, qui n'étoient que ses

:resses, ne le détournerent jamais
:s devoirs, ne prirent aucune part
affaires, & n'entrerent pas seule-
t dans ce qu'on appelle intrigues
Cour. La protection qu'il accorda
arts, ne fut ni fort utile à ceux
les cultivoient, ni très-honora-
pour lui : il n'étoit pas possible
n goût de vanité & d'imitation
luisît les mêmes effets que la pas-
de Leon X. & de François I.
La maniere de vivre de Charles
: également éloignée de la bassesse
 l'ostentation. Il ne fuyoit, ni ne
choit les louanges & les plaisirs.
iqu'il profitât ordinairement de
érité, il n'aimoit pas ceux qui la
lisoient. Sa familiarité n'avoit rien
ile ni de dangereux. Le respect
Peuples lui paroissoit plus pré-
x que leur attachement. L'air de
lération & de justice qu'il mettoit
s toutes ses actions, faisoit sup-

porter, louer même quelquefois sa sévérité. On l'avoit accoûtumé, dès l'enfance, à se rendre maître de son extérieur, ce qui le faisoit ordinairement paroître supérieur aux évenemens. Son aversion pour tous ceux qui avoient dérangé leurs affaires, étoit extrème : il ne les admettoit jamais, ni à ses délassemens, ni à ses conseils, ni à aucun genre d'administration. Peu de Rois, peu de particuliers même ont eu autant de flexibilité que lui dans le caractere : il ne paroissoit pas le même en Espagne, & en Flandre, en Italie, & en Allemagne ; ses manieres d'agir, ses principes de Gouvernement changeoient suivant les hommes & les climats. Sa pénétration lui avoit fait sentir qu'il étoit plus facile & plus juste de s'accommoder au génie de ses Sujets, que de vouloir les assujettir au sien.

Telle est l'idée que présente de

rles-Quint une étude sérieuse du
eme siecle. Si on la trouve con-
ite par quelques actions moins
ıues, qu'on fasse attention que les
mes les plus conséquens sortent
emps-en-tems de leur caractere.
lleurs, nous avons formé notre
ıion générale sur des évenemens
lics & liés les uns aux autres, plus
sifs, sans comparaison, que des
icularités recueillies par des écri-
ıs flatteurs & intéressés. Cette es-
: de doute que l'intérêt de la véri-
eut que nous jettions sur certains
ıumens, ne nous empêchera pas
ı tirer tous les traits piquans qui
trouvent : le lecteur averti qu'ils
sont la plûpart rapportés que par
Auteurs Espagnols plus Panégy-
:s qu'Historiens du Prince, y ajoû-
ı tel dégré de foi qu'il jugera à pro-
.

Charles étudioit sans répugnance

dans sa jeunesse les langues vivantes : il disoit quelquefois qu'il vouloit se servir de l'Italienne pour parler au Pape, de l'Espagnole pour parler à la Reine Jeanne sa mere, de l'Angloise pour parler à la Reine Catherine sa tante, de la Flamande pour parler à ses amis, & de la Françoise pour parler avec lui-même. On ne put jamais l'engager à bien apprendre le latin : *Croyez-vous*, disoit-il à ceux qui blâmoient justement cette aversion, *qu'on veuille faire de moi un Maître d'école ?* Histoire de Charles-Quint.

La découverte de l'Amérique, ouvrage de Christophe Colomb, & de l'ambition des Rois Catholiques, Ferdinand & Isabelle, devint un objet de grande attention pour l'Europe, dans les premieres années du Regne de Charles. Ferdinand Cortez partit le 18 Novembre 1518. de l'Isle de Cuba pour la conquête du Mexique,

ya au milieu des peuples les plus
ares, un Empire qui avoit une
ique, des lois, qui possedoit l'art
a guerre, & la science du Gou-
ement. Son ame naturellement
élevée, le fut encore par la vûe
thrésors & des forces de l'Etat
attaquoit : *Voilà mes amis*, dit-il
soldats, *ce que nous cherchons*,
rands périls & de grandes riches-
celles-ci établissent la fortune, &
utres la réputation. Cette magna-
té se communiqua : tous les Es-
iols qui étoient de l'expédition
rent des hommes supérieurs dans
rand nombre de combats, la plû-
très-vifs, qu'ils eurent à livrer
soutenir. Le dégoût qui paroit
parable des entreprises, longues,
gnées & difficiles, les gagna pour-
à la fin, & ils commencerent à
egarder comme les victimes de
bition du chef qui les conduisoit.

Antoine de Villafagna, ſoldat hardi & factieux qui vit ces diſpoſitions, & qui avoit peut-être contribué à les faire naître, crut la circonſtance favorable pour tramer une conſpiration. Son but étoit de maſſacrer ſon Général, de s'élever par la protection des ennemis de ce grand homme, & de gagner l'amitié de l'armée, en lui procurant les moyens de quitter un Pays qu'elle ne regardoit plus que comme un exil. Cortez averti à tems de ce qui ſe paſſoit, fit arrêter, juger, & mourir ſur le champ un rebelle trop peu conſidérable pour qu'il y eût à craindre une ſédition. Il fit répandre en même-tems que Villafagna ſe voyant découvert & pris, avoit tiré de ſon ſein un papier qu'il avoit déchiré en mille pieces, & qui contenoit ſelon les apparences le nom & le ſeing des conjurés. Cette précaution lui parut néceſſaire pour empêcher les

ıplices qu'il connoissoit tous, & étoient en trop grand nombre r pouvoir être punis, de se porter dernieres extrémités. L'évenet fit voir que le parti le plus mo: étoit le parti le plus sûr dans cetccasion. Les coupables servirent uis avec d'autant plus de zele, ls crurent cette ardeur nécessaire r détruire les soupçons qu'on pou: avoir de leur fidélité. *Solis.*

'union n'eut pas été plutôt réta- entre les Espagnols, qu'ils ache:nt la conquête du Mexique. Leur ur, à en juger par tout ce qui it ce grand évenement, avoit été ns soutenue par le desir d'acquérir la gloire, que par l'espérance de richir. Cette honteuse passion les ra à des cruautés qu'on a peine à ire. Cortez lui-même montra au: d'avidité que le dernier des su-ernes. L'histoire l'accuse d'avoir

fait mettre sur des charbons ardens l'Empereur Guatimozin, & un de ses favoris, pour les forcer par ce supplice à découvrir les thrésors de Motézuma que l'on supposoit qu'ils avoient cachés. Ce fut dans cet état violent que le Prince entendant un cri que la douleur faisoit pousser à son favori, lui dit en le regardant fierement : *& moi suis-je donc sur un lit de roses?* Cet héroïsme ne changea rien à la conduite qu'on tenoit; & les barbares vexations qui avoient commencé, continuerent sans que Charles en fût instruit, ou qu'il prît des mesures pour les faire cesser. La tyrannie ne diminua pas, malgré l'éloignement du tyran, qui revint en Europe pour y défendre ses biens contre le Procureur Fiscal du Conseil des Indes. Il suivoit cette grande affaire à la Cour d'Espagne, lorsque l'Empereur partit pour sa seconde expédition d'Afri-

, Cortez qui l'y accompagna fut
:é avec peu d'estime ; & on lui
na la mortification de ne le point
eller au Conseil de Guerre, quoi-
on y admit des Officiers qui n'a-
ent ni sa réputation, ni ses servi-
ni son expérience. Il mourut dans
atrie en 1554. *Herrera.*
grand Capitaine n'avoit pas ache-
a conquête du Mexique, lorsqu'on
déterminé à celle du Pérou d'une
iere assez singuliere. Un Indien
venoit de présenter une grande
ntité d'or à deux Officiers Espa-
ols, s'apperçut qu'ils ne parvien-
ient jamais à le partager paisible-
nt, malgré la précaution qu'ils pre-
ent de le peser. Indigné, comme
e devoit être, d'une avidité si éloi-
ée de ses mœurs, il secoüa violem-
nt la balance, & renversa tout l'or
i y étoit: « Puisque vous vous que-
ellez pour si peu de chose, dit-il

« tout de ſuite aux deux Officiers, &
« que c'eſt apparemment ce métal qui
« vous a fait abandonner votre Patrie,
« eſſuyer tant de fatigues, courir tant
« de dangers, & inquiéter tant de
« Peuples qui joüiſſoient d'une paix
« profonde, je veux vous faire con-
« noître un pays où vos deſirs ſeront
« ſatisfaits : mais pour y pénétrer il
« faut bien d'autres forces que celles
« que je vois ici. Vous aurez à com-
« battre des Nations nombreuſes, &
« des Rois puiſſans, qui ne manquent
« ni de moyens, ni de courage pour
« ſe bien défendre. »

Ce diſcours qui paroiſſoit d'abord fort vague fut ſuivi d'éclairciſſemens ſi ſatisfaiſans, qu'on ne penſa plus qu'à tenter la découverte d'une Région ſi riche. François Pizarre qui ſavoit la guerre, & qui la faiſoit avec ſuccès depuis long-tems dans les Indes, fut mis à la tête de cette entre-

é. Elle réussit au-delà de toute
?rance. Les thrésors du Pérou, &
Mexique sont devenus depuis la
: du commerce immense que fait
urope dans toutes les parties de
ivers. *Histoire de S. Domingue.*
es Chevaliers de Saint Jean chas-
en 1552. de Rhodes par Soliman,
nt errans pendant huit ans en Can-
, à Messine, à Civita-Vecchia, à
erbe, à Nice, & à Villefranche.
obtinrent enfin l'Isle de Malte, &
cerent l'Ordre. L'Empereur, par
arrangement, mit à couvert Na-
& Sicile des entreprises des Cor-
es d'Afrique, & ne céda qu'un
her stérile, qui comme on le disoit
s communément, *ne valoit pas le
chemin qu'on avoit employé à écrire
ête de la donation.* Histoire de
lte.

Barberousse s'étoit emparé du
yaume de Tunis d'où il menaçoit

les côtes de Naples & de Sicile. Pour mettre à couvert ces deux Provinces, Charles se détermina à aller attaquer l'an 1535. ce redoutable Corsaire jusqu'en Afrique. Il commença son expédition par le Siége de la Goulette, qu'il prit après une assez vive résistance. Elle auroit peut-être duré plus long-tems sans la promesse que fit l'Empereur d'une chaîne de cinq cents ducats d'or à celui qui le premier planteroit l'étendart Chrétien sur la muraille. L'espoir d'une récompense si glorieuse fit faire des efforts à toute l'armée. Ceux d'un simple soldat de Palerme, dont l'histoire n'a pas conservé le nom, & de Pierre de Tuniente, Chevalier de Malte Catalan, furent trouvés généralement les plus heureux : mais on se partagea entre ces deux braves hommes. Trois Officiers, & trois Chevaliers d'une probité distinguée qu'on

›n choisit pour juger cet impor-
differend, ne purent point parve-
: acquérir assez de lumieres pour
ıoncer. Charles mit à profit pour
éputation cette précieuse incerti-
: : il donna deux chaînes au lieu
ıe, & gagna plus de cœurs par
attention si sage, qu'il ne l'au-
fait en d'autres occasions par les
ifices les plus difficiles.
'lusieurs Historiens ont observé
pendant que les Chrétiens mon-
ıt à l'assaut, qui les rendit maîtres
ı Goulette, ils étoient précédés
leux hommes qui les animoient à
faire par des motifs très-différens.
Franciscain nommé Louis Samor-
rioit, un crucifix à la main, que
ıpe accordoit indulgence plenie-
& la remission de tous leurs pé-
: à ceux qui mourroient pour la
lans cette guerre : le Trompette
oine Jocondo portoit une chaîne

d'or au bout d'une longue pique,
promettoit de la part du Prince à
qui arboreroit le premier son Drap
Charles, après la prise de la G
lette, marcha droit à Tunis. Un
ses soldats effrayé du grand nom
d'ennemis qui couroient la cam
gne, s'écria : *Avons-nous don
combattre contre tant de Maures?*
toi poltron, lui dit un de ses camara
*plus il y aura de péril, plus il nou
reviendra de profit & de gloire.*
mot hardi procura peut-être une
toire que suivit une action qui a p
pour heroïque. Le Boulanger de
berousse vint offrir à l'Empereur d'
poisonner son Maître, ce qui fe
tomber sans risque tout le Pays e
les mains des Espagnols. L'Empe
refusa cette proposition, sous pre
te qu'il ne vouloit pas faire l'hon
à un More d'user avec lui de tan
cérémonie ; il fit avertir tout de

ennemi dupéril qu'il avoit couru,
exhorta à être à l'avenir sur ses
les.
:e procédé de Charles n'empêcha
Barberousse qui désesperoit de
ndre Tunis d'ordonner qu'on
.e feu aux poudres qui étoient sous
prisons des Esclaves Chrétiens.
plus considerable d'entr'eux, Si-
iei Chevalier de Malte, prevint
nalheur, en profitant de la confu-
où tout étoit tombé, pour s'em-
:r avec ses compagnons du Châ-
: qui devoit entraîner, & qui en-
ıa en effet la reddition de la Ville.
'armi les trais sans nombre de
:icité, d'avarice, & de cruauté
firent juger les conquérans indi-
s de leur fortune, on trouve une
on qui mérite d'être remarquée.
amenoit de Tunis au Camp, une
: jeune, belle, & noble nommée
ſa. Mulei Hascen, ce Roi qui

après avoir été déthroné par Barberousse s'étoit jetté entre les bras de l'Empereur, la rencontra garottée d'une maniere également indigne de son âge, de son sexe, & de sa naissance. Touché de compassion, & peut-être d'un sentiment plus vif, il offrit à l'Officier Espagnol dont elle étoit l'esclave de la racheter. La Maurisque qui étoit née fiere, & que sa situation aigrissoit, s'ecria en lui crachant au visage : *Retire-toi perfide & méchant Hascen, qui pour recouvrer un Royaume qui ne t'appartenoit pas, as trahi honteusement ton Pays, & ta Nation.* Cette expression de désespoir autant pour le moins que de mépris ne rebutant pas le Prince, Aysa furieuse lui repéta, *Retire-toi, te dis-je, je ne veux point d'un tyran pour liberateur.*

Cette aversion qui étoit générale n'empêcha pas le rétablissement de

:en, & en fut peut-être la prin-
:e cause. Elle mettoit dans une
:ndance entiere & néceſſaire de
rotecteurs, un Roi dont on s'aſ-
it d'ailleurs en le rendant tribu-
de l'Eſpagne, en retenant le
: de la Goulette, & en exigeant
ils Mahomet pour ôtage. Les Hiſ-
ns qui ont loué ces diſpoſitions
t pas vû qu'à force d'affoiblir &
ilir ce Prince on l'avoit mis hors
it d'interrompre les courſes de
erouſſe. Ce Roi Corſaire qui étoit
maître d'Alger, & Amiral de
nan, continua en effet avec ſuc-
ès ravages & ſes barbaries. Outre
ſir de la réputation & du butin
avoit toûjours eu, il parut ani-
l'un motif de vengeance qui lui
it mettre dans tout ce qu'il entre-
oit quelque choſe d'inſultant pour
rles. L'Empereur attendoit avec
grin l'occaſion de punir tant d'ou-

trages l'orſqu'il apprit que ſon ennemi étoit parti pour Conſtantinople. Ce voyage qui devoit avoir beaucoup affoibli Alger lui parut favorable pour en tenter la conquête ; & il en prit la résolution, quoique la ſaiſon fût avancée. André Doria l'ayant inutilement preſſé de renvoyer cette expedition à un autre tems, finit par lui dire de ce ton bruſque qui eſt ſi familier aux gens de mer : *Souffrez qu'on vous détourne de cette entrepriſe, car par-Dieu ſi nous y allons nous perirons tous*; à quoi Charles répondit eu riant, *vingt-deux ans d'Empire pour moi, & ſoixante & douze de vie pour vous, nous doivent ſuffire à tous deux pour mourir contens.* On s'embarqua peu de jours après, & on arriva dans les derniers jours d'Octobre de l'an 1541. à la rade de la Ville qu'on ſe propoſoit de prendre.

Avant de commencer les attaques

ıvoya au Gouverneur de la Place
ientilhomme adroit & éloquent
'oublia rien de tout ce qui étoit
ɔle de l'intimider ou de le cor-
ıre. Dès qu'il eut cessé de par-
: Gouverneur le renvoya après
roir dit *que c'étoit être fou que de se*
r de conseiller son ennemi: mais que
t être encore plus fou que de s'ar-
aux conseils qu'un ennemi donne.
dispositions reduisirent l'Empe-
à attaquer la Place dans les formes.
aleur de la garnison, & des tempê-
ffreuses le forcerent d'en lever le
e; il ne regagna ses Etats qu'après
r perdu dans cette expedition son
ıée, sa flotte, & sa réputation.
)n sait que l'Aretin surnom-
le Divin par les Italiens, pour
ɛrgie de ses expressions, se fai-
apeller *le fleau des Princes*, &
l avoit même fait frapper une mé-
le où il étoit représenté assis sur

un Throne ayant des Rois à ſes piés qui lui apportoient des dons avec ces mots pour légende: *I principi tributarii d'ell'Aretino.* Charles à ſon retour d'Afrique, lui envoya pour l'engager à ſe taire, une chaîne d'or de la valeur de cent ducats. *Voila*, dit l'écrivain ſatyrique, *un bien petit preſent pour une ſi grande ſotiſe.* Vie de l'Aretin.

L'eſpece d'anéantiſſement où tomba la marine Eſpagnole après l'évenement du Siege d'Alger, rendit les Corſaires plus entreprenans & plus redoutables dans toute la Méditerranée. Leurs courſes ne furent pas même interrompues par la mort de Barberouſſe. Dragut leur nouveau Chef les mena au butin avec autant de bonheur & de capacité que ſon prédéceſſeur. C'étoit de la Ville d'Africa, dont il s'empara par ruſe, qu'il faiſoit ſortir ces eſcadres terribles qui rui-

noient le commerce des Chrétiens, & qui ravageoient leurs côtes. Quoique le projet de le chasser d'une place qu'il avoit mise dans un état de défense proportioné au besoin qu'il en avoit, parût hardi, l'Empereur qui étoit aigri, l'entreprit, & ses Lieutenans l'éxecuterent. André Doria reçut ordre après ce succès auquel il avoit beaucoup contribué, de chercher par-tout Dragut, & de ne rien négliger pour s'en défaire.

L'Amiral averti que son rival avoit relâché dans le Havre de l'Isle de Gelves, jetta l'ancre à son embouchure, dans un endroit appellé la bouche de Cantara, & envoya chercher à Genes, à Naples & en Sicile un renfort de troupes. Il les destinoit à attquer le Corsaire dans l'Isle, tandis que de son côté, il lui couperoit toute retraite, en tenant l'issue du Havre entierrement bloquée. Dragut qui

pénétra ce dessein, imagina pour le ruiner, un moyen qui pouvoit n'être pas heureux, mais qui ne devoit tomber que dans la tête d'un homme extraordinaire. Il fit croire à Doria, par l'attention qu'il eut de fortifier les bords du Havre, qu'il avoit résolu d'en défendre l'entrée jusqu'à l'extrémité, « tandis qu'il faisoit applanir un chemin qui commençoit à « l'endroit où ses Galeres étoient « mouillées, & sur lequel on éleva « un exhaussement composé de plusieurs pieces de bois qu'il fit recouvrir des planches frottées de graisse, « pour faciliter le passage à tout ce « qu'il voudroit faire glisser dessus. « On guinda ensuite, par la force des « cabestans, ses Galeres, sur ce plancher, & avec des rouleaux de bois « on les fit avancer jusqu'à un endroit « de l'Isle dont le terrein étoit beaucoup plus bas, & où il avoit fait

« creuser un nouveau Canal du côté
« de l'Isle, opposé au Canal de Cantara, & par lequel ses Galeres passerent d'une mer à l'autre. Doria
« n'en apprit la nouvelle que par la
« perte de la Capitane de Sicile, que
« Dragut, comme pour le braver,
« enleva presqu'à sa vûe. Ce Corsaire
« prit ensuite la route de Constantinople, pour hâter par sa presence le
« départ de la Flote destinée contre
« Tripoli, & les autres Places qui appartenoient aux Chevaliers de Saint
« Jean. L'Amiral Chrétien étonné,
« & plus confus que s'il eût perdu
« une grande bataille, revint dans le
« Port de Genes; & pour se dispenser de la poursuite du Corsaire, il
« se servit du pretexte honorable de
« commander lui-même les Galeres qui
« devoient passer d'Italie en Espagne
« Dom Philippe d'Autriche, fils unique
« de l'Empereur. » *Histoire de Malte.*

Charles eſt le ſeul Roi d'Eſpagne qui ait eu le cœur des Catalans, & preſque le ſeul contre lequel ils ne ſe ſoient pas revoltés. Il gagna leur confiance en répondant aux députés qui étoient venus ſavoir de quelle maniere il vouloit faire ſon entrée à Barcelone, qu'il déſiroit d'être reçû comme l'avoient été autrefois les Comtes, *parce qu'il tenoit à plus grand honneur d'être Comte de Barcelone, que d'être Empereur des Romains.* Hiſtoire de Charles-Quint.

L'Empereur apperçut ſur une des portes de Naples, Place peu ſoumiſe, des figures de chevaux ſans mords. Quelqu'un à qui il demanda ce que cela ſignifioit, lui répondit que c'étoient les Armes de la Ville. *Ces chevaux*, repartit-il, *me paroiſſent bien fougueux; il faut néceſſairement que je leur mette un frein.* L'ordre fut auſſitôt expédié de conſtruire une Citadelle qu'on ap-

pella *la Bride* de Naples. *Histoire de Charles-Quint.*

Sandoval, dans la description qu'il a fait du Siége de Duren, Ville du Duché de Juliers, rapporte que le Gouverneur de la Place s'excusa d'avoir tenu contre une aussi grande armée que l'étoit celle de l'Empereur, sur ce que sa garnison croyoit n'avoir affaire qu'à des Allemans, & qu'elle avoit ignoré jusqu'alors ce que c'étoit que de combattre contre les Espagnols. *Histoire de Charles-Quint.*

Les politiques ont blâmé l'Empereur de n'avoir pas donné Florence à son fils Philippe, qui pouvoit s'en servir utilement pour conserver les autres Etats que la Couronne d'Espagne possedoit en Italie. Si Charles sacrifia comme on l'a soupçonné, la facilité de s'emparer d'un si beau Pays, au plaisir de donner une dot considérable à Marguerite sa fille na-

turelle, qu'il maria à Alexandre de Médicis, cette tendresse diminua beaucoup dans la suite. Pierre Louis Farnése Premier Duc de Parme & de Plaisance ayant été assasiné, Ferrant de Gonzague, Gouverneur de Milan reçut ordre de s'emparer de Parme qu'il manqua, & de Plaisance qu'il prit. On n'eut aucun égard aux droits de l'héritier légitime, Octave Farnese, quoiqu'il eût deux enfans jumeaux de Marguerite qu'il avoit épousée après la mort de Médicis. L'épigramme suivante nous apprend ce qu'on pensoit alors sur cet événement.

Cæsaris injussu Farnesius occidit heros,
Sed jussu data sunt præmia sicariis.
Tres sunt hæredes, dux, Margareta, Gemelli :
Hunc Socer, hanc genitor, hos spoliavit avus.

Charles venoit à bout des choses les plus difficiles, par l'attention qu'il avoit de donner aux differens Peuples de sa domination, les mar-

ques d'estime auxquelles leur caractere devoit les rendre plus sensibles. Il appelloit les Flamans ses freres, parce qu'il étoit né dans les Pays-Bas; les Allemans ses amis & ses compagnons à cause de son extraction Allemande & de la dignité Impériale qu'il tenoit de leur choix, & les Espagnoles ses lions, *mis leones*, pour leur intrépidité. Cette derniere Nation portoit alors si loin la valeur, que les Castillans se plaignirent avec un vivacité extrême au Siége de la Goulette, de ce que le Général les privoit de la gloire de verser leur sang pour leur Prince, en distribuant aux Andalousiens, & aux Estrémadussiens les postes les plus dangereux. *Amelot, notes sur Tacite.*

Antoine de Leve, qui par sa resistance dans Pavie, avoit été la cause de tous les malheurs de la France, & qui s'étoit soutenu depuis sans secours

au milieu de l'Italie contre les forces réunies de plusieurs Puissances, avoit peu de fortune. Son ambition se bornoit cependant à la Grandesse, la récompense la plus flateuse & la plus facile qu'on pût lui donner. Au lieu de voir remplir ses désirs à l'arrivée de l'Empereur à Milan, comme il l'espéroit, il en fut reçû très-froidement. La seule distinction qu'on lui accorda fut de le faire asseoir, encore ajouta-t-on qu'il ne devoit cette grace qu'à son âge & à ses infirmités. Quoique ce grand Général sentit bien tout ce que ce discours avoit de peu obligeant, il crut devoir profiter de cette occasion pour découvrir ses vues à son Maître, & il dit que ce n'étoit pas tant aux piés qu'à la tête qu'il avoit du mal. Charles qui vit qu'on lui demandoit un ordre de se couvrir, formalité suffisante pour faire un Grand d'Espagne, feignit de ne rien comprendre;

dre ; & Leve honteux de s'être expliqué ſans ſuccès, ſe retira, le déſeſpoir dans le cœur.

A peine étoit-il ſorti que le fils de la Nourrice de Charles, Flamand groſſier, & inſtruit ſeulement aux arts méchaniques, entra. Il fut reçû avec un viſage ſi ouvert, des manieres ſi franches, des careſſes ſi vives que le Cardinal Caraccioli ne put s'empêcher de marquer la ſurpriſe où tout ce qu'il voyoit le jettoit. L'Empereur qui avoit aſſez de confiance en ce Cardinal pour lui faire des ouvertures, lui avoüa que c'étoit par ſyſtème qu'il joüoit deux rôles ſi différens : l'Eſpagnol a beſoin, dit-il, d'être gouverné fierement pour avoir toute ſa vertu ; on ne tire parti des Flamans que par une familiarité exceſſive. *Hiſtoire de Charles-Quint.*

La veuve d'un Grand d'Eſpagne voulut épouſer un de ſes Gentilhom-

mes qui étoit très-bien fait, & d'une figure fort agréable. Le jeune homme, par une délicatesse assez rare, lui représenta longtems & vivement qu'une alliance si disproportionnée la couvriroit d'un éternel opprobre. Cette femme, pour toute réponse, fit couper les narines de deux chevaux de carosse très-beaux, & très-connus, dont elle continua à se servir pour ses visites & ses promenades. Une bisarrerie si nouvelle devint d'abord la matiere de tous les entretiens ; on en parla moins peu de tems après, & enfin on n'en dit plus rien du tout. Voilà ce qui nous arrivera, dit la Dame à son Gentilhomme, en lui faisant observer ce qui venoit de se passer. Ce raisonnement finit les difficultés.

Il n'y avoit que peu de jours que le mariage étoit fait, lorsque l'Empereur arriva à Madrid. Ce Prince parut surpris de voir parmi les Grands

qui lui faisoient leur cour, un homme qu'il ne connoissoit point, & qui avoit le chapeau bas. On l'instruisit dans l'instant de ce qui s'étoit passé; il lui ordonna de se couvrir: *Vous autres*, dit-il à ceux qui l'entouroient, *vous ne devez le titre de Grand qu'à la fortune; celui-ci*, ajoûta-t-il en soûriant, *le possede par la nature*. Histoire de Charles-Quint.

L'Empereur qui sortoit d'une attaque de goutte très-violente, marchoit d'une maniere si singuliere que le Comte de Buren ne put s'empêcher de rire. Une joie si subite surprit le Prince, qui en demanda la cause. *Sire*, répondit le Courtisan, qui ne se trouva pas assez de présence d'esprit pour imaginer sur le champ une défaite, *en voyant les pas mal assurés de Votre Majesté, j'ai cru voir l'Empire, comme son Chef, chancelant, tantôt sur un pié, & tantôt sur un autre. Gardez*

vous une autre fois de ces pensées, lui dit l'Empereur avec une douceur mêlée de sévérité, *& apprenez que ce ne sont pas les piés, mais que c'est la tête qui gouverne un Etat.* Histoire de Charles-Quint.

L'Empereur demandoit un jour à Augustin Sesse, Napolitain éclairé & vertueux, avec lequel il aimoit à s'entretenir, quelle étoit la chose qu'on pouvoit nommer heureuse dans le monde : *C'est, Sire, de n'être pas obligé à loger des soldats*, répondit Sesse; *& je ne doute pas que Votre Majesté ne soit de mon opinion, si elle veut bien prendre la peine de lire ce que m'écrit ma femme.* Il tira aussi-tôt une lettre qu'il venoit de recevoir dans laquelle étoient vivement peints les désordres que faisoient dans sa maison, & sur ses terres des gens de guerre qu'on y avoit logés. Charles satisfait de la repartie de Sesse, l'anoblit, & l'affran-

chit pour toûjours de toutes ſortes d'impoſitions. *Hiſtoire de Charles-Quint.*

Charles qui aimoit à railler, & qui permettoit qu'on le raillât lui-même, demandoit un jour à Pierre Sabatte, eſpece de bouffon plaiſant & ſingulier avec lequel il badinoit ſouvent, pourquoi il n'étoit pas gai à ſon ordinaire, & ſe tourna tout de ſuite vers ſes Courtiſans pour les aſſûrer qu'il ſeroit bien trompé s'il n'étoit pas payé comptant : *Dieu me garde*, dit Sabatte, *de payer celui qui ne paye pas les autres.* Hiſtoire de Charles-Quint.

Un Payſan qui fut inſtruit par haſard que l'Empereur aimoit fort les navets de ſon Pays, ſe fit un plaiſir de lui en offrir de ceux qu'il cultivoit, & qui étoient ſupérieurs aux autres. Il fut récompenſé de la ſenſibilité qu'il avoit miſe dans ſon petit preſent, par le don qu'on lui fit d'un ter-

tain assez considérable. Un de ses voisins acheta aussitôt les deux plus beaux chevaux qu'il put trouver, & les conduisit au Prince. Charles qui démêla aisément le motif de cette démarche, jugea à propos de le punir en ne donnant que la corbeille de navets qu'il avoit reçue en échange des chevaux qu'il recevoit. Instruit quelque-tems après que l'homme avide, & trompé, ne dissimuloit pas son mécontentement : *Quelle raison a-t-il de se plaindre*, dit-il, *ne lui ai-je pas fait un présent qui me coûte le double de ce qu'il m'a donné ?* Histoire de Charles Quint.

Charles s'entendant loüer excessivement par un de ses Courtisans, lui dit : *Je vois bien que vous pensez à moi dans vos songes*. Histoire de Charles-Quint.

Des Courtisans trouvant que Charles s'étoit trop approché d'une batte-

rie, le conjurerent de s'en éloigner; *A-t-on jamais vû*, leur dit-il, *qu'un Empereur ait été atteint d'un boulet de canon?* Histoire de Charles-Quint.

On parloit devant l'Empereur d'un Capitaine Espagnol qui se vantoit de n'avoir jamais eu peur. *Il n'a donc jamais mouché la chandelle avec les doigts*, dit le Prince, *car il auroit craint de se brûler.* Il ne paroît pas possible d'exprimer d'une maniere plus ingénieuse l'idée qu'on a de la valeur; ni d'anoblir d'une façon plus simple une chose très-basse. *Histoire de Charles-Quint.*

L'Empereur dit à un Ambassadeur François qui lui donnoit des loüanges outrées, & par conséquent ridicules, deux ans après l'avoit horriblement décrié à Londres: *J'aurois desiré, Monsieur, que vous eussiez un peu plus épargné ma réputation en mon absence, &*

que vous m'eussiez loué avec plus de modération en ma présence. Histoire de Charles-Quint.

Le Titien ayant laissé tomber un jour son pinçeau, Charles le ramassa, en disant que le Titien méritoit être servi par César. *Histoire de Charles-Quint.*

Le Titien disoit à l'Empereur, qu'il avoit l'honneur de faire son portrait pour la troisieme fois : *Oui*, reprit le Prince, *c'est pour la troisieme fois que vous me donnez l'immortalité.* Vie des Peintres.

On avoit érigé dans une Eglise d'Espagne un monument remarquable à une femme morte depuis plusieurs siecles, & encore pourtant célebre par des mœurs dépravées : *Mon Pere*, dit l'Empereur au Supérieur de la Communauté où étoit ce Mausolée, *quatre cents ans de pénitence ne suffisent-ils pas ? Mettez les restes de*

cette Dame dans un lieu écarté, afin qu'on perde le souvenir de ses desordres. Histoire de Charles-Quint.

Au retour de sa premiere expédition d'Afrique, Charles fut reçû en Sicile avec une pompe & des acclamations extraordinaires. Il se montra sensible, comme il le devoit, à tant de marques d'attachement & d'admiration : mais il fut singulierement touché d'une fête que la belle Princesse de Bisignano lui donna. *Je voudrois bien*, lui dit-il, *Madame, que le Prince eût une femme plus vieille, & vous un mari plus jeune.* Votre Majesté est jeune, & Empereur pour y remédier, lui répondit la Princesse. Ce mot indécent, qui dans un cœur délicat auroit pû arrêter les progrès de la passion, ne fit qu'abréger les formalités.

Dans les premiers tems de cet engagement, la Princesse demanda la

grace d'un homme de qualité qui avoit été condamné à perdre la tête : *Je ne puis l'accorder*, dit l'Empereur. *S'il eût été possible de l'obtenir d'un autre, je ne me serois pas adressée à Votre Majesté*, repliqua la Princesse. *J'en délibérerai avec Cuevas*, repartit l'Empereur. Charles alla masqué le jour suivant, à un bal où il demanda à la Princesse un bouquet qu'elle tenoit à la main. La Princesse qui le reconnut, lui répondit : *J'en délibérerai avec Cuevas, Monsieur le Masque. Voici celui qui le peut*, répliqua l'Empereur en souriant. *J'accepte la grace, & vous donne le bouquet*, dit la Princesse.

L'Empereur demandoit un jour ce que l'on disoit du goût qu'il avoit pour la Princesse de Bisignano. On l'admire généralement, lui répondit le Gentilhomme auquel il s'étoit adressé. *Si cela est*, répliqua-t-il, *combien plus admireroit-on la vertu qui me fe-*

roit resister à ce penchant? Histoire de Charles-Quint.

Charles fit entendre à un de ses Courtisans, qui durant son séjour à Paris, lui offrit de mener dans sa chambre une jeune personne très-distinguée par sa naissance & par sa beauté, qu'il se croiroit un monstre s'il déshonoroit quelqu'un dans une Ville où il étoit reçû avec tant de confiance. Les Princes, au lieu d'ôter l'honneur par leurs galanteries, en procurent beaucoup, dit le Courtisan. *Cela seroit vrai*, répondit l'Empereur, *si chacun avoit la même opinion de son honneur que vous avez du vôtre.* Histoire de Charles-Quint.

On pressoit Charles de se livrer au penchant qu'il avoit pour la femme d'un des meilleurs Officiers de son armée: *A Dieu ne plaise*, dit-il, *que j'offense l'honneur d'un homme qui défend le mien l'épée à la main.* Histoire de Charles-Quint.

L'Empereur étant à Salerne vit de sa fenêtre un Gentilhomme qui parloit à une très-belle bourgeoise de la Ville; il le fit appeller, & lui demanda, peut-être pour l'éprouver, comment il pourroit faire, pour avoir cette femme en son pouvoir. *J'ai tant d'horreur pour le métier que Votre Majesté me propose, que je ne le ferois pas quand Dieu même me l'ordonneroit*, répondit le Gentilhomme. *Plût-à-Dieu*, s'écria le Prince, *que tous les Courtisans fussent de votre humeur*, & il lui fit présent d'une très-belle chaîne d'or. *Histoire de Charles-Quint.*

Dona Antonia Codilla, veuve adroite & ambitieuse, forma le projet de faire servir à l'élévation de sa maison la beauté éclatante d'une fille qu'elle avoit. Dans cette vûe elle la fit trouver plusieurs fois sur le passage de l'Empereur, qui parut sensible un jour aux charmes qu'on lui offroit.

Sur le champ il lui fut présenté par la
eune personne une requête qu'il re-
ut favorablement. Cette premiere gra-
e fut suivie de quelques autres qui
urent demandées assez rapidement.
C'étoit beaucoup : mais ce n'étoit
as tout ce que Codilla s'étoit pro-
nis. Elle se détermina à s'ouvrir d'a-
vantage, & elle supplia Sa Majesté Im-
périale de vouloir bien prendre soin
le sa fille dont la fortune ne répon-
loit pas à la figure, & à mille bonnes
ualités qu'elle avoit. Charles qui dé-
mêla sans peine le sens de ces paroles,
ui dit d'un air riant : *Mon esprit est
rop occupé, Madame, des affaires
ubliques, pour que je puisse penser aux
esoins de votre fille*, & la renvoya
vec cette réponse. *Histoire de Charles-
Quint.*

Charles s'étant laissé entraîner dès
es premieres années de son Regne,
ar l'ardeur de suivre un sanglier plus

Grand composa la sienne des gens de condition qui lui étoient les plus attachés : mais on négligea généralement un homme de mérite & de considération, parce qu'il avoit quelque tache dans son origine. L'Empereur averti par un des Gentilhommes de sa chambre de l'affront qu'on faisoit à un cavalier qu'il estimoit, sortit de son cabinet, & dit aux Seigneurs qui l'attendoient au passage : *Messieurs, que personne ne retienne Dom N***. parce qu'il doit entrer dans ma quadrille.* Histoire de Charles-Quint.

Un Ambassadeur de Charles s'appercevant au commencement d'une audience qu'il avoit demandée à Soliman, qu'il n'y avoit point de siége pour lui, & que ce n'étoit point par oubli, mais par orgueil qu'on le laissoit debout, ôta son manteau, & s'assit dessus avec autant de liberté que si ç'eût été un usage établi. Il exposa

ensuite le sujet de sa commission avec une presence d'esprit & une assurance qui charmerent le grand Prince devant lequel il parloit. Averti au sortir de l'audience de prendre son manteau qu'on croyoit qu'il oublioit, il répondit avec douceur & gravité que les Ambassadeurs de l'Empereur son maître n'avoient pas accoutumé de porter leurs siéges avec eux. *Amelot, notes sur Tacite.*

Une jeune Dame du Palais avoit fait quelque faute de Cour pour laquelle on jugea à propos de l'arrêter. Cinq Cavaliers Espagnols qui prenoient publiquement un intérêt fort vif à cette belle personne, se presenterent devant l'Empereur le chapeau sur la tête, comme pour lui témoigner le mécontentement qu'ils avoient de l'ordre qui avoit été donné. Charles, au lieu d'être offensé, comme l'auroit été un Prince médiocre, de ce manquement ex-

sérieur de respect, leur dit agréablement, *teneis razon, yo la mandaro soltar*, vous avez raison, je donnerai ordre qu'on la mette en liberté. L'ordre fut en effet donné le jour même, au grand contentement de ses amans, qui, outre la joie de la revoir, eurent encore le plaisir de trouver qu'ils ne s'étoient pas trompés dans le jugement qu'ils avoient porté de l'intelligence & de la générosité de l'Empereur leur maître. *Histoire de Charles-Quint.*

L'Empereur se prêta au désir qu'avoit Jean Daens de lui donner à diner. A la fin du repas ce généreux & riche Négociant d'Anvers jetta au feu un billet de deux millions qu'il avoit prêtés au Prince : *Je suis*, lui dit-il, *trop payé par l'honneur que Votre Majesté me fait.* Histoire de Charles-Quint.

Charles rendoit volontiers justice à ses Ministres. Il écrivit à Philippe

après la mort du Chancelier Nicolas Perrenot de Granvelle: *Mon fils je suis extrèmement fâché de la mort de Granvelle; nous avons perdu vous & moi un bon lit de repos.* Memoires de Granvelle.

L'Empereur avoit une consideration si marquée pour ceux qui servoient l'Etat, qu'il dit publiquement en apprenant la perte qu'il venoit de faire de l'Archevêque de Tolede; qu'il étoit plus fâché de la mort du Cardinal de Tavera, que de celle de la Princesse Marie, parce qu'il seroit plus aisé à son fils de trouver une autre femme comme celle-là, qu'à lui de trouver un Conseiller tel que Tavera. *Histoire de Charles-Quint.*

La Cour de Charles-Quint étoit plus belle, plus libre, & plus nombreuse à Bruxelles que par-tout ailleurs; parce que les Allemans, les Espagnols, & les Italiens qui n'ai-

moient pas à se trouver les uns chez les autres s'y réunissoient. Quelque attention qu'on eût d'écarter tous les sujets de jalousie & de trouble qui pouvoient diviser ces Nations rivales, on n'y réussissoit pas toujours. Un des démêlés qui firent le plus de bruit, fut celui de deux femmes de qualité qui se disputerent le pas à la porte d'une Eglise. Cette contestation ridicule devint une affaire importante par le feu qu'y mirent leurs partisans. Elle pouvoit avoir des suites dangereuses, si l'Empereur ne l'eût terminée d'une maniere plaisante en apparence, mais sublime en effet, en prononçant, *que la plus folle des deux passât la premiere*. Histoire de Charles-Quint.

Charles avoit, ou vouloit paroître avoir tant d'amour pour la justice, qu'il ne passoit jamais devant un gibet sans le saluer. Cette pratique sin-

guliere frappa si vivement ses soldats, qu'ils contracterent généralement l'habitude d'ôter leur chapeau dans les lieux où l'on punissoit le crime. *Histoire de Charles-Quint.*

Un jour que Charles alloit d'Anvers à Bruxelles, ses chevaux, ou ceux de sa suite écraserent une brebis. Le berger ayant demandé inutilement un dédommagement, se laissa persuader *de faire arrêt sur la personne de l'Empereur.* Le procès fut instruit & jugé comme il l'auroit été entre de simples particuliers. Cette équité déplut à la Cour : on voulut savoir du Rapporteur lui même s'il comptoit l'autorité du Prince pour rien. *Je m'y soumets dans tout ce qui lui est dû*, dit le Magistrat : *mais dans les affaires de la justice, je ne crains que Dieu.* Une vertu si mâle fit sur Charles l'impression qu'elle y devoit faire : il s'attacha cet homme généreux, & l'em-

ploya toûjours depuis dans les affaires les plus importantes. *Histoire de Charles-Quint.*

Charles ayant signé un arrêt qu'on lui fit sentir n'être pas dans les principes d'une probité exacte ; il le mit en pieces en disant, *j'aime mieux déchirer mes écrits que de perdre mon ame.* Histoire de Charles-Quint.

L'Empereur ôta le Gouvernement de Milan à Ferrand Gonzague, parce qu'il avoit souffert que sa fille & son gendre Fabrice-Colonne recommendassent aux Magistrats les causes des particuliers. *Histoire de Charles-Quint.*

Charles craignant que Ferrand Gonzague qu'il aimoit, ne fût condamné aux plus grands supplices pour des vexations qu'il avoit commises dans le Gouvernement du Milanès, se réserva à son abdication le jugement du procès qui avoit été commencé

contre ce Général. Le Prince n'avoit pas voulu blesser ouvertement la justice en déclarant innocent un homme qui ne l'étoit pas : mais il se crut permis d'empêcher la punition d'un coupable qui lui étoit cher. *Histoire de Charles-Quint.*

L'Empereur se trouvant à Cologne à la Fête-Dieu, assista tête nue à la procession. Averti que la chaleur l'incommoderoit infailliblement, il répondit que le serein du Jeudy Saint, ni le soleil de la Fête-Dieu ne faisoient point de mal. *Ferreras.*

Charles dont les Troupes étoient composées d'Italiens, d'Allemands, & d'Espagnols, disoit qu'une Armée pour être bonne devoit avoir une tête Italienne, un cœur Allemand & des bras Castillans. *Cabeça Italiana, pecho Germanico, bracos Castillanos.* Histoire de Charles-Quint.

Charles disoit que les longues ré-

louanges qu'il ne méritoit pas, devoit les recevoir à titre d'instruction. *Son histoire.*

Les Rois d'Espagne n'ont porté le titre de Majesté que depuis que Charles-Quint fut appellé au Throne de l'Empire. On donna pour la premiere fois ce titre à ce Prince en 1519. dans une occasion célebre où fut plaidée la cause de la liberté des Indiens, contre la tyrannie de leurs Vainqueurs. *Herréra.*

La dissection du corps humain à passé pour un sacrilége jusqu'au tems de Charles-Quint; & on voit une consultation que fit faire ce Prince aux Theologiens de Salamanque, pour savoir si en conscience on pouvoit dissequer un corps pour en connoître la structure. *Le Gendre.*

HISTOIRE DES GUERRES CIVILES D'ESPAGNE.

en 1520, 1521, & 1522.

LIVRE TROISIEME.

L'Eſpagne connue dans les premiers âges ſous le nom d'Heſpérie & d'Ibérie, étoit habitée par des Peuples, qui défendus d'un côté par la mer, & de l'autre par les Pyrénées, jouiſſoient tranquillement d'un climat agréable, d'un Pays abondant, de leurs propres lois. Leurs mœurs d'abord fort ſimples s'altererent par la communication, & avec le tems. Avant même

que des liaisons de commerce, ou des guerres qu'ils ne surent pas prevenir leur eussent apporté les vices des Nations étrangeres, leur caractere étoit un peu chargé : déja ils gâtoient leur courage par de la presomption, & leur fermeté par de l'orgueil. Ils se dégoutoient aisément de ce qu'ils possédoient, & montroient pour les possessions des autres un penchant mêlé de jalousie. Leur constance à supporter, à braver même la fatigue, la faim, toutes les incommodités de la vie, étoit portée jusqu'à l'héroïsme. Comme l'inaction leur paroissoit à tous un malheur, & à quelques-uns un crime, ils abregeoient leurs jours par le fer ou par le poison, lorsque l'âge les rendoit incapables d'une occupation suivie. L'ennemi avoit souvent à se plaindre de leur barbarie : mais l'étranger devoit se louer toûjours de leur générosité. Ils poussoient

l'attachemeut pour leur Souverain, jusqu'à se donner souvent la mort pour ne lui pas survivre. On les trouvoit assez généralement d'un secret inviolable, d'une fidélité incorruptible, d'une indépendance fiere & hardie. Quoiqu'ils fussent les plus magnifiques en habits qu'ils pouvoient l'être, on les accusoit assez généralement d'avarice. Ils couchoient sur la terre, vivoient très-frugalement, prenoient toûjours seuls leur repas, & ne donnoient pas même à manger dans les jours consacrés au plaisir.

Le repos leur paroissoit un fardeau si lourd, qu'ils alloient chercher dans des climats éloignés de l'exercice à leur inquietude & à leur valeur, lorsque l'Espagne ne leur en fournissoit point. Ils commençoient la bataille en chantant; & la Cavalerie combattoit à pié, cela étoit nécessaire pour soutenir l'Infanterie. Leurs armes offen-

ſives les plus ordinaires étoient deux épées courtes & légéres propres pour ſe battre de près, ce qui ne pouvoit convenir qu'à un peuple intrepide. Jamais on ne commençoit une expédition que les meres n'euſſent ſolennellement encouragé les fils par l'exemple de leurs peres; & ſans s'être muni de peaux ou de veſſies qu'on enfloit dans l'occaſion pour paſſer les rivieres à la nage. Ceux qui périſſoient à la guerre étoient laiſſés en proie aux vautours : c'étoit un honneur qui ne s'étendoit pas juſqu'à ceux qui mouroient dans leur lit : on brûloit leur corps.

La partie de la Nation qui occupoit le midi étoit ſortie de la Barbarie par le commerce qu'elle avoit avec les étrangers: mais les habitans des côtes de l'Océan reſſembloient à tous les peuples qui ne connoiſſent d'autre exercice que celui de la chaſſe, & qui paſſent leur vie dans les forêts. Ce

genre de vie avoit tant de charmes pour les Callaïciens en particulier, qu'ils se déchargeoient sur leurs femmes de tous les travaux de la campagne. On étoit parvenu à leur en faire soutenir la fatigue, en formant tous les ans une assemblée générale, où celles qui s'étoient le plus distinguées dans la culture des terres recevoient les éloges publics.

Ces usages durerent jusqu'à ce que les Carthaginois que leur ambition, leur avarice, & leurs flottes rendoient redoutables sur la méditerranée, eussent porté leurs vûes sur une région remplie de richesses inconnues à ses habitans. Quelques tentatives qu'ils firent d'abord pour s'y établir par la voie des armes, ne leur ayant pas réussi, ils se présenterent comme les amis qui en échange d'un superflu très-inutile, offroient des choses nécessaires pour les douceurs & les com-

modités de la vie. L'appas d'un commerce en apparence si avantageux séduisit à tel point les Espagnols, qu'ils permirent à ces Républicains de bâtir sur les côtes des maisons pour se loger, des magasins pour la sureté de leurs marchandises, des Temples pour l'exercice de leur Religion. Ces établissemens devinrent insensiblement des forteresses dont sortirent des armées nombreuses & disciplinées qui après une guerre assez vive, & des succès quelque-tems balancés, asservirent presque tout ce qui étoit situé entre la mer & l'Ebre.

Les Carthaginois devenus les maîtres de la plus grande & de la plus riche partie de l'Espagne, parurent ignorer ou mépriser les moyens d'y affermir leur domination. Au lieu de continuer comme ils avoient fait jusques au commencement de la guerre, dans le cours même de leurs conquêtes,

quêtes, à tirer avec des effets de peu de valeur l'or & l'argent que fournissoient aux vaincus des mines abondantes, ils voulurent tout emporter de force. Cet esprit de tyrannie passa de la République au Général, à l'Officier, au soldat, au Négociant même. Une conduite si violente jetta les Provinces soûmises dans le désespoir, & inspira à celles qui étoient encore libres une horreur extrême pour un joug si dur. Ces dispositions les déterminerent les unes & les autres à accepter des secours aussi dangereux que les maux qu'elles éprouvoient ou qu'elles craignoient étoient cruels. Elles devinrent dès-lors le théatre de la jalousie, de l'ambition, de la haine de Rome & de Carthage.

Ces deux Républiques rivales combattirent avec beaucoup d'acharnement pour savoir à qui l'Empire de l'Espagne appartiendroit. Peut-être

ne seroit-il resté ni à l'une ni à l'autre; si les Espagnols spectateurs tranquilles des évenemens, eussent donné le tems aux deux partis de se consumer. Pour s'être conduits sur d'autres principes, & avoir voulu être acteurs dans ces scenes sanglantes, ils se trouverent les esclaves des Romains pleinement victorieux des Carthaginois, après une guerre très-opiniâtre. Ils ne changerent de maître qu'au bout de six cents ans, à l'occasion & de la maniere que nous l'allons dire.

Des Barbares sortis la plûpart du Nord de l'Europe pour chercher des climats plus doux & plus fertiles que le leur, demanderent au commencement du cinquieme siecle des établissemens à l'Empereur Honorius. Ce Prince naturellement foible, & qui gouvernoit un Etat qui s'écrouloit de toutes parts, n'osa rejetter une priere qu'on lui faisoit les armes à la

main. Seulement pour préserver l'Italie des ravages qu'il prévoyoit, il fit insinuer à ces Nations d'aller se fixer au-de-là des Alpes. L'Espagne fut le séjour que les Sueves, les Alains, les Vandales, & les Gots choisirent. Accoûtumés au métier de brigands, ils ne purent devenir citoyens, & ils se firent entr'eux une guerre vive & continuelle. Les Goths plus habiles ou plus heureux, soûmirent leurs ennemis, & les Etats de leurs ennemis; & composerent de toutes les Provinces d'Espagne, une vaste & puissante Monarchie qui se soutint avec éclat jusqu'au commencement du huitieme siecle. L'incontinence de leur dernier Roi fut la cause de la révolution qui leur ôta le sceptre.

Rodrigue, c'étoit le nom de ce Prince, devint amoureux d'une jeune personne de qualité nommée Cava,

qu'il ne put jamais parvenir à rendre sensible. Cette sévérité qu'une fausse idée de la grandeur souveraine lui fit regarder comme un crime & comme un outrage, le détermina à satisfaire sa passion par la violence. Cava inconsolable de son déshonneur, en instruisit secretement le Comte Julien son pere, qui étoit d'un caractere à ne sacrifier son ressentiment à aucune considération, & dans une position qui lui rendoit la vengeance aisée. Son Gouvernement de Ceuta, la seule possession des Goths en Afrique, le mit à portée de traiter, sans se rendre suspect, avec les Sarasins déja maîtres de la Mauritanie ; & le mécontentement général de sa Nation l'aida à leur persuader que l'occasion qu'ils attendoient si impatiemment de s'établir en Europe, étoit enfin trouvée. Séduits par cette espérance, les Maures passent la mer, & ne trouvent que

ce qu'on leur avoit annoncé : un Roi sans mœurs & sans talens, beaucoup de Courtisans & point de Ministres, des soldats sans valeur & des Généraux sans expérience, des peuples amollis pleins de mépris pour le Gouvernement & disposés à changer de maître, des rebelles qui se joignent à eux pour tout ravager, tout brûler, & tout massacrer. En moins de trois ans l'Empire des Chrétiens est détruit, & celui des infideles établi sur des fondemens solides. Ils auroient été peut-être inébranlables, si des hasards heureux n'avoient conservé les jours du célebre Pélage.

Ce grand Prince issû du sang des Rois Goths, voyant que toute sa valeur n'avoit pû vaincre dans la journée de Xerés la mauvaise destinée de sa Patrie, que l'Etat avoit succombé, & le Chef de l'Etat péri, ramassa ce qu'il put trouver de Citoyens généreux, & les

conduisit, dans l'Asturie, résolu d'y défendre jusqu'à la derniere goutte de son sang, les débris de la Religion & de la Monarchie. La consternation qui étoit générale dans ces montagnes lorsqu'il y arriva, ne le fit pas changer de dessein : un courage à toute épreuve, des mœurs aimables, une fermeté au-dessus de tous les revers, le talent de la parole, une grande réputation de vertu & de capacité, lui servirent à persuader aux peuples qu'il étoit plus glorieux, plus sage même de se défendre que de chercher leur salut dans un fuite honteuse, qui abandonneroit à l'ennemi leur Pays & leurs biens. Cette conviction fut suivie d'une ardeur à se retrancher qui approchoit beaucoup plus de l'héroïsme que du désespoir.

Les ouvrages n'étoient pas encore finis, que les Maures attaquerent en même tems les défilés & les hauteurs

avec l'impétuosité qui leur étoit naturelle, & la confiance que leur inspiroient leurs succès. Ils furent plusieurs fois repoussés avec tant de perte, que désespérant d'emporter des postes si avantageux, & si bien défendus, ils offrirent une suspension d'armes, si on vouloit s'engager à leur payer tous les ans un léger tribut. Pélage qui manquoit de vivres, & qui voyoit que la plûpart des siens commençoient à parler de se rendre, accepta sans balancer un accommodement plus favorable que sa situation ne le mettoit en droit de l'espérer. Son projet n'étoit pas d'observer long-tems les conditions du traité, mais de profiter, comme il fit, de la treve pour se fortifier, discipliner ses troupes, amasser des subsistances, & secouer le joug.

Cette hardiesse qui eût été une témérité dans une ame commune, pouvoit ne pas réussir même à un grand

homme, & devoit selon les apparences être suivie des plus grands malheurs, si les projets des Maures vastes, & sans être déraisonnables, avoient du succès. Ces infideles méditoient la conquête de la Gaule Gothique dont ils espéroient deux grands avantages; celui de former un établissement considérable dans un beau Pays, & celui de forcer à la soûmission Pélage, en le plaçant au centre d'un Empire redoutable, sans aucune espérance de secours. Pour exécuter ce plan sans trop hasarder, ils laisserent en Espagne une armée considérable disposée de maniere à contenir les peuples subjugués, & à observer ceux qui ne l'étoient pas encore; & ils porterent leurs principales forces au-delà des Pyrénées. La fortune qui les conduisoit comme par la main, leur fit parcourir en conquérans une grande partie de la France. Ils s'en croyoient

les maîtres lorsqu'ils furent détruits près de Tours par Charles Martel, qui leur enleva le Languedoc, la Gascogne, la Catalogne, & les empêcha d'enfermer, comme ils se l'étoient proposé, un Etat composé de l'Asturie, de la Byscaye, du Nord de la Galice, & de la Navarre, les seules contrées que Pélage avoit pu sauver ou recouvrer en vingt-trois ans d'administration. Des Historiens très-estimables d'ailleurs se sont trompés lorsqu'ils ont écrit que ce Prince à qui on n'avoit déféré qu'une Couronne élective, comme elle l'étoit avant les malheurs qu'on venoit d'essuyer, avoit réussi, ainsi que les circonstances paroissoient l'exiger, à la rendre héréditaire; & que ses deux enfans avoient donné le premier exemple de la succession en ligne masculine, & féminine au défaut des mâles. Il est douteux si Pélage a jamais porté le nom de Roi;

& il paroît certain que l'usage de perpétuer le Sceptre dans une même famille ne s'est introduit qu'au commencement du dixieme siecle.

Un arrangement si sage procura aux Chrétiens lorsqu'il eut été fait, la facilité de profiter, pour affermir leur liberté, & pour étendre leur Empire, des divisions qui partageoient les Infideles. Ce n'est pas qu'ils ne fussent aussi quelquefois eux-mêmes en proie aux horreurs des Guerres civiles : mais leurs démêlés ne furent ni aussi longs ni aussi cruels que ceux de leurs ennemis. S'ils acheterent quelque-tems la paix par un tribut de cent de leurs filles destinées à des plaisirs honteux, ils effacerent cette infamie par des actions héroïques, & des succès brillans. L'ascendant qu'ils prirent peu-à-peu sur les Africains, qui avoient fait la faute de se donner des Rois particuliers dans toutes les Villes considé-

rables de leur domination, fut à la fin si marqué, que dans le quinzieme siecle, il ne restoit aux Maures de leurs conquêtes que le Royaume de Grenade, tandis que les Chrétiens avoient quatre Monarchies, celle de Navarre, celle de Portugal, celle d'Arragon, & celle de Castille. La derniere & la principale qui avoit successivement porté les noms de Royaume des Asturies, d'Oviedo, de Léon, & de Castille, prit celui d'Espagne après son union avec l'Arragon, par le mariage de Ferdinand & d'Isabelle.

Les deux Souverains trop puissans pour craindre d'être inquiétés par leurs voisins, résolurent la ruine des Maures. Pour y travailler avec une apparence de bonne foi & de justice, on leur demanda un tribut que la Castille leur avoit autrefois imposé, qu'ils ne payoient que lorsqu'ils étoient divisés,

& que leur Roi refusa comme on s'y attendoit, avec une fierté accompagnée de menaces. Cette réponse fut le prétexte & le signal d'une guerre longue, vive & opiniâtre. Toutes les Places du Royaume de Grenade qui étoient en grand nombre furent forcées en plusieurs campagnes par les Chrétiens que Ferdinand & Isabelle animoient par leur présence, par leurs bienfaits & par leurs éloges. On investit enfin la Capitale dans le mois d'Avril de l'an 1491. Comme elle étoit extrèmement fortifiée pour le tems, défendue par une armée plutôt que par une garnison, & remplie d'une multitude d'habitans qui aimoient mieux périr que de se rendre, le siége en devoit être naturellement très-meurtrier. Gonsalve de Cordoue qui le conduisoit, le changea en blocus dès qu'il eut appris que la Ville manqueroit bientôt de vivres ; elle n'en

avoit plus en effet à la fin de Novembre ; & elle se rendit le second de Janvier de l'an 1492. On assûra cette conquête en mettant de bonnes garnisons dans les Places fortes, & en proscrivant tous ceux des Infideles qui furent fermes dans leur Religion. La prévoyance pour la tranquillité de l'Espagne fut poussée encore plus loin dans la suite : on alla attaquer jusques chez eux des peuples qui l'avoient opprimée durant environ sept siecles. Cette entreprise tout-à-fait héroïque réussit si heureusement, qu'Oran, Bugie, Alger, Tripoli, furent soûmis, & les Rois de Tremecen & de Tunis forcés au tribut & à l'hommage : toute la côte d'Afrique reconnut l'autorité des Rois Catholiques. Leur puissance avant cette expédition avoit été augmentée par la soûmission des Grands, qui, dans le désordre des troubles civils, s'étoient accoûtumés à

une entiere indépendance, par l'ufurpation des Royaumes de Naples & de Navarre, & fur-tout par la découverte du nouveau monde.

Cet évenement le plus grand peut-être en lui-même, & par fes fuites, qui ait jamais occupé les hommes, fut l'ouvrage du génie de Chriftophe Colomb, & de la fageffe de Ferdinand & Ifabelle qui eurent affez d'élévation pour adopter les vaftes & fublimes idées qu'on leur préfentoit. Ils donnerent au Pilote Genois trois Vaiffeaux avec lefquels il mit à la voile le 3 Août 1492. Sa navigation fut fi heureufe qu'en trois mois il prit terre aux Ifles Lucayes, & peu après à celle que fon étendue & fes richeffes firent honorer du nom de l'Ifle Efpagnole. Là il chargea fes Vaiffeaux d'or, d'argent, de marchandifes précieufes qui réveillerent la curiofité, ou exciterent la jaloufie de toute l'Eu-

rope. Il en étoit parti assez généralement regardé comme un visionnaire. Son retour causa une admiration universelle : la Cour des Rois Catholiques sur-tout le mettoit au-dessus de tous les éloges. Une approbation si générale l'encouragea à continuer ses découvertes & ses conquêtes dans un Pays qu'on commençoit à nommer Indes Occidentales, par opposition aux Indes Orientales que les Portugais venoient de découvrir, & où ils formoient déja des établissemens. Le terme des travaux de Colomb * ne fut

* Christophe Colomb à qui un génie élevé, des études profondes, & de longs voyages avoient fait deviner qu'il y avoit une quatrieme partie de la terre inconnue aux trois autres, proposa à la République de Genes sa patrie d'en tenter la découverte. N'ayant pas été écouté, il alla offrir ses services à Jean II. Roi de Portugal qui voulut que ce projet fût examiné par *Dom Diego Ortiz* Evêque de Ceuta, & par deux Medecins Juifs fort estimés pour leur habileté dans la Cosmographie. La premiere chose qui

pas celui des progrès des Espagnols dans cette quatrieme partie du monde.

firent ces Commissaires fut de demander à Colomb un mémoire plus détaillé; il le donna, & dès qu'ils l'eurent entre les mains, ils firent secretement partir une caravelle, avec ordre au Pilote de suivre exactement tout ce qui étoit marqué dans cet écrit, qu'on lui mit entre les mains : mais la tête & le courage du Génois manquoient également au Portugais : la caravelle n'alla pas fort loin; elle retourna en Portugal, tout l'équipage détestant une entreprise qui lui paroissoit aussi insensée que périlleuse.

Colomb indigné de cette supercherie se rendit à la Cour d'Espagne, où après bien des rebuts la Reine Isabelle lui confia trois Vaisseaux. Les Castillans qui les montoient, effrayés de se voir au bout d'un certain tems si éloignés de leur Patrie, ne parlerent plus que d'en reprendre au plutôt la route. La Cour, disoient-ils, ne sauroit trouver mauvais qu'après avoir navigué plus loin que personne n'a fait, nous n'ayons pas été plus avant, sans espérance de rien trouver, & uniquement pour servir l'ambition déréglée d'un aventurier, qui n'ayant rien à perdre, se mettoit fort peu en peine de nous voir tous périr. Il y en eut même qui dirent assez haut que le plus court étoit de jetter cet étranger à la mer, & qu'ils en seroient quittes pour dire qu'il y étoit tombé par accident en contemplant les astres.

Il y fonderent l'Empire le plus riche qui ait jamais éxisté, & l'établirent

Colomb qui comprit toute la grandeur du péril qu'il couroit, parla aux mécontens avec beaucoup de douceur, & leur representa qu'un peu de constance alloit infailliblement leur acquerir une gloire immortelle. Voyant qu'ils ne se rassuroient point, il se hasarda à leur faire une proposition qui suspendit leur fureur. Il leur déclara que si dans trois jours la terre ne paroissoit point, ils seroient les maîtres d'en user comme ils voudroient; & qu'il se mettroit à leur discrétion.

La déclaration du commandant fut prise au pié de la lettre, & on lui fit entendre que les trois jours étant expirés on ne differeroit pas un moment à revirer de bord: mais on prétend qu'il n'avoit rien risqué en prenant un terme si court; qu'il y avoit déja quelque tems qu'il trouvoit fond avec la sonde, & que la nature du sable ou de la vase qu'elle rapportoit lui faisoit juger qu'il étoit près de terre. Dès le deuxieme jour il en parut des signes qui rassurerent les plus timides. C'étoient des morceaux de bois figurés, des cannes fraîchement coupées, une épine avec son fruit. D'ailleurs on commençoit le matin sur-tout à respirer un air plus frais, & ce qui plus que toute autre chose faisoit impression sur l'esprit de Colomb, les vents changeoient souvent pendant la nuit; car il ne pouvoit douter que cela ne

sur des fondemens si solides, qu'il n'a essuyé aucune révolution : il passa

vint d'un combat de vent de terre contre celui qui souffloit ordinairement au large. Le soir de ce même jour qui fut le Jeudi 11 d'Octobre 1492, la priere finie, il avertit que cette nuit-là même il comptoit de voir la terre. En effet sur les deux heures après minuit, un Matelot qui depuis quelque tems se tenoit au haut du grand mât, se mit à crier, *lumiere*, *lumiere*, *terre*, *terre*. Au point du jour, la terre parut visiblement éloignée d'environ deux lieues. Alors tout l'Equipage de la Capitane se jetta aux piés de Colomb, lui demanda pardon des chagrins qu'il lui avoit donnés, & le salua en qualité d'Amiral & de Vice-Roi. On sauta peu après à terre, & on prit possession au nom de la Couronne de Castille, d'une des Isles Lucayes, à laquelle on donna le nom de San-Salvador. Les découvertes furent poussées les jours suivans. Les Castillans donnoient par-tout pour de l'or aux Sauvages qu'ils trouvoient, ce qu'en Europe on ne s'aviseroit pas de ramasser, des pots de terre cassés, des morceaux de verre & de fayence; & les Insulaires croyoient avoir fait un si bon marché, qu'ils s'enfuyoient aussi-tôt, craignant que les Espagnols ne se ravisassent.

L'Amiral voyant que ces peuples le regardoient lui & ses compagnons comme des hommes d'une nature supérieure, crut qu'il ne ris-

avec tous les autres Etats de la Monarqueroit rien à laisser 38 des siens dans un fort qu'il construisit dans l'Isle, qu'il avoit appellée l'Espagnole, & il partit pour l'Europe. Il essuya une si furieuse tempête qu'il se crut perdu. Dans ce danger, il s'avisa d'une invention assez singuliere pour conserver la mémoire de ses découvertes, en cas qu'il pérît par la tempête. Il fit en peu de lignes une relation de son voyage, l'écrivit sur du parchemin, & l'enferma dans une barrique bien fermée qu'il jetta à la mer. Cette précaution fut heureusement inutile. Colomb arriva en Espagne, y fut reçû comme il le méritoit, & renvoyé avec une Flotte considérable dans le nouveau monde.

Les soldats qu'il y avoit laissés dans son premier voyage s'étoient si mal conduits pendant son absence, qu'ils avoient été tous massacrés. Pour prevenir un semblable malheur, l'Amiral bâtit une ville assez forte qu'il appella Isabelle; & il voulut exiger des siens une exacte discipline qu'il ne put jamais établir. Comme ils manquoient souvent des choses les plus necessaires à la vie, ils les prenoient de force aux Indiens. Ceux-ci se réunirent pour exterminer des étrangers qui ne se faisoient connoître que par des violences. Comme Caonabo Roi de Maguana étoit l'ame de cette ligue, Colomb voulut s'assurer de sa personne: il savoit que ce Cacique faisoit beaucoup plus de cas du cuivre & de la fonte que de l'or, & qu'il avoit souvent té-

chie à la Maison d'Autriche par le

moigné une grande envie d'avoir la cloche de l'Eglise d'Isabelle, parce qu'il s'étoit imaginé qu'elle parloit : il se servit de cette connoissance pour lui tendre un piége dont l'exécution fut confiée au brave Ojeda.

Cet Officier, après avoir reçu les instructions de son Général, partit avec neuf Cavaliers bien montés, pour se rendre à Maguana, lieu de la residence ordinaire du Cacique, ayant fait auparavant courir le bruit qu'il étoit chargé de presens pour ce Prince, avec lequel les Castillans vouloient disoit-il, par estime pour lui, établir une paix durable. Le peu de suite qu'il avoit, empêcha Caonabo de soupçonner du mystere dans cette ambassade, & il fit à l'Ambassadeur une reception magnifique. Ojeda commença par remettre au Roi les presens dont il étoit chargé, & il accompagna cette action de beaucoup de complimens de la part de l'Amiral; puis il fit de grandes plaintes, des préparatifs de guerre, qui se faisoient par-tout contre une Nation qui ne demandoit qu'à vivre en bonne intelligence avec toutes les autres. Il proposa ensuite les conditions sous lesquelles il avoit ordre de traiter: elles étoient très-raisonnables, très-avantageuses aux sujets de Caonabo; & la cloche de l'Eglise d'Isabelle devoit être le nœud d'une si belle union : « En attendant, « dit Ojeda, mon Géné- « ral m'a ordonné, Sei- « gneur, de vous remet- « tre un present rare, &

mariage de Jeanne, fille de Ferdinand

« tel qu'il n'en a jamais « fait de semblable à « aucun Prince.

En disant cela il fit voir des fers semblables à ceux qu'on met aux piés des criminels, & des forçats, & des menotes de même matiere; le tout si bien travaillé, si poli, & si luisant qu'on l'auroit pris pour de l'argent. Il fit entendre au Cacique que la coûtume étoit de porter ces marques d'honneur aux piés & aux mains, & il s'offrit à les lui mettre en particulier, afin qu'il pût se montrer en cet équipage à ses sujets. Le Prince Caraïbe donna sottement dans le piege, & se laissa conduire où étoient les gens d'Ojeda, qui le garotterent, puis cet Ambassadeur qui avoit son cheval tout prêt, étant sauté brusquement dessus y fit mettre en croupe le Cacique enchaîné, se le fit étroitement lier corps à corps, & gagna au galop Isabelle avec sa proie. Le malheur arrivé à Caonabo révolta les Indiens : ils formerent une armée de cent mille hommes qui furent détruits par deux cents hommes de pié & vingt chevaux que Colomb mena contr'eux. Toute l'Isle Espagnole fut après cet évenement condamnée aux travaux des mines, ou à un tribut qu'il étoit impossible de payer. L'Amiral fut obligé d'aller rendre compte à la Cour d'Espagne d'une conduite où il paroissoit si peu d'humanité. Ayant réussi à se justifier en partie, il retourna aux Indes où il trouva les siens livrés aux fureurs des guerres civiles. Quoiqu'il fût parvenu

& d'Isabelle avec l'Archiduc Philip-

très-heureusement à les finir, il fut accusé de vouloir les perpetuer, dans la vue de se rendre Souverain & indépendant. Cette accusation fit impression sur Ferdinand qui étoit d'un caractere défiant; & on perdit par d'autres moyens Colomb dans l'esprit d'Isabelle, seul juge des affaires du nouveau monde, parce que la découverte s'en étoit faite au nom & aux dépens de la Couronne de Castille. Le mécontentement de la Reine alla jusqu'à déposer le Vice-Roi, & à envoyer dans les Indes un nouveau Gouverneur - Général, qui fit condamner à mort son predecesseur, & l'envoya les fers aux piés en Europe. Un traitement si injuste & si cruel rendit à Colomb la confiance des Rois Catholiques, qui le déterminerent à continuer ses découvertes. Il seroit mort de faim à la Jamaïque, sans un stratagème singulier.

Il devoit y avoir bientôt une éclipse de lune; l'Amiral envoya dire à tous les Caciques des environs qu'il avoit une chose de grande conséquence à leur communiquer. Ils vinrent, & il commenca par leur faire de grands reproches sur leur dureté à son égard; puis prenant un ton assuré: « Vous en serez bientôt rudement punis, » ajouta-t-il, je suis sous « la protection d'un Dieu « puissant qui me vengera; & n'avez-vous pas « vu ce qu'il en à coûté « à ceux de mes soldats « qui ont voulu secouer « le joug de mon obéissance? bientôt vous « serez un exemple bien

pe, fils de l'Empereur Maximilien.

« plus terrible de la « vengeance du Dieu « des Espagnols; & pour « preuve de ce que je « vous dis, vous allez « voir dès ce soir la lu« ne rougir, puis s'obs« curcir, & vous refu« ser sa lumiere : mais « ce ne sera là que le « prelude de vos mal« heurs, si vous ne pro« fitez de l'avis que je « vous donne. »

L'éclipse commença effectivement quelques heures après, & les Barbares épouvantés pousserent des cris effroyables : ils allerent sur le champ se jetter aux piés de Colomb, & le conjurerent de détourner de dessus leur tête les maux dont ils étoient menacés. Il lui fut aisé alors de faire ses conditions : on lui jura de ne plus le laisser manquer de rien, il se fit un peu prier pour mieux cacher son jeu, puis paroissant tout-à-coup se radoucir : « vous en serez quittes « cette fois-ci pour la « peur, leur dit-il; je « vais prier mon Dieu « de faire reparoître la « lune; » & en disant cela il s'enferma, & les Indiens recommencerent à jetter des cris épouvantables. Au bout de quelques momens l'éclipse commença à se perdre, & les Infideles demeurerent persuadés que cet étranger disposoit à son gré de toute la nature : ils eurent toûjours grand soin depuis ce tems-là, non seulement de ne lui rien refuser, mais encore d'éviter de lui donner le moindre sujet de mécontentement.

Ce fut au retour de cette expedition en 1505. que pour confon-

La mort d'Isabelle plaça Philip-

dre ses envieux qui reduisoient presque à rien la gloire de ses découvertes, il s'avisa d'une plaisanterie dont on a beaucoup parlé.

Un jour qu'il étoit à table avec une grande compagnie, le discours tomba sur le nouveau monde, & quelqu'un eut l'impolitesse de dire qu'il ne voyoit pas trop le merveilleux d'une telle entreprise, qu'un peu de hardiesse, & beaucoup de bonheur en avoit fait tout le mérite. Ce discours fut applaudi, & chacun jetta les yeux sur Colomb, qui sans répondre un mot, se fit apporter un œuf, & demanda si quelqu'un savoit le secret de le faire tenir tout droit sur sa pointe. On lui en donna à lui-même le défi : il l'accepta, cassa un peu la pointe de l'œuf, & le fit tenir droit. Tous s'écrierent qu'ils en auroient bien fait autant : « je n'en doute point, « reprit-il : mais aucun « de vous ne s'en est avisé, & c'est ainsi que « j'ai découvert les Indes. Je me suis avisé « le premier de naviguer « de ce côté-là ; & il « n'est aujourd'hui si misérable Pilote qui n'y « puisse aller. Bien des « choses paroissent aisées après le succès, « qu'on a cru impratiquables avant qu'elles « eussent été entreprises. Vous pouvez vous « souvenir des railleries « qui ont été faites de « mon projet avant que « je l'eusse exécuté. « C'étoit alors une chimere, une folie : si on « veut vous en croire « aujourd'hui, rien n'étoit plus aisé. »

Colomb termina peu

pe * sur le Throne de Castille en 1506. Il s'y fit adorer par son affabilité, sa candeur, sa générosité. Tout lui promettoit un Regne heureux, lorsqu'une fievre violente le conduisit au tombeau la même année qu'il avoit commencé à régner. Comme Jeanne sa femme étoit folle, & que son fils Charles n'étoit pas en âge de prendre les rênes du Gouvernement, Ferdinand qui avoit quitté publiquement la qualité de Roi de Castille, en prit l'administration comme Régent. ** Il

après à Valladolid une carriere plus brillante qu'heureuse. *Histoire de Saint Domingue.*

* Ce Prince portoit pour devise le collier de l'Ordre de la Toison d'or avec ces mots castillans : *Con los humildes y con el altraigo, azero y pedernal*; ce qui veut dire: agneau avec les humbles, fusil & caillou contre les superbes.

** Dans le peu de tems que Ferdinand avoit gouverné la Castille après la mort d'Isabelle, il avoit singulierement distingué un Seigneur dont il fut abandonné à l'arrivée de Philippe. Lorsqu'après la perte de ce jeune Prince, il reprit l'administration de cet Etat, il dit à son ancien favori : *Qui eût jamais pensé que vous m'eussiez ainsi abandonné?* à quoi le Courti-

gouverna avec beaucoup de ſageſſe, de bonheur & de gloire, juſqu'au commencement de l'année 1516. Se voyant prêt alors à finir ſa carriere, il caſſa le teſtament qu'il avoit fait en faveur de ſon petit fils Ferdinand, par lequel il lui laiſſoit la Caſtille, l'Arragon, & toutes les Couronnes qui y étoient annéxées. La paſſion qu'il avoit pour ſon projet de la Monarchie univerſelle, ruiné ſans reſſource par cette diſpoſition, l'emporta ſur la tendreſſe qu'il avoit pour l'Infant, & le détermina à déclarer l'Archiduc Charles ſon héritier univerſel.

Soit que les talens du jeune Prince, né & élevé dans les Pays-Bas, n'euſſent pas encore aſſez excité d'admiration, ſoit que l'étendue des Etats qu'il devoit avoir un jour, eût inſpi-

ſan répondit: *Qui eut jamais cru, Sire, qu'un vieux Roi eût du vivre plus qu'un jeune?* Hiſtoire de Charles-Quint.

ré trop de défiance, les Espagnols parurent peu disposés à le reconnoître pour leur Roi à la mort de son ayeul. Ils prétendoient que la folie de la Reine Jeanne * sa mere ne lui don-

* « Cette Princesse ne « voulut voir personne : « elle ne sortoit de sa « chambre que pour al- « ler à l'Eglise, où elle « rendoit de fréquentes « visites au corps de son « mari ; tout le monde « en avoit compassion : « elle étoit vêtue d'un « gros drap noir qui la « serroit au tour du col; « un grand bonnet noir « où sa tête étoit toute « enfoncée, lui servoit « de coëffure : ses man- « ches lui cachoient les « mains, & un voile « épais en forme de « mante lui descendoit « depuis la tête jus- « qu'aux piés. Quoi- « qu'elle parut toûjours « toute occupée de sa « douleur, on ne la « vit jamais se plaindre « ni repandre une larme.

« On raconte à cette « occasion que dans le « fort de sa jalousie elle « surprit une fois son « mari avec sa Maîtres- « se : elle en fut si tou- « chée, & versa tant de « larmes, que depuis el- « le ne pleura plus, « comme si la douleur « eût tari la source de « ses larmes.

« Quand elle faisoit « quelque voyage elle « ne marchoit que la « nuit, comme si la lu- « miere lui fût devenue « odieuse, lorsqu'elle « ne lui étoit plus com- « mune avec un Prince « qu'elle avoit si ten-

noit de droit réel qu'au Gouvernement de l'Etat, & ne lui en donnoit pas même d'apparent au Throne. Ces principes allarmoient vivement l'Archiduc qui avoit cru toucher à la Couronne, & qui se voyoit en danger d'en être encore longtems éloigné. Des intrigues heureuses & bien conduites dissiperent pourtant ce nuage, qui

« drement aimé. Elle ne « marchoit jamais sans « faire porter après elle « le cercueil de son mari. Une longue suite « de gens à pié & à cheval avec des flambeaux « allumés accompagnoient le corps. Elle « jettoit souvent les « yeux sur lui pour observer si quelque femme n'en approchoit « point : c'est ce qu'elle « ne pouvoit souffrir, & « cette bisarre jalousie « lui rendoit les femmes « insupportables. Comme elle alloit un jour « de Torquemada à Hornillos, elle apperçut « une Abbaye, elle eut « envie d'y loger, & fit « arrêter le convoi: mais « dès qu'elle eut appris « que c'étoit un Monastere de filles, elle aima mieux camper & « passer toute la nuit « en pleine campagne « que d'en approcher. Il « ne se passoit point de « jour qu'elle ne donnât « quelque nouvelle marque du déreglement « de son esprit. » *Histoire du Cardinal Ximénez.*

s'étoit formé en Castille. L'Arragon eut moins de complaisance, & pretendit qu'il ne pouvoit accorder le titre de Roi au fils, qu'à la mort de la Reine mere.

Indépendamment de ces difficultés que la presence de Charles n'auroit pas peut-être empêchées, son eloignement fut l'occasion de beaucoup de mouvemens. Ferdinand son frere qui se voyoit sujet après avoir été destiné au Throne, ne paroissoit pas content de sa situation. Sa jeunesse, son affabilité, l'avantage qu'il avoit d'être né en Espagne intéressoit vivement les peuples à sa destinée : il ne lui manqua peut-être qu'un peu plus de hardiesse, & à ceux qui l'entouroient, des vues plus étendues, pour causer une révolution.

L'Andalousie étoit en proie à une guerre civile qu'y avoit exitée Pédro Giron, fils du Comte d'Urena, pour

s'emparer des possessions de la Maison de Medina Sidonia. L'opinion où il étoit que cette immense succession appartenoit à la femme Mencia de Gusman, & qu'il ne parviendroit à se faire rendre justice autrement que par la force, l'avoit déterminé à sacrifier la tranquillité de sa Patrie à ses intérêts particuliers, & à choisir la voie des armes pour expliquer & soutenir ses droits.

Deux factions, celle de Beaumont & celle de Gramont, partageoient la Navarre, & la remplissoient de troubles. La premiere dévouée à l'Espagne, employoit les noms imposans de respect & de soumission, pour venger ses propres injures, & satisfaire son ressentiment : la seconde déclarée pour la Maison d'Albert, s'appuyoit de la protection de la France pour intimider ses ennemis. L'un & l'autre parti couvroit ses démarches les plus

violentes de quelques apparences de fidélité.

Juan de Lanuza, premier Magiſtrat d'Arragon, jaloux que le Gouvernement de ce Royaume, eût été confié à l'Archevêque de Saragoſſe par le teſtament de Ferdinand, traverſoit en tout ce Prelat ſous pretexte qu'il ne convenoit pas au repos de l'Etat, que l'autorité abſolue demeurât entre les mains d'une perſonne à qui ſa naiſſance pouvoit inſpirer des deſſeins trop élevés. Cette maxime, dont les conſéquences ne pouvoient gueres manquer d'être dangereuſes, entraîna dans des diſcuſſions rafinées ſur la ſoumiſſion, qui conduiſent à la déſobeiſſance.

Des bandits, après avoir dévaſté les campagnes du Royaume de Valence, & de la Catalogne, ſe rendoient redoutables dans les Villes même. Le déſordre étoit pouſſé ſi loin,

qu'il n'y avoit pas de femme qui crût son honneur en fureté, ni d'homme qui pût compter sur sa vie, ou sur sa fortune. Le dépositaire de l'autorité étoit le plus exposé. Il entroit dans ces attentats moins de crainte du Magistrat, que de haine pour la Loi.

Quelques mécontens semerent sourdement à Naples que Ferdinand avoit nommé pour héritier de ce Royaume le Duc de Calabre, prisonnier dans le Château de Xativa. Cette absurdité qui fut méprisée les premiers jours même parmi le peuple, prit tout-à-coup faveur, dès qu'on eut reussi à lui donner l'apparence d'un mystere. Il s'éleva alors une espece de sédition qui causa du chagrin aux gens de bien, & de l'inquiétude à ceux qui étoient à la tête des affaires.

On prit les armes en Sicile contre Hugues de Moncade, avec assez d'acharnement, pour que ce Vice-Roi désesperant

déſeſpérant de rétablir la tranquillité, ſe crut autoriſé à tout abandonner au haſard. Ce feu plus violent & plus long qu'on ne l'avoit craint, fut attiſé par quelques Seigneurs qui firent ſervir la ſottiſe du peuple d'inſtrument à leur ambition & à leur vengeance.

S'il y avoit un homme dans la Monarchie capable d'y prevenir les révolutions que cette fermentation preſque générale ſembloit préſager, c'étoit Ximenez. Malheureuſement l'autorité de Regent de Caſtille que Ferdinand lui avoit confiée par ſon teſtament, lui étoit diſputée par Adrien, Précepteur de Charles, qui n'ayant paru juſqu'à la mort du feu Roi, qu'Ambaſſadeur de ſon éleve, montra depuis des pouvoirs qui l'autoriſoient à prendre les rênes du Gouvernement. Des prétentions ſi oppoſées donnerent de l'audace à ceux qui ne cher-

choient que des prétextes pour troubler l'ordre public. Ce désordre continua jusqu'à ce que le Cardinal eut pris sur son rival l'ascendant qu'il ne pouvoit manquer de prendre, & qu'il se fut fait confirmer dans sa place par le nouveau Roi. Alors tout changea de face. Ce Ministre dans deux ans que dura son administration, acquita les dettes de la Couronne, recouvra le Domaine, soumit les Grands, termina glorieusement des guerres civiles & étrangeres, fit respecter les loix. Pour ajouter une foi entiere à des révolutions si singulieres & si rapides dans les esprits & dans les affaires, il faut connoître le génie qui les prépara.

Ximenez eut éminemment les mœurs de sa Nation, & remplit dans toute son étendue l'idée qu'on se forme ordinairement du caractere Espagnol. Politique sublime, il n'imagi-

noit jamais rien de grand, & les moyens qu'il employoit pour réussir, portoient, ainsi que les desseins qu'il formoit, l'empreinte de son génie. L'injustice, quelque part qu'elle se trouvât, lui faisoit horreur; & son courage à la réprimer égaloit sa pénétration à la découvrir. Il ne connoissoit pas de plus grande faute en politique que celle de dissimuler les attentats contre l'autorité : tout état où ces ménagemens étoient nécessaires, lui paroissoit bâti sur des fondemens ruineux, ou gouverné par des hommes sans talent. La sévérité qu'il ne jugeoit qu'utile dans l'administration de ceux qui sont nés sur le Throne, ou près du Throne, lui paroissoit nécessaire à ceux qui comme lui étoient parvenus d'un état obscur, aux premieres places; il croyoit que des exemples de rigueur faits avec fierté, singulierement sur des gens d'un grand

nom, affermiſſoient encore plus un Miniſtre que la naiſſance la plus diſtinguée.

Sa prudence à tout prévoir, à tout arranger, à remédier à tout, étoit preſque incroyable : le Conſeil d'Eſpagne lui dut en grande partie la réputation dont il a joüi long-tems, d'être le plus éclairé & le plus profond de l'Europe. Les contretems capables d'ébranler les plus grands courages, l'affermiſſoient dans une entrepriſe : par cette fermeté il parvenoit en quelque maniere à maîtriſer les évenemens, & à faire réuſſir des affaires que tout autre que lui auroit jugées impoſſibles. On blâma avec juſtice la lenteur de ſes délibérations : mais il regagnoit par la promptitude de l'exécution le tems qu'il avoit employé à délibérer. Comme il n'entroit ni mauvaiſe foi, ni légereté dans ſa politique, on traitoit avec lui ſans danger :

il ne trahiſſoit jamais les paroles qu'il avoit données, ni n'en perdoit le ſouvenir qu'après y avoir ſatisfait. Il eut le mérite le plus eſſentiel à tous ceux qui gouvernent des Empires, une eſpece de paſſion pour les talens & pour les vertus. Il recompenſoit les hommes d'Etat par de grandes places, les Savans par des largeſſes, les gens de bien par des éloges ; il ajoûtoit pour tous la conſidération. L'éclat de tant de qualités brillantes fut un peu terni par quelques défauts : ce Prélat fut fier, dur, opiniâtre, ambitieux, & d'une mélancolie ſi profonde qu'il étoit preſque toûjours inſupportable dans la ſociété, & aſſez ſouvent à charge à lui-même. *

* Ximenez né en 1437. de parens obſcurs, ſe fit Cordelier dans un âge aſſez avancé. Il devint ſucceſſivement Confeſſeur de la Reine Iſabelle, Archevêque de Tolede, Cardinal, & enfin Regent de Caſtille.

Quoiqu'il fût déja à la Cour lorſqu'on le fit

La perte de ce grand homme qui eût été un malheur dans tous les tems,

Provincial de son Ordre, il alloit à piés dans tous ses voyages, & ne prenoit d'autre précaution pour sa subsistance que celle de l'aumône qu'il demandoit lui-même. C'étoit cependant un métier qu'il entendoit fort-mal; & le plus souvent après avoir mendié tout le jour de porte en porte, à peine rapportoit-il un morceau de pain. François Ruys, son compagnon, lui reprochoit quelquefois agréablement sa malhabileté à faire la quête: *Chacun a ses talens*, lui disoit-il: *Vous n'êtes pas fait pour mendier; pour peu que vous vous obstiniez à le faire, vous nous ferez mourir de faim; je l'entends bien mieux que vous: si vous voulez me laisser faire & ne point vous en mêler nous ne manquerons de rien.* Histoire du Cardinal Ximenez, par Marsolier.

Un jour que le Roi Ferdinand étoit occupé à rendre lui-même la justice à ses sujets, selon la louable coutume qui étoit encore alors en usage, & qui s'est depuis insensiblement abolie; comme il sortoit du Palais accompagné d'une foule de Courtisans & de Magistrats, un Paysan nommé Cannamares, qui s'étoit caché derriere une porte par-où le Roi devoit passer, sortit subitement, tira l'épée, & le frappa entre le col & les épaules. Le coup fut si violent, que s'il n'eût été affoibli par un collier d'or que le Roi portoit ordinairement, il ne pouvoit éviter d'ê-

arrîva dans des circonstances qui la rendirent plus sensible. Charles venoit

tre tué sur la place. Le Roi qui se sentit frappé, ne perdit rien de sa présence d'esprit ordinaire ; ainsi s'étant apperçu que ceux de sa suitte alloient se jetter sur l'assassin pour le poignarder, il les en empêcha, & se contenta d'ordonner qu'on le mît en prison dans le dessein de lui faire avouer ses complices, parce qu'il ne doutoit point qu'une action si hardie ne fût l'effet d'une conspiration contre sa personne. On fut bien surpris lorsque l'on reconnut à n'en pouvoir douter, que l'assassin étoit un fou qui s'étoit imaginé que la Couronne d'Arragon lui appartenoit, que Ferdinand l'avoit usurpée sur lui, & qu'il la retenoit injustement. *Si j'avois pû*, dit-il, *l'attaquer par une guerre juste, je l'aurois fait : mais comme il a séduit tous mes sujets, j'ai été contraint à me faire justice moi-même ; je n'ai pris conseil de personne & je n'en avois pas besoin, puisque mes droits à la Couronne sont évidens, & qu'il n'y a rien de plus naturel que de vouloir rentrer dans la possession d'un Royaume dont on a été injustement dépouillé.* Comme on ne put tirer autre chose de ce malheureux par les preuves, ni par la question, le Roi fut d'avis qu'on le renvoyât sans le punir. Mais Ximénez qui ne le quittoit point, représenta si vivement les conséquences d'une pareille indulgence, que ce malheureux fut tiré à quatre chevaux. *Histoire de Ximenez.*

d'arriver des Pays-Bas en Eſpagne, accompagné de beaucoup de Flamands.

La Reine ayant deſtiné à ſon Confeſſeur l'Archevêché de Tolede, en fit venir de Rome ſecrettement les Bulles. Les ayant reçues un jour de Carême que Ximenez étoit prêt de partir de Madrid avec ſon compagnon, pour aller aſſiſter ſelon ſa coutume à l'Office de la Semaine Sainte, dans un Couvent de ſon ordre, la Reine l'envoya querir. Elle l'entretint quelque tems de choſes indifferentes, puis tirant tout-d'un-coup de ſa poche les Bulles du Pape: « Voyez, lui dit-« elle, ce que mande Sa « Sainteté par ces let-« tres que je viens de re-« cevoir? » Il les prit avec beaucoup de reſpect, & lut le deſſus qui portoit, *à notre vénérable Frere François Ximénez, élu Archevêque de Tolede*. Il fut d'abord extraordinairement ſurpris : mais revenant à ſoi, il ſe contenta de baiſer ces lettres ſans les ouvrir, & les rendant à la Reine, *Madame*, lui dit-il, *ces lettres ne s'adreſſent pas à moi*. Il ſe retira auſſi-tôt, & partit pour ſon voyage.

La Reine qui connoiſſoit ſon mérite & ſa capacité, & qui étoit perſuadée qu'il ne lui manquoit aucune des qualités néceſſaires pour ſoutenir la premiere dignité de l'Egliſe d'Eſpagne, fut tout-à-fait édifiée de lui trouver l'eſprit auſſi humble qu'il étoit grand. Elle dépêcha auſſi-tôt après lui pluſieurs Seigneurs de la Cour pour tâcher de lui perſuader de recevoir cette impor-

La crainte qu'on y avoit que ces etrangers ne se rendissent maîtres du

tante charge. Mais étant arrivés à son Couvent ils ne l'y trouverent pas: il avoit passé outre, & continuoit son chemin en grande hâte, lorsqu'il fut rencontré par ces mêmes Seigneurs qui l'avoient suivi, & qui étant bien montés n'eurent pas beaucoup de peine à joindre un homme qui marchoit à pié, qui étoit chargé d'habits pesans, & qui étoit affoibli par le jeûne du Carême que l'on pratiquoit encore en ce tems-là avec une austérité toute autre que l'on ne fait aujourd'hui.

Ils n'épargnerent rien pour lui persuader de se rendre au choix que le Pape & la Reine avoient fait de lui. Mais soit que Ximénez qui faisoit profession de la piété la plus scrupuleuse, se crût véritablement indigne de l'Archevêché de Tolede, ou qu'il fût persuadé que sa resistance seroit vaine, & qu'il le recevroit enfin avec d'autant plus de gloire qu'il auroit fait plus de difficulté de l'accepter, tous leurs efforts furent inutiles, & il fallut un commandement exprès du Pape, pour l'obliger d'accepter une charge qui faisoit l'ojet de l'ambition des plus grands Seigneurs du Royaume. *Histoire de Ximenez.*

De toutes les charges qui dépendent de l'Archevêque de Tolede, la plus considérable pour l'honneur & pour le revenu, est le Gouvernement de Caçorla, composé de plusieurs Villes & Villages. Dom Ro-

Gouvernement, & n'attiraſſent à eux les graces & les honneurs, faiſoit gé-

drigue Ximénez Archevêque de Tolede l'avoit conquis ſur les Maures, & le Roi Ferdinand III. l'avoit uni au domaine de cette Egliſe, l'an 1231. Le Cardinal de Mendoza en avoit pourvu Dom Pedro Hurtado de Mendoza ſon frere qui en étoit en poſſeſſion : il étoit tel qu'il falloit être pour obtenir toutes choſes de Ximénez; il faiſoit profeſſion de la plus haute probité, & tout le pays le louoit de ſa modération & de ſa juſtice : de plus comme le nouvel Archevêque devoit toute ſon élévation au Cardinal ſon frere, il n'y avoit point d'apparence que Ximénez voulût lui ôter ſon Gouvernement pour le donner à un autre : cependant par une défiance à contre-tems, il pria ſes parens de s'adreſſer à la Reine, & d'obtenir d'elle une recommendation, ou plutôt un ordre à l'Archevêque de le continuer dans ſa charge. La Reine leur permit de l'aller demander de ſa part à Ximénez. Ils y furent, ils lui parlerent du mérite de leur parent, & ils le firent reſſouvenir des obligations qu'il avoit au Cardinal de Mendoza : mais ils ajouterent en termes un peu trop forts que la Reine vouloit qu'Hurtado fût confirmé dans ſon Gouvernement, & qu'elle n'entendoit pas qu'il fût donné à un autre.

Ximénez comprit auſſi-tôt que s'il ne déſaccoutumoit le monde de ces ſortes de recommendations qui valent des

néralement desirer qu'ils fussent renvoyés dans leur Pays,

commandemens, il n'auroit jamais rien à sa disposition, & qu'en donnant ainsi tout ce qui dépendroit de lui, on ne lui en auroit que peu, ou point-du-tout d'obligation. Cela ne convenoit point aux vues qu'il avoit de se faire des créatures. Ainsi quoique son premier dessein eût été de favoriser Dom Hurtado, il répondit qu'il savoit mieux que personne les intentions de la Reine, qu'en lui donnant l'Archevêché de Tolede elle lui avoit laissé la disposition libre de tout ce qui en dépendoit; qu'il lui rendroit compte de toutes choses; que cependant il avoit ses vues pour le Gouvernement de Caçorla, comme ils avoient eu les leurs. Ceux à qui il fit cette réponse en furent extrèmement choqués; ils furent aussi-tôt la rapporter à la Reine. Ils tâcherent de l'irriter contre lui en l'accusant d'ingratitude & d'une arrogance insupportable dans un homme qui seroit encore dans l'obscurité d'une Cellule, si la Reine ne l'en avoit tiré. Cette sage Princesse les écouta sans s'émouvoir, & comme elle étoit persuadée de l'attachement de Ximénez, elle ne témoigna jamais que la liberté dont il avoit usé lui eût déplu.

La Cour n'en usa pas de même, l'on parla du peu d'égard qu'il avoit eu pour la recommendation de la Reine comme d'une insolence punissable; & il n'y eut personne qui ne regardât dés-

Ximénez qui connoissoit la dispo-
sition des esprits, appuya des desirs si

lors Ximénez comme un homme inflexible, de la fierté duquel on auroit beaucoup à souffrir.

Quelque tems après, l'Archevêque étant allé au Palais, il y rencontra Dom Hurtado ; il remarqua qu'il se détournoit pour ne le pas saluer, & qu'il tâchoit d'éviter sa rencontre : il le suivit, le salua, & haussant la voix, il l'appella Gouverneur de Caçorla, puis s'approchant de lui il lui dit : *Presentement que je puis disposer de votre Gouvernement, je vous y rétablis avec joie: je n'ai pas voulu que d'autres que moi eussent part à la justice que j'étois résolu de vous rendre: je suis bien aise de trouver en vous un honnête homme & un ami, & de suivre mon inclination en satisfaisant à ma conscience. Continuez à servir le Roi, le public & votre Archevêque, comme vous l'avez fait jusqu'à present, & soyez persuadé que la grace que je vous fais est la moindre que je voudrois vous faire.*

Il lui parla ensuite avec tant de reconnoissance des obligations qu'il avoit au feu Cardinal de Mendoza son frere, & avec tant de vénération pour sa mémoire, qu'il effaça entierement la mauvaise opinion que Dom Hurtado avoit conçue de lui. Il fut toûjours très-attaché à l'Archevêque, & l'Archevêque l'aima & l'estima toute sa vie.

Ximenez fut ensuite trouver la Reine : il lui dit qu'il avoit satisfait à ses intentions ; qu'il venoit de donner à Dom

raisonnables avec toute la hauteur & la vivacité d'un Ministre à qui la gloi-

Hurtado le Gouvernement de Caçorla ; & qu'il avoit cru qu'en rendant ce qu'il devoit à la recommendation de sa Majesté, elle ne trouveroit pas mauvais qu'il fit les choses d'une maniere qui convînt à sa dignité. La Reine lui répondit qu'il lui avoit fait plaisir, & que Dom Hurtado avoit un mérite qui ne permettoit pas de le négliger. Cette démarche fit cesser les murmures de la Cour : mais elle n'empêcha pas qu'on ne regardât Ximénez comme un homme séve-re & sans égards, & qui ne permetroit pas qu'on donnât des bornes à son autorité. *Histoire de Ximénez.*

Il y avoit dans les prisons d'Alcala un homme de condition qui appartenoit aux premieres familles de la Ville. Il étoit convaincu d'en avoir tué un autre qui n'étoit pas moins bien apparenté que lui. Ce qui augmentoit le crime est qu'il avoit été commis, pour ainsi dire aux yeux de toute la Cour : mais ce qui le diminuoit est qu'il avoit été commis dans un premier transport de colere ; que le mort étoit un ennemi déclaré qui avoit offensé celui qui l'avoit tué, de la maniere du monde la plus sensible, & que le criminel étoit d'ailleurs un fort-honnête-homme. Cette affaire ayant partagé toute la Ville, Ximénez fut sollicité par les parens du criminel, de demander sa grace à la Reine, c'est-à-dire de l'obtenir,

re de sa nation étoit très-chere. Cette conduite offensa le nouveau Roi plus

son grand crédit ne permettant pas de douter qu'il ne l'obtint en effet: mais il le fut en même tems par les parens du mort, de ne se point mêler de cette affaire & de laisser aller la justice son cours ordinaire.

Comme le crime étoit des plus graciables, Ximénez eût bien voulu contenter les parens du criminel : mais il eût bien voulu en même tems que cela eût pû se faire sans choquer les parens du mort ; voici comme il se tira de cet embarras. Pour la satisfaction des parens du mort, il laissa condamner le criminel : mais il fit en sorte que le jugement ne fût rendu que la veille de la naissance de Ferdinand, & que son exécution fût remise au lendemain ; résolu de la faire differer encore si ce Prince ne fût pas né ce jour-là. Tout le monde étoit persuadé que c'étoit un homme perdu : on le conduisoit déja au supplice, lorsque Ximénez qui étoit exactement averti de toutes choses, sortit de son Palais, & le rencontra en chemin. Il fit semblant d'être surpris & embarrassé de cette rencontre ; puis, comme s'il eût pris son parti sur le champ, il dit aux Officiers qui le conduisoient, qu'ils prenoient mal leur tems, que le jour de la naissance de l'Infant n'étoit pas un jour propre à de pareilles exécutions, & qu'elles se devoient encore moins faire dans le lieu qui en avoit été honoré, que par-tout ail-

affectionné qu'il ne convenoit pour sa tranquillité, & que la justice ne le

leurs. Il ordonna ensuite qu'on laissât le prisonnier sous la caution de ses parens, dont quelques-uns se présenterent pour en répondre, & se chargea de faire agréer à Sa Majesté l'ordre qu'il venoit de donner. Il la fut en effet trouver de ce pas : il en obtint la grace du criminel, & la fit expedier sur le champ. *Histoire de Ximénez.*

Le jeune Roi Philippe qui étoit porté à la profusion, avoit confié ses finances à un Ministre encore plus prodigue que lui. Les suittes que pouvoit avoir ce mauvais choix, alarmerent Ximénez qui crut que le Prince retireroit sa confiance, si on lui prouvoit par quelque fait constant & important, que celui auquel il la donnoit n'en étoit pas digne. Il le trouva & en fit tout l'usage qu'il avoit coutume de faire des avantages que la fortune lui presentoit.

Un jour qu'il étoit allé chez le Trésorier particulier des finances, il lui demanda à voir le registre des gratifications : il le parcourut comme par maniere d'acquit, & sans qu'il parût fort appliqué à ce qu'il faisoit ; mais étant tombé sur le rôle de celles qui n'étoient pas encore payées, il fut bien surpris d'y en trouver plusieurs qui étoient assignées sur les droits que le Roi tiroit des soyes du Royaume de Grenade : il demanda si elles étoient expédiées ; & l'Intendant qui n'y entendoit pas finesse

permettoit à ceux de ses compatriotes qui l'avoient suivi. Son caractere a

se, les fit voir toutes signées & prêtes à être envoyées au Tresorier de l'Epargne pour en faire le payement. Alors Ximénez prenant un visage sévere : *Vous êtes*, lui dit-il, *bien obligé à l'amitié que je vous porte depuis si longtems ; sans cela, rien ne seroit capable de m'empêcher de vous faire arrêter, & d'aller de ce pas demander votre tête au Roi.* Il lui fit ensuite de sanglans reproches de ce que sachant que ces droits avoient été cédés au Roi d'Arragon, il avoit été assez hardi pour signer de pareils billets, sans avoir aucun égard à l'honneur du Roi qu'il alloit faire passer pour un Prince sans foi. L'Intendant lui répondit tout effrayé, qu'il n'avoit pû moins faire, n'étant que subalterne à Manuel, que de lui obéir, que ce n'étoit pas à lui à examiner s'il faisoit bien ou mal. Il ajouta qu'il en avoit le brevet signé de la main du Roi, & contresigné de Manuel. Ximénez qui avoit par-là ce qu'il demandoit, se radoucissant un peu, le lui demanda; il le lui remit aussi-tôt : mais Ximénez ne l'eut pas plutôt là qu'il le déchira, & regardant l'Intendant d'un air sérieux : *Voila*, dit-il, *comme doivent être traités des brevets obtenus par surprise, contre la bonne foi, & au prejudice de la réputation de notre commun Maître.*

Ceux qui étoient presens furent étrangement surpris d'une action si hardie: mais ils le furent bien plus lorsque Ximé-

fait

fait soupçonner qu'il n'auroit pas tardé à sentir le vice de sa partialité,

nez ramassant les pieces du brevet déchiré, fut lui-même les porter au Roi, & lui remontra avec tant de force, le tort qu'il se seroit fait à lui-même, si, au préjudice du traité fait avec Ferdinand, il avoit été acquité, qu'au lieu de lui en savoir mauvais gré, il le loüa de sa fidélité, avoüa qu'il avoit été surpris, & ordonna qu'à l'avenir aucun brevet ne seroit éxécuté, sans avoir été communiqué à l'Archevêque.

Mais Ximénez n'en demeura pas là : il en prit occasion de remontrer au Roi l'impossibilité qu'il y auroit de régler ses finances tant qu'elles seroient entre les mains de Manuel : il lui rapporta sur cela tous les abus qu'il y avoit remarqués, & lui en fit voir les conséquences ; & il y a bien de l'apparence qu'il fût venu à bout de son dessein, si la mort du Roi qui arriva lorsqu'on y pensoit le moins, ne l'avoit empêché d'achever ce qu'il avoit si bien commencé. *Histoire de Ximenez.*

Lorsque Ximénez entreprit l'an 1509. la conquête d'Oran à ses frais, quelques-uns des principaux Officiers de l'armée, humiliés d'être obligés d'obéir à un Ecclésiastique, mirent parmi les troupes destinées à cette expédition, un esprit de sédition qui approchoit de la révolte. Le Cardinal averti à tems, appaisa un peu ce tumulte par des émissaires adroitement répandus. Trop habile pour

si le Régent, le seul assez hardi pour l'éclairer, & assez accrédité pour

ne pas profiter d'un recour plus prompt qu'il n'eût osé l'esperer, il fit battre l'assemblée, & étant sorti de sa tente, il fit signe de la main qu'il vouloit parler : il se fit aussi-tôt un profond silence. Mais à peine avoit-il commencé son discours, qu'un soldat l'interrompit insolemment, en criant, *De l'argent, point de harangue.* Ximénez s'arrêta pour le chercher des yeux, & l'ayant reconnu, il le fit arrêter & pendre sur le champ en sa presence, puis il continua son discours avec la même tranquillité que s'il ne lui fût rien arrivé. Cet exemple de sévérité soutenu d'un discours accommodé au tems & aux circonstances, imprima dans toute l'armée un respect pour Ximénez, auquel elle ne manqua jamais, tant qu'il en eut le commandement. *Histoire de Ximénez.*

Ximénez répondit à des personnes qui vouloient qu'on recherchât les auteurs de quelques discours qui avoient été tenus contre lui : *Que lorsqu'on étoit élevé en dignité, & qu'on n'avoit rien à se reprocher, on devoit laisser aux inférieurs la misérable consolation de venger leurs chagrins par des paroles.* Histoire de Ximénez.

Le Duc de l'Infantade ayant un procès contre le Comte de Coruna, craignit de le perdre, si Ximénez avec lequel il vivoit mal en étoit le juge. Il obtint, pour l'éviter, des lettres de Charles, par lesquelles il se réservoit la

lui imposer, eût vécu le tems nécessaire pour se faire entendre. Sa

connoissance de cette affaire, lorsqu'il seroit sur les lieux, & défendoit cependant toutes poursuittes. Ximénez s'en plaignit hautement, & écrivit si fortement au Roi de cette affaire, qu'il permit enfin qu'elle fût jugée par les juges ordinaires. Il en arriva ce que le Duc avoit prévu; il perdit son procès. Il ne témoigna pas pour lors son ressentiment: quelque tems après le grand Vicaire d'Alcala ayant envoyé le Promoteur à Guadalajara, pour y faire quelques procédures, le Duc lui fit donner des coups de bâton, sous pretexte qu'il avoit entrepris sur la Jurisdiction de Bernardin de Mendoza son frere, qui étoit Archidiacre du lieu, & menaça le Promoteur de le faire pendre, s'il lui prenoit envie de revenir. Le Promoteur fut à Madrid en porter ses plaintes à Ximénez.

Le Cardinal qui jugea bien qu'on ne s'en étoit pris à son Officier que pour se venger de lui, & que cette injure retomboit toute entiere sur lui-même, menaça hautement d'excommunication le Duc, & de le dépouiller de toutes ses terres, s'il ne se soumettoit à toutes les satisfactions que l'Eglise a accoutumé d'imposer pour de pareils excès. Le Duc ne l'eut pas plutôt appris, qu'au plus fort de sa colere il lui envoya son Chapelain pour lui dire de sa part toutes les injures les plus atroces dont il put s'aviser. Le

mort livra le Royaume entier à l'avidité & aux caprices des Flamands.

personnage étoit des plus difficiles à faire : cependant le Chapelain qui craignoit la violence du Duc, fut obligé de s'en charger. Il partit sur l'heure pour aller trouver le Cardinal : il se mit à genoux devant lui, & après lui avoir demandé pardon de ce qu'il alloit lui dire, il lui répéta mot à mot toutes les injures qu'il avoit oüi dire au Duc.

Le Cardinal qui n'étoit pas moins surpris de la naïveté du Chapelain que de l'emportement du Duc, ne laissa pas de l'écouter aussi froidement que s'il lui eût fait un compliment : il ne changea ni de visage ni de posture ; il se contenta, après l'avoir repris de ce qu'il s'étoit chargé d'une commission si peu séante à une personne de son caractere, de le renvoyer au Duc, en lui disant qu'il le trouveroit bien fâché à son retour, de toutes les impertinences qu'il lui avoit fait dire.

En effet, le Duc revenu de son emportement trouva fort mauvais qu'on ne l'eût pas empêché de faire une pareille extravagance : il gronda fort son Chapelain de ce qu'il lui avoit trop exactement obéi, & le renvoya sur ses pas pour en faire des excuses au Cardinal. Le Conétable de Castille l'ayant trouvé dans cette disposition, lui offrit son entremise pour son accommodement avec Ximénez : il l'accepta ; & le Cardinal qui n'oublioit jamais les bonnes actions, & qui se souve-

Ce joug parut humiliant & dur à une Nation fiere & genéreuse qui n'é-

noit encore que le Duc avoit refusé de s'unir contre lui avec Pedro Giron, ne s'en éloigna pas. L'on convint du jour & du lieu de l'entrevue, elle se fit à Füencarollio: l'on s'y rendit de part & d'autre, sans autre compagnie que de quelques amis communs.

Comme l'on étoit au plus fort de la conférence, il arriva un accident qui faillit à tout rompre: l'on entendit un grand bruit de chevaux, & les fanfares des troupes qui marchoient à leur tête. Le Duc & le Conétable en parurent fort surpris, & ne douterent point que le Cardinal n'usât de mauvaise foi, & ne les eût attirés à Füencarollio pour se saisir du Duc. Ximénez de son côté qui n'avoit donné aucun ordre, ne pouvoit deviner ce que ce pouvoit être. Il fut question de le savoir. C'étoit Jean Spinosa, Capitaine des gardes du Cardinal, qui ayant appris qu'il étoit à Füencarollio, & s'étant imaginé qu'il n'étoit pas de sa dignité qu'il revînt aussi mal accompagné qu'il étoit parti, étoit venu avec tous ses gardes, pour lui faire escorte à son retour. Ximénez après l'avoir bien grondé du contretems qu'il venoit de faire, le renvoya sur ses pas, lui défendant de s'ingerer à l'avenir de deviner ses intentions.

La bonne foi du Cardinal acheva de gagner le Duc. L'accommodement se fit avec toutes les marques de part & d'autre, d'une parfaite ré-

toit pas encore accoutumée à la servitude. Le mécontentement étoit si vif & si général, que les gens sages ne pouvoient pas s'empêcher de voir que la premiere occasion qui se présenteroit de remuer seroit saisie avec une ardeur extrême. Le départ de Charles pour l'Allemagne, où il alla prendre possession dans le mois de Mai de l'an 1520. de la Couronne Impériale, hâta l'éclat & les mouve-

conciliation; & chacun s'en retourna chez soi fort satisfait de ce qui s'étoit passé à Füençarollio. *Histoire de Ximenez.*

Je viens vous avertir, Monseigneur, dit un jour un Ecclesiastique à Ximénez, qu'il y a à votre nomination, dans le lieu de ma naissance, un bénéfice vacant qui feroit mon bonheur. Comme je sais que vous n'accordez rien à ceux qui vous demandent quelque chose, & que vous ne vous souvenez pas de ceux qui ne vous demandent rien, je vous supplie d'avoir la bonté de me conseiller de quelle façon je dois me conduire. *Je m'en vais vous le dire*, répondit le Cardinal; appellez mon secretaire, d'un trait de plume il vous mettra en possession de ce bénéfice.

mens qu'on craignoit. Au lieu de ſaiſir la circonſtance de ce voyage pour regagner la Nation en emmenant tous les étrangers, ce Prince la pouſſa au déſeſpoir, en confiant la principale partie de l'autorité, durant ſon abſence, au Cardinal Adrien, que ſa qualité de Flamand faiſoit haïr, & que ſon génie borné faiſoit mépriſer.

On vit s'élever alors de toutes parts des voix ſans nombre qui ſe plaignoient que toutes les lois étoient violées, & tous les priviléges anéantis ; que les Flamands avoient en moins de trois ans ruiné l'Eſpagne, fait paſſer dans leur Pays plus de ſix millions, acquis les charges & les bénéfices qui étoient à leur bienſéance, & vendu les autres ; que l'eſpérance qu'on avoit conçue de voir finir ces abus énormes, étoit annéantie depuis que, par le départ du Monarque, les tyrans de l'Etat en étoient devenus les

juges; que les Royaumes d'Arragon & de Castille alloient devenir des Provinces d'un Etat immense dont la Flandre ou l'Allemagne seroit le centre; qu'il ne restoit que la force pour rentrer dans des droits aussi précieux qu'incontestables, & qu'il falloit recourir sans balancer à cette voie extrême, mais nécessaire. Les Grands qui sous-main avoient contribué à allumer ce feu, envoyoient partout des émissaires pour l'entretenir & pour l'augmenter: ils pensoient, & ils faisoient insinuer à la multitude que les circonstances étoient favorables, pour obtenir l'éloignement de ces orgueilleux & avides étrangers qu'on avoit poursuivis jusqu'alors inutilement. L'opinion générale des gens raisonnables & de ceux qui ne l'étoient pas, fut à la fin, que l'Empereur qui étoit prudent ne hasarderoit pas ses Couronnes pour ses favoris, & que

le Cardinal qui étoit timide se détermineroit à aller chercher avec ses compatriotes un abri dans sa Patrie, s'il voyoit former sur sa tête un orage un peu dangereux.

Cette persuasion détermina les principales Villes d'Espagne à former entr'elles une confédération trop réfléchie pour n'être pas dangereuse. Elles envoyerent toutes dans les mois de Juillet, à Avila, des députés avec des pouvoirs assez étendus pour prendre les engagemens les plus violens. Tous les Seigneurs furent invités à une assemblée qui n'étoit, disoit-on, convoquée que pour la défense des lois & de la liberté. Ceux qui s'y trouverent furent maintenus dans leur rang; on fit le procès aux autres, & on les condamna comme traîtres à la Patrie. La nouvelle République prit beaucoup de résolutions, & n'en prit que de sanguinaires.

Avant qu'elles eussent été publiées, arrêtées même, il s'étoit déja commis bien des désordres. Dès le 29 Mai, deux exempts avoient été assommés & pendus à Ségovie; le premier, pour avoir trouvé mauvais que dans une assemblée des Communes on s'élevât avec trop d'audace contre le Gouvernement, & le second, parce qu'il avoit osé plaindre un homme qui venoit de périr si misérablement. Un des députés de la Ville aux Etats que l'Empereur venoit de tenir, & où il s'étoit fait beaucoup d'innovations désagréables à la Nation, étoit arrivé dans l'instant de la fermentation, & il avoit été massacré par la populace. La punition de ces barbaries pouvoit peut-être être differée, & la plûpart des membres du Conseil pensoient qu'on hazardoit trop en ne le faisant pas. Adrien inspiré ou soutenu par le Président craignit que cette politique

ne fût prise pour de la foiblesse, & il se détermina à pousser les rébelles à l'extrémité.

Le Prevôt Ronquillo, l'homme le plus sévere des Espagnes fut chargé de cette commission. Elle étoit devenue difficile par les précautions des mécontens qui s'étoient emparés des portes, & qui avoient déposé les Magistrats dont la foi leur paroissoit suspecte. Ces hardiesses leur réussirent si bien, que les troupes qu'on envoya contr'eux ne purent jamais pénétrer dans leur Ville, & se virent réduites à en ravager le territoire. Le péril qu'elles couroient d'être accablées par les milices de Ségovie, de Tolede & de Madrid qui s'étoient jointes, détermina le Cardinal Régent à les faire soutenir par deux mille Fantassins, & deux cents chevaux. Antoine de Fonseca Général de cette petite armée, crut qu'il exécuteroit plus sû-

rement les ordres qu'il avoit reçus, & qu'il feroit rentrer dans la soumission tout ce qui s'en étoit écarté, s'il avoit de l'artillerie; & il se présenta dans le mois d'Août aux portes de Medina Del-Campo, à dessein d'en prendre. Les habitans la défendirent avec tant de valeur qu'elle leur resta; & dans le premier feu du ressentiment qu'ils avoient de la violence qu'on avoit voulu leur faire, ils se joignirent aux autres membres de l'union.

A mesure que ce parti se fortifioit, ses vûes s'étendoient; il n'avoit d'abord pensé qu'à se garantir de l'oppression; & déja il aspiroit à devenir l'arbitre du Gouvernement. Cette ambition lui donna l'idée de se rendre maître de la personne de la Reine qui étoit étroitement gardée à Tordesillas, & il y réussit sans employer la force, par la seule connivence des principaux Magistrats de la Ville. Un

avantage si considérable fut décisif. L'ordre qu'on fit donner par cette Princesse à l'Arragon & à la Castille, de se joindre aux confédérés, produisit un effet prodigieux. Ceux qui s'étoient engagés dans la révolte y furent affermis, & tout ce qui balançoit encore fut excité par un si grand nom. Le peuple qui adoroit Jeanne, se laissa aisément persuader que les foiblesses d'esprit qu'elle avoit eues par un excès d'amour, à la mort du Roi Philippe, n'avoient été que passageres, & que l'affront qu'on lui faisoit de la tenir enfermée depuis seize ans, étoit moins une précaution contre sa folie, qu'une suite de l'ambition de Ferdinand, de Ximénez, & de Charles. Cette conviction tout-à-fait déraisonnable, de l'injustice qu'on faisoit à la mere, rendit si odieuse l'autorité du fils, que tous les moyens de la secoüer parurent légiti-

mes. On pouſſa l'audace juſqu'à demander du ſecours au Portugal qui eut la probité de le refuſer ; & la folie, juſqu'à imaginer de marier la Reine Jeanne avec le Duc de Calabre qui étoit priſonnier à Xativa. C'étoit l'aſſemblée d'Avila transférée à Tordéſillas qui faiſoit des démarches ſi hardies, & qui avoit des idées ſi biſarres.

L'Empereur qui étoit exactement inſtruit de ce qui ſe paſſoit, trouva ces diſpoſitions ſi dangereuſes qu'il réſolut de tout ſacrifier pour les faire changer. Dans cette vue il donna au Cardinal Adrien, pour Collegues dans la Régence, l'Amirante Fréderic Henriquez, & le Connétable Inigo de Velaſco. Il fit aſſurer enſuite les Villes confédérées, qu'il conſentoit à ne rien tirer du don gratuit qui lui avoit été accordé par les derniers Etats, & à réduire les revenus de la

Couronne aux ſommes qui avoient été payées ſous les Rois Catholiques ; il voulut s'engager enfin à ne conférer qu'aux naturels du Pays les dignités Eccléſiaſtiques & ſéculieres du Royaume, pourvû qu'il fût permis aux étrangérs qui étoient déja revêtus de quelques-unes, d'en jouir le reſte de leur vie. L'obſtination des mécontens à vouloir que tous les Flamands fuſſent renvoyés ſans délai, rompit l'accommodement, ſans ôter tout-à-fait à la Cour l'eſpérance de rétablir la tranquillité : on avoit échoué auprès de la multitude ; on ſe tourna du côté des chefs.

Antoine d'Acuna, Evêque de Zamora né d'un pere incertain, & formé dès l'enfance au crime, fut le premier attaqué. Il joignoit un caractere audacieux & turbulent à des mœurs baſſes & corrompues. On lui trouvoit tous les vices d'un mauvais prêtre,

excepté l'hypocrisie, & toutes les vertus d'un soldat, excepté la générosité. Ce Prélat dont l'ambition n'avoit point de bornes, mit sa soumission à un trop haut prix. Il osa demander l'Archevêché de Tolede qu'on eut la sagesse de lui refuser. C'eût été un scandale horrible pour l'Eglise de voir un homme sans religion sur le premier Siege d'un grand Royaume; & un péril pressant pour l'Etat, de renfermer dans son sein un citoyen assez mauvais pour en vouloir la ruine, & assez puissant pour la procurer.

Jean Padilla paroissoit devoir être plus aisément détaché de la ligue. C'étoit un homme sans vices & sans vertus. Quoique sa Maison eût servi en quelque maniere de berceau à la révolte, il n'y tenoit que par l'ambition & les caprices de son épouse. Cette femme emportée & superstitieuse, avoit vû en songe son mari

Grand-

Grand-Maître de Saint Jacques. L'esperance de voir réaliser bientôt cette chimere l'avoit déterminé à allumer ou à attiser du moins le feu qui dévoroit l'Espagne : elle consentit à l'eteindre, pourvu qu'on la conduisit au but qu'elle s'étoit proposé : mais on trouva qu'il étoit moins dangereux de continuer à l'avoir pour ennemie, qu'il n'étoit dur de détacher de la Couronne une dignité importante qui y avoit été unie irrévocablement sous le dernier Regne.

L'inutilité des deux tentatives qu'on avoit faites, ne détourna pas le Conseil d'en hasarder une troisième : il tenta Pedro Giron par de l'argent, des honneurs personnels, une dignité héréditaire. Cet esprit leger & irrésolu lassa plus d'une fois la patience des Négociateurs. Il vouloit & ne vouloit pas. On le croyoit content un jour des conditions qu'on lui of-

ſtoit, & il avoit le lendemain des prétentions nouvelles. De la certitude preſqu'entiere d'un accommodement conclu, on paſſoit ſans incident & ſans intervalle, à la crainte de ne le voir jamais terminé. Il paroiſſoit difficile de prévoir quel ſeroit le dénouement de cette intrigue, lorſque Giron parti bruſquement pour s'aller mettre à la tête de l'armée rebelle.

Les troupes Royales, trop foibles pour tenir la campagne, s'étoient retirées dans la Ville & ſous le canon de Medina de Rioſéco. Cet aſyle quoique le meilleur peut-être qui ſe preſentât, n'étoit gueres ſûr. Ceux qui l'avoient choiſi pouvoient y être aiſément forcés ou affamés. Il étoit même en quelque maniere impoſſible que l'un des deux malheurs n'arrivât pas, ſi Giron qui s'étoit porté devant cette Place avec les principales forces de ſon parti, avoit ſû la guerre, ou qu'il eût

été capable d'une résolution. Ses incertitudes en le retenant dans l'inaction lorsqu'il étoit le plus important d'agir, l'empêcherent de réduire les assiégés avant qu'on pensât à les secourir; & son incapacité ne lui permit pas de voir qu'il lui étoit encore tout-à-fait aisé d'accabler le secours qui approchoit. Lorsque la jonction eut été faite, le Général des mécontens qui avoit perdu sa supériorité, se retira, & laissa la campagne libre à ses ennemis.

Quelques Historiens ont écrit avec moins de fondement, que les Royalistes étoient sur le point de se rendre à discrétion, lorsque la Comtesse de Medina demanda à Giron qui étoit son parent, une conférence qu'il ne crut pas que la bienséance lui permît de refuser; que cet homme foible & aveugle s'y étoit laissé persuader qu'il assureroit sa gloire en acceptant la

Place qui offroit de capituler, & qu'il épargneroit le ſang de ſes ſoldats, en permettant de ſe retirer à des Troupes nombreuſes dont la valeur & le déſeſpoir ſeroient redoutables; qu'il n'avoit pas compris qu'une Ville ouverte de tous côtés n'étoit d'aucune importance, & qu'il s'agiſſoit moins de livrer des aſſauts à la Place que de couper les vivres à l'armée qui y étoit enfermée. Cette relation finit comme l'autre, par dire que le comte de Haro Capitaine experimenté, brave, & entreprenant, qui fut mis dans ces circonſtances à la tête de toutes les troupes que les Gouverneurs avoient levées, & que divers Seigneurs y avoient jointes, forma un projet trop hardi pour être pénétré. Il prit avec beaucoup de diligence & de ſecret la route de Tordéſillas, eſcalada la Ville avec une audace extrème, & eut le bonheur de ſe rendre maître de

la perſonne de la Reine Jeanne.

Les ſuites de cette démarches hasardée preſque à la vue d'un ennemi infiniment ſupérieur, furent très-heureuſes. L'eſprit de rebellion qui avoit fait des progrès ſi rapides depuis que le nom de la Princeſſe avoit paru l'autoriſer, ne fut plus l'eſprit général de la Nation. Les bons citoyens reprirent courage, & les mauvais furent conſternés. Ceux qui n'étoient que foibles ou intéreſſés furent ramenés à leur devoir par les mêmes vues qui les avoit déterminés à s'en écarter : ils virent plus de ſûreté & de fortune dans la ſoumiſſion que dans la révolte : Pedro Giron fut de ce nombre.

Padilla placé par cette défection à la tête d'un parti qui commençoit à être decrié, ne trouvoit de moyen pour le ſoutenir, ni dans ſon courage, ni dans la confiance des peuples. Sa femme dont le caractere étoit plus vif

& plus agiſſant, imagina des reſſources qui ne devoient pas tomber naturellement dans l'eſprit d'une femme ſuperſtitieuſe : elle ſe détermina à expolier l'Egliſe de Tolede, la plus riche de toute l'Eſpagne. Les précautions de quelques Eccleſiaſtiques actifs & éclairés, qui ayant pénétré ce deſſein, avoit mis à couvert tout ce qui leur avoit paru ſuſceptible d'être enlevé, la réduiſirent aux ſeules reliques pour leſquelles le génie de la Nation avoit perſuadé qu'on n'avoit rien à craindre. On la vit ſe proſterner devant ces reſtes précieux, les conjurer de ſe laiſſer dépouiller de leurs ornemens, & leur jurer ſolennellement que leur gloire ſeroit un jour rétablie, & même augmentée. Après ces ridicules cérémonies, les reliques furent tirées de leur châſſes, enveloppées dans des linges, & reſpectueuſement remiſes dans les armoires où elles

étoient ordinairement gardées. On fit des châsses l'usage qu'on avoit projetté ; elles furent converties en monnoie.

Ce secours qui étoit passager ne suffisant pas pour des besoins continuels, les troupes commencerent à vivre dans une si grande licence, qu'elles se rendirent insupportables, même à leurs partisans les plus échauffés. « Un Curé du Village de Médiane, dit Brantome, affectiona si « fort Dom Juan de Padilla, un des « principaux chefs mutinés, que tous « les Dimanches à son prône il ne failloit de le recommander d'un *Pater* « *noster* & d'un *ave Maria*, & pour « la sainte sédition dont il étoit grand « fauteur ; & il continua les prieres « l'espace d'un mois, au bout duquel « la fortune voulut que les troupes du- « dit Padilla vinrent à passer par le « Village dudit Monsieur le Curé,

« qui lui mangerent ses poules & « son lard, & burent son vin, & qui « plus est lui emmenerent sa chambriere. Le Dimanche d'après il en fit sa « plainte à son prône, & leur raconta tout le domage que ces troupes « lui avoient fait, & surtout de sa « chambriere Catherine, la nommant « tout à trac, & admonestant le peuple de ne suivre plus le parti de Padilla, ce qui fut fait, & renvoya « tous les autres à tous les Diables. »

Ces dispositions qui, en se communiquant de proche en proche, devenoient insensiblement générales, firent sentir aux Gouverneurs que la ligue déclinoit, & qu'un effort extrordinaire la pourroit ruiner. Dans cette persuasion, ils emprunterent de la haute Noblesse qui étoit presque toute restée fidele, ce qu'elle avoit d'argent, & ils leverent & firent venir de tous côtés des troupes : leur ar-

mée se trouvant par ces précautions plus forte & mieux pourvue de toutes choses que celle des mécontens, elle reçut ordre de l'aller combattre. Padilla qui étoit exactement instruit de ce qui se passoit ne jugea pas à propos d'attendre dans son poste de Lobaton un ennemi très-supérieur; il partit avec précipitation pour Toro, Ville où il espéroit de se soûtenir, jusqu'à ce que les secours qui lui venoient de tous côtés le missent en état de changer la guerre défensive en offensive. Malheureusement pour lui le Comte de Haro fit tant de diligence qu'il le joignit à mi-chemin, & le força le 23 d'Avril 1521. près de Villatar * à une action générale qui fut décisive.

* La veille de cette bataille un soldat de l'armée du peuple écrivit à un soldat du parti contraire : *Mon ami, demain la bataille se donne, c'est une nécessité de se bien battre : il est certain que ceux qui seront vainqueurs seront sans contestation les fideles.* Histoire de Charles-Quint.

La plûpart des évenemens de cette journée sont racontés si différemment & avec tant de confusion, qu'il est impossible d'en faire une narration exacte & suivie. Ce qui est certain, c'est que les confédérés furent battus & presque détruits; que les Officiers montrerent, comme il convenoit, plus de résolution que les subalternes; que ceux des chefs qui n'avoient pas péri durant la bataille furent faits prisonniers, & décapités le lendemain, sans beaucoup de formalité; que Padilla qui avoit survécu malgré lui à sa défaite, donna sur l'échaffaut l'exemple d'une mort fiere & hardie; que Valladolid, Segovie, Avila, Salamanque, Zamora, presque toutes les Communautés qui avoient pris les armes les quitterent; & que la Castille entiere auroit été pacifiée, si Tolede s'étoit déterminée à la soumission, comme elle l'auroit fait sans doute,

ſans les précautions de Marie Pacheco de Mendoza, veuve de Padilla, pour l'en empêcher.

Cette femme n'eut pas été plutôt inſtruite de la deſtinée de ſon mari, qu'elle le fit peindre décolé ſur une enſeigne qu'on portoit devant elle dans les rues de Tolede, tandis qu'elle montroit au peuple un enfant encore au berceau qu'elle avoit dans ſes bras. Ce ſpectacle qui devoit faire naturellement des impreſſions profondes ſur l'eſprit de la multitude, empêcha en effet les ſéditieux qui en étoient témoins d'accepter l'amniſtie qui leur étoit offerte, & les confirma dans leur rébellion. Ils n'auroient pas tardé à être punis d'une réſolution ſi déſeſpérée, ſans la guerre de Navarre qui cauſa néceſſairement une diverſion.

Les Gouverneurs alarmés des progrès que faiſoit l'ennemi dans ce Royaume, & inquiets des vûes d'am-

bition qu'il pouvoit avoir, porterent toutes leurs forces de ce côté-là, & abandonnerent au Prieur de Saint Jean qui avoit battu l'Evêque de Zamora, le soin de réduire Toléde. Ce Général auroit bien desiré d'emporter la Place d'assaut, ou de la prendre par un siége régulier : mais l'un de ces partis lui paroissant téméraire, & l'autre impossible, se vit reduit à former un blocus. Par ce moyen il coupa les vivres aux rebelles qui hasarderent dans le mois d'Octobre une sortie pour s'en procurer. La perte de douze ou treize cents hommes qui périrent inutilement à l'attaque des retranchemens, les rendit attentifs & dociles à des insinuations pleines de modération & de sagesse. Ils se soûmirent aux mêmes conditions qui avoient été accordées aux autres Villes ; & peu d'entr'eux furent exceptés de l'amnistie.

Cette clémence qui peut être regardée comme un effet du sistème qu'on avoit assez heureusement suivi jusqu'alors pour ramener les esprits, étoit encore un moyen dont on espéroit beaucoup pour finir les troubles déja fort diminués du Royaume de Valence. Leur origine étoit singuliere. Un Franciscain ayant attaqué en chaire, dès l'année 1519. le péché contre nature, assûra de la part de Dieu, que la contagion qui portoit de tous côtés la mort dans l'Etat, étoit une punition de ce crime énorme. Les auditeurs échauffés par ces déclarations chercherent tous ceux qu'on soupçonnoit d'avoir des mœurs si dépravées, & en arrêterent cinq : quatre furent livrés au feu comme évidemment criminels, & le dernier contre lequel il n'y eut que de légers indices fut condamné à une prison perpétuelle. Le peuple qu'un grand intérêt rendoit

alors févere, ne trouva pas ce jugement assez rigoureux; & il massacra inhumainement l'accusé que les lois ne condamnoient qu'à la perte de sa liberté.

Le Gouverneur du Royaume instruit de ce qui s'étoit passé dans la Capitale, s'y rendit bien accompagné pour punir les auteurs du soulevement. Quoiqu'ils fussent assez généralement connus, personne ne voulut ni les dénoncer, ni déposer contr'eux. Ce silence qu'on est forcé d'admirer, & qui ne peut être le crime que d'une Nation qui a beaucoup d'élévation, eut des suites malheureuses. Les coupables craignant d'être tôt ou tard victimes de quelque délateur, penserent à se mettre à l'abri du châtiment. Dans cette vûe ils formerent une confédération de tous les corps de métiers, qui eurent séparément leurs armes, leurs Officiers, leurs drapeaux, mais

qui ſe reuniſſoient à un centre commun. L'adreſſe qu'ils eurent de faire regarder cette aſſociation comme néceſſaire, pour garantir les côtes des deſcentes des Algériens, & pour réprimer la tyrannie des Grands, en impoſa à Charles : il parut approuver une démarche, qui ſous quelque point de vûe qu'on l'enviſageât, attaquoit l'autorité Royale, & pouvoit un jour la ruiner.

En effet ce Prince ne fut pas plutôt parti pour aller prendre poſſeſſion de la Couronne Impériale, que les confédérés voulurent avoir part au Gouvernement, réſervé juſqu'alors aux Bourgeois & à la Nobleſſe. Ils trouverent une oppoſition ſi marquée dans le Vice-Roi Diegue de Mendoza, Comte de Mélito, que ſa perte fut réſolue. Pour la procurer, leur chef, Guillaume Sorella, imagina de diſparoître, & de faire répandre par les plus adroits

de ses partisans qu'il avoit été massacré. Le Vice-Roi qu'on chargeoit de cette barbarie fut aussitôt assiégé dans son Palais ; & il est presque sûr qu'il y auroit péri, si la Noblesse qui s'y étoit rendue en armes à la premiere nouvelle de ce qui se passoit, n'eût fait assez de résistance pour lui donner le tems de s'évader. Cette fuite détermina les peuples encore incertains du parti qu'ils devoient prendre: ils firent dans la plûpart des Villes du Royaume, & dans l'Isle de Mayorque des confédérations particulieres, qui, réunies entr'elles & avec celle de la Capitale, formerent une confédération très-redoutable.

Pour arrêter ce torrent qui pouvoit tout bouleverser, le Vice-Roi convoqua le ban & l'arriere-ban. Dès-lors tout le Royaume fut en armes. Le peuple & la Noblesse se battirent avec un acharnement dont les principes

étöient différens, & les effets les mêmes. Il y eut des especes de siéges, des rencontres & des batailles où les succès furent partagés. Contre l'ordinaire des guerres civiles, celle de Valence ne développa point de talens, & n'occasionna que des crimes honteux & lâches. Les deux partis entierement livrés à leur animosité ne paroissoient occupés qu'à se détruire réciproquement, & le desir de vaincre n'entroit pour rien dans leurs démarches. Le Vice-Roi trop borné pour changer la disposition des esprits, trop foible pour prendre une résolution décisive, crut les affaires désespérées lorsqu'elles n'étoient encore qu'en péril, & prit la résolution de tout abandonner. Des secours qui lui vinrent à tems de Castille, & les insinuations de quelques Gentilshommes qui avoient de l'élévation, le détournerent de cette honteuse retraite, & le déterminerent à

tout hasarder pour rétablir dans son Gouvernement l'autorité qu'il avoit laissé perdre. Ses efforts furent secondés par ceux de toute la Noblesse, & d'une maniere plus décisive par ceux du Marquis d'Aytonne & des Duc de Serogue & de Candie.

Une populace ramassée au hasard, qui n'avoit ni projets suivis, ni chefs expérimentés, & qui n'étoit soutenue que par son désespoir, ne pouvoit gueres résister à des forces considérables, & qui agissoient de concert. Dès que la révolution n'avoit pas été faite dans la premiere chaleur de la fermentation, elle étoit devenue en quelque maniere impossible. Il est naturel que la guerre traînant en longueur, comme cela arriva, les confédérés fussent battus en détail, se divisassent par leurs pertes, & fissent des accommodemens particuliers. C'est que leur caractere ou leurs intérêts

rendirent plus opiniâtres, furent déterminés à la soumission, ou par la crainte que leur inspira l'approche de l'Empereur, ou par la modération qu'il montra à son retour d'Allemagne. La tranquillité publique se trouva entierement rétablie avant la fin de l'année 1522.

Il n'y eut que quelques-uns des chefs de la confédération, exceptés de l'amnistie générale, qui ne joüirent pas de cette paix. La veuve de Padilla, qui après que Tolede fut rentrée dans le devoir, s'étoit refugiée en Portugal, n'y vivoit pas sans inquiétude. Il est vrai que les efforts des Ministres Espagnols pour la priver de cet asyle, avoient été jusqu'alors inutiles : mais le Roi Dom Manuel pouvoit se lasser d'être généreux, ou se trouver dans des circonstances où il ne lui seroit pas possible de l'être. On peut même assûrer que si elle & son fils avoient

vêcu long-tems, ils auroient été l'un & l'autre la victime des ménagemens que les petites puissances sont si souvent obligées d'avoir pour les grandes.

Cette crainte n'auroit pas empêché l'Evêque de Zamora de choisir cette retraite, si des hasards malheureux ne l'avoient retenu malgré lui dans les montagnes de Castille, errant & fugitif durant dix-huit mois. Il fut pris & enfermé dans un Château, où sa dignité lui procuroit des égards que ses crimes auroient dû lui faire refuser. Ce respect que la religion n'ordonnoit pas, & que la raison désavoüoit, ne l'empêcha pas d'assassiner l'Alcayde qui étoit chargé de le garder. Une hardiesse si barbare avança & détermina peut-être son supplice. On l'étouffa, selon quelques Historiens, on le précipita des fenêtres de sa prison, selon d'autres : tous conviennent qu'on lui fit souffrir l'ignomi-

nie & les horreurs d'une fin violente.

Le bonheur qu'eut le Comte de Salvatierra, chef du Conseil de la ligue, d'échapper long-tems à la vigilance de ceux qui le poursuivoient, eut une issue funeste : mais il fut accompagné de la plus tendre consolation.

Athanase d'Ayala, Page de Charles-Quint, qu'il avoit suivi en Allemagne, apprit que son pere étoit proscrit & abandonné. Sa jeunesse ne l'empêcha pas de connoître son devoir, ni son ambition de le remplir. Il vendit un cheval qui lui servoit pour le manége, & en envoya le prix à un Gentilhomme Espagnol qu'il connoissoit assez généreux & assez ami de son pere, pour lui faire tenir ce secours partout où ses malheurs l'auroient pû conduire. Dès qu'on se fut apperçû que le jeune d'Ayala n'avoit plus de cheval, on soupçonna qu'il l'avoit sa-

crifié à ſes fantaiſies ou à ſes plaiſirs. Les peines qu'on lui impoſa, ou pour lui faire avoüer la vérité, ou pour le punir, ne lui arracherent jamais d'aveu qui fût propre à confirmer ou à détruire ces conjectures. Cette opiniâtreté qui n'étoit ni de ſon âge, ni de ſon caractere, piqua la curioſité & multiplia les perquiſitions. A force de recherches on réuſſit enfin à ſavoir tout le détail d'une action qu'il eſt honteux pour l'humanité, qu'on ſoit réduit à regarder comme ſinguliere, & à louer comme héroïque.

Le rafinement eſt ſouvent pouſſé ſi loin en Eſpagne, que le Gouverneur des Pages ſuppoſa qu'il ſe rendroit coupable du crime de leſe-Majeſté, s'il n'avertiſſoit l'Empereur de ce qu'il venoit d'apprendre. Ce Prince qui ſe poſſedoit déja ſouverainement, ne témoigna ni ſurpriſe ni indignation; il loua le délateur de ſon zele, & envoya

chercher l'accuſé. D'Ayala ſe préſenta avec le reſpect qu'il devoit à ſon Maître, & avec l'aſſurance qu'inſpire une conſcience tranquille : ſans penſer à ſe juſtifier ni à demander grace, il dit avec une noble ſimplicité ce qu'il avoit fait : ce ſecret qu'il avoit dérobé avec tant de ſoin aux autres, il ſe crut obligé de le révéler à ſon Souverain.

Charles qui donnoit ſouvent une attention ſérieuſe à des actions que nous en trouverions peu dignes, feignit contre ſon Page une colere qu'il ne ſentoit pas : mais il ſaiſit l'occaſion d'un ſervice que d'Ayala rendit quelques années après à la Monarchie, pour le récompenſer, & de ce qu'il venoit de faire, & des marques de tendreſſe qu'il avoit données autrefois à ſon malheureux pere.

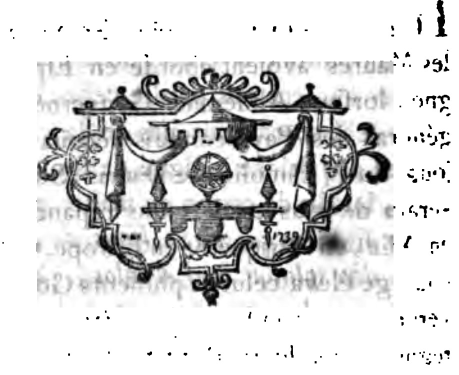
Cette preuve de généroſité, n'eſt ni la ſeule, ni la plus marquée que

l'Empereur donna dans le cours des diſſentions domeſtiques : il mit plus de nobleſſe encore dans le traitement qu'il fit à Fernand d'Avalos. Ce Seigneur, un de ceux qui avoient été exceptés de l'amniſtie, s'étoit d'abord retiré en France. Les efforts qu'il y avoit faits pour obtenir ſa grace, n'ayant trouvé qu'une indifférence cruelle, ou une compaſſion timide, il voulut eſſayer ſi ſa préſence n'inſpireroit pas d'autres ſentimens. Cette réſolution le conduiſit à la Cour impériale, où il ne ſe montra qu'à ceux dont il ſe croyoit ſûr : mais il avoit fait trop d'amis pour n'en pas avoir d'infideles, dans un ſéjour où l'amitié ne ſurvit pas à la faveur. Il fut trahi par un Eſpagnol auquel il avoit donné une confiance ſans bornes, & ſur les ſervices de qui il comptoit le plus. Ce Courtiſan perfide & intereſſé ne s'en tint pas là. Pour cacher

la honte de ſa démarche, & lui donner un air plus important, il feignit de croire que la perſonne du Prince étoit en péril, & il ſuppoſa une conſpiration dont il faiſoit Avalos l'auteur ou le complice.

L'attention que l'Empereur prêta à ce rapport, fit penſer au délateur qu'on donnoit une créance entiere à ſes calomnies. L'inaction où reſta la Cour durant quelques jours ne lui parut pas ſuſpecte, & ne le fit pas changer d'opinion. Il crut que d'autres affaires avoient fait perdre celle-là de vue, & il ne craignit pas de la rappeller. Le Prince indigné de ſon audace, lui dit de ce ton de maître qu'il ſavoit ſi bien prendre : *Vous deviez aller dire plutôt à d'Avalos, où je ſuis, que de me venir apprendre où il eſt, puiſque dans l'état où ſont les choſes, il a plus à craindre de moi que je n'ai à craindre de lui.* Sa Majeſté

en achevant ces mots, fit ſigne à l'accuſateur de ſe retirer, & l'accuſé ne fut ni puni ni recherché. Ce trait de clémence acheva de gagner les Eſpagnols, que la force avoit déſarmés. Ils ſouhaiterent de répandre pour la Patrie le reſte d'un ſang qu'ils venoient de prodiguer contre elle, & la guerre de Navarre en fournit bientôt l'occaſion.



HISTOIRE
DE LA
GUERRE
DE
NAVARRE,
en 1521.

IL n'y avoit pas un demi-ſiecle que les Maures avoient abordé en Eſpagne, lorſque Abderame Gouverneur général des Pays conquis ſecoüa le joug du Miramolin de Damas, Souverain de tous les Sarraſins répandus en Aſie, en Afrique & en Europe. Ce courage éleva celui de pluſieurs Gouverneurs particuliers qui aſpirerent à régner dans leurs Provinces, & qui parvinrent à s'y rendre indépendans. La crainte d'être dépouillés de leur

autorité naissante en détermina quelques-uns à appeller à leur secours Charlemagne. Ce Prince qui aimoit la guerre, qui la savoit, & qui examinoit rarement la justice de celles qu'il entreprenoit, envoya une armée en Catalogne, & en conduisit une autre dans la Navarre. Depuis les Pyrenées jusqu'à l'Ebre, tout subit les lois de ce Conquérant. Les limites des Maures & des Chrétiens étoient si mal fixées, ou le Monarque François les respecta si peu, qu'il imposa indifferemment un tribut aux uns & aux autres. Cet Empire dura malgré quelques mouvemens assez vifs jusqu'à ce que le Regne foible & tumultueux de Louis le Débonnaire, eut enhardi les Infideles, non-seulement à recouvrer leur liberté, mais encore à attenter à celle de leurs voisins.

Les Navarrois qui se voyoient à la veille de passer sous une domination

qu'ils détestoient, & qui quoique sujets de la France n'en pouvoient espérer aucun secours, parce qu'elle étoit déchirée par des fureurs domestiques, élurent pour leur Roi Inigo Comte de Bigorre, dont la valeur & la sagesse leur étoient connues. Ce Prince se montra digne du choix qu'on avoit fait de lui. Il assûra la tranquillité de ses sujets, & les rendit redoutables à leurs ennemis. Quoique sa postérité en héritant de son Throne, n'héritât pas tout-à-fait de ses vertus & de ses talens, elle régna environ quatre siecles. Le Sceptre passa dans une autre Maison, à l'occasion que nous allons dire.

Sanche surnommé le Fort, qui avoit conduit l'Etat avec assez de bonheur & de gloire durant un grand nombre d'années, se trouva dans un âge avancé incapable des soins du Gouvernement. Cette foiblesse rendit

le peuple insolent & les Grands factieux. Dès-lors la voix de l'autorité ne fut plus écoutée, & le Royaume entier tomba dans une espece d'anarchie. Elle pouvoit durer long-tems, & avoir les suites les plus fâcheuses, si les mouvemens que firent dans ces circonstances les Castillans pour faire valoir quelques prétentions qu'ils avoient sur la Navarre, n'eussent déterminé Sanche à appeller à son secours Thibaud Comte de Champagne fils de sa sœur, & son héritier. L'arrivée de ce jeune Prince qui étoit en réputation de courage & d'habileté, ruina les espérances des étrangers, & fit rentrer les sujets dans l'obéissance. Il gâta malheureusement ce succès par une impatience de régner qui le fit renvoyer en France. Le Roi son oncle poussa même l'indignation jusqu'à reconnoître pour son successeur le Roi d'Arragon qui s'engagea de son

côté à garantir son bienfaiteur de toute oppression. Cet odieux traité, quoique signé par les principaux des deux Nations, n'eut point d'effet ; & à la mort de Sanche arrivée l'an 1234. Thibaud monta assez paisiblement sur le Throne.

Ce Prince eut deux fils, Thibaud & Henri qui régnerent successivement. Le dernier ne laissa qu'une fille nommée Jeanne qu'il eut l'attention de faire reconnoître pour son héritiere présomptive. Quoiqu'elle n'eût que trois ans lorsqu'elle perdit le Roi son pere, elle fut recherchée par le Roi d'Arragon & le Prince de Castille. Tandis que les Etats assemblés pour pourvoir au Gouvernement du Royaume délibéroient sur les avantages & les inconvéniens des deux alliances, la Reine mere passoit furtivement les Pyrenées avec sa fille, qui épousa Philippe le Bel sur la fin du treisieme siecle. Par

ce mariage les Couronnes de France & de Navarre ſe trouverent réunies ſur la même tête.

Une union ſi peu prevue déplut également aux Navarrois qui vouloient un maître moins puiſſant, & aux Caſtillans & Arragonois qui auroient déſiré un voiſin moins ambitieux. Ce chagrin n'éclata pourtant que peu, & il ne ſe fit aucun mouvement pour empêcher le Monarque François de prendre poſſeſſion de ſon nouveau Royaume. Les circonſtances ne permirent pas à ce Prince de ſe livrer aux ſoins néceſſaires pour y rétablir l'empire des lois, & pour lui redonner ſon ancienne conſideration. Louis Hutin ſon fils s'occupa encore moins de ce double objet. Comme il n'avoit pas d'enfant mâle, il ne ſe ſentoit aucun zele pour un état que Jeanne ſa fille unique alloit porter néceſſairement dans une autre Maiſon.

Philippe

Philippe chef de celle d'Evreux qui tiroit ſon origine de Louis de France troiſieme fils de Philippe le Hardi, fut choiſi pour cette alliance. Le mariage ſe fit le 27 Mars 1316.

Le premier fruit de cette union fut Charles le mauvais, dont la mémoire ſera toûjours odieuſe à la France pour la tyrannie qu'il y exerça durant la priſon du Roi Jean. Il occupa le Throne de Navarre après ſon pere, & le laiſſa à ſon fils Charles III. ſurnommé le Noble, par qui finit la Maiſon d'Evreux en 1425. Ce Prince avoit fait avant ſa mort, des diſpoſitions qui n'avoient paru ni dignes de ſa ſageſſe, ni conformes à l'inclination qu'on lui croyoit pour ſon ſang & pour ſon Pays. Il avoit d'abord donné Blanche ſa fille unique & ſon heritiere, à Martin Roi de Sicile, & en ſecondes nôces à Jean frere d'Alphonſe Souverain de l'Arragon, où il régna depuis

lui-même. De ce mariage naquirent le Prince de Viane dont la vie fut un tissu de fautes presque nécessaires, & de ces malheurs que les plus grandes ames ne soutiennent pas ; Blanche femme du Roi de Castille Henri IV. surnommé l'Impuissant ; Eléonore qui épousa Gaston Comte de Foix, de Bigorre, & de Bearn. Le Prince de Viane ni Blanche n'ayant point laissé de posterité, la Couronne de Navarre passa, après la mort de Jean leur pere qui leur avoit survécu, sur la tête d'Eléonore. Cette Princesse qui avoit perdu son époux & son fils, ne régna pas un mois entier. Le Throne fut rempli après elle par François Phébus de Foix son petit-fils. Comme ce Prince n'étoit pas encore en âge de prendre les rênes du Gouvernement, l'Etat fut conjointement administré par Magdelaine de France sa Mere, & par le Cardinal Pierre de

Foix son oncle. Leur autorité ne finit pas avec la vie du Monarque enfant ; elle s'étendit aux premieres années du Regne de sa sœur Catherine qui lui succéda.

Le mariage de cette Princesse que l'ambition & les entreprises de Jean de Foix Vicomte de Narbonne, rendoient nécessaire, souffrit de grandes difficultés. Ferdinand alors Roi de Castille par sa femme Isabelle, & Roi d'Arragon de son chef, la vouloit pour Dom Juan son fils : il trouvoit dans cette alliance le double avantage d'augmenter considérablement ses possessions, & d'en fermer pour toûjours l'entrée aux François. Les Navarrois que la foiblesse du Gouvernement, & leur caractere rendoient entreprenans, pretendoient que c'étoit aux Etats du Royaume à régler le mariage de leurs Souverains : ils se fondoient sur d'anciens usages, & ne ca-

choient pas la repugnance qu'ils auroient à reconnoître un maître qui ne feroit pas de leur choix. On est autorisé à penser que si les Régens avoient pû retenir sans inconvénient le pouvoir qu'ils exerçoient, ils ne se seroient pas pressés de le faire passer en d'autres mains. La nécessité des affaires les réduisit à donner à l'Etat un Pilote, & leur inclination les porta à le chercher en France. Ils crurent l'avoir trouvé dans Jean d'Albret, qui à la mort d'Alain d'Albret son pere devoit hériter des Comtés de Perigord, de Limoges, de Dreux, d'un grand nombre de Villes, & de quelques Principautés.

Les besoins du Royaume exigeoient de grands talens. Il falloit former avec Louis XII. des liaisons suivies, qui sans mettre la Navarre dans la dépendance de ses alliés, la rendissent redoutable à ses ennemis; prendre con-

tre Ferdinand des mesures sages qui ne lui fournissent point de prétextes pour commencer la guerre, & qui le missent pourtant hors d'état de la faire avec succès ; retablir les Fortifications des Places fortes, & mettre sur pié des troupes suffisantes pour faire rentrer dans l'obéissance des peuples long-tems accoûtumés à se jouer de l'autorité ; detruire l'un par l'autre les deux partis de Beaumont & de Grammont, qui divisoient la Nation depuis tant de siecles, ou tenir entr'eux la balance si égale qu'on les fit concourir l'un & l'autre au bien public; s'attacher à un systême de politique dans un Etat abandonné jusqu'alors au tumulte des factions, au hasard des évenemens, aux caprices de quelques femmes foibles, aux intrigues de plusieurs Ministres mal-intentionnés. D'Albret ne s'étant trouvé aucune des qualités néceſſaires pour exécuter

de si grandes choses, n'eut ni la confiance de ses amis, ni l'estime de ses voisins, ni l'amour de ses sujets. Il étoit difficile, impossible même que dans cette position il ne succombât sous les efforts que Ferdinand étoit déterminé à faire pour le dépouiller.

Ferdinand né l'an 1452. dans le tumulte des armes, & parmi les malheurs de sa maison, avoit la tête droite & élevée, les cheveux plats & chatains, les sourcils épais, le teint olivâtre, le front serain, les yeux vifs, la voix agréable, la taille moyenne & bien proportionnée, les manieres douces & insinuantes, l'accès toûjours facile & prevenant quand il le falloit. Il manioit un cheval avec grace, aimoit la propreté jusqu'à l'excès, poussoit la sobriété aussi loin qu'elle peut aller, affectoit des mœurs non-seulement régulieres, mais austeres, ne connoissoit de dissipation dans sa jeu-

nesse que celle du jeu, dans un âge mûr que celle de la chasse, & dans les dernieres années de sa vie, que le changement d'occupation.

Ce Prince eut en montant sur le Throne la sagesse de ne pas se livrer au penchant si ordinaire aux Souverains, de suivre par presomption ou par jalousie une route directement opposée à celles de leurs prédecesseurs : également éloigné de ce goût pour la nouveauté qui n'épargne rien, & de l'esprit d'habitude qui approuve tout, il s'accoutuma de bonne heure à prendre un parti, uniquement parce qu'il le croyoit bon. Quoiqu'il se proposâ de réformer tous les abus qu'il trouvoit établis, il ne montra pas cette impatience si ordinaire aux génies médiocres: en ne précipitant pas les changemens, il réussit a rétablir l'Empire des lois, à réprimer l'orgueil des Grands, à mettre sur pié le seul corps

d'Infanterie qui exiſtât alors, à donner à ſa Nation une conſidération qu'elle n'avoit jamais eue. Comme la crainte de ſe rendre odieux à ſes ſujets ne le détournoit point des entrepriſes qu'il jugeoit utiles, le déſir de la faveur populaire ne l'engagea jamais dans aucune démarche foible ou imprudente : ſon ame n'étoit pas remuée par ces petits reſſorts qui influent ſouvent dans la conduite des plus grands hommes. Ceux qui ne voyoient pas que la prodigalité des Rois eſt la ruine d'un Etat, l'accuſerent d'avarice : une injuſtice ſi commune fit peu d'impreſſion ſur lui, & il aima mieux rendre une juſtice exacte aux peuples, que de faire jouir les Grands de ſes bienfaits. La mauvaiſe opinion qu'il avoit des hommes plutôt qu'une confiance outrée en ſes lumieres, le détermina à être lui-même tout ſon conſeil : mais il prenoit les précautions les plus ſa-

ges pour n'employer que des inſtrumens capables de redreſſer dans l'exécution ce que les plans qu'il avoit formés pouvoient avoir de défectueux. Il avoit approfondi & adopté ce grand principe de politique, que le génie du Monarque doit ſe plier à l'état de la Monarchie : de-là vint qu'il ſe roidit ou qu'il plia, qu'il fit la guerre, ou qu'il vécut en paix, toûjours ſuivant les beſoins & les circonſtances. Naturellement il craignoit l'éclat : l'expérience le convainquit de l'avantage qu'il y avoit à ne faire la guerre qu'avec de la *poudre ſourde* ſelon l'expreſſion de Gracian ſon Panégyriſte ; & il abandonna communément à ſes alliés la gloire d'une entrepriſe, pourvu qu'il pût les amener à lui en céder le fruit.

A juger de Ferdinand par les apparences, on pouvoit lui ſoupçonner une ame toûjours dans l'agitation : ſa

ſageſſe dans le choix de ſes projets, & ſa tranquillité dans leur exécution étoient la preuve que c'étoit plutôt par ſyſtème que par inquiétude qu'il noüoit & dénoüoit perpétuellement des intrigues. Il s'écartoit des principes de la morale en manquant de probité dans ſes négociations, & de ceux de la politique en ne ſauvant pas même les apparences de la probité : heureuſement pour les Princes ſes contemporains, il ne les crut pas plus eſclaves que lui de leur parole, ce qui l'empêcha de profiter autant qu'il l'auroit pû faire de ſes perfidies. L'opinion générale veut qu'il ait eu beaucoup de penchant à la fineſſe, ou qu'il ait voulu en faire la baſe de ſa réputation : nous croyons avoir démêlé que ce génie ſouple ne préféra les voies détournées aux autres, que parce qu'il les crut plus ſûres pour le ſiecle où il vivoit.

Les guerres étrangeres & les troubles domestiques qui retardent toûjours les progrès d'un Gouvernement, formerent celui d'Espagne : Ferdinand les tourna si bien au profit des lois & de l'Etat, en éloignant les esprits inquiets & en dépouillant les séditieux, que Philippe II. disoit en parlant à son fils de ce grand Prince : *C'est à lui que nous devons tout.* On ne sauroit s'empêcher de le regarder comme un homme très-supérieur, quand on pense que le chimérique projet de la Monarchie universelle qui le porta toûjours au grand, ne lui fit rien hasarder d'imprudent, ni entreprendre d'impossible. Sa Religion ne fut que ce fanatisme odieux qui rend les Rois persécuteurs, & ce masque perfide qui les dispense d'être honnêtes gens. Un grand politique a fini le portrait que nous traçons, quand il a dit que *si la Monarchie Espagnole venoit jamais à*

decliner, l'unique moyen de la rétablir seroit que Ferdinand ressuscitât pour être son restaurateur. *

* Ferdinand montroit combien la reconnoissance lui étoit à charge, quand il disoit: Je ne vois aucun sujet de joie pour moi dans la possession du Royaume de Naples, puisqu'il ne m'en revient aucun profit, & que Gonsalve qui l'a conquis en mon nom, semble n'avoir eu d'autre vue que son avantage particulier, & celui de ceux auxquels il en distribue les terres & les revenus. *Paul Jove.*

Les Magistratures de création nouvelle sont toûjours odieuses au peuple, parce qu'il les regarde comme un nouveau joug. Si on est forcé par les circonstances à en ériger, il faut pour en diminuer l'horreur, surtout dans les Pays conquis, les confier à des personnes d'une modération connue & inaltérable. Les Militaires accoutumés à des lois qui ne fournissent point d'interprétation, ont rarement l'esprit de conciliation nécessaire dans ces Places, comme l'éprouva Ferdinand après la conquête du Royaume de Grenade. Il fut obligé de leur retirer l'administration des affaires publiques, & de la confier à des *legistes qui étant d'une condition inferieure aux Grands & supérieure aux petites gens, font profession de modestie, d'intégrité, de douceur & de tempérance, aiment la paix & le bien public, fuyent les partialités, refusent les présens, & s'assemblent à des heures ré-*

Le caractere de ce Prince, qui devoit inspirer à tous ses voisins les pré-

glées pour donner audience, & pour juger les procès. Mendoça, guerre de Grenade.

Frédéric Roi de Naples, envoya en 1501. à Ferdinand son parent, le Comte de Conversano, pour lui demander du secours contre Louis XII. qui s'apprêtoit à le dépouiller de ce Royaume. Ferdinand loin de vouloir maintenir Frédéric, avoit déja partagé avec Louis XII. l'Etat de Frédéric : mais il lui convenoit de cacher ce partage au Roi de Naples, afin qu'il comptât sur un secours qui lui manqueroit dans le moment fatal, & qu'il fût ainsi plus aisément dépouillé. Pour cet effet, le Roi d'Arragon donna le change à Conversano en l'assûrant avec d'horribles sermens, *qu'il regardoit le bien de son cousin le Roi de Naples comme le sien propre.* Cet envoyé s'imaginant l'entendre, donna des assûrances à son maître qui furent la principale cause de sa perte. *Du Bos, ligue de Cambray.*

Ferdinand n'ignoroit pas le commerce que le Vice-Chancelier d'Arragon avoit avec la Reine Germaine de Foix sa seconde femme : mais le désir d'avoir des enfans mâles pour les faire régner, à l'exclusion de ceux de sa fille Jeanne, le déterminerent à fermer les yeux sur son deshonneur, & à n'en jamais parler : sur quoi un cavalier Arragonois a dit que Ferdinand mourut *como buen casado, con el dedo en la boca.*

cautions les plus sages & les plus réfléchies, ne fit que jetter le Roi de Na-

Notes sur Tacite.

Un des Sécretaires de Ferdinand, Quintana, qui revenoit de la Cour de France, disant au Roi son maître que Louis XII. ne vouloit plus former d'alliance avec l'Espagne, sous pretexte qu'il avoit été trompé deux fois: *Deux fois*, s'écria Ferdinand en jurant! *il en a menti l'ivrogne; je l'ai trompé plus de dix.* Commentaire sur Commines.

L'établissement de l'Inquisition est une faute énorme qu'on reprochera à la mémoire de Ferdinand, lors même qu'il se sera trouvé quelqu'un de ses successeurs assez éclairé pour la sentir, & assez courageux pour la réparer. Ce Prince, pour avoir voulu asservir à ses opinions les Juifs & les Maures qui ne devoient que de la soumission aux lois, a mis les Rois & les peuples sous le joug le plus humiliant & le plus dur, celui de la superstition & du fanatisme. Le chef de ce Tribunal odieux est parvenu insensiblement à avoir dans l'Etat une autorité indépendante de celle du Souverain, ce qui est un des plus grands desordres qui puissent arriver dans un Gouvernement. C'est aujourd'hui la seconde personne du Royaume: la chose est si vraie que Philippe IV. qui avoit donné à un Ecclésiastique l'alternative de l'Archevêché de Tolede ou de la charge d'Inquisiteur général, s'écria en apprenant le choix qu'il avoit fait:

varre dans une défiance oisive : cette inaction long-tems la source de beau-

Cet homme n'est pas si habile que je croyois, puisqu'il aime mieux être Archevêque de Tolede qu'Inquisiteur général. Etat present de l'Espagne.

Un Prince Italien contemporain de Ferdinand, disoit : Avant que de compter sur les promesses de ce Monarque, je voudrois qu'il jurât par un Dieu en qui il crût. *Le Gendre.*

Le Commentateur Espagnol de Commines dit que Ferdinand fut plus respecté que ne l'avoient jamais été les autres Rois d'Espagne, non parce qu'il punissoit beaucoup, mais parce qu'il punissoit hardiment les Grands.

Ferdinand disoit à son gendre Philippe I. pere de Charles-Quint, que les Ministres & les Conseillers des Princes étoient comme les lunettes qui quoique commodes pour ceux qui n'ont pas la vue bonne, sont de tel usage, que l'on est malheureux d'en avoir besoin. *Audientia do Principes.*

Les autres maximes les plus familieres à Ferdinand, étoient,

Que les Rois n'ont point de parens ;
Qu'il faut être maître de soi pour être maître des autres ;
Que la precipitation engendre toûjours des avortons ;
Qu'il faut penser à loisir & exécuter promptement. *Gracian.*

coup d'humiliations, eut des suites terribles à l'occasion que nous allons dire.

Depuis que pour remplir les engagemens contractés à Cambray les François avoient porté la guerre en Italie, leurs succès trop brillans, & des vues politiques qu'il seroit trop long de développer, leur avoient donné pour ennemis tous les membres de cette célebre ligue, Jules II. Ferdinand, Maximilien; & deux Puissances qui n'y étoient pas entrées, les Suisses & le Roi d'Angleterre. Quoique les efforts réunis de ces différentes Puissances, même en supposant qu'ils ne seroient ni aussi grands ni aussi sagement dirigés qu'ils pouvoient l'être, parussent plus que suffisans, pour accabler une Monarchie réduite à ses seules forces, ils furent appuyés par les foudres de l'Eglise. Le Pape mit en interdit la France &

& tous les Etats qui soutiendroient ses intérêts.

On croit communément que cette imprudente & injuste hardiesse servit de prétexte à l'entrée des Arragonois dans la Navarre : cependant il est démontré que cette invasion qui est du 21. ou 22 Juillet 1512. précéda l'outrage fait à Louis XII. La contradiction est si sensible que Zurita & ses copistes ont eu recours à une Bulle du 28 Fevrier, qui excommunioit, disent-ils, nommément d'Albret comme fauteur du Concile de Pise : mais l'existence de la Bulle n'a jamais été prouvée ; & il est sûr d'ailleurs que d'Albret n'avoit fait aucune démarche qui pût faire penser qu'il adhéroit à une assemblée si injurieuse au souverain Pontife. Des circonstances favorables fournirent à l'ambition de Ferdinand des pretextes plus plausibles.

Ce Prince que toute l'Europe

croyoit déterminé à attaquer la Guyenne conjointement avec les Anglois, parut désirer que la Navarre partageât le péril & les avantages de cette expédition. Il connoissoit trop les hommes pour ne pas voir qu'on trouveroit bisarre & peut-être extravagant qu'il eût osé proposer à un Etat peu considérable de se liguer contre le seul Etat qui pût & dût s'intéresser efficacement à sa conservation; mais un refus formel de se joindre à lui étoit un préliminaire qu'il jugeoit propre à diminuer la hauteur & la dureté de la proposition qu'il alloit faire. Il demanda un passage par la Navarre pour entrer en France, & la garde des meilleures Places du Royaume pour assurer son retour.

Quoique d'Albret craignît en général de voir ce qui pouvoit troubler sa tranquillité, il ne lui fut pas possible de se dissimuler le danger de sa si-

tuation. Il sentit que sa perte étoit résolue ; & qu'on n'avoit recours à la ruse que pour le dépouiller de ses Etats sans frais & plus sûrement. Cette persuasion le détermina à refuser ce qu'on exigeoit de lui, & à tâcher de conserver par un peu de fermeté, une Couronne qu'il voyoit bien que la soumission lui feroit perdre.

Si les forces du Royaume avoient été plus considérables, ou les dispositions de ses habitans moins mauvaises, cette résolution en auroit peut-être imposé. La connoissance exacte de ce qui se passoit rendit Ferdinand entreprenant. Ses troupes conduites par le Duc d'Albe entrerent dans la Navarre au mois de Juillet de l'an 1512 & pénétrerent après quelques jours de marche jusqu'à Pampelune. L'exemple de la Capitale qui se rendit sans résistance, devint aussi contagieux qu'il pouvoit l'être ; tout l'Etat

se trouva soumis avant que les Vainqueurs eussent eu le tems de le parcourir.

D'Albret qui n'avoit eu ni la prevoyance nécessaire pour conserver son Royaume, ni assez de courage pour qu'on pût regretter qu'il l'eût perdu, alla offrir à la Cour de Louis XII. le spectacle humiliant d'un Roi déthroné, & déthroné par sa faute. Cette raison n'empêcha pas qu'on ne s'occupât sérieusement du soin de le rétablir. Les moyens pour y réussir sans beaucoup risquer n'étoient pas faciles à trouver. On ne pouvoit les chercher que dans les forces de la France, & toutes ces forces ne paroissoient pas suffisantes pour défendre ce grand Royaume contre les ennemis qui le menaçoient de toutes parts.

Les Anglois qui avoient une marine considérable, & qui possédoient encore des places dans le continent,

donnoient de l'inquiétude pour plusieurs Provinces. Du côté des Pays-Bas & de l'Allemagne on avoit à craindre l'Archiduc & l'Empereur. On follicitoit fortement les Suiffes de faire une irruption dans la Bourgogne, & ils ne montroient aucun éloignement pour cette entreprife. Les armées de l'Union qui venoient de chaffer les François d'Italie, pouvoient paffer les Alpes & attaquer la Provence ou le Dauphiné. Envoyer dans cette extremité des troupes dans la Navarre, c'étoit une démarche hardie, mais qu'on jugea néceffaire, & qui l'étoit. Il ne parut poffible de réparer la faute qu'on avoit faite en laiffant écrafer un allié, qu'en le replaçant fans délai & avec éclat fur le Throne dont il avoit été précipité.

Ce projet étoit fage & honorable tout enfemble. Pour l'exécuter avec plus de facilité on crut devoir parta-

ger en trois corps les troupes qu'on avoit rassemblées. Le Duc de Bourbon entra à la tête du premier dans le Pays de Guipuscoa où il fit de grands ravages. Le Comte d'Angoulême & le Duc de Longueville observoient avec le second le Duc d'Albe auprès de Saint Jean de Pied-de-Port. D'Albret pénétra avec le troisième dans la Navarre, & devint par la prise de Burgui * le maître absolu de ses opé-

* « La plûpart des Espagnols qui s'étoient enfermés dans cette Place s'y firent tuer. Ferdinand Valdez qui les commandoit fut trouvé parmi les morts après s'être battu en désespéré, & avoir fait des prodiges de valeur. Le bruit courut alors que ce brave Officier ne s'étoit exposé dans cette occasion au danger évident de perir que par chagrin d'un mot piquant que le Roi lui avoit dit, après la bataille de Ravenne : car Valdez étant de retour en Espagne après cette bataille, & étant venu saluer le Roi, ce Prince se contenta de lui dire : *N'est-ce pas à Ravenne que sont restés les braves ?* Ce mot fut pour Valdez un coup de poignard

rations. Il pouvoit à son gré marcher à la Capitale qui n'auroit ni pu ni voulu faire aucune résistance, ou se saisir des défilés pour enfermer le Général Espagnol entre le Duc d'Angoulême & lui; les deux partis, quoique le dernier fût infiniment plus sur, le menoient également à la conquête de son Royaume qui se déclaroit pour lui de tous les côtés. Malheureusement pour ses intérêts, cet esprit d'incertitude qui l'avoit si souvent empêché d'agir, le reduisit à des opérations lentes & irresolues dans la circonstance de sa vie qui auroit demandé le plus de célérité.

Une incertitude si déplacée laissa au Duc d'Albe qui avoit senti tout le danger de sa situation & de celle de l'Etat qu'il devoit défendre, le tems

« qui lui perça le cœur, « & un trait que la mort « seule fut capable de « lui arracher. » *Mariana.*

& les moyens de la changer. Il chargea Diegue de Vera de la défenſe de Saint Jean Pied-de-Port, & repaſſa les montagnes avec la plus grande partie de ſes troupes. Quelques-unes furent jettées dans Pampelune, & les autres deſtinées à troubler le Siége qui en fut enfin formé. Mais cette entrepriſe qu'une bonne conduite de la part d'Albret auroit fait réuſſir ſans frais & ſans riſques un mois auparavant, échoua malgré la capacité de la Palice, & la valeur des François. Les ſuites néceſſaires de deux aſſauts malheureux, la rigueur de la ſaiſon, & l'arrivée du Duc de Najare à la tête d'un corps très-conſidérable, déterminerent les aſſiégeans à la retraite. Ils la firent dans le génie de leur Nation en abandonnant leur bagage, leur artillerie, leurs conquêtes, & en ſacrifiant leur arriere-garde. Nous conjecturons que Louis XII. auroit

fait de nouveaux efforts au-delà des Pyrenées, si la guerre qu'il fut obligé de soutenir contre les Anglois en Picardie, ne l'eût forcé de renvoyer sa vengeance & les droits du Roi de Navarre à un tems plus favorable.

Ferdinand profita pour assurer son usurpation de la tranquillité dont on étoit forcé de le laisser jouir. De tous les moyens qu'il employa, aucun ne lui réussit aussi bien auprès de ses nouveaux sujets & de l'Europe encore à-demi-barbare, que les excommunications réelles ou imaginaires de Rome contre d'Albret. Quoique l'indépendance des Etats soit visiblement établie sur des fondemens si solides que des censures ne peuvent ni les ruiner ni les affoiblir, toutes les Puissances se turent sur les prétentions du Saint Siége,& l'abus criant qu'en faisoit l'Espagne, excepté la France. Les plaintes de cette Couronne furent

impuissantes, & la Navarre resta paisiblement sous le joug jusqu'à la mort de l'usurpateur arrivée le 23 Janvier de l'an 1516.

Cet événement parut favorable aux Navarrois pour secouer le joug de l'Espagne, à Jean d'Albret pour recouvrer le Royaume qu'il avoit perdu, à François I. pour affoiblir un voisin trop puissant. Ce concert de vues, d'efforts, & de politique, produisit en peu de tems une armée nombreuse & brillante, qui auroit suffi à la conquête qu'elle méditoit, si elle avoit eu un autre Général que le Roi déthroné.

Ce Prince étoit né malheureusement trop indolent pour s'instruire par les évenemens passés; trop foible pour soutenir avec quelque dignité les disgraces presentes; trop borné pour percer les mysteres de l'avenir. Il n'avoit ni assez de pénétration pour se

conduire par ſes lumieres, ni aſſez de jugement pour profiter des conſeils d'autrui, ni aſſez de courage pour forcer la fortune à changer de parti. Ses ſentimens étoient bas, ſes manieres indécentes, ſes plaiſirs groſſiers, ſes familiarités choquantes; tout juſqu'à ſes bienfaits annonçoit un caractere rampant & mépriſable. Les grandes occaſions ne lui élevoient pas l'ame, & en travaillant à remonter ſur le Throne, il fit aſſez de fautes pour en être précipité s'il y eût été aſſis. Ses diſpoſitions furent tout-à-fait mauvaiſes, ſa négligence extrème, ſa lâcheté incroyable: en diviſant ſon armée en trois corps trop éloignés l'un de l'autre pour ſe ſoutenir, il les fit battre ſucceſſivement. Son avant-garde & ſon corps de bataille donnerent l'un après l'autre au paſſage de Roncevaux, dans une embuſcade, dont un Général un peu vigilant les

auroit preſervées. Plus occupé enfin de ſa vie que de ſa gloire, il prit ſon poſte à l'arriere-garde qui faiſoit le Siege de Saint Jean de Pied-de-Port, & il donna l'exemple de la fuite à ceux qu'il auroit du mener à la mort ou à la victoire.

D'Albret ne ſurvecut que peu à ſa honte & à ſes malheurs. La Reine Catherine le ſuivit au tombeau environ ſept mois après. C'étoit une Princeſſe qui avoit de l'élévation & du courage. *Si nous fuſſions nés*, diſoit-elle au Roi, *vous, Catherine, & moi Dom Jean, nous n'aurions jamais perdu la Navarre.* Henri leur fils qui n'avoit que quatorze ans, hérita de ce qui leur reſtoit d'Etats, & de leurs droits ſur ceux qu'ils avoient perdus.

Ces droits ne furent pas ſacrifiés dans une occaſion délicate où il ſe fit aſſez de fautes pour qu'on n'eût pas dû être étonné que celle-là eût été du

nombre. Nous voulons parler des conférences de Noyon dont le but étoit de concilier les prétentions de l'Espagne & de la France. Pour y parvenir plus sûrement, les Souverains des deux Monarchies avoient chargé de la discussion de leurs intérêts deux Seigneurs qui les avoient élevés, qu'ils croyoient dignes de toute leur confiance, & auxquels ils donnerent les pouvoirs les plus étendus. De Chievres Gouverneur de Charles, étoit un homme d'Etat. Goufier de Boisi Gouverneur de François, se trouva n'être qu'un honnête-homme. Le traité qu'ils signerent le 13 Août 1516. fut entierement, comme on devoit s'y attendre, à l'avantage du Prince qui avoit choisi un Négociateur ferme & éclairé. S'il y eut quelque article qui lui fut moins favorable que les autres, ce fut celui qui concernoit la Navarre. On

ne stipula pas à la vérité la restitution de cet Etat : mais il fut convenu qu'aussitôt que le Roi Catholique qui étoit encore dans les Pays-Bas seroit arrivé en Espagne, il examineroit sérieusement cette grande affaire, & qu'il donneroit la satisfaction que la justice exigeroit. La France se réserva, en cas que la Maison d'Albret ne fût pas contente des propositions qu'on lui feroit, de pouvoir suivant ses engagemens l'aider à recouvrer son Royaume.

Il n'étoit pas difficile de prévoir que lorsque Charles seroit affermi dans l'immense succession qui lui étoit échue, il ne consentiroit pas au plus petit démembrement. Celui de la Navarre en particulier devoit lui coûter infiniment, parce qu'il introduisoit les François jusques dans le cœur de ses Etats. Aussi se détacha-t-on bien vîte des espérances qu'on avoit légé-

rement concues. On fut convaincu qu'on n'obtiendroit justice que les armes à la main, & on attendit pour les prendre qu'il se presentât des circonstances favorables.

Les guerres civiles qui agiterent l'Espagne lorsque le Roi en fut parti pour aller prendre possession de la Couronne Impériale, fournirent l'occasion qu'on desiroit. Ces troubles réduisirent les Ministres de Charles-Quint, à la funeste alternative de laisser étendre la rebellion, ou de rappeller pour l'étouffer les troupes qui gardoient la Navarre : dans le premier cas, ils hasardoient le centre de la Monarchie, & dans le second, une frontiere très-importante. L'impossibilité où l'on se trouvoit de prendre un bon parti, détermina au dernier, dont les suites parurent moins dangereuses. Cette démarche fut accompagnée de démonstrations auxquelles les Navar-

rois ne furent point trompés : on feignit pour eux une confiance qu'on n'avoit pas, & ils promirent de leur côté une fidélité, qu'ils étoient bien résolus de ne pas garder.

En effet, ces peuples ne se virent pas plutôt délivrés de leurs oppresseurs, qu'ils demanderent un vengeur à la France. La Comtesse de Château-Briant, qui, comme toutes les maîtresses de François Premier, influoit beaucoup dans les affaires les plus importantes, appuya cette priere de tout son crédit. Une entreprise, dont l'exécution paroissoit facile, qui devoit tirer un peuple entier de la servitude, dans laquelle son amant pouvoit se couvrir de gloire, attira toute son attention. Un intérêt sensiblement personnel se joignit à ces grands motifs : ses trois freres, Lautrec, Lescun, & l'Esparre, se trouvoient les plus proches héritiers de Henri d'Albret,

d'Albret, que la jeunesse empêchoit d'agir, & que la délicatesse de sa santé faisoit peut-être servir avec plus de zele.

Il n'étoit pas besoin de tout l'ascendant que la Comtesse avoit sur l'esprit & le cœur du Roi, pour engager ce Prince dans une affaire qui ne pouvoit entraîner que des inconveniens assez légers, & dont les suites devoient être naturellement fort heureuses. On ne lui proposoit pas de faire la guerre à l'Empereur, mais de permettre seulement que les Maisons d'Albret & de Foix la lui déclarassent. On consentoit à ne point tirer des secours de lui, pourvû qu'il fermât les yeux sur ceux que quelques-unes de ses Provinces pourroient fournir. On le dispensoit enfin d'autoriser ouvertement l'entreprise, & il restoit le maître de l'avouer ou de la désavouer dans la suite, selon qu'il le jugeroit

convenable à sa gloire & à ses intérêts. Ces avantages étoient sensibles : ils frapperent tous les esprits, & la guerre de Navarre fut arrêtée.

L'Esparre qui fut chargé de la conduire étoit d'un caractere également propre à réussir & à échouer : hardi & témeraire, vif & inconsidéré, ambitieux & opiniâtre, excellent pour un coup de main, & incapable d'un dessein suivi ; les circonstances pouvoient indifferemment rendre ses talens inutiles, ou mettre en valeur jusqu'à ses défauts. La fortune le servit admirablement, en lui opposant le Duc de Najarre, homme trop sage en général pour gâter une bonne affaire, mais trop circonspect pour en accommoder une mauvaise. Son imagination lui grossissoit toûjours le péril, & lui diminuoit les ressources qu'il avoit pour le surmonter. Il se croyoit ordinairement plus foible qu'il n'étoit, & cet-

te opinion rendoit son ennemi plus hardi & plus fort. Loin de négliger les précautions nécessaires, il en prenoit le plus souvent d'excessives. Une guerre savante & méthodique ne l'effrayoit pas : mais il étoit déconcerté par des attaques brusques & imprévûes. Son plus grand défaut étoit de ne rien hasarder, & les besoins les plus pressans de l'Etat ne l'auroient pas déterminé à livrer ou à accepter une bataille contre les regles.

Le Général François qui connoissoit le caractere de son rival, sa lenteur & ses irrésolutions, ne lui donna pas le tems de former un plan de défense, ni de revenir de la surprise où le jettoit une irruption qu'on n'avoit pas même soupçonnée. Il força St. Jean Pied-de-Port à la fin d'Avril ou au commencement de Mai de l'an 1521. passa fierement les Pyrénées, où les Espagnols abandonnés des

Montagnards n'oserent se défendre ; & pénétra sans trouver d'obstacle jusqu'à Pampelune, qui reçut avec des transports son Libérateur. La résistance que fit la Citadelle, n'est connue dans l'histoire que par la blessure qu'y reçut Ignace de Loyola, fondateur d'une Societé qu'il destina au progrès de la Religion & des sciences. Le Royaume entier suivit l'exemple de la Capitale, & le vainqueur se trouva maître de toute la Navarre sans avoir tiré l'épée. Trois causes differentes firent ce succès : l'audace des conquerans, l'horreur des peuples pour un joug étranger, & la lâcheté du Vice-Roi, qui, au lieu de disputer le terrain à l'ennemi, s'étoit rendu auprès du Cardinal Ministre, ou pour justifier sa conduite, ou pour demander du secours.

Si l'Esparre eût eu autant de prudence que de bonheur, il y a appa-

rence que sa conquête seroit devenue aussi sure, qu'elle avoit été facile. Depuis que les factions de Grammont & de Beaumont avoient sacrifié leurs haines à leur patrie, l'Etat n'avoit plus à craindre ces dissentions domestiques qui l'avoient asservi : il étoit possible d'un autre côté de le garantir de l'irruption des Espagnols, en mettant les places en état de défense, & en couvrant la frontiere avec une bonne armée. Les gens sages opinoient à se borner là, & à ne pas hasarder des avantages réels pour des conquêtes douteuses, éloignées & inutiles.

Tant de moderation ne se trouva pas du goût du Général François. Il ne lui parut pas qu'il pût y avoir du danger à continuer la guerre contre un ennemi qui la faisoit si mal ; & il pensa, que s'il se contentoit des succès faciles qu'il avoit eus, on le regarde-

roit plutôt comme un aventurier heureux, que comme un Général habile. Ces idées étoient fortifiées par le cri de toute l'armée, qui menaçoit si on la retenoit dans l'inaction, de s'en retourner en France. Le Soldat demandoit d'un air fier & dédaigneux, si on ne l'avoit enrôlé que pour le rendre témoin de la fuite des Espagnols. L'Officier soûtenoit de son côté, qu'il ne pouvoit pas y avoir d'inconvénient à attaquer une Nation tellement occupée de ses différends, qu'elle ne penseroit pas à se défendre, ou si fort affoiblie par ses divisions, qu'elle seroit hors d'état de faire quelque resistance. Ces dispositions déterminerent les vainqueurs à pénétrer en Castille, & il s'attacherent au siége de Logrogno.

Cette Ville, quoique frontiere & considérable, étoit si peu en état de défense, que ses habitans amollis par un long repos, se seroient rendus à la

vûe de l'armée ennemie, s'ils avoient été investis aussi-tôt qu'on eut laissé éclater le dessein de les assiéger. Trois jours inprudemment accordés au caprice, plutôt qu'au besoin des troupes, donnerent le tems à la Noblesse voisine de se jetter dans la place, & d'y faire entrer les munitions de guerre dont elle avoit besoin. Le Gouverneur, homme ferme & experimenté, suppléa aux ressources qui lui manquoient, par deux précautions extrêmes, mais nécessaires : il renvoya les bouches inutiles, & inonda le pays. Tout effrayant qu'étoit cet appareil, il n'intimida pas les François : ils formerent le siége avec le courage qui leur est ordinaire, & le continuerent avec plus de constance qu'ils n'en ont ordinairement.

Les Espagnols qui avoient vû assez froidement la perte de la Navarre, qu'ils n'étoient pas encore accoûtumés

à regarder comme une partie de leur Monarchie, parurent fort alarmés sur le risque que couroit Logrogno. Le desir de secourir sans délai cette forteresse si importante, acheva de pacifier les divisions, que le tems & la défaite des rebelles avoient affoiblies. Les deux partis sacrifierent leurs haines à l'amour de la patrie, & ils unirent leurs forces pour la venger d'un ennemi qui l'avoit ravagée, & qui prétendoit encore l'asservir. La marche de ce secours, composé de quarante-mille hommes, produisit l'effet qu'on s'en étoit promis. Les assiégeans abandonnerent leur entreprise le onzieme de Juin, & se retirerent vers Pampelune, la seule de leurs conquêtes où ils pussent esperer de trouver quelque sureté. Ils n'étoient qu'à une lieue de cette grande Ville, lorsqu'ils furent joints par les Espagnols, dont la jalousie des Généraux avoit ralenti la marche.

Ce retardement pouvoit être le salut de l'armée Françoise & de la Navarre, si l'Esparre eût été aussi Capitaine qu'il étoit Soldat. Une intelligence médiocre de la guerre lui auroit fait voir qu'il ne pouvoit être ni affamé, ni forcé dans le camp qu'il avoit choisi; qu'il étoit également impossible d'emporter Pampelune d'emblée, ou de l'assiéger dans les regles; & que l'ennemi dans l'impossibilité de faire venir des vivres de Castille, ou d'en trouver dans un pays ruiné, seroit bientôt forcé de se retirer. Soit que ces considérations ne se présentassent pas au Général François, soit qu'elles ne fissent point d'impression sur lui, il se détermina à livrer bataille le dernier de Juin; & ce qui est plus surprenant encore, il négligea tous les avantages qui pouvoient lui procurer la victoire. En différant cette action de quelques jours il auroit pû être ren-

forcé de plusieurs garnisons que les intérêts & l'inclination des habitans rendoient inutiles dans les forts qu'elles défendoient ; de six mille Navarrois qui s'empressoient de le joindre, autant pour servir leur haine, que pour faire éclater leur valeur, & de quelques corps très-aguerris qui n'étoient plus nécessaires pour couvrir les frontieres du côté de la Biscaye, depuis que les Espagnols en avoient retiré leurs troupes. Avec ces ressources, l'Esparre auroit certainement vaincu, puisque sans elles il fut sur le point de vaincre. Sa Gendarmerie poussa d'abord si vivement les escadrons qu'on lui opposa, qu'elle parut devoir décider du succès de cette journée : mais le reste de son armée ayant mal soutenu les efforts de l'infanterie ennemie, les premiers succès devinrent inutiles. La défaite des François fut aussi complette qu'elle pouvoit l'être;

ils furent tous tués, pris, ou dissipés; & la Navarre entiere fut recouvrée avec la même facilité qu'elle avoit été perdue. Depuis ce tems-là, ce petit Royaume a fait partie de la Monarchie Espagnole. Cette usurpation, il est vrai, a successivement causé à la mort des remords à Ferdinand, à Charles-Quint, à Philippe II. mais ces retours tardifs à la justice n'ont produit que d'inutiles exhortations à leurs descendans, de faire examiner des droits qui ne manquent jamais de paroître bien fondés aux Princes qui survivent, & à leur Conseil. *

* Charles-Quint dit dans une instruction qu'il dressa à Madrid immédiatement avant de traverser la France, pour aller dompter les Gantois : « Et quant à ce « qu'il est fait mention « par ledit écrit du 22 « Décembre, du mariage entre notredit Fils « & ladite Dame Marguerite de France, « combien que le parti « soit grand, & la Dame Princesse très-noble, doüée de grandes « vertus, & seroit fort « à propos de estraindre l'amitié avec la

« France, toutefois pour
« la disparité de l'âge,
« encore qu'elle ne soit
« trop grande, n'y avons
« voulu obliger plus
« avant notredit Fils,
« ains le laisser à son li-
« béral arbitre, sous
« lequel aussi nous a
« semblé comme encore
« fait que l'alliance avec
« la fille unique d'Al-
« bret, seroit plus à
« propos quant à ce dit
« âge, & pour pacifier
« & éteindre la querelle
« de Navarre, pour as-
« surance de nosdits
« Royaumes de par deçà,
« & leur ôter occasion de
« guerre & dépenses
« grandes & continuel-
« les & avec ce mettre
« en repos de conscience
« nous & notredit Fils,
« & successeur de ladite
« querelle; & soit que
« ledit mariage se traite
« ou-non, est notre in-
« tention & desir d'é-
« claircir & vuider la
« querelle de Navarre,
« comme nous trouve-
« rons être d'équité &
« raison, &, si Dieu
« nous appelloit, pre-
« mierement recomman-
« dons à notredit Fils
« de s'en mettre en de-
« voir, soit par ledit ma-
« riage, ou autrement. »
Mémoires de Granvelle.

On voit dans un Co-
dicile de Charles V. ce
qui suit : « Quant au
« Royaume de Navarre,
« quoique le Roi Catho-
« lique Dom Ferdinand
« Monseigneur & ayeul
« l'ait gagné & conquis
« vrai-semblablement
« avec justice, comme
« nous n'en doutons pas,
« considérant la droitu
« re & probité de
« Prince qui avoit co
« tume de ne jamais ri
« faire qui ne fût de j
« tice, & qu'après av
« conquis ce Royaum
« il l'ait gardé & p
« dé quelques ann
« qu'en mourant il
« l'ait laissé à la R

« Madame & à moi, en « tant que Roi de Castille, & que jusqu'à « présent nous l'ayons « possédé de bonne foi, « & comme nous appar-« tenant légitimement ; « néantmoins, pour plus « grande sûreté de no-« tre conscience, nous « ordonnons & comman-« dons au Sérénissime « Prince Dom Philippe « notre fils, qui doit « nous succéder en tous « nos Royaumes & E-« tats, de faire voir & « examiner avec soin & « reconnoître franche-« ment & sincerement, « si la justice & la rai-« son le doivent obliger « à restituer ce Royau-« me, ou à désintéresser « ou récompenser d'une « autre maniere qui que « ce soit, voulant que « ce que l'on estimera « qu'il soit juste de faire « en cela, s'exécute réel-« lement & de fait, en-« sorte que mon ame & « ma conscience en de-« meurent déchargées. » *Mémoires de Granvelle.*

On lit dans les mêmes Mémoires, « qu'An-« toine de Bourbon, « Roi de Navarre, que « les Espagnols ne nom-« moient que Monsieur « de Vendôme, & la « Reine son épouse, « avoient envoyé au « Pape Pie IV. un Am-« bassadeur pour lui fai-« re, ce qu'on appelle, « les complimens d'*O-« bédience.* Le Pontife « qui ne s'attendoit à « rien moins, en fut si « agréablement surpris, « qu'à la reception gra-« cieuse qu'il fit à leur « Ambassadeur, il joi-« gnit l'attention de « nommer un Cardinal « Protecteur de leurs E-« tats. Ces favorables « dispositions de Sa Sain-« teté, firent croire « qu'on pouvoit en tirer « des avantages plus « reels. On lui députa

« M. d'Efcars pour l'en« gager à prendre con« noiffance de l'affaire « de Navarre, que rete« noit Philippe II. & à « interpofer fes follici« tations pour faire re« ftituer ce Royaume à « fes légitimes Souve« rains, ou leur en « obtenir un équivalent. « Le Pape ne fe déter« mina qu'à ce dernier « parti, & promit d'en« voyer un Nonce en « Efpagne, pour traiter « de cet équivalent. Var« gas informé de la ré« folution de Pie IV. « crut lui devoir remon« trer que Sa Sainteté « s'expofoit à mécon« tenter infiniment fon « Maître, & que la con« duite qu'il vouloit te« nir donneroit à pen« fer à tout le monde, « qu'il étoit perfuadé « que le Roi d'Efpagne « retenoit injuftement la « Navarre. Le Pape fe « trouva choqué de la « liberté & du zele que « Vargas employa à ces « repréfentations, aux« quelles il eut cepen« dant affez d'égard « pour ne point envoyer « de Nonce ; mais au« tant par la honte d'a« voir été comme forcé « à changer de deffein, « que par la crainte d'é« prouver encore en « d'autres occafions la « hardieffe de l'Ambaf« fadeur, il travailla de « tout fon pouvoir à le « faire rappeller, & il y « réuffit. » *Mémoires de Granvelle.*

HISTOIRE
DES GUERRES
DE
CHARLES-QUINT
ET DE
FRANÇOIS PREMIER,

Depuis 1521, jusqu'en 1544.

LIVRE QUATRIEME.

L'ITALIE, ce théatre continuel & malheureux de tant de guerres en a peu vû d'aussi singulieres par les

motifs, & d'aussi surprenantes par les évenemens, que celles qu'on va raconter. Le Lecteur en saisira mieux l'esprit, & en suivra plus agréablement les détails, lorsqu'on l'aura fait remonter jusqu'à leurs causes les plus éloignées.

Depuis plus de dix siecles que l'Empire Romain avoit commencé à décheoir de cette élévation où sa valeur, sa politique & ses vertus l'avoient placé ; l'Italie ne s'étoit jamais trouvée dans la situation heureuse & brillante où elle étoit en 1492. Une paix profonde, & qui paroissoit devoir être durable, régnoit dans toutes ses Provinces. Plusieurs des Etats qui la composoient joüissoient de l'éclat & des avantages inséparables d'un commerce étendu & florissant. Nulle des Puissances qui s'y sont établies après l'avoir ravagée, ne pensoit encore à s'y former d'établissement. Les scien-

ces

ces & les arts inconnus ou méprisés partout ailleurs, lui donnoient des mœurs douces, aimables & polies. La majesté du siége de la Religion, plus sentie alors qu'aujourd'hui, la rendoit respectable aux autres Peuples. Tranquille, peuplée, riche & magnifique au-dedans, elle avoit au-dehors une assez grande considération.

Quoiqu'une situation si rare fût l'effet de plusieurs causes très-difficiles à réunir, elle étoit singulierement l'ouvrage de Laurent de Médicis né Citoyen de Florence; mais devenu par ses services le chef de sa Patrie, & par la supériorité de ses vûes l'oracle des peuples voisins. Ce grand homme étoit parvenu à leur faire sentir, que le bonheur & la sûreté de l'Italie dépendoient de l'équilibre qui s'y trouvoit établi, & que toute harmonie seroit nécessairement détruite,

s'il ne régnoit une union constante entre les différentes souverainetés qui la partageoient. Cette persuasion formoit la politique de toutes les Républiques; & quelques Princes, qui pouvoient avoir d'autres maximes ne les suivoient pas, dans la crainte d'être trop haïs ou même accablés. Leur caractere feroit soupçonner qu'ils n'auroient pas été toûjours retenus par ces dangers, quelque grands qu'ils fussent, s'ils n'avoient compté sur quelque révolution qui les autoriseroit à se livrer bientôt à leur ambition. La mort de Médicis remplit leur espérance, & donna un cours libre à leurs passions.

Ludovic Sforce * fut le premier

* Jacques Attendulo plus connu sous le nom de Jacomuzzo, étoit un Paysan d'auprès de Cotignola, qui voyant passer un jour auprès d'un champ où il travailloit une compagnie de soldats, sentit naître dans son cœur une espece de passion pour la guerre. Pour savoir s'il devoit

va le masque : mécontent depuis
tems de ne gouverner le Mila-
ue comme Tuteur de Jean Ga-
on neveu, il méditoit d'en usur-

cette impression
il jetta le coutre
errue sur un ar-
vec la résolution
tenir à son état
strument venoit
ber. Le coutre
sté sur l'arbre,
dio s'enrôla sans
. Il passa par
grades, & devint
bande après Al-
e Como, qui le
avoit mis cette
on en vogue. Sept
rmes qu'il avoit
s enseignes & la
ion du plus grand
ne d'Italie, le fi-
hercher par Jean-
Reine de Naples
rvit long-tems
u Roi d'Arragon.
gea son nom d'At-
ou de Jacomuz-
zo en celui de Sforce;
que sa postérité conser-
va. De trois fils légiti-
mes qui lui survécurent,
aucun n'eut du talent
pour la guerre; & ce fut
François son bâtard qui
lui succéda dans le com-
mandement des troupes.
François fut aussi grand
Capitaine que son pere.
Les Milanois le choisi-
rent pour leur Duc en
1450. au préjudice de
Charles Duc d'Orléans,
qui prétendoit au Duché
de Milan du chef de Va-
lentine Viscomti sa me-
re. Louis XI. qui n'ai-
moit point le Duc d'Or-
léans favorisa Sforce.
Ludovic dont nous par-
lons étoit le second des
fils de François. *Machia-
vel.*

per la ſouveraineté. Ce projet pouvoit & devoit naturellement être traverſé par le Roi de Naples ayeul de la femme du jeune Duc. Pour écarter un obſtacle qui paroiſſoit certain, & qui pouvoit être inſurmontable, il ſuffiſoit de déterminer la France à faire valoir les droits qu'elle avoit par la maiſon d'Anjou; la choſe ſe trouva facile.

Charles VIII. qui n'avoit, ni la pénétration néceſſaire pour connoître le bien de l'Etat, ni le ſentiment qui le fait deviner, & qui confondoit d'ailleurs, comme preſque tous les Souverains, un fond mépriſable d'inquiétude avec une paſſion très-loüable pour la gloire, s'entêta de la conquête de Naples, dès qu'on lui en eut fait la premiere ouverture. La néceſſité de peupler ſon Royaume que les guerres contre les Anglois avoient dévaſté, de réformer le gouvernement

dont les troubles civils venoient d'augmenter le désordre, de rétablir les finances épuisées par les bisarreries du dernier regne, ne balança pas un instant une résolution si dangereuse. Tout fut rapporté à une entreprise dont le succès même devoit être un malheur.

Le desir de réussir, tout vif qu'il étoit, peut-être même parce qu'il l'étoit, n'éclaira pas sur les moyens. Il étoit facile de prévoir que l'Empereur & le Roi d'Arragon chercheroient à faire échoüer une expédition, qui, quoique contre toutes les regles d'une politique sage, paroîtroit pouvoir contribuer à la gloire de la France. Cette connoissance devoit conduire aux mesures nécessaires pour rendre inutile la jalousie de ces deux Puissances. Il ne falloit pour cela, que réveiller le ressentiment des Mores, exciter l'émulation du Portugal, ap-

peller les Turcs en Hongrie, menacer les Pays-Bas de l'Angleterre, inſpirer de la défiance à l'Allemagne; reſſources que la ſituation des choſes rendoit la plûpart faciles. Charles trouva plus ſûr, ou ſeulement plus commode de gagner Ferdinand & Maximilien: la Cerdagne & le Rouſſillon furent cédés ou reſtitués à l'un, la Bourgogne & quelques autres Pays à l'autre, à condition qu'ils ne traverſeroient pas ſes vûes. Sa pénétration n'alla pas juſqu'à voir que ce qu'il abandonnoit valoit mieux que ce qu'il ſe propoſoit d'acquérir, & que lorſqu'il auroit conſumé ſes forces à faire des conquêtes, ces conquêtes lui ſeroient ravies par les armes ou par les intrigues de ceux qu'il n'avoit liés que par des traités. La défiance qui eſt toûjours un défaut en morale, mais aſſez ſouvent une vertu en politique, n'entra jamais dans l'ame de

ce Prince : il regarda ſon triomphe comme infaillible, lorſqu'il crut s'être aſſûré qu'il n'auroit à combattre que des Italiens.

Cette conviction n'avoit rien de téméraire. Quand les différens Etats qui partageoient l'Italie n'auroient pas été diviſés comme ils l'étoient, par une haine opiniâtre, des perfidies mutuelles & des intérêts eſſentiels, ils ne pouvoient oppoſer qu'une foible réſiſtance. Leurs troupes n'étoient compoſées que de gens ſans honneur, ſans talent & ſans aveu., que quelques Seigneurs qui joüiſſoient d'une eſpece d'indépendance dans l'état Eccléſiaſtique ou dans d'autres états, raſſembloient pour le ſervice des Puiſſances qui en avoient beſoin. Ces Chefs de bande, maîtres abſolus des corps qu'ils avoient formés, y diſpoſoient à leur gré de tous les emplois, & faiſoient avec leurs ſubalternes le

marché qu'ils vouloient, sans que l'Etat qui les avoit à sa solde, prît connoissance de ces conventions. La difficulté ou la dépense des recrues, déterminoit ces aventuriers à n'agir que de concert; & quoiqu'ils fussent dans des camps ennemis, ils travailloient plutôt à se faire valoir les uns les autres, qu'à tenir les engagemens qu'ils avoient contractés. Un si vil intérêt avoit réduit la guerre à n'être qu'une comédie. On ne la faisoit jamais que de jour, & l'artillerie même se taisoit pendant la nuit, pour que le repos du soldat ne fût pas troublé. Dans les occasions même les plus vives, il n'y avoit gueres de sang répandu que par inadvertance; & les combattans ne cherchoient réciproquement qu'à faire des prisonniers dont la rançon pût les enrichir. Machiavel nous a laissé le recit exact & détaillé des deux plus mémorables actions de son siecle,

celle d'Anghiari & celle de Castracaro. On y voit des aîles droites & gauches renversées & victorieuses, un centre enfoncé, le camp de bataille perdu & regagné plusieurs fois. Ces descriptions annoncent un carnage horrible, il n'y eut cependant ni mort ni blessé dans le premier combat, & dans le second il ne périt qu'un seul homme d'armes qui fut foulé par les chevaux.

L'orage qui se formoit en France contre les Italiens, ne les pouvoit pas rendre, & ne les rendit pas en effet sur le champ soldats, aussi ne penserent-ils pas à résister à Charles, & ils le reçurent comme s'il avoit été leur libérateur. Ce fut en 1494. que ce Prince traversa les Etats qui le conduisoient à son terme, comme s'il eût traversé ses propres Provinces, & sa marche fut plutôt une pompe

triomphale (*a*) qu'une marche militaire. Il se trouva le maître du Royaume de Naples (*b*), sans avoir tiré

(*a*) *Alexandre VI.* disoit que les François étoient venus prendre Naples, la craie à la main, comme des Fourriers. *Comines.*

(*b*) Alphonse second, Prince généralement haï, avoit cru pouvoir prevenir cette révolution en cédant sa Couronne au Prince Ferdinand son fils. Les Vénitiens fâchés de ce qu'après son abdication, il s'étoit réfugié en Sicile plutôt qu'à Venise, firent tout ce qu'ils purent pour le rendre suspect au Roi d'Arragon Ferdinand, surnommé le Catholique, qui possédoit la Sicile. Un jour, le Sénateur Léonard Loredan, qui depuis fut élû Doge, s'étant avisé de dire à Dom Lorenço Suarez de Figueroa, Ambassadeur d'Espagne à Venise, que de la maniere dont Alphonse en usoit en Sicile, il y étoit plus comme Roi, que comme Hôte, puisqu'il y créoit des Chevaliers, & qu'il y exerçoit plusieurs actes Royaux : Si cela est ainsi (répondit l'Espagnol qui voyoit la malignité du Vénitien, & le dessein qu'avoit la République de brouiller les deux Rois ensemble) il est de la grandeur de mon Maître de tenir en Sicile un Roi subalterne qui y fasse des Chevaliers & des Nobles, comme un Evêque titulaire fait des Prêtres dans le Diocese d'autrui. *Amelot de la Houssaye.*

l'épée, & en moins de tems qu'il n'en auroit fallu pour le parcourir.

Si cette conquête eût été moins rapide ou moins brillante ; le Vainqueur, selon les apparences, auroit eu le tems de s'y affermir. Un succès dont toutes les circonstances augmentoient l'éclat, aigrit les Puissances jalouses des prospérités de la France ; & les réunit, dans le dessein de la dépouiller & de l'humilier. Cinq Etats formerent par des motifs différens une ligue redoutable. Le Pape & les Vénitiens y entrerent pour garantir l'Italie de la servitude dont les exploits & l'ambition de Charles paroissoient le menacer. Depuis que Ludovic s'étoit rendu maître du Milanès, après avoir empoisonné son neveu, il n'avoit à craindre que la Maison d'Orléans dont les droits sur cette Principauté n'étoient point douteux. L'Empereur avoit des haines à satisfaire, &

croyoit avoir des injures à venger. La Sicile couroit quelques risques, si l'Espagne à qui elle appartenoit n'en écartoit un voisin puissant. Les efforts de tant d'alliés devoient être soûtenus par les intrigues du Roi déthroné qu'on avoit dédaigné de poursuivre dans l'Isle d'Ischia, par les entreprises de plusieurs garnisons qui, n'étant que foiblement attaquées, s'étoient maintenues dans quelques Places fortes du Royaume, par les mouvemens des peuples, qui, traités avec hauteur & avec dureté par leurs nouveaux Maîtres, étoient déterminés à tout hasarder pour secouer le joug qu'ils détestoient.

Quoique ce coup d'œil eût d'abord quelque chose de fort imposant, Charles fut plus effrayé de sa situation qu'il ne devoit l'être. Avec un peu de reflexion il auroit senti que la ligue n'offroit pas d'assez grands avan-

tages aux Rois Catholiques pour en obtenir des ſecours réels ; que les finances de Maximilien étoient trop dérangées pour qu'il pût faire de longtems le moindre effort ; que les Italiens étoient trop jaloux les uns des autres pour agir jamais de concert ; qu'avec beaucoup d'activité, de prudence, & d'humanité, il étoit poſſible de réparer tout le mal qu'on avoit fait à Naples ; & qu'enfin les forces qu'il avoit, & celles qu'il pouvoit faire venir de France, étoient plus que ſuffiſantes pour diſſiper le péril qui le menaçoit, & pour lui procurer peut-être de nouveaux avantages. Le défaut de vûes lui fit prendre une réſolution qui pouvoit entraîner de grands inconvéniens. Il deſtina une partie de ſes forces à la défenſe de ſa conquête, & reprit la route de ſes Etats avec le reſte.

Si quelque choſe pouvoit juſtifier

cette conduite, c'étoit une marche prompte qui eût conduit Charles dans son Royaume, avant que ses ennemis pussent être en état de lui en couper le chemin. Pour n'avoir pas fait assez de diligence, pour avoir perdu dans les plaisirs ou dans les négociations inutiles des momens que sa situation rendoit très-précieux, il se vit réduit à attaquer à Fornoue, avec sept ou huit mille soldats fatigués par une longue marche, trente mille hommes tous frais & bien armés. La victoire qui suivit ce coup de désespoir lui procura l'avantage inespéré de pouvoir s'échapper d'un pays où il venoit d'entrer en maître, & de regagner précipitamment son Royaume.

Cette retraite qui rassûra la ligue, enhardit le Roi de Naples à se montrer à ses Peuples. L'Espagne lui avoit fourni une armée navale, Venise des troupes de débarquement, & le Saint

Siége des sommes considérables. On ne doutoit point qu'avec ces secours, un Prince que l'adversité devoit avoir instruit, ne recouvrât ses Etats en aussi peu de tems qu'il les avoit perdus. La révolution ne fut ni aussi facile ni aussi rapide qu'on l'avoit espéré. Les Conquérans, quoique divisés entr'eux & conduits par un Chef sans génie & sans expérience, se défendirent long-tems avec assez de bonheur & de constance. Ils ne perdirent courage, que quand ils se virent tout-à-fait oubliés par Charles *, qui avoit

* « Charles aima fort « les femmes, & les ser« vit bien ; voire trop : « car tournant de son « voyage de Naples très« victorieux & glorieux, « il s'amusa si fort à « les servir, caresser, & « donner tant de plaisirs « à Lyon, par les beaux « combats & tournois, « qu'il y fit pour l'amour « d'elles, que ne se sou« venant point des siens « qu'il avoit laissés dans « ce Royaume, les laissa « perdre, & Royaume, « Villes & Châteaux qui « tenoient encore, & lui « tendoient les bras « pour avoir secours. » *Brantome.*

troublé le repos de l'Europe plutôt par une saillie de légéreté, que par des vûes de politique, ou par aucun motif de grandeur. Alors ils évacuerent les Places dont ils étoient les maîtres; & il ne resta à la France de cette expédition que la honte d'avoir formé une entreprise considérable sans fin déterminée, ou sans moyen pour y parvenir.

Si les fautes de ceux qui ont gouverné des Empires servoient d'instruction à leurs successeurs, Louis XII. auroit compris qu'il lui convenoit de renoncer à l'avantage d'entrer dans la balance de l'Italie, & qu'il devoit se

La prodigalité de ce Prince le mit encore hors d'état d'envoyer des secours. Aussi le Commentateur Espagnol de Comines, parlant de cette courte instruction que Louis XI. donnoit au Prince son fils, *qui nescit simulare nescit regnare*, ajoûte-t-il, que Charles VIII. auroit eu grand besoin qu'on lui enseignât une autre regle dont Louis XII. son successeur fit sa principale maxime d'état : *Nescit regnare, qui nescit negare.*

borner à la gloire de la tenir : par cette
nodération, il auroit réduit une Na-
ion naturellement très-défiante, à le
egarder comme l'appui de sa liberté,
k à l'appeller dans ses affaires. Insen-
iblement l'habitude de la confiance
e seroit formée, & les Rois de Fran-
e auroient pris à la longue plus d'em-
ire sur les Italiens, que s'ils les
voient assujettis par les armes. Pour
'avoir pas apperçû ou goûté ces ma-
imes, Louis ne fut pas plutôt par-
enu au Throne, qu'il tourna ses vûes
ers le Milanès sur lequel il avoit des
oits par son ayeule Valentine sœur
nique du dernier Duc de la famille
s Visconti.

Cette conquête n'étoit pas aisée à
re, & étoit très-difficile à conser-
r. L'unique moyen de réussir à l'un
à l'autre étoit peut-être d'y faire
ncourir les Vénitiens que leur si-
ation rendoit redoutables à l'Etat



position avec une Républi
tée qui devoit rejetter nat
tout ce qui tendoit à lui
voisin dangereux, & qui
coup de moyens pouvoit fai
un projet dont elle auroit
& qu'elle croiroit contraire
té. Cette considération n'
On savoit le Sénat si aigri
Sforces, qu'on espéra de
à leur ruine, en offrant d
leur dépouille avec lui.
tournerent comme on l'av
& le Milanès attaqué en
côté de l'Adda par les Vé
de l'autre par les François

; mais ces premiers succès de-
nt inutiles, funestes même à ce
par l'avidité des Suisses de son
qui le vendirent à ses ennemis.
urut dix ans après au Château
ches où Louis XII. l'avoit fait
ner. *

tte de Médicis
quelque sorte
et évenement,
t avoit dit au
ement de la
l'Italie à Ludo-
e, surnommé le
Monsieur, je suis
avant de vous;
ut que vous vous
ré; car j'ai eu le
de ne vous point
r. Il est certain,
Ludovic, *que*
nous deux s'est
ais n'est-ce point
alchardin.
ic se regardoit
le premier hom-
n siecle, & il se
re par ses flat-
'il n'y avoit que
Dieu & lui qui sussent
quelle issue auroit l'expédi-
tion des François en Italie.
Nardi, Hist. de Florence.

Ludovic badinant un
jour avec un Gentilhom-
me Florentin, & lui
montrant un grand ta-
bleau de l'Italie où étoit
représenté un Maure qui
sembloit en chasser avec
un balai beaucoup de
coqs & de poussins de
toutes les sortes, il lui
demanda ce qu'il pensoit
de ce dessein. *Je pense*,
répondit le Florentin;
que votre More voulant ba-
layer & nettoyer l'Italie,
se remplit lui-même d'or-
dure & de poussiere. Nardi,
Histoire de Florence.

Les prospérités de ce Monarque ne pouvoient presque pas être stériles. Elles devoient le conduire naturellement à la conquête de Naples qu'on savoit être l'objet de son ambition. La crainte du péril dans lequel la réunion de tant d'Etats à une Couronne d'ailleurs redoutable mettroit nécessairement la liberté de l'Italie, fit imaginer des moyens sans nombre pour prevenir cet évenement. Les vûes des Vénitiens qui, outre le soin de leur propre conservation, avoient encore à faire oublier leur alliance avec la France, furent trouvées les plus raisonnables : elles tendoient à rendre le Roi de Naples qui y consentoit, tributaire du Roi Très-Chrétien, qui refusa cet arrangement pour suivre un parti moins sûr, & dont les inconvéniens étoient sensibles. Il convint avec les Espagnols d'attaquer à frais communs le Royaume de Na-

les, & de le partager après la victoire.

Frédéric ne pouvoit pas faire une grande résistance, & il en fit encore moins qu'il ne l'auroit pû. Cette foiblesse fut fatale aux Vainqueurs dont elle causa, ou avança du moins la désunion. Ils n'eurent pas plutôt accablé l'ennemi commun, qu'ils devinrent irréconciliables. La haine & l'ambition des deux Souverains passerent rapidement dans leurs Conseils, & dans leurs Armées. Il fut aisé de prévoir dès-lors, que la conquête qu'on venoit de faire resteroit à une seule Nation, & que ce seroit à l'Espagnole. Outre l'avantage que lui donnoient sur la Françoise, un Roi dissimulé & peu scrupuleux, des Ministres fermes & accrédités, des Généraux sages & unis, des soldats patiens & disciplinés; elle avoit cette confiance si nécessaire à tout, & qui est

décisive dans les guerres éloignées. Ces moyens réunis assûrerent, après bien des combats & des négociations, Naples à Ferdinand, sans que Louis que les évenemens n'éclairoient jamais, apprît à connoître les hommes ni même à se défier de son rival. Un aveuglement si extraordinaire le précipita bientôt dans de nouveaux malheurs à l'occasion que nous allons dire.

La République de Venise jettoit en 1508. un éclat qu'elle n'avoit pas eu auparavant, & qu'elle n'a pas eu depuis. Sa domination s'étendoit sur les Isles de Chypre & de Candie, sur les meilleurs Ports du Royaume de Naples, sur les Places maritimes de la Romagne, & sur la partie du Milanès qui se trouvoit à sa bienséance. Des possessions si fort éloignées les unes des autres étoient en quelque maniere réunies par les flottes nom-

breuses & bien équippées de cette Puissance, la seule qui en eût alors. Les dépenses qu'exigeoient ces armemens considérables ne l'épuisoient pas ; & son commerce qui embrassoit tout le monde connu, la mettoit encore en état d'avoir beaucoup de troupes de terre, & de les mieux payer que les autres Nations. Ces forces n'étoient ni les seules ni même les plus grandes ressources de l'Etat. Il pouvoit compter sur l'affection des sujets qui trouvoient un avantage sensible à vivre sous un Gouvernement qui entretenoit l'abondance au-dedans, & qui passoit au-dehors pour le plus sage & le plus profond de tous les Gouvernemens.

Pour se maintenir dans cette position brillante, Venise travailloit sans relâche à mettre les forces de ses voisins dans un tel équilibre, qu'elle pût rendre toûjours supérieur le parti qu'il

lui conviendroit d'embrasser. Le desir d'établir cette balance de pouvoir, la chimere de tant de célebres Politiques, l'empêchoit d'être fidele à ses alliances les plus solennelles, & de respecter les droits les plus évidens des autres Souverains. Ses amis fatigués par ses défiances, & ses ennemis aigris par ses hauteurs, prirent peu-à-peu pour elle les mêmes sentimens. Comme cette disposition ne pouvoit pas être long-tems secrete, on ne tarda pas à se faire réciproquement confidence de son aversion, & cette confidence aboutit à une conspiration générale contre la République.

Il est très-commun de voir plusieurs Etats s'unir contre un Etat dont l'ambition & les forces menacent la liberté publique. L'histoire ne fournit gueres que les Congrès de Cambray où plusieurs Puissances se soient réunies contre une Puissance moins

considérable que chacune d'elles. Cette fameuse Ligue étoit composée du Pape, du Roi Catholique, de l'Empereur, & de Louis XII. * le premier réclamoit Rimini, Faenza, Ravenne & Cervie, que les Vénitiens avoient enlevées au S. Siége; le second, Trani, Gallipoli, Monopoli, & trente Places du Royaume de Naples situées sur leur Golphe; le troisieme Padoüe, Vicence, Vérone, Trévise, & le Frioul, comme des dépendances de la Maison d'Autriche ou de l'Empire; le quatrieme, Cremone, Bresse, Bergame, & Créme qui avoient été détachées du Milanès.

Le Roi de France toûjours fidele

* L'Ambassadeur de Venise exagérant à Louis XII. la prudence des Vénitiens pour le dissuader de leur faire la guerre : *J'opposerai un si grand nombre de fous à vos sages*, lui dit le Prince, *que je les déconcerterai.* Propos mémorables de Corrozet.

à ses engagemens entra en 1509. sur le territoire de la République dans le tems dont on étoit convenu, & avec les forces qu'il devoit fournir. Il craignoit & il devoit craindre d'y trouver un ennemi sage & circonspect qui prendroit le parti de se retrancher, & qui se borneroit à lui couper les vivres. Cette défensive l'auroit embarrassé, & pouvoit avec le tems réduire à rien ses forces. Heureusement pour lui, un des Généraux Vénitiens s'éloigna des bonnes maximes en cette occasion. Comme s'il eût oublié qu'il y a plus de mal à craindre en perdant contre des étrangers une bataille en son pays, qu'il n'y a de bien à espérer en la gagnant, il hasarda à Aignadel * un combat où l'armée Vénitien-

* Ce Général, qui se piquoit de beaucoup de célérité dans ses mouvemens, & qui avoit rendu ses soldats capables d'une aussi grande diligence que les Romains, c'étoit Lalviane. Quoi-

couru risque d'être entierement
aite. Cette défaite répandit une

... fait prisonnier,
... dans la suite
... sa Patrie. La
... surpris dans le
..., où les François
eux à Marignan,
... se joindre pour
... reprendre quel-
...laces de la Répu-
... Le Sénat qui vou-
... rendre dès hon-
...funebres fort dis-
..., écrivit qu'on
... son corps à Ve-
Pour l'y transpor-
... falloit avoir le
...ement des Alle-
...maîtres de Verone
... la route. La
... soldats ne vou-
... qu'on demandât
... Ils soutin-
... qu'il n'étoit pas
...able que leur Gé-
... pendant sa vie
... jamais eu besoin
... permission des en-
pour aller où il lui plaisoit, ne passât après sa mort que de leur aveu, & comme un poltron le pourroit faire. Ils s'obstinerent à garder le corps de Lalviane tout le reste de la campagne, & lorsqu'ils repasserent l'Adige pour entrer dans leurs quartiers, ils le porterent à travers le Veronois tambours battans & enseignes déployées. *Justiniani.*

Lalviane avoit pour Collegue à Aignadel, Petilliane. Celui-ci qui avoit été d'avis de ne point combattre, sauva par son habileté une grande partie de l'armée durant l'action, & rétablit ensuite par sa prudence les affaires de la République. Pour conserver le souvenir d'une conduite si bien assortie aux circonstances, on

si grande consternation dans le Sénat, qu'il abandonna son Etat de Terre-ferme, & se resserra dans ses lagunes. Elles auroient subi le joug du Vainqueur, si les Alliés avoient pû prendre quelque confiance les uns aux autres.

La Ligue de Cambrai ne pouvoit pas subsister. Comme les Puissances qui la formoient y avoient été uniquement entraînées par leur ressentiment, elles s'étoient répenties de leur démarche immédiatement après l'avoir faite. Il leur étoit arrivé ce qui arrivera toûjours aux Etats qui, ayant

grava sur le tombeau de ce général, par ordre du Sénat, ce Vers d'Ennius, qui contient l'éloge que les Romains donnerent à Fabius-Maximus, après qu'il eut, sans rien hasarder, rompu toutes les mesures d'Annibal :

Unus homo nobis cunctando restituit rem.

Un seul homme en temporisant a rétabli la République, *Petrus de Angleria.*

des intérêts constamment & totalement opposés, n'entreront jamais à l'occasion d'une passion passagere, dans une alliance étroite, qu'elle ne devienne une source inépuisable de plaintes & de divisions. Les précautions qu'on avoit prises pour resserrer les liens mal formés, n'avoient pas été suffisantes. Tous les Membres de l'Union devoient être si éloignés de travailler à la grandeur les uns des autres, qu'il étoit comme impossible que les succès de l'un d'eux ne reveillassent la jalousie générale. Si quelqu'un eût pû calmer les défiances des Confédérés, c'eût été sans doute Louis XII. par la sagesse qu'il avoit de tempérer l'éclat de sa gloire, & la bonne foi avec laquelle il observoit les conditions du Traité : cependant il n'y réussit pas ; & il vit tourner contre lui les forces de la Ligue, celles

des Suisses & du Roi d'Angleterre *.

Malgré les efforts réunis de tant d'ennemis, les François conserverent en Italie toutes leurs conquêtes. Ils les étendirent même par l'habileté avec laquelle ils profiterent de l'avantage qu'a une Puissance considérable de pouvoir prevenir des Puissances plus foibles qui se réunissent contre elle. Leurs troupes enhardies par des succès tous les jours plus éclatans, demandoient continuellement à voir l'ennemi qu'ils croyoient découragé,

* Il n'étoit pas de l'intérêt des Anglois de faire la guerre à la France. Ils y furent entraînés par une galeasse chargée de vins grecs, de fromage, & de jambons que le Pape envoya à Londres, précisément à l'ouverture du Parlement. Le Roi & les Membres des Communes & de la Haute-Chambre à qui on distribua ces présens, furent si charmés de l'attention de Jules, qu'ils s'empresserent tous de servir son ressentiment. Ce trait que l'histoire a conservé précieusement, est une nouvelle preuve que les motifs les plus petits produisent presque toujours les plus grands évenemens. *Guichardin.*

le qui l'étoient. Cet ascendant paroissoit devoir durer, lorsque la mort du Duc de Nemours qui se fit tuer en soldat à la bataille de Ravenne, qu'il avoit gagnée en Général, changea la situation des choses.

Les Vainqueurs plus déconcertés par la mort de leur Chef, que les vaincus par les pertes immenses qu'ils avoient faites, se livrerent dans la Romagne à une inaction honteuse, au lieu de marcher à Rome comme ils le pouvoient & comme ils le devoient. Des divisions, des incertitudes, & les négociations entamées mal-à-propos avec le Pape, les retinrent dans cette position, où les désertions & les maladies les ruinerent, jusqu'à ce qu'ils furent obligés d'aller défendre le Milanès trop foible pour s'y maintenir; ils en furent chassés en 1512. par les Suisses qui y rétablirent Maximilien Sforce, fils de Ludovic.

L'abbaiſſement de la France, auquel preſque tous les mouvemens de l'Europe ſe rapportoient depuis trois ans, ne pouvoient pas manquer d'être ſuivi de beaucoup d'intrigues. Il étoit impoſſible que les Puiſſances ennemies & jalouſes de cette Couronne n'ayant plus d'intérêt commun ni de point fixe n'entraſſent en défiance les unes des autres. Elles devoient ſe ſuppoſer mutuellement de l'ambition, & ne haſarder aucune démarche juſqu'à ce qu'elles euſſent pénétré leurs vûes réciproques. En les ſurprenant dans cet embarras on étoit preſque ſûr de les diviſer ou de les vaincre. Louis fit l'un & l'autre ; il vint à bout d'amener les Vénitiens à ſon alliance, & de recouvrer ce qu'il avoit perdu au-delà des Alpes.

Cette conquête fut facile. Les Milanois qui, juſqu'alors avoient regardé les François comme des Tyrans,

les reçurent comme leurs Libérateurs. Ce qu'ils éprouvoient de Sforce & surtout des Suisses depuis la révolution leur avoit appris que l'orgueil, l'injustice & le mépris des lois & des bienséances étoient moins les vices d'une Nation en particulier, que de la prospérité en géneral. Ces réflexions les avoient conduits au parallele de leurs anciens & de leurs nouveaux Maîtres; & ils avoient jugé que ceux qui rachetoient les défauts des Conquérans par la bonté de leur cœur, & a facilité de leurs mœurs devoient être préférés à ceux qui n'offroient pas les mêmes compensations. La domination Françoise en Italie pouvoit être affermie par des dispositions si favorables, si les imprudences de la Tremoille * & de Trivulce n'eussent

* C'est à l'occasion de la *Tremoille* que Louis XII. avoit dit ce mot si répété, & qui ne l'a pas encore été assez : *Un Roi de France ne venge point les injures du Duc d'Orléans.*

tout perdu. Ces deux Généraux ruinerent les affaires, l'un par sa présomption, & l'autre par sa négligence : ils furent chassés de leur conquête en aussi peu de tems qu'ils en avoient mis à la faire.

François Premier en montant sur le Throne, trouva des préparatifs commencés pour réparer tant de désastres. Son caractere qui le portoit aux entreprises éclatantes, lui fit adopter & suivre les vûes de son prédécesseur avec la même vivacité que si elles eussent été ses propres vûes. Quoiqu'il n'ignorât pas que les Suisses mécontens de ce que la France avoit refusé d'augmenter leurs pensions, & de ce qu'elle leur avoit préféré les Lansquenets, s'étoient emparés du Mont-Genevre & du Mont-Cénis, les deux portes de l'Italie, il espéra assez de son courage & de sa fortune, pour penser qu'il réussiroit. Cette au-

face fut justifiée par l'événement. L'armée entiere fit en 1525. de si belles manœuvres, & des efforts si heureux, qu'elle vint à bout de passer les Alpes par les cols de l'Argentiere & de Guillestre, qu'on avoit jugés jusqu'alors impraticables. Elle déboucha par le Marquisat de Saluces, & s'avança jusqu'à Marignan où elle fut attaquée par les Suisses.

Les François qui ne s'attendoient pas à combattre des troupes avec lesquelles on venoit de signer la paix *,

* La plûpart des Suisses furent entraînés presque sans s'en appercevoir dans une démarche opposée à leur caractere par le Cardinal de Sion, leur compatriote, qui avoit acquis un empire absolu sur eux. Cette trahison ternit l'éclat d'une action unique qu'ils avoient faite peu de tems auparavant. Le Pape & le Roi Catholique leurs alliés contre la France, s'étoient engagés à leur payer chaque mois un subside de quarante mille écus d'or. Les deux Puissances ne tenant par leurs promesses, les Suisses pillerent la caisse du Commissaire Apostolique député à la suite de leur armée, & reprirent brusquement le

eurent d'abord quelque désavnatage. L'égalité s'étoit tout-à-fait rétablie, lorsque la nuit suspendit l'action. Les troupes des deux partis mêlées les unes avec les autres, prirent du repos sur le terrein qu'elles occupoient. Avec le jour recommença l'acharnement des Suisses, qui trouvant dans leur ennemi autant de courage & plus d'ordre que la veille, furent enfin vaincus. Trivulce disoit de dix-huit batailles où il s'étoit trouvé, *que c'étoient des jeux d'enfans; mais que celle de Marignan étoit une bataille de géans* *. La victoire fut rapide-

chemin de leur pays, abandonnant le Milanès à sa destinée. Ils trouverent à Galera le contingent du Roi d'Arragon pour leur solde, & furent regagnés par cet argent. Les prédications que fit à cette occasion le Cardinal de Sion eurent un si grand succès, que ceux qui avoient pillé la caisse du Pape, y rapporterent l'argent enlevé. *Guichardin.*

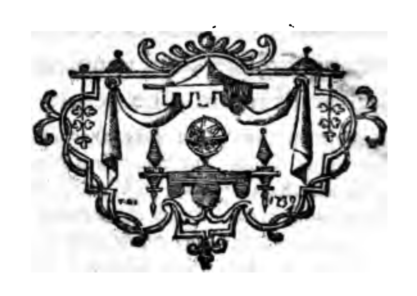
* François Premier qui s'étoit fort signalé dans cette grande action, voulut être armé

ſuivie de la conquête du Mila-
entier. La retraite des Suiſſes;
ance des Vénitiens, la ceſſion de
e, la méſintelligence de l'Em-
ır, du Roi Catholique & du
, ſervirent de moyens aux Fran-
pour s'y affermir : ils y furent
uilles juſqu'en 1521.

uoique l'Europe dût s'attendre
a jalouſie de Charles-Quint &
ançois Premier, qui venoient de
ſputer l'Empire, ne feroit pas

ar ſuivant l'an-
ige ſur le champ
e bataille. Bayard
oiſit pour cette
glorieuſe, le
ur le cou du plat
épée en diſant :
tant vaille que ſi
oland ou Olivier,
y ou Baudouin ſon
rtes vous êtes le
Prince que oncques
lier. Dieu veuille
rre ne preniez la
gardant enſuite
ſon épée avec une joie ingénue : *Tu es bien heureuſe mon épée, dit-il, d'avoir aujourd'hui à un ſi vertueux & puiſſant Roi, donné l'Ordre de Chevalerie. Certes, ma bonne épée, vous ſerez moult bien comme relique gardée, & ſur toutes autres honorée, & ne vous porterai jamais, ſi ce n'eſt contre Turcs, Sarrazins, ou Maures*, Vie de Bayard.

long-tems oisive ; on fut aussi surpris de voir commencer la guerre que si l'on se fût crû assuré de la paix : cet étonnement ne pouvoit venir que des motifs qui brouillerent les deux Princes.



NOTES

Ajoûtées dans le courant des deux Volumes d'Anecdotes Historiques.

Tome I. page 47 sous l'Epitaphe du Maréchal Trivulce, lisez la note suivante.

Louis XII. déterminé à faire la guerre au Duc de Milan, demandoit à Trivulce ce qu'il falloit pour la faire avec succès. *Trois choses sont absolument nécessaires*, lui répondit le Maréchal : *Premierement de l'argent, secondement de l'argent, troisiemement de l'argent.*

Page 74 sous la mort de Semblançai.

« Sur quoi j'ai oui faire un conte plaisant à Madame la Duchesse d'Usès, laquelle a été toûjours une très-honnête Dame, & fille de fort gentil & subtil esprit, qui disoit & rencontroit des mieux. Etant donc Fille à la Cour de Madame la Régente alors, & toûjours fort éveillée de quelque bon mot, il arriva au Roi, après l'exécution dudit Monsieur de Semblançay, venant à causer avec elle, il l'appella par deux ou trois fois *ma fille*. Lui s'étant desparti d'auprès d'elle, elle se mit à faire semblant de pleurer, se tourmenter, crier, & souffrener, comme si elle eût senti quelque grand

« mal ou fortune. Auffi-tôt fes Compagnes, & au« tres qui étoient en la chambre, accoururent à elle, « & lui demanderent ce qu'elle avoit. *Hélas!* dit« elle, *le Roi me vient d'appeller à cette heure par trois* « *ou quatre fois fa fille. J'ai grand peur qu'il ne m'en* « *faffe faire autant comme à Monfieur de Semblançay,* « *qu'il appelloit tant fon pere. Que puifqu'il l'appelloit* « *fon pere, & moi fa fille, c'eft la même chofe : de mê*« *me m'en fera-t-il autant.* Auffi-tôt fes Compagnes, « & tous ceux de la chambre fe mirent tous à *rire,* « voyant qu'elle bouffonnoit : & le Roi le fut, qui « fe mit à rire ; mais non pas Madame la Régente « qui lui en fit la réprimande, car cela lui touchoit. » *Brantome.*

Même page 74 fous l'article qui concerne Gentil.

Ceux auxquels la vérité de cette anecdote ne paroîtra pas fuffifamment prouvée, peuvent s'autorifer de l'Epitaphe que fit Theodore de Beze de ce Commis qui étoit Préfident en même tems. On va voir qu'il n'y eft point queftion du crime qu'on impute ici à Gentil :

Fracto gutture ftare quem revinctum
Impellique vides & huc & illuc,
Quondam purpureo fedem Senatu
Primam Parifio in foro tenebat.
Verum (proh! facinus fcelufque grande!)
Dum lucri ftudio impotente captus,
Bonos non minus ac malos coercet,

Justo numine sic jubente divûm,
Vivus qui malè sederat tot annos
Stare nunc malè mortuus jubetur.

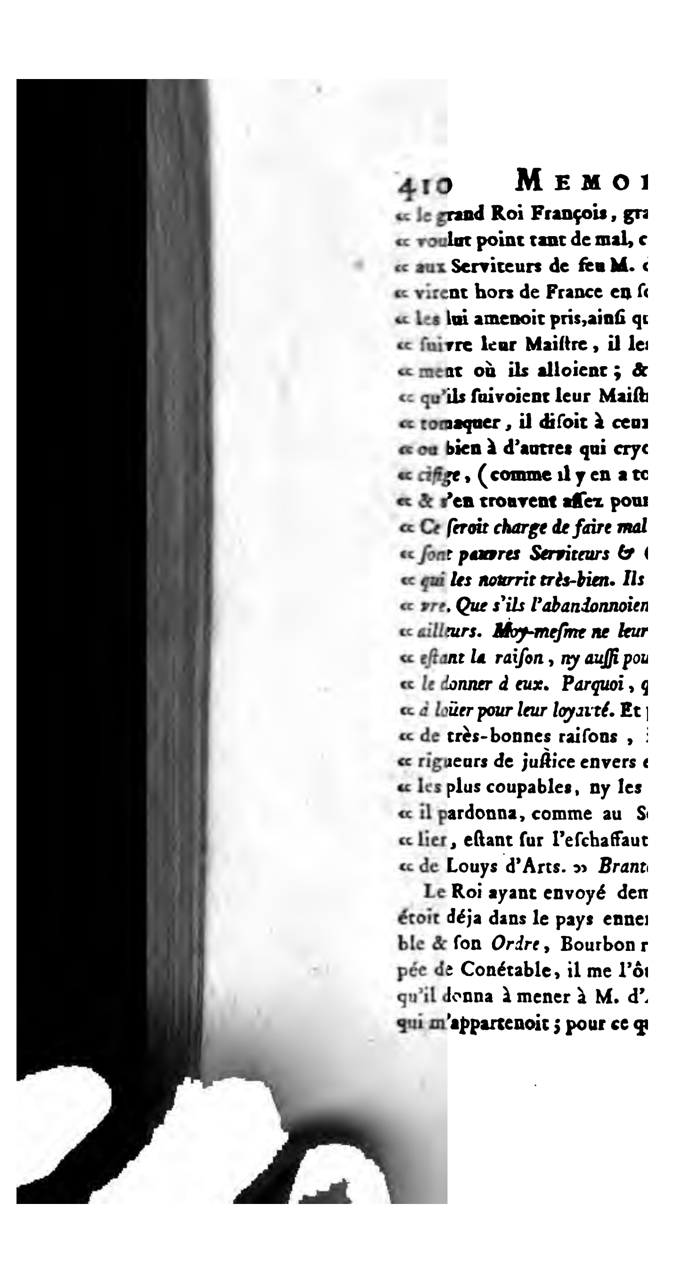
Celui que tu vois suspendu à ce gibet, & dont e corps est devenu le joüet des vents, a occupé utrefois une des premieres places du Barreau. Mais ıélas ! jusqu'où porte-t-on le crime & la scélératesse ? Ce Magistrat se laissant entraîner à l'insatiale passion des richesses, punit sans distinction l'inocent & le coupable. Aussi par un juste retour de ı vengeance divine, le même homme qui, pendant ınt d'années, avoit injustement exercé les fonc-ions de sa Charge, reçoit à sa mort dans cette osture humiliante la récompense de ses injustices.

Page 75 sous le Roi d'Angleterre.

Le Roi d'Angleterre avoit épousé les intérêts : l'Empereur à la sollicitation de Wolsey qui lui pétoit continuellement une maxime très-souvent auvaise pour un grand État : *Que la bonne politique ut qu'on s'allie avec les plus forts.* Par le Traité fait tre les deux Princes, Charles s'étoit engagé à yer un subside de cent trente mille écus : mais cet :icle n'étoit que pour en imposer au Conseil d'Aneterre. Cette somme ne fut jamais payée, & on ɔit convenu en secret qu'elle ne le seroit pas. *stoire de Charles-Quint.*

Page 84 sous Bourbon.

« J'ai oüi raconter à une personne grande, que



« le grand Roi François, gra
« voulut point tant de mal, c
« aux Serviteurs de feu M. c
« virent hors de France en so
« les lui amenoit pris, ainsi qu
« suivre leur Maistre, il les
« ment où ils alloient; &
« qu'ils suivoient leur Maist
« tomaquer, il disoit à ceux
« ou bien à d'autres qui cryo
« cisige, (comme il y en a to
« & s'en trouvent assez pour
« *Ce seroit charge de faire mal*
« *sont pauvres Serviteurs &* (
« *qui les nourrit très-bien. Ils*
« *vre. Que s'ils l'abandonnoien*
« *ailleurs. Moy-mesme ne leur*
« *estant la raison, ny aussi pou*
« *le donner à eux. Parquoi*, q
« *à loüer pour leur loyauté.* Et p
« de très-bonnes raisons,
« rigueurs de justice envers e
« les plus coupables, ny les
« il pardonna, comme au S
« lier, estant sur l'eschaffaut
« de Louys d'Arts. » *Brant*

Le Roi ayant envoyé dem
étoit déja dans le pays enne
ble & son *Ordre*, Bourbon r
pée de Conétable, il me l'ôt
qu'il donna à mener à M. d'
qui m'appartenoit; pour ce q

piffé derriere mon chevet à Chantilly. *Brantome.*

Page 92 sous Colonne.

Ce Général avoit une si grande réputation qu'on n'entendoit que ces mots dans le camp François: *Courage, Milan est à nous, puisque Colonne est mort.* Vie de Charles-Quint.

Page 96 sous Bonnivet.

Lorsque ce Général fut de retour en France, Lautrec sur lequel il avoit fait des railleries cruelles après la défaite de la Bicoque, lui demanda des nouvelles de son expédition : *J'avoüe*, répondit-il, *ce cinq mille Espagnols sont cinq mille Gendarmes, cinq mille Chevaux-légers, cinq mille Pionniers, & cinq mille Diables.* Vie de Charles-Quint.

Page 112 sous les mots Chevalier sans peur & sans reproche.

La plus haute dignité où un homme de guerre pût anciennement aspirer étoit celle de Chevalier. Il n'y avoit que les Chevaliers que l'on traitât de Monseigneur, & leurs femmes seules étoient appellées Madame. Jeanne d'Artois, Princesse du sang, qui le jour de ses nôces devint veuve de Simon de Thouars, Comte de Dreux, du chef de sa mere, ne se remaria point, & ne prit jamais d'autre titre dans toutes les chartres qu'elle signa que celui de *Mademoiselle de Dreux*, parce que le Comte son mari n'étoit encore qu'Ecuyer quand malheu-

reusement il fut tué dans un tournoi, six heures après leur mariage. Le Roi se faisoit honneur d'être Chevalier, & les Chevaliers mangeoient à sa table, avantage que n'avoient point ses fils, ses freres, ses neveux, qu'ils n'eussent été faits Chevaliers. On en fit tant pendant la guerre des Anglois, & pendant celle qu'excita la haine & la jalousie des Maisons d'Orléans & de Bourgogne, que la dignité s'avilit un peu. Elle donna encore long-tems de la considération. *Du Tillet.*

Page 113. sous les Vénitiens.

Jerome Adorno fut choisi par Charles-Quint dans ces circonstances pour être son Ambassadeur à Venise. Les Vénitiens qui ne furent pas long-tems à s'appercevoir que ce Ministre avoit une sagacité qui pouvoit leur devenir funeste, & qu'il entroit trop avant dans les secrets de leur gouvernement, se defirent de lui par le poison : ce qui fit dire en Italie qu'il étoit mort de trop savoir. *Amelot de la Houssaye.*

Page 113. sous l'armée Imperiale.

Lorsque Bourbon s'étoit jetté entre les bras de Charles-Quint, on avoit fait une pasquinade. On y représentoit l'Empereur donnant des Lettres-patentes au Conétable qui les recevoit avec soûmission. Derrierre ces deux Princes étoit Pasquin qui faisoit signe avec le doigt à l'Empereur, & qui lui disoit *Charles prenez garde.* Vie de Charles-Quint.

Page 115. *sous* le siege de Marseille.

Durant ce siége un soldat françois qui manioit ı pique avec une adresse singuliere, sortit de la lace & défia au combat les Impériaux. Le défi fut :cepté par un Espagnol nommé Louis Picagno, & s deux champions entrerent aussi-tôt en lice ene le camp & la Ville. Les assiégés voyant leur ave en péril, lui envoyerent un camarade, & ils rerent en même-tems sur son adversaire qui fut essé assez dangereusement. Picagno qu'on avoit u intimider pat cette double trahison, n'en parut ıe plus acharné à vainere, il pressa si vivement le emier, qu'il l'avoit tué quand le second arriva. e dernier n'évita le même sort qu'en fuyant après ıe assez légere résistance. Alors le généreux Espaıol couvert de son sang & du sang ennemi, & argé des armes des deux champions qu'il avoit ı à combattre, rentra dans le camp, où il reçut s éloges dûs à sa valeur. *Vie de Charles-Quint.*

Page 119. *sous leur couper la retraite.*

Lorsque Bourbon avoit passé les Alpes, on avoit it courir à Rome une Pasquinade, qui disoit : *Duc de Bourbon qui a été bon François s'est jetté dans parti de l'Empereur pour aller faire une rodomontade pagnole sur les terres de France.* Vie de Charlesuint.

Page 120, 121 *sous* la Signora Clarice.

Ce ne devoit pas être la premiere fois que la

« ce, une nuit attira ses Femmes de chambre avec « des espées nues pour faire bruit sur le degré, ainsi « qu'il seroit prest à se coucher : ce qu'elles firent « très-bien, suivant en cela le commandement de « leur Maîtresse, qui, de son côté fit l'effrayée & « craintive, disant que c'estoient ses deux freres, « qui s'estoient apperceus de quelque chose, & « qu'elle estoit perdue, & qu'il se cachât sous le lit « ou derriere la tapisserie. Mais, Monsieur de Bonnivet, sans s'effrayer, prenant sa cappe à l'entour « du bras, & son espée en l'autre, il dit : *Où sont-« ils ces braves freres, qui me voudroient faire peur ou « mal ? Quand ils me verront, ils n'oseront seulement « regarder la pointe de mon espée.* Et ouvrant la porte, « & sortant ainsi, vouloit commencer à charger sur « ce degré, là où il trouva ces femmes avec leurs « tintamarres, qui eurent peur, & se mirent à crier « & confesser le tout. M. de Bonnivet, voyant que « ce n'étoit que cela, les laissa & les recommanda « au diable, & rentre en la chambre, & ferme la « porte sur lui, & vint trouver sa Dame qui se mit « à rire, l'embrasser, & lui confesser que c'estoit un « jeu aposté par elle, & l'asseurer que s'il eust fait « du poltron, & n'eust monstré en cela sa vaillance, « de laquelle il avoit le bruit, jamais il n'eust cou-« ché avec elle ; mais pour s'estre monstré ainsi gé-« néreux & asseuré, elle l'embrassa, & lui coucha « auprès d'elle ; & toute la nuit, il ne faut point « demander ce qu'ils firent ; car c'estoit l'une des « plus belles femmes de Milan, & après laquelle « il avoit eu beaucoup de peine à la gagner. » *Brantome.*

Page

Page 126 sous ces mots : *Etoient pour lui la suprème loi.*

Leve entretenant un jour l'Empereur des affaires l'Italie, prétendoit qu'il n'y avoit qu'un moyen l'assujettir ce pays-là sans peine, qui étoit de se éfaire de tous les Princes qui y avoient des possesons : *Eh ! que deviendroit mon ame ?* lui dit Charles-Quint. *Avez-vous une ame ?* repartit Leve, *abandonez l'Empire.* Vie de Charles-Quint.

Page 134. sous ces mots : *Gloire mal-entendue de François I.*

François Premier avoit le défaut & le malheur de croire trop aisément supérieur à ses ennemis. Leur action apparente durant le siége de Pavie, l'avoit fort confirmé dans sa présomption qu'il demanda jour à Bonnivet, qu'*étoient devenus ces lions d'Esgne par lesquels il s'étoit laissé battre : Ils dorment, re*, répondit l'Amiral, *& Votre Majesté verra ce 'ils feront à leur réveil.* Vie de Charles-Quint.

Page 137. sous, *la défaite des François.*

François Premier entretenant un jour Vivonne, iéchal de Poitou, de la bataille de Pavie, & lui cifiant toutes les pieces dont il étoit armé dans combat, le Sénéchal lui dit : « *Sire, vous étiez rès-bien armé, selon que vous dites, mais vous aviez l dire la meilleure piece de votre harnois. Et laquelle ?* épondit le Roi ; *le cœur de votre Noblesse*, répli-

« qu'à Monsieur le Sénéchal, que par ci-devant n'a-
« viez reconnue & traitée comme deviez; car vous
« n'aviez reconnu & traité & contenté que quatre
« ou cinq Favoris, comme l'Amiral Bonnivet,
« Montchenu, Montmorenci, & Brion & autres,
« qui seuls se sont ressentis de vos faveurs, bien-
« faits, honneurs & dignités, & les autres non.
« Car, & à quel propos Brion a-t-il tant de bien-
« faits de vous, que de sa seule Fauconnerie? Il a
« soixante chevaux en son écurie, lui qui n'est que
« Gentilhomme comme un autre, & encore cadet
« de sa Maison, que j'ai veu qui n'avoit pour tout
« son train, que six ou sept chevaux. Si vous eus-
« siez respandu également vos faveurs & moyens
« aux autres Gentilshommes de votre Royaume,
« ils vous eussent esté plus affectionnés qu'ils n'ont
« esté, & eussent crevé auprès de vous, & possi-
« ble ne fussiez-vous esté pris; & possible aussi,
« que, pour ce sujet, Dieu a ainsi disposé de vous
« à ce coup, pour y aviser mieux à l'avenir, &
« vous en corriger. » *Brantome.*

Page 137. sous Bonnivet.

Cet imprudent Favori se fit tuer pour éviter la honte & les reproches que sa témérité lui auroit attirés. Sa mort n'éteignit pas la haine de Bourbon, qui après l'avoir contemplé avec une espece de complaisance, s'écria : *Ah malheureux, tu es cause de la perte de la France & de la mienne.* Brantome.

Page 138. sous ces mots : Quoique prisonnier.

François Premier écrivit après la bataille à la Du-

chesse d'Angoulême sa mere : *Madame, tout est perdu, hors l'honneur.* Antonio de Vera.

Page 139. *sous* Pescaire.

« Pescaire n'étant encore bien guerry en sa playe « au visage, il vint à visiter le Roy ; non vêtu de « velours ni d'or, comme les autres, lesquels depuis « la bataille gagnée, à la mode de pompe & de « bravade, s'étoient accommodez & armez de la « despouille des François; mais avec une saye & ha« billement de drap noir, par une singuliere mo« destie de courage, que monstroit l'habit non de « vainqueur, mais de vaincu: & pour monstrer aussi, « par une douleur non feinte, qu'il avoit compas« sion de la fortune, de la condition, & de l'état « Royal. » *Brantome.*

Ibid. sous Bourbon.

Bourbon se mit à genoux au soupper du Roi, & lui présenta la serviette. Les Relations Françoises disent qu'elle fut refusée, & les Espagnoles qu'elle fut acceptée. Le caractere du Monarque est plus favorable à la premiere de ces opinions, & la nécessité de ses affaires à la seconde. S'il devoit lui paroître grand d'un côté de ne vouloir pas, même dans sa disgrace, être servi par un rebelle, il étoit imprudent de l'autre d'aigrir un Général victorieux, & en état de se venger.

Page 147. *sous ces mots* : Atteint d'une maladie dangereuse.

Rien n'est plus propre à donner une juste idée

de la dureté qu'on avoit pour François durant sa prison, qu'une lettre du Secretaire de l'Amiral Chabot, publiée par le Laboureur. Elle fut écrite de Londres le 5 Février 535, & contient entre autres choses qui furent dites par Henri VIII. à ce Secretaire : « Qu'il étoit souvenant & bien recor« dé, quand ils se trouverent dernierement ensem« ble, que François I. parlant un jour à Messeigneurs « le Dauphin d'Orléans & d'Angoulesme ses en« fans, en la présence dudit Roi, leur dit ces pro« pres mots : Que s'il savoit qu'ils oubliassent ja« mais les torts, & inhumains traitemens faits à lui « & eux par ledit Empereur, en cas qu'ils ne s'en « vengeassent, si faire lui mesme ne le pouvoit, « comme il espéroit durant sa vie, il leur donnoit « dès-lors sa malédiction. » *Addition aux Mémoires de Castelnau.*

Page. 150. *Sous*, Lui permettoit de prendre la Couronne.

Comme nos Historiens n'ont jamais parlé de cet acte, dit Amelot de la Houssaye, dans ses Nores sur Tacite, je ne puis à mon avis, faire un plus grand plaisir au public, que de mettre ici un extrait de cet acte, qui probablement n'est point veuu à leur connoissance. « Par bonne & mûre délibération, dit « ce Roi, nous avons voulu, ordonné & consenti, « par Edit perpétuel & irrévocable, voulons, or« donnons, & consentons, & tel est notre plaisir, « que notre très-cher & très-aimé Fils aîné, Fran« çois Dauphin de Viennois, par la grace de Dieu,

« né & appellé après nous à la Couronne de Fran-« ce, soit dès-à-present déclaré, réclamé, & de « tous nos Sujets nommé, tenu, & réputé Roi très-« Chrétien de France, & nommé Roi, couronné, « sacré, avec, & en gardant toutes les solemnités « requises & accoûtumées, & à lui seul comme à « Roi vrai & indubitable tous nos autres enfans « mâles & femelles, ses freres & sœurs, les Prin-« ces de notre Sang, les Archevêques, Evêques, « Chapitres, Abbés, Prélats, Nobles, & autres, « ayent recours comme à leur Roy & vrai Seigneur « & Prince, & comme Roi le tiennent & traitent, « en lui obéissant entierement, & à ses Commis, « Officiers, & Députés, &c. Voulons aussi que « tous ceux qui nous doivent foy & hommage, « tant Princes de notre Sang, Prélats & autres Jus-« ticiers, & Officiers, Nobles, & non Nobles, « soient quittes & absolus de la foy, serment & « hommage à notre dit fils aîné après son couron-« nement, comme à Roy, ou à son Chancelier re-« presentant sa personne. » Voilà une cession: mais ce qui suit montre qu'elle n'étoit ni sincere, ni véritable, & que si l'on eût fait couronner le Dauphin, selon son *Edit perpetuel & irrévocable*, il auroit compté cette obéissance pour un crime de lese-majesté. « Retenons au surplus & reservons, ajoûte-t-il, que s'il plaisoit à Dieu permettre, que la délivrance de notre personne s'en ensuivît par ci-après; alors & en ce cas, nous entendons & retenons à nous de retourner au Gouvernement & conduite de notre Royaume, tout ainsi que si jamais n'eussions été pris, ni en captivité, ainsi

« que les droits *postliminii* le veulent & permettent. « Et en ce cas-là notre dit très-cher & très-amé « Fils aîné nous cedera & lairra le nom & place de « Roi, & ne se fera plus expedition : ni acte quel- « conque au nom de notredit Fils, ainsi le tout se- « ra par nous & en notre nom fait & expédié, com- « me il se faisoit auparavant notre prise & captivi- « té ; & sera & demeurera ladite coronation, l'effet « d'icelle, & regne, suspendu & différé jusqu'après « notre trépas, ou à notre longue absence de nos- « dits Royaumes, Pays, Terres & Seigneuries. » *Edit écrit de la main du premier Président de Selve, dont j'ai vû copie tirée sur l'original.*

Page 153 *sous ces mots :* Elle fut signée aux conditions suivantes.

« La premiere fois que l'Empereur rendit visite « au Roi après la signature du traité, il voulut être « accompagné de l'Isle-Adam que les affaires de son « ordre avoient attiré en Espagne. On remarqua « que Charles-Quint & François I. étant sortis en- « semble, l'Empereur au passage déféra le pas au « Roi, & que le Prince le refusa ; sur-quoi ils ap- « pellerent le Grand-Maître pour en décider : *Je « prie Dieu*, leur dit ce vénérable Vieillard, *qu'il « n'y ait jamais de différend de plus grande importance « entre vos Majestés*, & adressant la parole au Roi de « France, *Personne*, lui dit-il, *Sire, ne disconvient « que l'Empereur ne soit le premier Prince Chrétien ; « mais étant dans ses Etats & dans son Palais, il me « semble que vous ne devez pas refuser les honneurs qu'il*

roit devoir au plus grand Roi de l'Europe. Une réponse aussi prudente & aussi adroite, contenta l'un & l'autre. » *Histoire de Malte.*

ge 154. sous, Veuve du Roi de Portugal.

François I. malgré cette union prit une nouvelle aîtresse à son retour d'Espagne. Voici comment xplique sur cela Brantome. « J'ai ouïi conter, & le tiens de bon lieu, que lorsque le Roi François Premier eut laissé Madame de Château-Briant, sa Maîtresse fort favorite, pour prendre Madame d'Estampes, étant fille appellée Helly, que Madame la Régente avoit prise avec elle pour l'une de ses filles, & la produisit au Roi François à son retour d'Espagne à Bordeaux, laquelle il prit pour sa Maîtresse, & laissa Madame de Château-Briant, ainsi qu'un cloud chasse l'autre ; Madame d'Estampes pria le Roi de retirer de ladite Dame de Château-Briant tous les plus beaux joyaux qu'il lui avoit donnés, non pour le prix & la valeur, car pour lors les pierreries n'avoient la vogue qu'elles ont eues depuis : mais pour l'amour des belles devises qui étoient mises, engravées & empreintes, lesquelles la Reine de Navarre sa sœur avoit faites & composées, car elle étoit très-bonne maîtresse.

« Le Roi François lui accorda sa priere, & lui promit qu'il le feroit, ce qu'il fit ; & pour ce ayant envoyé un Gentilhomme vers elle, pour les lui demander, elle fit de la malade sur le coup, & remit le Gentilhomme dans trois jours à venir,

« & qu'il auroit ce qu'il demandoit. Cependant de « dépit, elle envoya querir un Orfevre, & lui fit « fondre tous les joyaux, sans avoir respect ni accep- « tion des belles devises qui y étoient engravées ; « & après le Gentilhomme tourné, elle lui donna « tous les joyaux convertis & contournés en lingots « d'or : *Allez*, dit-elle, *portez cela au Roy, & dites « lui que puisqu'il lui a plû me révoquer ce qu'il m'avoit « donné si libéralement : je le lui rends & renvoye en « lingots d'or. Quant aux devises je les ai si bien em- « preintes & colloquées en ma pensée, & les y tiens si « cheres que je n'ay peu permettre que personne en dispo- « sât & jouist, & en eust du plaisir que moi-mesme.*

« Quand le Roy eut reçeu le tout, & lingots & « propos de cette Dame, il ne dit autre chose, si- « non, *Retournez & rendez-lui le tout, ce que j'en fai- « sois, ce n'estoit point pour la valeur, (car je lui eusse « rendu deux fois plus,) mais pour l'amour des devises, « & puisqu'elle les a fait ainsi perdre, je ne veux point « de l'or, & le lui renvoye. Elle a montré en cela plus « de courage & générosité que je n'en eusse pensé provenir « d'une femme.* Un cœur de femme généreuse, dé- « pité & ainsi desdaigné, fait de grandes choses. » *Brantome.*

Page 155. *sous*, L'inaction presque incompréhensible de l'Empereur.

Lannoy disant à l'Empereur que Bourbon avoit été d'avis d'attaquer la France immédiatement après la bataille de Pavie, pour profiter de la consternation qui y étoit généralement répandue, & qu'il s'en

toit fallu de bien peu que cette opinion n'eût été
iivie : *Pourquoi*, lui répondit l'Empereur, *me dire*
ıjourd'hui ce qui ne s'est pas fait, & qui se pouvoit
:ire alors ? Vie de Charles-Quint.

Page 156. sous, Le Pape & les Vénitiens.

Les Vénitiens étoient ceux qui avoient les mieux :ché les sentimens que leur avoit inspirés la batail- de Pavie. Ils répondirent à l'Ambassadeur de Empereur qui leur annonçoit les suites de cette meuse journée, qu'ils partageoient avec ce Prince, joie qu'un évenement si heureux devoit lui causer, s dirent le lendemain à l'Ambassadeur de France ii leur peignoit la désolation du Royaume, qu'ils ı étoient véritablement pénétrés. Si je me suis hier joüi, ajoûta le Doge, c'étoit pour pratiquer le écepte de l'Evangile qui ordonne de pleurer avec ux qui pleurent, & de se rejoüir avec ceux qui se joüissent, *flere cum flentibus, ridere cum ridentibus*. istoire de Charles-Quint.

Page 157. sous, L'idole des Troupes.

« Le Marquis de Pescaire ayant affiégé une Place nommée Pizighitone, en l'Etat de Milan, il y eut dedans trois excellens Arquebusiers, ayant été mis en garde en un certain lieu secret de la muraille, regardoient s'ils ne verroient point quelque Espagnol sur lequel ils pussent décharger leurs arquebuses à coups sûrs ; & il arriva qu'ayant couché morts par terre le Capitaine Busto & le

« Capitaine Mercado, le troisieme ayant dressé son « arquebuse contre le Marquis de Pescaire, & cher« chant à y mettre le feu, tout d'un coup un Capi« taine de Pavie nommé le Fratin, avança la main « & lui arracha la meche allumée, criant à haute « voix, *à Dieu ne plaise* que par notre cruauté pé« risse un si vaillant Capitaine, qui est le pere des « soldats, & qui nous maintient encore que nous « soyons ennemis : mais au contraire conservons lui « la vie, afin de vivre du gain de nos soldats, & « que nous ne mourions point de faim au milieu « d'une paix lente & paresseuse : ainsi lui fut sau« vée la vie. Il avoit raison de parler ainsi; car com« me ennemi de paix & ami de guerre il leur entre« tenoit toûjours leur gaigne-pain. » *Brantome.*

Pescaire avoit pris pour devise un bouclier, avec ces mots, *aut cnm hoc, aut in hoc.* C'étoit une allusion au discours de cette Lacédémonienne qui commanda à son fils de revenir vainqueur avec son bouclier, ou d'y être porté étendu mort. *Brantome.*

Le Marquis de Pescaire disoit qu'un grand Capitaine devoit être sans charge dans son armée, c'est-à-dire prêt à tout. *Vie de Charles-Quint.*

François I. disoit que sans Antoine de Leve, Pescaire auroit été le premier des Capitaines de l'Empereur. *Vie de Charles-Quint.*

P. 176 *sous*, la Capitale du monde Chrétien.

« Lorsque l'armée Impériale surprit Rome, il y « eut des Dames Italiennes qui s'y trouverent en« gagées. Elles n'étoient ni Romaines, ni de l'Etat

cclésiastique, & le seul motif de leur voyage, u pour mieux dire, de leur pélerinage, avoit été e visiter les sépulcres de S. Pierre & de S. Paul. lles étoient de qualité ; & comme il n'y avoit u aucune apparence de guerre dans le tems qu'el- es étoient parties de leur pays, elles avoient me- ié leurs enfans avec elles. Le hasard les fit tom- ier entre les mains de quelques soldats Espagnols ui les connoissoient. Ils les garantirent, dit-on, 'outrage ; & ce fut-là tout le bon office qu'elles eçurent d'eux, puisqu'en récompense de l'hon- ieur qu'ils leur avoient sauvé, ils les arrêterent t les retinrent prisonnieres. Ils leur demanderent nsuite une rançon si considérable, qu'elle éga- oit la moitié de la dot qu'elles avoient apportée n mariage. Leurs époux solliciterent Charles d'or- lonner qu'elles & leurs enfans leur fussent ren- lus gratuitement. La requête qu'ils lui présente- ent étoit fondée sur ce principe du droit des gens, que puisqu'ils n'étoient point en guerre avec Sa Majesté Impériale, il n'y avoit ni raison ni pré- exte de retenir des personnes qui leur apparte- toient par un titre si légitime, & qui n'étoient l'ailleurs ni de sexe, ni d'âge à porter les armes contre elle. Cependant Charles n'eut aucun égard à la requête ; & les maris ne recouvrerent ni leurs femmes, ni leurs enfans, qu'en payant la taxe que les Espagnols avoient mise pour leur rançon. *rillas, Histoire de François I.*

Page 185 sous, Savonne.

Cette Ville s'est révoltée si souvent depuis con-

tre les Génois qu'on a agité férieusement dans le Sénat, si on ne la détruiroit pas. Messieurs, dit à cette occasion un Sénateur de la Maison Doria, je vous conseille d'envoyer encore à Savonne, un Gouverneur comme les deux derniers qui y ont commandé, puisque vous êtes dans le dessein de détruire cette Ville, vous ne sauriez vous servir d'un meilleur expédient. Une ironie aussi sage fit revenir le Sénat de son égarement. On fit rendre compte à ces tyrans de leur conduite, & on les punit de leurs malversations.

Page 186. *sous*, Duprat.

Antoine Duprat, né à Issoire en Auvergne, de simple Avocat devint Maître des Requêtes, Premier Président au Parlement de Paris, Chancelier de France, Archevèque de Sens, Cardinal & Légat perpétuel en France.

François I. dit un jour à Duprat, qui quoiqu'élevé aux premieres Charges de l'Etat, & comblé de biens, ne cessoit de demander de nouvelles graces: *sat prata bibere.* Cette allusion au nom de Duprat, est la fin d'un vers de Virgile.

Claudite jam rivos, pueri, sat prata bibere.

Amelot de la Houssaye.

Duprat ayant fait bâtir à l'Hôtel-Dieu de Paris la Salle qu'on nomme encore aujourd'hui la Salle du Légat : elle sera bien grande, dit le Roi, si elle peut contenir tous les pauvres qu'il a faits. *Brantome.*

ançois I. ayant reçû la nouvelle que Henri VIII.
envoyoit douze Dogues, *duodecim Molossos*, com-
l'exprimoit la Lettre, Duprat lui demanda un de
beaux Mulets qui lui venoient d'Angleterre. Le
lui répondit, en riant de son erreur, que c'é-
nt des Dogues, & non des Mulets. Le Cardi-
s'excusa, en disant, qu'il avoit crû entendre
duodecim Muletos. Ce trait d'ignorance, rappor-
ar Théodore de Beze, ne paroît gueres vraissem-
ble. On peut le croire imaginé par les Calvinis-
pour infirmer l'autorité d'un Prélat qui s'étoit
tement & vivement déclaré contre les nouvel-
opinions.

Les Historiens qui ont eu occasion de parler de
prat n'ont pas dédaigné de transmettre à la pos-
té son goût bisarre pour la chair d'ânon. Il don-
ur cela comme sur beaucoup d'autres choses, le
à la Cour; l'ânon ne cessa d'être un mets ex-
que lorsque le Ministre eut cessé de vivre. A
e de boire & de manger, il étoit devenu si gros
i gras, qu'il fallut échancrer sa table pour faire
e à son ventre. *Meibomius in vita Mæcenatis.*

On voit des Lettres patentes de François Pre-
r adressées à Duprat, avec cette singuliere &
t-être unique souscription : *A notre très-cher &
ami le Cardinal de Sens, Chancelier de France.*
elot de la Houssaye.

e Clement VII. dit Capelloni, étant mort, le
Cardinal Duprat se laissa tellement posséder par
e désir déréglé de devenir Pape, qu'il osa se pré-
senter devant le Roi pour lui dire que le tems
étoit venu qu'il le pouvoit faire Pape. Le Roi

« voulant voir jusqu'au bout où son ambition le
« porteroit, s'arrêta pour lui laisser dire tout ce
« qu'il vouloit. Le Cardinal ajoûta donc, que si Sa
« Majesté le vouloit favoriser de son autorité au-
« près du Collége des Cardinaux, afin d'obtenir
« qu'ils le fissent Pape, il n'en auroit que le nom;
« mais que ce seroit le Roi qui en auroit l'effet. Le
« Roi voyant l'ambition excessive de cet homme,
« & considérant les difficultés extrêmes de cette
« entreprise, qui ne se pouvoit exécuter qu'avec de
« grandes sommes d'argent, répondit : Par ma foi,
« Monsieur le Chancelier, l'appétit des Cardinaux
« est si grand que je n'ai nulle envie de le contenter.
« ter. Le Cardinal repartit que si le Roi étoit dans
« ce dessein, il auroit bien le courage de trouver
« quatre cents mille écus pour l'exécuter. Mais le
« Roi lui repartit : vous pouvez bien, Monsieur,
« avoir la somme que vous dites : mais pour moi je
« n'ai nulle envie d'entrer dans cette entreprise.
« Cette réponse du Roi fit revenir à lui le Cardinal,
« & lui fit connoître la faute qu'il avoit faite, non
« tant d'avoir témoigné son ambition, que d'avoir
« découvert ses thrésors. Il en entra donc dans un
« tel déplaisir qu'il en devint malade, & son mal
« qui étoit léger au commencement, s'accrut extrê-
« mement, ayant appris que le Roi sachant qu'il
« étoit au lit avoit commandé qu'on saisît ses meu-
« bles & son argent, ajoûtant à ceux qui lui en fi-
« rent des plaintes de la part du Cardinal, qu'il le
« traitoit comme il lui avoit conseillé de traiter les
« autres, de sorte que le Cardinal en mourut. Dieu
« sait comment (*Dio sa come*) peu satisfait. » Mes-

eurs de Port-Royal, Remarque sur la requête de
Archevêque d'Ambrun.

Ce conte très - suspect parce qu'il ne se trouve
ans aucun Historien contemporain, l'est encore
arce qu'il est autrement rapporté par Melancthon.
Le Roi fit courir le bruit, dit-il, par les dépêches
que son courier lui apporta de Rome, que le Pape
y étoit mort. Il manda ce Cardinal qu'il connoissoit
être ambitieux, aspirant au Papat, & lui raconte
ce faux bruit. Voici son fruit. Il montre
au Roi le grand intérêt qu'il y avoit pour le Roi
& son Etat, qu'un tel y seroit élû qui lui fût bon
ami. Oui, dit le Roi, & si on t'y pourroit pourvoir ? Le Cardinal y transporte ses desirs. Il faut
de l'argent, dit le Roi, & pour le présent je n'en
ai point. L'autre présente deux tonneaux d'or.
C'est assez, dit le Roi, j'y adjoûteray aussi du
mien. Les autres lettres puis après disent que le
Pape viveit encore sans qu'il avoit été jamais malade.
Le Cardinal le dit au Roi, & redemande
son argent. C'étoit fait : la réponse fut, je reprendrai
mon Ambassadeur : pour l'argent, si le Pape
n'est pas mort, il mourra : cette repartie fit la
triste départie. » *Jeremie de Pours*, *divine mélodie
 saint Psalmiste*.

Page 187 *sous*, Doria.

L'Empereur demanda un jour à Doria quels étoient
es meilleurs Ports d'Espagne : *Juin, Juillet & Carthagene*,
répondit Doria ; pour dire que dans ces
eux mois tous les Ports d'Espagne sont bons, &
arthagene dans toutes les saisons.

Ibid. sous, Lautrec.

Le corps de Lautrec n'ayant pas été enséveli avec la décence convenable, un Seigneur Espagnol lui fit élever généreusement quelques années après un Tombeau de marbre, avec cette Epitaphe : *Odeto Fuxio Lautreco Consalvus Ferdinandus, Ludovici filius Corduba, magni Consalvi nepos, cùm ejus ossa, quamvis hostis, in avito Sacello, ut belli fortuna tulerat, sine honore jacere comperisset, humanarum miseriarum memor, Gallo Duci, Hispanus Princeps posuit.*

Page 191 *sous*, une statue.

Andreæ Doriæ, quod Rempublicam diutius oppressam pristinam in libertatem vindicaverit, Patri proinde Patriæ appellato Sen. Jenuens. immortalis memor beneficii, viventi posuit.

Page 192 *sous*, Antoine de Leve.

Antoine de Leve ne trouvant pas dans le Milanès de quoi subsister, & n'en recevant point d'ailleurs des subsistances, contint long-tems ses soldats par l'espérance qu'il leur donna de les mener bientôt à Florence, *où ils mesureroient le brocart d'or à la longueur de leurs piques.* Amelot de la Houssaye.

Page 194 sous, *Antoine de Leve.*

Antoine de Leve effaça par ce service le risque qu'il avoit fait courir au Royaume de Naples par sa jalousie. Voici comme s'explique à ce sujet le Traducteur

ıteur des Discours historiques de Lorenzo Capelani. « Le Duc de Brunswich étant arrivé près de Milan avec un camp de gens de pied & de cheval, bien en ordre, se présenta à lui Antoine de Leve, Général de l'Empereur en Lombardie : lequel entrant en propos avec ce Duc, touchant l'intention qui le poussoit.... découvrit qu'il vouloit aller au Royaume de Naples travaillé par les François. Antoine qui desiroit qu'il s'embrouillât en la Lombardie, lui demanda comment il pourroit conduire cette Armée si loin, sans avoir faute de vivres..... Le Duc répondit qu'il imposeroit des tailles sur les Villes, Bourgs & Villages par où il passeroit, lesquels tous pour crainte qu'il ne fit le dégât aux nouvelles moissons qui étoient encore aux champs, lui fourniroient des vivres & de l'argent pour entretenir son armée. Leve connoissant que le Duc viendroit à bout de son dessein ; & qu'allant à la guerre de Naples, il étoit pour s'acquérir beaucoup d'honneur, & quelques grandes Charges en Italie, & peut-être même le Gouvernement de Milan, entra en tel soupçon, & jalousie, que sans avoir égard au grand service que le Duc auroit pû faire à l'Empereur, il employa tout son esprit à le détourner de cette entreprise, alléguant la longueur du chemin, & plusieurs autres difficultés, & fit si bien que le Duc s'arrêta au siege de Lodi, où les chaleurs excessives firent périr une partie de son armée. De sorte que ce Prince fut contraint de lever le siége & de s'en retourner en Allemagne, honteux d'avoir été la dupe d'Antoine de Leve. »

Les succès que Leve avoit eus dans le Milanés lui procurerent des distinctions flatteuses. L'Empereur qui immédiatement après la fin de cette guerre passa en Italie, le fit asseoir à côté de lui, & le voyant obstiné à ne se pas couvrir, lui mit lui-même le chapeau sur la tête, en lui disant, *qu'un Capitaine Italien qui avoit fait soixante campagnes toutes glorieuses méritoit bien d'être assis & couvert à l'âge de soixante treize ans, en présence d'un Empereur qui n'en avoit que trente.* Vie de Charles-Quint.

Page 196. *sous*, Deux millions d'écus d'or.

Le Chancelier Duprat donna dans cette occasion une nouvelle preuve de la bassesse de son caractere. Il fit frapper des especes de moindre aloi que celles qui avoient cours, afin de donner réellement une moindre valeur que celle qui étoit portée par le traité. Soit que les Espagnols fussent avertis de cette supercherie, ou qu'ils fussent naturellement soupçonneux, ils exigerent que quelques Directeurs des Monnoies des deux Royaumes examinassent la nature de l'argent qu'on devoit livrer. Cette épreuve fut honteuse pour la France qui avoit voulu évidemment tromper l'Espagne, & ne lui fut pas utile, puisqu'outre les sommes stipulées, il fallut donner encore une indemnité. *Du Bellay.*

Ibid. sous ces mots, Abandonnant ses aliés.

La maniere dont on en usa avec les Vénitiens dans ce traité qui leur rapelloit la ligue de Cambrai, fit dire au Doge André Gritti, que la Ville

, Cambrai étoit le purgatoire des Vénitiens, où s Empereurs & les Rois de France faisoient ex- er à la République, les fautes qu'elle avoit faite : s'allier avec eux. *Paul Jove.*

id. sous, L'accommodement particuler de Rome.

Charles reconcilié avec le Pape voulut recevoir sa main la Couronne Impériale : « sur quoi j'ai oüi faire un conte plaisant à des Espagnols & Italiens même dans Boulogne, où fut fait ce Couronnement, qu'avant y aller il y eut aucuns de ses favoris & mêmes Espagnols qui sont soupçonneux, comme singes de Cour parmi les Pages; qui lui dirent qu'il seroit bien estonné qu'en faisant sa submission au Pape, il lui feroit l'affront que fit un de ses prédecesseurs à l'Empereur Frederic, & luy mettroit le pied sur la gorge, en recompence de ce qu'il l'avoit fait prendre & tenir prisonnier si long-tems. A quoi répondit l'Empereur : *S'il se jouoit à cela, je lui donnerois de mon espée si estroit sur l'oreille, qu'il s'en ressouviendroit pour jamais, & l'endormirois bien pour un longtems.* Et pourtant y songeant un peu, & ne voulant estre pris sans gantelet, il alla par devers luy non en petit Prince, s'humiliant, mais en vrai Empereur arrogant, & avec telles forces, qu'il fit plus de peur au Pape, que le Pape à luy, bien qu'il fust sur ses terres, & en sa Ville de Boulogne. » *Brantome.*

Page 204. *sous*, Briot Chabot

« J'ai oüi dire à une honneste Dame de ce temps

« là que le Roy estant encore Comte, avoit trois « favoris qu'il aimoit fort, qui estoient Monsieur « de Montmorency, qu'on appelloit lors à la Cour, « le Camus de Montmorency, Brion, & Mont- « chenu. Un jour étant en leur goguettes & gau- « deries, & parlant du monde & des affaires de la « Cour & de la France, & du Roi Louis XII. ils vin- « rent à dire audit Comte, quand il seroit Roy, « leur tardant bien que le Roy Louis ne fut déja « mort, ainsi que font ceux qui aspirent à la gran- « deur, à l'Etat & dignité d'un autre, quels Estats « il leur donneroit à tous trois? Le Roi les mit à « leur souhaits.

« Monsieur de Montmorency dit qu'il voudroit « un jour fort estre Connestable de France. Brion « dit qu'il voudroit estre Amiral de France, & Mont- « chenu, premier Maître-d'Hôtel de sa Maison. Se- « lon le souhait fait, au bout de quelque tems, le « le Roy les pourveut tous trois, & les appointa « desdits Estats. Il n'y eut que le Seigneur de Mont- « chenu le plus mal de tous: toutefois, le Roy « le servit selon son souhait & appetit. » *Brantome.*

Page 206. *sous*, Le procès de malversation.

Montmorency, le Cardinal Charles de Lorraine, & chabot, partageoient la faveur du Roi. Les deux premiers qui craignoient que leur rival appuyé par la Duchesse d'Etampes, ne l'emportât sur eux, se réunirent, quoiqu'ennemis, pour le perdre, & reussirent à le faire soupçonner de malversation. Chabot aulieu de se justifier par de bonnes raisons s'il

oit innocent, ou d'attendrir son maître par des
roles humbles & soûmises s'il etoit coupable,
t d'un ton fier & insultant qu'il ne craignoit point
s recherches. François plus offensé de l'orgueil
ont il étoit temoin, que de toutes les prévarica-
ons dont on lui avoit parlé, envoya l'Amiral à
incennes, & lui fit faire son procès par des Com-
issaires tirés de divers Parlemens. Ce Tribunal
algré les intrigues & les menaces du Chancelier
oyer qui se conduisoit dans toute cette affaire
oins en Juge qu'en partie, ne trouva l'accusé cou-
ible que de ces legeres fautes dont on n'est presque
mais exempt dans les grandes places, & ne le con-
imna qu'à perdre sa charge, & à payer une grosse
nende. Le Roi qui n'avoit voulu avoir un Arrêt
: mort contre son favori, que pour le rendre plus
spectueux, & pour avoir le plaisir de lui donner
grace, le fit déclarer par le Parlememt de Paris
ithentiquement déchargé de tout crime.

Poyet qui avoit dû originairement son éléva-
on à la faveur de la Duchesse d'Angoulême dont
avoit plaidé la cause contre le Connétable de
ourbon, fut perdu pour avoir encouru la disgrace
Madame d'Etampes dans l'affaire de Chabot. Cette
femme dont la haine étoit vive & opiniâtre, dé-
rmina le Roi à faire le procès au Chancelier, qui
étant trouvé réellement coupable de malversation,
t dégradé & privé de ses biens. Quelques Histo-
ens disent qu'il retourna au pilier des consulta-
ons pour gagner dequoi subsister.

Page 210. sous Montpesat.

« Montpesat avoit été pris à la bataille de Pa-
« vie, par un soldat Espagnol qui se trouva de
« bonheur pour ce Gentilhomme, de la garde du
« Roy ce soir; & ce soldat le tenoit toûjours près
« de lui, en sa chambre, de peur qu'il ne lui es-
« chapast. Ainsi que le Roi se déshabilloit pour se
« coucher, n'ayant pas un de ses valets-de-chambre,
« ni de Garderobbe, ni Gentils-hommes; car ils
« estoient tous effrayés de la bataille, & escartés
« comme perdreaux, ce Seigneur *de Montpesat* s'in-
« géra avec une certaine petite crainte & honte,
« de lui aider à se deshabiller, & à le servir. Le
« Roi connut bien qu'il étoit françois & prisonnier,
« lui demanda: *Qui estes-vous, mon Gentilhomme?*
« *Je suis, Sire, de votre Royaume,* repondit l'autre,
« *Gentilhomme de Quercy, homme d'Armes* de la
« Compagnie de Monsieur le Maréchal de Foix, &
« m'apelle-t-on Montpesat, & suis prisonnier de tel
« soldat Espagnol de votre garde.

« Alors le Roi appella le soldat, & lui demanda
« combien son prisonnier luy avoit promis de ran-
« çon, lequel la luy dit, qui ne pouvoit pas monter
« pensez à gueres, ainsi que de ce temps les rançons
« des hommes d'armes ne montoient à gueres, & qui
« estoient parmy les François & Espagnols, taxées se-
« lon leur mot & condition, celà s'en alloit sans dire.
« Le Roy dit alors au soldat mettez-le en liberté, je
« vous responds de sa rançon: outre ce je vous
« donne cent écus d'avantage, vous aurez le tout

bientôt. Qui fut ayse, ce fut le soldat, d'avoir rencontré un si bon pleige & payeur pour son homme, & par ainsi, ledit Sieur de Montpesat, en liberté, se mit à servir le Roy très-bien, & coucha tousjours en sa chambre. Le Roy dès-lors le prit en amitié, & se confia tant en lui, qu'il l'envoya devers Madame la Régente, pour lui porter des paroles secrettes, & de conséquence, fit plusieurs voyages en poste devers elle & l'Empereur; où il s'en acquitta très-bien (car il avoit force esprit) de sorte que peu-à-peu il parvint à grade de Maréchal de France.

« Le Roy au retour de sa prison, passant par le Poitou, lui fit épouser la Damoiselle du Fou, cousine germaine de mon pere, riche héritiere pour le temps; car elle avoit dix mille livres de rente & en belles Maisons. Il eut une Compagnie de Gendarmes, se trouva au Siege de Naples avec sa Compagnie, dont il retourna sauf, & quelques-uns de ses Gendarmes, dont j'en ay veu de mon tems mes voisins, qui m'en contoient fort, & puis peu-à-peu il fut Maréchal de France. » *Brantome.*

Page 212. *sous*, La route de Provence.

Ce Prince n'avoit pas encore passé les Alpes lorsque Pierre de la Baume l'alla trouver pour l'engager à faire rentrer la Ville de Geneve sous l'obeissance de ses Evêques, l'assurant que cet évenement ne feroit pas moins d'honneur à sa Religion, que l'expedition d'Afrique qu'il venoit de finir. *Mon-*

sieur, lui dit l'Empereur, *quand nous aurons pris la France pour nous, nous prendrons Geneve pour vous.* Le Prelat paroissant mécontent de cette réponse, Charles ajouta : *Ma maison a perdu la Suisse qui lui appartenoit, & je n'en dis rien ; & vous faites un bruit horrible pour la perte de Geneve qui n'étoit pas à vous.* Vie de Charles-Quint.

Page 212. *sous*, Paul Jove.

C'est un écrivain partial & qui disoit hautement qu'il avoit deux plumes, l'une d'or pour les grands qui lui donnoient des pensions, & l'autre de fer pour ceux qui ne lui en donnoient pas.

Page. 220, *sous les Impériaux.*

La retraite honteuse de Charles après les espérances qu'il avoit conçûes de son expedition, & qu'il n'avoit pas cherché à cacher, fit dire, *qu'il étoit allé en Espagne pour celebrer la pompe funebre de son honneur mort en France.* Hist. de Charles-Quint.

Page 228. *sous* Treve de dix ans avec l'Empereur.

Dans le tems de la conclusion de la Treve, on découvrit en pleine mer des petits nuages qu'on prit pour les voiles de la flotte de Barberousse. Personne ne douta que le Corsaire n'eût été attiré par François sur les côtes de Provence pour enlever l'Empereur qui logeoit sur sa galere. Cette bisarre imagination frappa si vivement les esprits, que les cables des ancres furent tous coupés, afin de pouvoir s'avancer pour soutenir le combat, ou s'ensuir

e les galeres. Charles pressé par ses Officiers de etirer dans les montagnes, rejettà un si lâche con-: *Non, non*, dit-il, *on n'aura pas à me reprocher pareille poltronerie ; je veux cambattre & mourir, ire avec les autres.* On ne tarda pas à être instruit ce que l'on avoit pris pour des voiles, n'étoit e chose que des tourbillons de poussiere qui s'é-oient dans l'air. Des Paysans qui vannoient des s causerent cette alarme. *Histoire de Charles-ur.*

ge 242. *sous*, Charles nia dès qu'il fut libre.

.e pretexte dont il se servit selon Varillas, est erile, qu'il n'est pas croyable. « Quelque con-ance, dit cet Historien peu exact qu'eût Charles la parole de François qui lui avoit permis de averser son Royaume, il craignit toûjours d'ê-e arrêté. Ce qui lui fit employer ses premiers ins à gagner le Conétable qu'il savoit être ieux que tous les autres favoris dans l'esprit de rançois. Le Conétable n'avoit de complaisance e pour son maître, & rebutoit généralement us les autres hommes. Cependant il avoit l'ame sensible aux caresses des personnes plus élevées dignité que lui, qu'il y avoit peu de choses 'elles n'en tirassent par cette voie ; & ce fut ssi par là que Charles entreprit de l'engager, faire qu'on lui tînt parole. Il le combla d'hon-urs & de déférences : il le traita de pere ; il de-anda & feignit de vouloir suivre son conseil ns les plus importantes affaires ; & lors que le

« Conétable le pressa de renouveller la promesse « qu'il avoit faite d'investir le Duc d'Orléans du « Duché de Milan, il lui repartit positivement, *Je* « *veux tout ce que le Roi mon frere veut.* Le Conéta- « ble crut que ces termes suffisoient pour l'assuran- « ce que son maître lui avoit commandé de tirer de « Charles, & qu'il y auroit de l'indiscrétion à lui « en demander une plus grande. Il ne lui parla « donc plus que de festins & de divertissemens; « & Charles de son côté l'entretint si adroitement « dans cette crainte de lui parler d'affaires, dans le « temps qu'il faisoit en sa presence les mêmes dé- « monstrations de tendresse au Duc d'Orleans, que « s'il eût dû être bien-tôt son gendre, que le Co- « nétable ne renouvella la proposition du Duché « de Milan qu'après que Charles fut arrivé à Va- « lencienne. Sa Majesté Impériale lui répondit alors « qu'elle ne lui avoit rien promis; & quand il lui « repliqua en colere, n'est il pas vrai que vous « m'avez dit, *Je veux tout ce que le Roi mon frere* « *veut*: Il est vray, repartit-elle, *mais le Roi mon* « *frere veut le Duché de Milan, & je le veux aussi*; « ce fut au Conétable de se retirer avec la confu- « sion d'un homme trompé irréparablement en ma- « tiere de conséquence. *Varillas.*

Ibid. sous, La disgrace de ce Favori.

« J'ai oüi conter à personne de foy, que Mon- « sieur le Conestable de Montmorenci, en sa plus « grande faveur, discourant de ce fait un jour « avec le Roy, ne fit difficulté ni scrupule de lui

lire, que s'il vouloit bien exterminer les héréti-
ues de son Royaume, il falloit commencer à sa
Cour, & à ses plus proches, lui nommant la Rei-
ıe sa sœur; à quoi le Roy répondit : *Ne parlons
oint de celle-là, elle m'ayme trop. Elle ne croira ja-
ıais que ce que je croiray, & ne prendra jamais de
eligion qui préjudicie à mon Estat.* Dont onceques
uis elle n'ayma jamais Monsieur le Conestable,
'ayant sceu; & luy aida bien à sa défaveur &
aniffement de la Cour : si bien que le jour que
Madame la Princesse de Navarre fut mariée avec
e Duc de Cleves à Chastelleraud, ainsi qu'il la
allut mener à l'Eglise, d'autant qu'elle étoit
hargée de pierreries & de Robbe d'or & d'argent,
t pour ce pour la foiblesse de son corps n'eut sçeu
narcher, le Roy commanda à Monsieur le Co-
estable de prendre sa petite Niepce au col, & la
orter à l'Eglise : dont toute la Cour s'en eston-
a fort, pour estre une charge peu convenable
: honorable en telle ceremonie, pour un Cones-
able, & qu'elle se pouvoit bien donner à un
utre, de quoy la Reyne de Navarre n'en fut nul-
ement desplaisante, & dit, *voila celui qui me vou-
it ruiner au tour du Roi mon frere, qui maintenant
rt à porter ma fille à l'Eglise.*

Je tiens ce conte de cette personne que j'ai dit,
t que Monsieur le Conestable fut fort desplai-
nt de cette charge, & en eut un grand dépit,
our servir d'un tel spectacle à tous, & commen-
a à dire : *C'est fait désormais de ma faveur : adieu
ıi dis;* comme il arriva; car après le festin, &
isner des nopces, il eut son congé & partit auf-
tôt. „ *Brantome.*

Page 249. *sous*, Lever le siége.

Une Compagnie Italienne qui servoit dans la Cavalerie Françoise enleva durant le siége sur les frontieres de la Catalogne un assez grand nombre de Dames Espagnoles. Leurs Maris pretendirent qu'elles devoient être relâchées sans rançon. L'unique raison dont ils s'autorisoient, étoit que les femmes que leur sexe éloignoit entierement de la profession des armes, ne devoient pas être sujettes aux évenemens de la guerre. Quoique cette demande ne fût pas juste en elle-même, & que la conduite de la Nation qui la faisoit ne méritât pas qu'on lui fit grace ; le Roi génereux même envers ses ennemis, donna aux Italiens la somme qu'ils pouvoient raisonnablement pretendre, & fit conduire avec les precautions convenables, les Dames espagnoles dans leurs maisons. *Paül Jove.*

Page. 250. *sous*, Le siége de Landreci.

L'Empereur qui croyoit en venir à une Bataille décisive contre François I. devant Landreci, ordonna à ceux qui devoient combattre autour de lui: *Que s'ils voyoient sa personne ou son Etendart en péril, ils courussent plutôt à son Etendart qu'à sa personne.* Histoire de Charles-Quint.

Page 252. *sous*, La Ville se rendit.

Montfort Gentilhomme Savoyard qui commandoit dans la Ville, répondit à la premiere sommation qu'on lui fit, *que l'on s'étoit mal adressé à lui pour rendre la Place ; que de son nom il s'appelloit*

...fort ; qu'en ses armes il portoit des pals ; que sa ...se étoit il me faut tenir ; & que pour toutes ces con...rations, il ne falloit attendre de lui qu'une vigou...se deffense. Guichenon.

Id. sous, Abandonnerent leur entreprise.

Le Duc de Savoye pour perpetuer la mémoire de ...levée de ce siége, & pour rendre les François ...eux à la postérité, fit frapper une Médaille avec ...roix de Savoye d'un côté, & de l'autre ces mots ...marquables, *Nicea à Turcis & Gallis obsessa.* Gui...non.

Id. sous, Les Places les plus importantes.

" Un parti de soldats François s'étant déguisé ...n paysans au commencement des guerres de Pié...mont, à dessein de traverser plus aisément le Pays ...nnemi, & d'y surprendre une Place, fut assez ...malheureux pour être lui-même découvert & en...levé tout entier. Il demanda d'être traité en pri...sonnier de guerre : mais Charles sous pretexte ...qu'il n'avoit point été pris en habit & posture ...militaire, refusa de le mettre à rançon, & le ...condamna à servir pour toûjours dans les Galeres ...d'Espagne. L'ordonnance fut exécutée dans toute ...a rigueur, & François en reçut la nouvelle avec ...un extrême déplaisir. Il eut bientôt après l'occa...sion de s'en venger, la plus favorable qu'il pou...voit désirer. Charles avoit fait embarquer à Ge...nes trois cents soldats Allemans pour l'armée ...qu'il assembloit en Catalogne, à dessein de se...

« courir Perpignan affiegée par le Dauphin de Fran-
« ce. La tempête jetta les Allemands aux Isles d'Ie-
« res, où Virginie Ursin commandoit pour le Roi
« Très-Chrétien. Ils y furent arrêtés ; & comme
« la condamnation des soldats François aux Galeres
« perpetuelles ne venoit que d'être publiée, on ne
« douta point que la même severité ne fût exercée
« à l'égard des Allemans par droit de représailles.
« Ursin tout Italien, & par consequent tout indiffe-
« rent qu'il étoit, en fut d'avis : mais François
« n'estima pas qu'il lui fût permis de manquer, par
« l'exemple de l'Empereur, ni de se relâcher tant
« soit peu sur le point d'honneur, quoi que son
« ennemi semblât y avoir entierement renoncé.
« Sa Majesté Très-Chrétienne ordonna que les Al-
« lemans fussent traités en prisonniers de guerre ;
« & ce fut en cette occasion qu'on lui oüit dire,
« que si elle cédoit à Charles en prospérité, elle
« vouloit tâcher de le surmonter en vertu.» *Varillas*, *Histoire de François I.*

Page 256. sous, L'Infanterie.

« Deux jours avant que de partir de Milan pour
« aller livrer la Bataille de Cerisoles, del Gouast
« brava fort, & menaça de tout battre, vaincre, &
« renverser ; dont en ayant fait un festin aux Da-
« mes de la Ville, car il étoit for Dameret, s'ha-
« billant toûjours fort bien, & se parfumant fort,
« tant en paix qu'en guerre, jusqu'aux selles de
« ses chevaux ; il brava fort en ce festin, jusqu'à
« promettre aux dites Dames qu'il leur ameneroit

e jeune Prince prisonnier, & leur en feroit un present : mais les Dames, toutes courtoises, gentilles, & honnestes qu'elles estoient, le prierent le lui faire tout bon & honestement traitement, el qu'il le méritoit, pour en avoir oüy dire beaucoup de bien, ce qu'il leur promit. On dit mesme, qu'il avoit fait faire deux charettes pleines le manottes qui se trouverent par après, pour nchaîner & faire esclaves tous les pauvres François qui seroient pris, & aussitost les envoyer aux Galeres. Il arriva le contraire à son penser & dire ; car il perdit la Bataille ; & au lieu de maltraiter les prisonniers ennemis, les nostres leur rent très-honeste & bonne guerre. Dieu l'en punit : car il perdit la Bataille & prit la fuite, sans ttendre la derniere heure du combat, & sans 'arrêter. » *Brantome.*

« Le jour de la bataille de Cerisoles ainsi que : Marquis del Gouast recognoissoit notre armée ui marchoit à lui, il vint dire aux Gens de pied spagnols : *Courage soldats, les Gascons, vos Voisins, & presque vos freres, sont ici, si je ne me ompe. Que s'ils sont vaincus, nous resterons vaineurs de tous les autres, ni plus ni moins, que quand n corps est abbattu ou renversé par terre, tous les itres membres restent sans vigueur & sans force.* » ntome.

« Le Maréchal *de Saint André* eut la réputation 'avoir très-bien fait & combattu à la bataille de Cerisoles ; si bien qu'allant des plus avant à la charge, où il faisoit bien chaud, Monsieur d'Anguien jaloux, voulut se desbander à l'envi auf-

« si bien que luy; mais lui ayant esté remonstré le « grand tort qu'il faisoit au grand devoir de sa char« ge, & à toute l'Armée, & qu'il se souvinst de « Monsieur de Nemours, à la bataille de Ravenne, « qui par trop de hardiesse, se perdit, & fit perdre « les autres, il respondit simplement: *Qu'on fasse* « *donc retirer Saint-André.* „ Brantome.

« J'ai oüy faire un conte à une Dame de la Cour « pour lors, que pour la part du butin de la bataille « & des coffres & hardes de Monsieur le Marquis « del Guast qui estoit curieux en tout, fut envoyé « au Roy, par Monsieur d'Anguien, une monstre « fort-belle, riche & bien labourée. Le Roy ac« cepta le present de très-bon cœur; & ainsi qu'il « la tenoit entre les mains, & l'admiroit devant les « Dames de la Cour, il y eut Madame de Nevers, « sœur du Prince Victorieux, Dame belle, honnes« te, & très-bien disante, & qui rencontroit des « mieux, comme en cela la ressemble en tout Mada« me de Nevers d'aujourd'hui, sa fille aînée, qui « dit au Roy: *Pensez, Sire, que cette monstre n'étoit* « *pas bien montée lorsqu'elle fut prise; car si elle eust* « *été montée aussibien que Monsieur le Marquis son* « *maître, vous ne l'eussiez pas eüe, & se fust sauvée* « *aussi bien que luy.* Le Roi en trouva le conte très« bon, & toute la compagnie. „ *Brantome.*

Page 257 *sous*, Roi d'Angleterre.

Charles quoique plus redoutable à la liberté puplique que François I. réussissoit par son adresse à former en sa faveur des ligues plus fortes & plus nombreuses

.breuses que celles de son rival. « Sans notre :and Roi François, voire son ombre seulement, :t Empereur fût venu aisément à subjuguer l'Eu- ;pe. Et autant de petits Princes & Potentats u'il s'y eussent voulu opposer, il en eût autant ab- attu comme des quilles ; & leur puissance n'y ût eu pas plus de vertus que celle des petits dia- lotins de Rabelais qui ne font que grêler & ge- :r les choux & le persil d'un jardin. » *Brantome.*

Page 258 *sous*, St. Dizier.

.orsqu'on annonça à François I. la prise de cette :e, il dit : *Ah ! mon Dieu, que tu me vends cher Royaume que je pensois que tu m'eusses donné très- :alement ! Ta volonté pourtant soit faite.* Brantome.

:age 263 *sous*, Crespi le 18 Septembre.

: Lorsque le Roi François I. & l'Empereur Char- :s-Quint se trouverent en présence l'un de l'au- :e dans la France l'an 1544, avec chacun une :issante armée, fort lassés l'un & l'autre de se :re la guerre, quelques grands personnages s'en- :emirent à faire la paix, qui pour lors se fit en- :re ces deux grands Monarques. Quelques-uns :emanderent à Louis Alamanni Florentin, s'il :royoit que ces personnages pussent faire cette :aix, auxquels il répondit en distique Italien.

Com' esser puo ch' noi pace si toglia,
S'un n'ha necessita, l'altero n'ha voglia ?

C'est-à-dire,

Que nous n'ayons la paix, comment se peut-il faire?
Vû qu'elle plaît à l'un, à l'autre est nécessaire.

Meynier, *Demandes curieuses & Réponses libres.*

Page 264. *sous* l'Angleterre.

Le Roi d'Angleterre s'étoit ligué avec l'Empereur, parce que la France avoit mis des obstacles insurmontables au mariage du Prince Edouard avec Marie, héritiere d'Ecosse. L'accommodement de Charles ne fut pas pour Henri une raison suffisante de faire le sien, & il continua la guerre. Le succès ne répondant pas à ses espérances, & son chagrin ayant diminué, il se laissa persuader de faire la paix. Elle fut conclue en 1546, à condition que la France donneroit à l'Angleterre durant huit années cent mille écus par an, tant pour les arrérages d'une pension qu'on prétendoit être dûe, qu'en dédommagement des fortifications qui avoient été ajoutées à la Ville de Boulogne, & aux environs. Les Anglois de leur côté s'engageoient, lorsqu'ils recevroient le dernier payement, à rendre aux François Boulogne, & toutes les Places du Boulonnois dont ils étoient les maîtres.

ADDITION

à substituer aux quatre dernieres lignes de ce Tome premier.

Nous conjecturons que sa haine & on ambition mal éteintes se seroient éveillées après le rétablissement de a paix entre les deux Nations, si la anté de François Premier lui eût ermis de se livrer à de nouveaux rojets. Ce Prince avoit eu autrefois ne Maîtresse nommée la belle Feroniere. Le mari de cette femme jaloux : vindicatif avoit été prendre du mal ans de mauvais lieux pour le donner son infidele, & par elle à son Rival. 'out lui avoit réussi comme il le devoit : il en avoit été quitte pour quelues remedes ; son épouse étoit morte ssez promptement ; & le Roi mal uéri, parce qu'il avoit été traité plus selon sa qualité que selon son be-

soin, avoit beaucoup souffert pendant neuf ans : cet ulcere le fit périr au commencement de l'année 1547.*

* Pierre Duchâtel Evêque de Mâcon, qui fit l'Oraison funebre du Roi François, fut attaqué par les Docteurs de Sorbonne, qui ne pouvoient lui pardonner d'avoir protegé autrefois contr'eux le fameux Imprimeur, Robert Etienne. Ils lui firent un crime d'avoir dit à la fin de l'éloge du Prince ; *Qu'il étoit persuadé, qu'après une si sainte vie, son ame en sortant de son corps, avoit été transportée au Ciel, sans passer par les flammes du Purgatoire.* Ils supposerent malignement qu'ils doutoit de ce troisieme lieu de l'autre monde, au sujet duquel les Protestans avoient excité tant de troubles. Ils députerent donc à la Cour quelques-uns de leur Corps pour faire leurs plaintes au Roi. Les députés furent reçus par Jean de Mondose, premier Maître-d'hôtel : « Je sçai, Messieurs, leur dit-il, le sujet « qui vous amene à la « Cour. Vous regardez « Monsieur de Mâcon « comme un hérétique, « vous êtes en contes- « tation avec lui, au su- « jet du lieu où est « maintenant l'ame du « Roi mon bon maître. « Vous devez vous en « fier à moi qui le con- « noissois mieux que « personne, & je puis « bien vous répondre « qu'il n'étoit pas d'hu- « meur à s'arrêter nulle- « part, quelque char- « mant & agréable que « fût le lieu où il se « trouvoit; ainsi croyez-

Une passion du même genre que celle qui venoit de mettre François au tombeau, avoit failli à l'écarter du Throne. Ce Prince avoit été envoyé au-devant de Marie d'Angleterre, troisieme femme de Louis XII. & il avoit pris du goût pour elle. Il étoit sur le point de lui en donner des preuves, que l'âge, le caractere, & les intérêts de la jeune Reine auroient fait agréer, lorsqu'on lui fit remarquer qu'il alloit se donner un maître. Cette observation n'étouffa pas seulement son amour; elle l'éclaira encore sur une intrigue de Suffolk, & lui inspira des précautions suffisantes pour en prevenir les suites. Il parvint, par une

« moi, s'il s'il a fait un « tour en Purgatoire, « ce n'est pas pour y de- « meurer long-tems, « mais seulement pour y « goûter le vin en pas- « sant. » Cette raillerie déconcerta les Docteurs qui virent que le crédit de l'Evêque de Mâcon étoit encore trop grand pour rien entreprendre contre lui; ainsi ils s'en retournerent couverts de confusion. *De Thou.*

conduite si sage, à voir mourir Louis sans postérité, & à se placer la Couronne sur la tête. Son regne fut l'époque de beaucoup d'innovations importantes.

La premiere regardoit la nomination aux Bénéfices. L'Eglise Gallicane choisissoit ordinairement ses Pasteurs, & l'on peut croire qu'elle se seroit maintenue dans cet usage, si les aumônes des fideles eussent continué à être son unique bien. Le don qu'on lui fit d'un grand nombre de terres, de Villes, de forteresses, changea sur cela les idées. Comme presque tous ces biens avoient été démembrés de la Couronne, qu'ils étoient chargés du service militaire, & qu'il paroissoit important pour le repos public qu'ils passassent dans des mains sûres, les Souverains prétendirent que la disposition des Evêchés leur appartenoit. Il arriva à cette occasion, ce

qui arrivera toûjours dans une matiere mixte, entre deux Puissances différentes, dont aucune ne voudra se relâcher de la rigueur de son droit, pour l'assujettir à l'autre. L'Eglise ne voulut considérer les Prélatures que du côté du spirituel; & les Princes n'y virent que ce qui intéressoit leur souveraineté. Malgré la fermentation que causoient dans les esprits ces démêlés, les Rois de la premiere race nommerent constamment aux Evêchés.* S'ils permirent quelquefois au Clergé & au peuple d'élire des Evêques, les élections leur étoient présentées pour être confirmées ou rejettées, de sorte qu'elles ne pouvoient être regardées que comme une présentation.

* On ne parle que des Evêchés, parce que tous les biens Ecclésiastiques de chaque Diocèse étoient administrés en commun sous l'autorité des Evêques, & que jusqu'au dixieme siecle, on n'en avoit encore distrait que les biens des Monasteres.

Pepin & Charlemagne étoient trop instruits dans l'art de régner, pour rien relâcher d'un droit si considérable. L'Ordonnance par laquelle Louis le Débonnaire rendit en 822, aux Eglises la liberté des élections, n'eut point d'exécution ; & les choses, autant que le put permettre l'état de la Monarchie, continuerent sur l'ancien pié jusqu'au onzieme siecle.

Gregoire VII. ce Pontife si connu par ses entreprises sur les droits les plus sacrés des Souverains, & quelques-uns de ses successeurs, ayant introduit de nouvelles maximes dans le gouvernement de l'Eglise, les divisions des Electeurs, l'incapacité ou le libertinage des sujets choisis, la mort des Prélats arrivée en Cour de Rome, les appels au saint Siége ; tout servit de prétexte aux Papes pour s'emparer de la collation des Evêchés, des Abbayes, & de la plûpart des Béné-

:es considérables du Royaume, mê-
e avant la vacance. Cette usurpa-
on dura jusqu'à la Pragmatique-
nction, qui fut arrêtée par Char-
s VII. à Bourges en 1438. dans
ie assemblée générale du Clergé &
: la Noblesse. Cet Acte fameux
ompoſé presque entierement des de-
'ets du Concile de Basle, rétablissoit
s élections, & abolissoit les expec-
tives, les réserves & les annates.
'n eût rendu cet arrangement dura-
e, si l'on eût remis les Métropoli-
ins & les Conciles Provinciaux dans
ur ancien droit de confirmer les
ections. Pour ne s'être pas mis,
r défaut de réflexion ou de courage,
situation de se passer de la Cour de
ome, il devint nécessaire de con-
rter une loi qui remédiât aux in-
nvéniens dans lesquels on se trou-
it. Le Concordat en accordant aux
is la nomination aux Bénéfices, &

aux Papes leur revenu d'une année, toutes les fois qu'ils vaqueroient, parut tout-à-fait propre à finir les divisions. Cet accord fait entre Leon X. & François I. l'an 1515, eut cela de singulier, qu'il donnoit à la puissance spirituelle, le temporel, & le spirituel à la puissance temporelle. *

* « J'ai oüi conter à « une grande Dame, « d'avoir entendu dire « autrefois à ce grand « Roy François, que le « sujet qui le porta le « plus à faire le Concor- « dat avec le Pape Leon, « pour abolir du tout « les élections des Evê- « ques, Abbés & au- « cuns Priorés, & s'en « prévaloir des nomina- « tions, fut les grands « abus qui s'y faisoient « en telles élections par- « mi les Moines; car « sans aucun égard à la « suffisance, bien que de « ce temps-là ne s'en « trouvoit gueres dans « les Cloistres, ni de « savoir non plus.... « ils élisoient le plus « souvent celui qui es- « toit le meilleur com- « pagnon, qui aimoit « plus les garces, les « chiens, & les oiseaux, « qui estoit le meilleur « biberon, bref, qui es- « toit le plus débauché, « afin que l'ayant fait « leur Abbé, ou Prieur, « par après il leur per- « mist faire toutes pa- « reilles débauches, dis- « solutions & plaisirs, « comme de vrai l'en « faisoient auparavant

Duprat Auteur du Concordat qui
ut reçû par le Magistrat & les Ec-

-bien obliger par
s fermens, & fal-
qu'ils le tinssent
amour ou par for-
Le pis estoit quand
ne se pouvoient ac-
der en leurs élec-
s, le plus souvent
ntrebattoient, se
rmoient à coups de
ng, venoient aux
quemars & s'entre-
soient, voire s'en-
uoient : bref, il y
it plus de tumul-
, ligues & brigues
l n'y a en la créa-
du Recteur de
iversité de Paris,
j'ai veu autrefois ;
e sai si cela dure.
plus aucuns éli-
nt quelque simple
-homme de Moine
n'eût osé grouil-
, ny commander
autre chose, si-
ce qui leur plai-

« soit, & le menaçoient
« s'il vouloit trop faire
« du galant & rogue Su-
« périeur. D'autres éli-
« soient par pitié quel-
« que pauvre here de
« Moine, qui en cachet-
« te les déroboit, ou
« faisoit bourse à part,
« & mourir de faim ses
« Religieux, dont s'en
« trouvoient de grandes
« plaintes, & autant
« d'apauvrissement de
« l'Abbaye.... Bref,
« une infinité d'abus se
« commettoient en ces
« élections & créations
« que je tairai pour ce
« coup. De plus ce grand
« Roy considérant les
« bons services que sa
« Noblesse lui faisoit or-
« dinairement, & ne la
« pouvant récompenser
« des Finances de son
« Domaine, & deniers
« de ses Tailles ; car il

cléſiaſtiques qu'après une longue ré-
ſiſtance, donna encore l'idée de la

« falloit le tout conver-
« tir aux frais de ſes
« longues & grandes
« guerres, il trouva
« meilleur de récompen-
« ſer ceux qui l'avoient
« bien ſervi de quel-
« ques Abbayes & biens
« d'Egliſes, que les laiſ-
« ſer à des Moines Cloſ-
« traux, gens inutiles,
« diſoit-il, qui ne ſer-
« voient de rien qu'à
« boire & manger, ta-
« verner, joüer, ou à
« faire des cordes d'ar-
« baleſtres, des poches
« de furet, à prendre des
« connils, de ſiffler des
« linottes, voilà leurs
« exercices, & faire une
« débauche que l'oiſive-
« té leur apportoit :
« auſſi diſoit-on en pro-
« verbe commun alors ;
« il ne fait rien non plus
« qu'un Prêtre ou un
« Moine, ainſi que dit
« l'Italien, *Peti frati
« Monachi & pulli, mai
« non ſon ſatolli.* Or il
« faut noter, que, s'il y a
« eu des abus en ces
« élections & *créations*
« Monachales, il y en a
« bien eu autant ès Ca-
« noniales, & celles des
« Eveſques, qui, pour
« avoir les voix des Cha-
« noines & de ceux qui
« en tenoient les prin-
« cipales dignités, on
« les gagnoit & achetoit
« à purs deniers, les
« autres on les corrom-
« poit par préſens &
« promeſſes de force
« bien pour l'avenir. De
« ſorte que cela s'appel-
« loit plutôt une vraie
« ſimonie, qu'une légi-
« time & ſainte élection,
« prenant exemple ſur
« pluſieurs Papes de ce
« tems-là, qui gagnoient
« ainſi les voix & les

des Charges. Depuis le com-

:des Cardi-
bien souvent
ient-ils en
pitres des tu-
séditions, li-
brigues, jus-
rebattre, se
se tuer, &
esser, comme
fait autre-
Allemagne,
oüi dire; car
ines estoient
garçons, com-
re. ils sont,
soient aussi-
l'espée que du
Les Evê-
& parve-
grandes di-
Dieu sait
ies ils me-
certainement
ent bien plus
en leurs Dio-
s'ils n'ont esté
car ils n'en
t: mais quoi,
pour mener
toute dissolue

« après chiens, oiseaux, « festes, banquets, con- « frairies, nopces, & « putains, dont ils fai- « soient des serails, « ainsi que j'ai oüi par- « ler d'un de ce vieux « temps qui faisoit re- « chercher de jeunes « belles petites filles de « l'âge de dix ans, qui « promettoient quelque « chose de leur beauté « à l'avenir, & les don- « noient à nourrir & éle- « ver qui çà qui là par- « mi leurs Paroisses & « Villages, comme les « Gentilshommes de pe- « tits chiens, pour s'en « servir lorsqu'elles se- « roient grandes. Tout « cela leur estoit permis: « car nul n'eust osé leur « remontrer ni censurer, « tant ils estoient craints « & ne craignoient nul- « lement d'être scanda- « lisés. J'en dirois davan- « tage; mais je ne veux

« pas scandaliser. Nos « Evêques d'aujourd'hui « sont plus discrets, au « moins plus sages hy- « pocrites, qui cachent « mieux leurs vices « noirs, (me dit un « jour un grand person- « nage;) & ce que j'en « dis des uns & des au- « tres, tant du vieux « temps, que du moder- « ne, & de leurs abus, « ce n'est pas de tous, « à Dieu ne plaise; car « de l'un & de l'autre « temps il y en a eu « force gens de bien, « tant de réguliers que « séculiers, & de très- « bonne & sainte vie, « comme encore il y en « a force & y aura, « moyennant la grace de « Dieu, qui aime & n'a- « bandonne jamais son « peuple. » *Brantome.*

On trouve dans l'exposition sommaire des Ordonnances du Roi Charles IX. par Joachim du Chalard, des Vers sur cette matiere.

Au temps passé l'Esprit saint eslisoit
Ceux dont souloit l'Eglise estre servie;
En ce tems-là vertu fruit produisoit:
Car les esleuz estoyent de sainte vie.
Mais maintenant les mondains par envie
Ont usurpé la sainte eslection,
Dont s'ensuit humaine affection,
Et par ainsi tous vices procedez
Sont des Pasteurs, qui nous sont concedez
Par les chevaux, par la poste & par dons.
Trop mieux vauldroit les eslir à trois dez:
Car à l'hazard ils pourroyent estre bons.

ième siecle, les Ducs & les Com-
avoient eux-mêmes rendu la jus-
e au nom du Roi, seul Souverain
rs dans le Royaume. Lorsque, par
foiblesse de Charles le simple, ils
ent parvenus à se rendre comme
dépendans, ils nommerent des Of-
ers qui jugeoient en dernier ressort
eur place des sujets qui étoient en-
e Serfs de leurs Seigneurs.
Les Croisades ayant été pour les
lles & les Villages, une occasion de
racheter, les peuples acquirent par
r liberté le droit d'appeller des Sen-
ces qu'on rendoit contre eux, au
narque; & le Monarque après
ir confirmé tous les Traités qui
oient faits pour leur affranchisse-
nt, se trouva nécessairement le Ju-
des contraventions. Le Tribunal
ces causes étoient portées fut ap-
lé *Parlement*, nom consacré jus-
alors aux assemblées où se trai-

toient les affaires d'Etat. Il y eut cette différence entre l'ancien & le nouveau Parlement, que tous les Seigneurs avoient droit de se trouver dans l'ancien, & qu'il n'y avoit dans le nouveau, que les Seigneurs qu'il plaisoit au Roi d'y appeller. Leur nombre ne fut pas d'abord déterminé, ni le lieu & le tems où ils tiendroient leurs Assises fixés. On remédia peu-à-peu à ces inconvéniens, & on hasarda un changement encore plus considérable.

Jusques à Philippe de Valois, le Parlement n'avoit été composé que de Prélats & de Militaires : les gens de Loi n'y avoient été encore appellés que pour être consultés ; & ce ne fut que sur la fin du Regne de ce Prince, qu'ils eurent voix délibérative. Les formalités sans nombre & très-embarrassantes qu'ils introduisirent dans la discussion des affaires, en

légoûterent peu-à-peu ceux que
: état empêchoit de se livrer à l'é-
e du Droit ; & les Légistes se trou-
ent en fort peu de tems seuls ad-
istrateurs de la justice. Elle con-
ua d'être rendue aux dépens du
iverain, jusqu'à Charles VIII.
chagrin d'être obligé de refaire
r cet usage des fonds qui avoient
dissipés par les malversations d'un
nmis, se laissa aisément persuader
l n'y auroit point d'inconvénient
ire payer aux parties l'expédition
leurs Arrêts.
Les dissipations de François I. le
sserent beaucoup plus loin : elles
éterminerent à rendre vénales les
rges de Judicature. Cette innova-
qui révolta dans le tems tous les
its, est devenue dans la suite une
ce de problême : les Philosophes
les qui ne jugent que de ce qui est
ı ou mal en lui-même, l'ont blâ-

mée généralement : mais elle s'est trouvée du goût de quelques politiques, qu'une étude sérieuse & profonde des évenemens a accoûtumés à mal augurer des choix faits par la plûpart de ceux qui gouvernent. *

* Convient-il que les Charges soient vénales ? Elles ne doivent pas l'être dans les Etats despotiques, où il faut que les Sujets soient placés ou déplacés dans un instant par le Prince.

Cette vénalité est bonne dans les Etats Monarchiques, parce qu'elle fait faire comme un métier de famille ce qu'on ne voudroit pas entreprendre pour la vertu, qu'elle destine chacun à son devoir, & rend les ordres de l'Etat plus permanens.

Platon ne peut souffrir cette vénalité, c'est, dit-il, comme si dans un Navire on faisoit quelqu'un Pilote ou Matelot pour son argent. Seroit-il possible que la regle fût mauvaise dans quelque autre emploi que ce soit de la vie, & bonne seulement pour conduire une République ? Mais Platon parle d'une République, fondée sur la vertu, & nous parlons d'une Monarchie. Or dans une Monarchie où, quand les charges ne se vendroient pas par un réglement public, l'indigence & l'avidité des Courtisans les vendroient tout de même, le hasard donnera de meilleurs sujets que le choix du Prince. Enfin la maniere de s'avan-

On s'est moins partagé sur l'abus
e fit François, des impositions;
nt, dans des siecles plus reculés,
ne connoissoit pas seulement le
m. Les Rois de la premiere race
ient réduits au revenu de leurs ter-
qu'ils habitoient alternativement.
s Paysans leurs fournissoient des
itures pour s'y rendre; & les per-
nes considérables qui se trouvoient
la route, les recevoient magnifi-
ement. Lorsque les Souverains se
goûterent d'une vie si errante, ils
gerent un droit de gîte des Sei-
eurs, des Abbés & des Evêques
ez lesquels ils ne logeoient plus.
ec ce foible secours & quelques
ns peu considérables que la Nation
r faisoit de tems en tems, ils for-
rent d'assez grands établissemens,

par les richesses inf-
& entretient l'in-
rie, chose dont cette
espece de Gouverne-
ment a grand besoin. *Es-
prit des Loix.*

& soûtinrent fort heureusement des guerres importantes.

Charles Martel ce fameux Maire qui eut plus d'autorité que les Rois les plus absolus, dépouilla l'Eglise au commencement du huitieme siecle. Il prit pour lui les Evêchés, donna des Abbayes aux Généraux qui l'avoient aidé à repousser les Sarasins, & les Cures aux Officiers subalternes. Dans la décadence de la famille de Charlemagne, ces Bénéfices qui n'étoient d'abord qu'à vie devinrent héréditaires comme toutes les autres possessions : ils se vendoient, se partageoient, servoient même de dot aux femmes.

Quoique les Rois de la troisieme race n'eussent que la moindre partie des terres qui faisoient la richesse de ceux de la premiere, ils ne se crurent pas en droit de retenir les biens Ecclésiastiques, & ils les restituerent.

ette démarche les réduisit à deman-
r des secours à leur peuple, quand
eurent des guerres à soûtenir ou à
treprendre. Ces subsides qui aug-
enterent avec les besoins de l'Etat
s'imposoient que pour un tems. La
ibelle n'est ordinaire que depuis le
mmencement du regne de Jean,
Aydes depuis sa prison, la Taille
puis Charles VII. Les Etats Géné-
ux ne trouverent point de danger à
ndre ces impositions perpétuelles,
rce qu'ils en ordonnoient la levée,
que le tems de les dépouiller de la
rtie d'administration qu'ils s'étoient
servée n'étoit pas encore venu.
ançois I. paroît avoir porté les plus
ands & les derniers coups à cette
torité.

Ce Prince que l'ambition & les
tteries de ses Ministres rendoient
us entreprenant qu'il ne l'eût été de
i-même, voulut encore changer la

maniere de faire la guerre. Les armées Françoises dans les premiers tems de la Monarchie n'étoient composées que d'Infanterie. Elle étoit si nombreuse & si vaillante, qu'elle auroit pû exécuter les plus grandes choses, si elle eût été capable de *discipline*, & si elle n'eût pas eu la liberté de se retirer après vingt ou trente jours de service, selon les obligations des Fiefs qui la fournissoient. Pepin & Charlemagne sentirent la nécessité d'avoir de la Cavalerie, & ils s'en servirent très-heureusement. Leurs successeurs abuserent si fort de cette sage & brillante idée, qu'ils en vinrent à mépriser les fantassins. Le peu qu'on en conserva n'étoit pas destiné à combattre, mais à remuer la terre, à aller au fourrage, à dresser des batteries, à relever les Gendarmes qui avoient été terrassés. Cette barbarie dura jusqu'à Charles VII. qui éclairé par les

nens, & dégoûté des secours
rs & peu utiles qu'il tiroit des
eurs des Fiefs, voulut avoir à
e des troupes nombreuses, par-
uelles il y avoit une Infanterie
onsidérable. Il est vrai que com-
le étoit licenciée d'abord après
pagne, & reputée la partie la
le de la Nation, elle n'étoit pas
rable à la Gendarmerie qui sub-
même en tems de paix, & qui
composée que de Gentilshom-
; mais c'étoit beaucoup de s'ê-

ot de Gentil-
voit alors une
ion plus éten-
ne l'a eue de-
ne donnoit pas
ce titre com-
d'hui à ceux
t de noble li-
mais aussi au
on noble qui
is un Fief no-
lissoit tous les
quels le possesseur de ce Fief étoit obligé, & même à celui qui sans tenir un Fief n'exerçoit d'autre profession que celle des armes. Nos Rois avoient voulu qu'on pût parvenir à la Noblesse par ces deux voies, sans même avoir besoin de lettres d'anoblissement. Cet usage finit à la fin du seizieme siecle. Hen-

tre élevé au-dessus du préjugé. Pour rendre cette prudente hardiesse aussi

ri III. ordonna dans l'Edit de Blois, *que les roturiers & non Nobles acquerant Fiefs Nobles ne seroient pour ce annoblis & mis au rang des Nobles de quelque degré que fussent les Fiefs par eux acquis*. Pour ce qui regarde la profession des armes, Charles IX. & Henri III. donnerent plusieurs atteintes à l'ancien usage, & Henri IV. statua enfin dans son Edit portant Réglement sur le fait des Tailles, qu'il n'anobliroit plus celui qui l'exerceroit, & même à ce qu'il paroît, qu'elle ne seroit pas réputée avoir annobli parfaitement la personne de ceux qui l'avoient exercée depuis l'année mille cinq cents soixante-trois. *La licence & corruption du tems a été cause aussi que plusieurs sous prétexte qu'ils ont porté les armes durant les troubles, ont usurpé le nom de Gentilshommes pour s'exempter induement de la contribution ou Taille. Pour à quoi remédier, défendons à toutes personnes de prendre titre d'Ecuyer, & de s'insérer au Corps de la Noblesse, s'ils ne sont issus d'un ayeul & d'un pere qui ayent fait profession des armes, ou servi en quelque charge honorable du Royaume, qui par les loix & mœurs du Royaume peuvent donner commencement de Noblesse à la postérité.* Quand cet Edit fut donné en 1600. la France ne faisoit que de sortir des guerres odieuses faites au Roi par les Huguenots, & depuis par les Ligueurs. Elles avoient commen-

le qu'elle pouvoit l'être, il auroit lu dispofer les Peuples par des dif- ctions fages à penfer qu'il étoit ffi glorieux de fervir l'Etat à pié 'à cheval. Louis XI. défefpéra trop ément, de changer fur cela les opi- ons reçûes ; & il trouva plus com- de de fe fervir de l'Infanterie Suif- , la plus patiente, la plus brave, la plus difciplinée de l'Europe. llemande lui fut fubftituée par uis XII. avec une différence très-

en 1565. & elles ient duré prefque interruption pen- t trente-fept ans, de iere que la plûpart eux fur l'Etat def- ls cet Edit ftatue ient porté les armes tre le Roi. Ainfi la jonćture étoit favo- le pour donner at- te à l'ancien ufage multiplioit tous les les. Si cet ufage étoit néceffaire avant que nos Rois entretinf- fent un nombre fuffifant de troupes réglées, il étoit peut-être plus nui- fible qu'utile depuis que les Princes foudoyoient en paix comme en guer- re, autant de Cavalerie & d'Infanterie que les befoins du Royaume le demandoient. *Ligue de Cambrai.*

considérable. On éprouvoit tant de difficulté à rassembler des fantassins toutes les fois qu'on en avoit besoin, qu'on se détermina à tenir toûjours sous le drapeau ce corps de six mille Lansquenets si connu sous le nom de *Bandes noires*, & qui fut détruit à la journée de Pavie. Neuf ans après ce malheur, François I. imagina de former sept Légions, dont chacune seroit composée de six mille hommes, & porteroit le nom de la Province où elle auroit été élevée. Ce projet qu'on ne put exécuter qu'en partie, fut bientôt abandonné, & on en revint aux corps d'Infanterie de six ou sept cents hommes tels qu'on les avoit auparavant.

Les efforts pour tirer la Nation de son ignorance furent plus heureux. Les Gaules éclaireés par les Romains, étoient retombées dans la barbarie durant les dévastations & les transmi-

ations du cinquieme siecle. Le jour
e Charlemagne avoit fait luire au
mmencement du neuvieme siecle,
ıvoit été que passager ; & d'épaisses
longues ténebres avoient malheu-
ısement suivi quelques instans d'une
mi-lumiere. De fausses lueurs plus
ngereuses qu'une obscurité entiere,
oient trompé le douzieme siecle, &
: siecles suivans. On y prenoit les
otilités les plus futiles pour de l'es-
it, les sophismes les plus grossiers
ur de la raison, les préjugés les plus
ngereux pour de la Philosophie.
n'étoit pas possible de ramener tout
ın coup aux vrais principes des
:s, des lettres & des sciences, une
ation qui s'en étoit si fort écartée.
: changement devoit être nécessai-
ment l'ouvrage du tems. François I.
i le desiroit passionnément, l'avan-
par tous les moyens que pouvoit
ıployer le Souverain d'un grand

Etat. Il attira des étrangers de réputation, rendit communs les bons modeles, forma des établissemens ; & ce qui est le plus important, & que les Princes savent le moins faire, il honora les hommes véritablement illustres, comme doivent être honorés tous ceux qui éclairent le genre humain. *

Tant de moyens réunis causerent dans les esprits une révolution qui fut suivie d'une plus importante encore dans les mœurs. Elle fut principalement l'ouvrage des femmes que Fran-

* « L'Accadémie Françoise, lorsqu'elle alla « complimenter Louis « XIV. sur la mort de « Madame la Dauphine, « n'ayant pas été reçue « selon l'usage, avec « tous les honneurs rendus aux Cours Souveraines, Monsieur de « Harlay s'en plaignit « directement au Roi ; « & afin de rendre plus « sensible la faute de « l'Officier, il dit à Sa « Majesté, *que François I. « lorsqu'on lui présentoit « pour la premiere fois un « homme de lettres, faisoit trois pas au-devant « de lui.* » Histoire de l'Académie.

qui étoit galant, vain, & avide
›ouvoir, attira à la Cour, pour y
r ses Maîtresses avec plus de bien-
ıce, étonner l'Europe par un spec-
e imposant, & amollir le cœur des
nds de son Royaume. Cette der-
e vûe, la seule qui pût intéresser
u'à un certain point la politique,
les suites qu'elle devoit avoir :
femmes corrompirent les hommes
ne avant d'être corrompues, les
ournerent de ce qui étoit grand,
r les fixer à des objets frivoles,
rendirent le ridicule qu'elles sa-
t si bien établir, plus redoutable
le vice même, les accoûtumerent
'attendre leur avancement que
les, & familiariserent la Nation
c cette basse idée, que leurs paf-
ıs feroient toûjours sa destinée.
Quoique les détails qu'on vient de
ayent fort avancé le caractere de
nçois I. nous ajoûterons encore

quelquels traits pour achever de le peindre. Ce Prince joignoit à un goût décidé pour tous les exercices du corps, l'adresse nécessaire pour y exceller, & assez de santé pour s'y livrer sans risque. Il n'avoit pas cet air imposant qui a fait le plus grand mérite de quelques Souverains : mais il régnoit dans toutes ses manieres une franchise qui préparoit à l'amour, & qui inspiroit la confiance. Pour trouver accès auprès de lui, il n'étoit pas nécessaire d'avoir des places, de la réputation, ou de la naissance : il suffisoit d'être François, ou même homme. Sa conversation réunissoit les agrémens qui doivent donner la gaieté, le naturel, la vivacité, & les connoissances : il parloit beaucoup ; & quand il auroit été un particulier, on n'auroit pas trouvé qu'il parlât trop. Le desir de la loüange qui rend quelquefois grands les Rois qui l'ont,

s qui ne fait le plus souvent qu'a-
r ceux qui les entourent, fut une
es passions : son caractere autorise
enser qu'il s'en seroit rendu digne,
s flatteurs ne l'avoient perdu.
Contre l'ordinaire des hommes nés
ur gouverner, qui ne forment pres-
: jamais de projets dont le défaut
me de succès ne soit suivi de quel-
: avantage, il ne s'occupoit que de
que les évenemens avoient d'écla-
t : on ne l'amena jamais à sentir
: dans des coups d'état la gloire &
ilité sont le plus souvent insé-
ables. Les partis violens qui ne
t permis que dans des situations
espérées, ou quand on se sent
z de force & de génie pour les
tenir, ne lui coûtoient rien à
ndre : l'esprit romanesque de son
le, & son imprudence particulie-
, l'empêchoient de voir les diffi-
tés attachées aux affaires, & cel-

les que son caractere y ajoûteroit.

Quoiqu'il s'occupât beaucoup du soin d'étendre son autorité, il ne gouverna jamais lui-même : l'Etat fut successivement abandonné aux caprices de la Duchesse d'Angoulême, aux passions des Ministres, à l'*avidité* des favoris. Il eut une probité d'ostentation qui ne lui permettoit pas de manquer de parole à ses ennemis : des principes vrais & réels se seroient étendus jusqu'à ses Sujets, & l'auroient empêché de les dépouiller de droits essentiels fondés sur les conventions, & sur la nature. La jalousie qui est aussi ordinaire & plus dangereuse sur le Throne, que dans les conditions privées, n'effleura pas seulement son ame : il étoit soldat, il se croyoit Général, & il louoit sans effort, avec plaisir même, tous ceux qui avoient fait à la guerre une action de valeur ou d'habileté. Le feu qu'il

ttoit d'abord dans ses entreprises, teignoit tout-à-coup sans pouvoir e nourri par le succès, ni rallumé les disgraces : il n'étoit donné à Prince, si l'on peut parler ainsi, : d'avoir des demi-sentimens, & faire des demi-actions. Comme il oit beaucoup d'élévation & qu'il échissoit peu, il dédaignoit l'intri-:, & négligeoit trop les apparen-: son rival moins délicat & plus liqué, profita de cette imprudente teur, pour lui ôter dans l'Europe ere une réputation de probité qui auroit donné des alliés fideles, & ni les François même, une réputa-d'habileté qui auroit affermi leur rage. La franchise, la sensibilité, énérosité, qui ont été dans tous iecles, la base des réputations les pures, furent la ruine de la sien-la premiere de ces vertus lui fit ir ses secrets ; la seconde ne lui

rapporta que le Premier Préſident du Parlement de Paris s'étoit ſervi, en prononçant un Arrêt, d'une expreſſion extrèmement barbare. *Scripſerat morem Galliæ, Leges Regni ſemper latino ſermone ſcribi, donec Franciſcus Rex ejus nominis primus id vetuit anno* 1536. *ſed debuerat Mothaellus cauſam addere : quoniam videlicet præſes curiæ* Parlementi *in arreſto pronunciando dixerat, debotamus & debotavimus ; quod gallicè, jam pronunciatur*, avons débouté & déboutons, *de quo Rex Franciſcus, ut quidam dicunt, multum riſerat ; ut alii, multum iratus fuerat.* Matugonia de matagonibus adverſus Italogalliam Antonii Matharelli.

François parlant à du Chatel de la diſgrace du Chancelier Poyet comme d'un évenement qui devoit le combler de joie, puiſqu'il le délivroit d'un ennemi acharné à ſa ruine : cet

ıntage, répondit ce ſavant, ne empêche pas de ſentir que Votre ıjeſté n'auroit pas dû faire arrêter le ef de la Juſtice pour un ſujèt très-ger, après lui avoir laiſſé commet-tranquillement les plus grands cri-s. Je n'ai point tant de tort que vous nſez, dit le Roi. Lorſque le fruit ın arbre n'eſt pas mûr, les vents les ıs impétueux ne l'ébranlent pas : -il parvenu à ſa maturité, le moin-: ſouffle le fait tomber. *Gallandius vitâ Caſtellani.*

Jules Camille un des ſavans hom-s de ſon ſiecle, offrit à François I. lui apprendre, dans un mois, & :c une heure d'application par jour, ›arler & à écrire en Grec & en La-avec autant d'élégance que De-ıſthene & Ciceron, qu'Homere & rgile. Il n'exigea pour cela que ıx conditions : la premiere qu'il au-

roit l'honneur de travailler seul avec le Roi, afin que ce secret important ne pût pas être divulgué ; la seconde qu'on lui donneroit deux mille écus de revenu en bénefices. L'assurance avec laquelle il parloit fit penser que ces promesses pouvoient avoir quelque fondement. Il entretint deux fois François, & fut renvoyé ensuite avec un présent de six cens écus. *Lettres d'Alciat.*

François ayant été célébrer la fête des Rois à Remorentin en 1521. apprit que le Comte de Saint-Paul avoit tiré la feve, & suivant les mœurs du tems, il envoya défier le Roi que le sort avoit fait. Le défi fut accepté, dit du Bellai, & on prépara pour recevoir l'ennemi des boulles de neige, des œufs & des pommes, armes convenables pour soutenir l'assaut dont on étoit menacé. Les munitions se

ɔuvant épuisées par l'opiniâtreté
:s assaillans qui étoient venus à bout
: forcer les portes de l'Hòtel, un
:s assaillans eut l'imprudence de jet-
r par la fenêtre un tison qui tomba
ır la tête du Roi. Quoique ce Prince
ìt été si dangereusement blessé
ı'on désespera de sa vie, il ne vou-
ıt jamais permettre qu'on cherchât à
ıvoir de quelle main étoit parti le
oup. *J'ai fait la folie*, repondit-il à
:ux qui le pressoient de souffrir que
on fit des perquisitions, *& il est jus-
' que j'en boive ma part.* La santé re-
int peu-à-peu au malade qui en fut
uitte pour ses cheveux que les chi-
ırgiens furent obligés de lui couper
our le penser. *Depuis*, dit Etienne
asquier, *il ne porta plus longs che-
eux, étant le premier de nos Rois
ui, par un sinistre augure, dégénéra
e cette vénérable ancienneté. Sur son
xemple, les Princes premierement,*

puis les Gentilshommes, & finalement tous les Sujets se voulurent former. Pasquier, Recherches.

Au commencement du Regne de François I. tous les Courtisans avoient la plus longue barbe qu'ils pouvoient avoir : c'étoit alors un ornement de petit-maître ; & pour cette raison, les gens graves n'en portoient pas. De-là venoit que les Magistrats étoient obligés le jour de leur reception, de se faire raser. François Olivier qui fut depuis Chancelier, ne put être reçû Maître des Requêtes, *qu'à la charge de faire couper sa longue barbe, s'il vouloit assister au plaidoyer.* François s'étant dégoûté de sa barbe, les Magistrats laisserent croître la leur, parce qu'elle devint vénérable, dès que les Courtisans n'en porterent plus. *Saint Réal.*

« J'ai lû dans quelque Auteur que « François I, ayant fait nommer au

Baptême, par les Suisses, les trois Princes ses fils, ils leur donnerent les noms des trois enfans de la fournaise de Babylone, *Sidrac*, *Misac*, *& Abdenago* : mais on les leur fit quitter ensuite, à ce qu'on dit, pour prendre ceux de *François*, de *Henri*, & de *Charles*. » *Langlet* *Dufresnoy*.

Du Chatel le seul savant que François prétendoit n'avoir pas épuisé en deux ans, vivoit à la Cour, & y plaisoit. Les envieux de son érudition & de sa faveur se réunirent pour élever sur ses ruines un nommé Bigot, dont ils vantoient avec affectation l'esprit & les connoissances. Le Roi avant de le faire venir de Normandie sa patrie, voulut savoir quel homme c'étoit. Du Chatel lui dit que c'étoit un Philosophe qui suivoit les opinions d'Aristote. Et quelles sont ces opinions, continua le Prince ? Sire, re-

partit l'adroit Courtisan, Aristote préfere les Républiques à l'état Monarchique. Ce mot fit une impression si forte sur l'esprit de François, qu'il ne voulut plus entendre parler de ce M. Bigot. *Gallandius in vitâ Castellani.*

François disoit que les grands Capitaines au retour d'une brillante Campagne étoient reçûs le premier jour comme des Rois, le second comme des Princes, & le troisieme comme des soldats. *Amelot.*

Charles - Quint ayant prié en 1531 François, sur qui il tenoit de mauvais discours, de lui prêter de l'argent & sa Gendarmerie pour faire la guerre aux Turcs, François répondit sur le chapitre de l'argent, qu'il n'étoit pas un Banquier, & sur celui de ses troupes, qu'il ne les prêtoit non plus que son épée. *Du Bellay.*

Louis XIV. disant dans sa jeunesse que si la guerre recommençoit, il la

ouloit faire en personne, quelqu'un
ui fit remarquer que la France avoit
beaucoup souffert de la valeur impru-
ente de François I. Imprudent tant
u'il vous plaira, reprit le jeune Prin-
e; mais avec tout cela, cette impru-
ence l'a mis au rang des grands Rois.
Mémoires de Motteville.

Le Cardinal Carpi dit en plein
Consistoire, après avoir négocié avec
rançois, que la fortune avoit com-
is une grande faute en faisant naître
Prince sur le Throne, & qu'elle
auroit bien mieux servi en lui don-
ant seulement les moyens d'y monter.
eti.

François ayant reçû une lettre signée,
harles, Empereur des Romains, Roi
'Espagne, de Castille, de Leon,
'Arragon, de Navarre, de Jérusalem,
Naples, &c. ne prit d'autre titre
répondant que celui de *François,*
igneur de Gentilli, Village près de
aris. *Amelot.*

François I. disoit-que, si la fidélité se perdoit, elle devoit se retrouver dans le cœur des Rois. *Agudeza Discurso* 30.

Louis XII. prévoyant les maux que l'humeur prodigue & inconsidérée de François devoit causer à la France, disoit : *Ce gros garçon gâtera tout.* Notes sur Rabelais.

On raportoit, comme un crime de lese-Majesté, à François, les murmures du peuple contre une nouvelle taxe qu'il venoit d'imposer. Laissez-les parler, dit le Roi, il faut bien qu'ils ayent quelque plaisir pour leur argent. *Mezerai.*

François faisoit tant de cas de la Noblesse, que, lorsqu'il juroit, il disoit, *foi de Gentilhomme.* Mezerai.

François I. se promenant avec le Cardinal de Tournon, vit un Paysan qui portoit des souliers neufs, & lui demanda, pour se divertir, combien

lui coûtoient, *devinez*, répondit
Paysan, *cinq sols*, dit le Roi. *Vous*
ez menti d'un Carolus, répliqua le
ysan. *Sais-tu bien malheureux*,
oûta le Cardinal, pour embarrasser
bon homme, *que tu parles au Roi?*
a mort sera le prix de ton insolence.
e Paysan, sans s'étonner lui répon-
t sur le champ, *le diable emporte de*
us ou de moi qui le savoit. Cette
illie divertit fort François. *Erasme*.
François déterminé à entreprendre,
oi qu'il pût arriver, le recouvre-
ent du Milanès, consulta ses Minis-
es sur l'endroit par lequel il falloit
ttaquer. Il venoit du Conseil. Son
uffon lui dit: tous vos Conseillers
nt de grands fous. Pourquoi lui de-
anda le Roi? C'est, répondit Brus-
et, qu'ils ont seulement délibéré
mment vous entreriez en Italie, &
'ils n'ont pas pensé à voir comment
us en sortiriez. *Dupleix*.

« de de ſon Hoſtel de l'aller prendre
« & pendre ſans autre délay. Par cas,
« ce pauvre Gentilhomme en eut le
« vent par quelqu'un de ſes amis, qui
« en évada & ſe ſauva bravement:
« que, s'il euſt été pris, pour le ſeur
« il euſt été pendu, encore qu'il *fuſt*
« Gentilhomme de bonne part, tant
« on vit le Roy cette fois-là en colere,
« ny faire plus de juremens. Je tiens
« ce conte d'une perſonne d'hon-
« neur qui y eſtoit, & aſſeuroit que
« le Roy avoit alors, dit tout haut,
« que quiconque toucheroit à l'hon-
« neur des Dames, ſans rémiſſion il
« ſeroit pendu. » *Brantome*.

NOTES

NOTES

ɔûtées au Tome II. des Anecdotes Historiques.

'age 7 *sous ces mots* : Ne le furent pas.

larguerite elle-même viola toutes les condi- ɩde l'Union. Un jour que les plus grands Sei- ırs de Suede lui rappelloient le serment qu'elle t fait à son Couronnement, de ne jamais atta- leurs priviléges, elle leur demanda s'ils en ent les titres. Ces Grands ayant répondu qu'ils voient, & qu'ils étoient prêts à les montrer : ɔus conseille de les bien garder, continua-t-elle ; on côté je garderai encore mieux les Villes, les es fortes, & les Citadelles du Royaume. *Joan- nus.*

s Suedois ont fait à Marguerite un autre re- he que l'Historien de cette Princesse rapporte s termes : *Aiunt Sueci Margaritam in dedecus s suæ, & veluti socordiam exprobrando viris, ea :, quam in fœminis natura tectam vult, nummum ffe. Sed hoc casu, non studio factum, ut solet su- : in exprimendis nummorum ectypis per negligen- , aut alias rudiculæ fortuita positione aut usu lon- : attritæ aberrari : hoc enim* caractere (ɞ) *qui is cum virgula transmissa usurpatur loco diphtongi* bro *designabatur : qui locus sive oppidum suis mo-*

netæ id temporis jus habens. Pontanus in vita Margaritæ Reginæ.

Marguerite ne traita gueres mieux les Danois que les Suédois. Elle avoit coûtume de dire qu'elle secoueroit le pommier, qu'elle arrêteroit le torrent, & qu'elle casseroit le verre, ce qui vouloit dire qu'elle vouloit abaisser ou ruiner entierement trois puissantes familles appellées *Abilgaarde*, *Limbek* *Beggerè*, noms qui signifient en Danois, pommier, torrent & verre. *Pontanus.*

Page 43. sous ces mots, Fut déterré.

Quelques Relations particulieres assûrent que Christiern après avoir fait déterrer le corps de l'Administrateur, voulut se donner la cruelle satisfaction de le voir, & qu'il poussa la férocité jusqu'à se jetter dessus & le mordre.

Ibid. sous ces mots: Avec le même excès d'inhumanité.

Pufendorff prétend que le corps de Suante-Sture fut mis en morceaux, & envoyé dans les Provinces, pour inspirer une terreur générale. Il ajoute, que les Paysans furent désarmés d'abord après, avec menace de se voir couper un pié & une main, s'ils faisoient le moindre mouvement. Un paysan qui est né pour la charrue & non pour la guerre, disoit le Tyran, devroit se contenter d'une main & d'un pié naturel, avec une jambe de bois.

[redacted]

ge 81 au lieu de cette phrase : Ces honteu-
's & barbares inclinations, &c. *substituez ce qui suit.*

Cette conduite avoit eu deux prin-
pes, la corruption de son cœur, &
ie foiblesse extrème pour une fem-
s méprisable nommée Colombule.
le étoit née en Hollande dans une
indition obscure. La misere l'avoit
induite en Norvege où elle subsis-
it du commerce qu'elle faisoit de
ielques fruits confits ; les intrigues
un Courtisan sans mœurs & sans
inneur l'avoient approchée du Thro-
:. L'abus qu'elle faisoit de l'empire
l'elle avoit pris sur son Amant l'a-
it rendue si odieuse qu'elle avoit
é empoisonnée. Le Roi par un res-
ntiment qui étoit bien dans son ca-
ctere avoit remplacé la fille par la
ere. Sigebritte avoit été assez adroi-
pour convertir un dépit de Chris-
ern, qui ne devoit naturellement du-

rer que quelques inſtans, en une vraie frénefie. Inſtruite & ſûre de ſon aſcendant, elle s'étoit emparée du gouvernement : le Souverain, l'Etat, la Religion, tout lui étoit aſſujetti. Par caprice elle avoit introduit beaucoup d'uſages ridicules, par orgueil elle avoit fait porter pluſieurs lois injuſtes, & par ſiſtème autant que par avarice, elle avoit accablé d'impôts la nation entiere. On avoit cherché à rendre cette tyrannie plus ſtable & plus éclatante en dreſſant dans les places publiques des échaffauts, où des Juges flétris par le ſeul choix qu'on avoit fait d'eux, immoloient à leur gré ou ſur la foi de quelques délateurs tout ce qui reſtoit dans l'Etat de gens fermes, riches ou vertueux.

Chriſtiern en autoriſant toûjours les entrepriſes de ſa Concubine, & en encheriſſant ſouvent ſur ſes fureurs avoit encouru le mépris & la haine des peuples.

Page 81. sous ces mots : Une tyrannie si affreuse.

Meursius & quelques autres Ecrivains prétendent : rien n'indisposa autant les Danois contre le uvernement que ce qui suit. Nous emprunterons ur le rendre les propres expressions d'un Histo- 1 plus exact qu'élégant.

« Comme l'on s'étoit apperçû dans le Danemark, insi que cela arrive dans beaucoup d'autres pays, ue les enfans des Gentilshommes & des meil- eurs Bourgeois n'étudioient ordinairement que our se former l'esprit, jusqu'à ce que l'âge leur ermît d'embrasser la profession des armes ou cel- e du commerce, ou pour se mettre en état pour emplir les Charges civiles de l'Etat ; & que bien eu se destinoient au ministere Ecclésiastique ; our empêcher que les Eglises ne vinssent à man- uer de Ministres, on avoit établi que les en- ans des peres, qui n'avoient pas le moyen de les ntretenir aux études, auroient la liberté de quê- er de porte en porte pour leur subsistance & leur ntretien. Cet usage étoit presque aussi ancien ue l'établissement de la Religion dans le Royau- me. Pour empêcher qu'il ne dégénérât en abus, n examinoit auparavant avec soin, les sujets ui se présentoient pour étudier. On n'admettoit ue ceux dans qui on trouvoit des dispositions our les sciences : l'on appliquoit les autres, ou à l'agriculture, ou à la profession de quelque art utile à la société civile : & afin que l'on pût dis-

Projicit, & sævus, talia verba facit :
Cum Petri nihil efficiant ad prælia claves ;
Auxilio Pauli forsitan ensis erit.

Outre la passion de la guerre, Jules avoit encore celle de la table : *Bon Dieu ! que deviendroit le monde*, disoit Maximilien, *si vous n'en preniez un soin particulier, sous un Empereur comme moi, qui ne suis qu'un pauvre Chasseur, & sous un Pape aussi méchant & aussi ivrogne que Jules ?* Duplessis Mornay, *Mystere d'iniquité*.

Jules n'étoit point esclave de sa parole, & comptoit pour peu de choses les sauf-conduits. Il disoit souvent, que ceux-là étoient bien fous qui changeoient leur liberté & leur vie contre une peau de bête morte ; c'est ainsi qu'il appelloit le parchemin. *Apologie du Conseil de Pise*

Ce Pape étoit si peu scrupuleux qu'il fit appeller dans une occasion importante les Ambassadeurs du Roi Catholique & de la République de Venise ses Alliés, pour leur dire, qu'ils ne devoient point être alarmés de la paix qu'il venoit de faire avec la France, parce qu'il n'avoit pour but que d'endormir cette Couronne, afin de la prendre ensuite au dépourvu. *Bembo.*

Si ce Pontificat eût été moins agité, il auroit été favorable aux *Savans*. *Les Belles-Lettres*, disoit le Pape, *sont de l'argent aux Roturiers, de l'or aux Nobles, & des diamans aux Princes.*

›rès la dissolution du mariage avec Cathe-
›rine, *ajoûtez le portrait du Pape Clément VII. qui suit.*

Jules de Médicis gouvernoit alors
Eglise sous le nom de Clément VII.
ru généralement dans sa jeunesse fils
turel de Julien de Medicis, il au-
it peut-être trouvé des obstacles
surmontables à son élévation, si le
ce de sa naissance n'avoit été corri-
. Il dut ce bienfait important à
eon X. son oncle qui le déclara lé-
time sur la déposition de quelques
rsonnes intéressées qui assûroient
'il y avoit eu entre son pere & sa
ere une promesse de mariage. Cet
enement le rendit susceptible de
us les honneurs; & il arriva rapide-
ent, quoique par degrés, jusqu'à la
urpre. Il parut avoir dès-lors la
incipale part au Gouvernement, &
ûtenir presque seul le poids des affai-
s les plus importantes. Le Pape qui

avoit des vûes assez étendues & une connoissance exacte de ses intérêts, formoit en secret le projet de ses entreprises, & en abandonnoit l'honueur & l'exécution à son neveu. Il lui faisoit un autre sacrifice que les hommes les plus généreux font rarement, & que les Souverains ne devroient peut-être jamais faire; il lui laissoit la disposition libre & entiere de toutes les graces. On vint à bout par ces artifices de former à l'heureux Cardinal une réputation éclatante, & de lui assûrer des créatures qui devoient le placer naturellement, & qui le placerent en effet sur le Throne après le regne court & obscur d'Adrien VI.

Le nouveau Pontife ne répondit pas aux espérances qu'on en avoit conçûes. Il parut généralement inquiet, irrésolu, alternativement foible, & opiniâtre. On trouvoit qu'il mettoit la gravité à la place de la dignité, & qu'il

›it plus d'empire sur son extérieur
: sur son imagination. Ce rafinement
dissimulation qui caractérisoit son
:le & principalement sa Nation, for-
›it le fonds de son caractere : il met-
t beaucoup plus d'esprit à conduire
: fausseté qu'il projettoit, qu'il ne
en auroit fallu pour s'en passer.
crainte, ce mobile ordinaire de
plûpart des hommes, étoit le prin-
›e de presque toutes ses démarches ;
moins clairvoyans démêloient cet-
foiblesse à travers les apparences
vûes & de politique qu'il affectoit
ur justifier ses fréquens changemens
parti ou de systême. Il fut souvent
ılheureux, & toûjours au-dessous
ses malheurs. Il ne donna ni ne reçut
nais aucune marque de vraie con-
nce ; & pour qu'il accordât des
âces, il falloit qu'on les lui arrachât,
ı qu'il y fût forcé par les conjonc-
res. Aucun genre de plaisir n'étoit

nécessaire ni à son repos, ni à son bonheur; les affaires lui tenoient lieu de tout. Quoique d'une maison qui devoit son plus grand éclat à sa magnificence, il se livra à une économie * qui avilissoit sa dignité, & à une avidité qui lui faisoit contracter des alliances contraires au bien de son Etat, ou rompre des Traités qui lui auroient été avantageux. C'étoit une ame commune, qu'il étoit possible de séduire, & facile de corrompre & d'intimider.

Quand l'Agent de Henri n'auroit pas démêlé toutes les ressources que lui fournissoient tant de passions différentes pour le succès de sa négociation, les circonstances pour tout obtenir devoient lui paroître très-favorables.

* Entendant parler un jour d'un Romain qui étoit vingt jours sans boire & sans manger, il dit avec un enthousiasme qui décéloit son avarice : *De tels hommes on en feroit une bonne armée.* Antonio de Vera.

e 236. *sous*, Mariage du Duc d'Orleans.

a derniere & la plus importante leçon que Clé-
t donna à sa niéce Catherine en la mariant, fut
ai bien recommander d'avoir des enfans : *Fate
oli in ogni maniera.* Paul Jove.

e 258. *sous ces mots* : périt dans les sup-
plices.

e Chancelier Thomas Morus, est le plus céle-
le ceux qui furent condamnés à mort pour n'a-
pas voulu reconnoître la supremacie de Henri.
oit un homme vertueux & bisarre, qui avoit de
dition, mais qui manquoit de dignité. L'his-
: a conservé quelques traits qui peignent bien
ractere.

n très-grand Seigneur ayant envoyé à Morus
flacons d'argent d'un prix considérable pour se
ndre favorable dans un procès fort important,
agistrat les fit remplir du meilleur vin de sa
, & les renvoya à celui de qui ils venoient :
assûrerez votre Maître, dit-il à celui qui les avoit
rtés, *que tout le vin de ma cave est à son service.*
a femme de Morus le conjurant d'obeir au Roi,
e conserver sa vie pour la consolation de ses
ns : *Combien d'années*, luidit-il, *pensez-vous que
isse encore vivre ? Plus de vingt ans*, repondit-el-
Ah ! *ma femme*, lui dit-il, *veux-tu donc que je
ge l'éternité avec vingt-ans ?*
a veille du jour qui devoit décider du sort de
us, on vint à l'ordinaire pour le raser. *J'ai*, dit-

dit-il à son Barbier, *un grand different avec le Roi; il s'agit de savoir s'il aura ma tête, ou si elle me restera; je n'y veux rien faire qu'elle ne soit bien à moi.*

Morus répondit à celui qui vint lui dire que le Roi avoit modéré l'arrêt de mort rendu contre lui, à la peine d'être seulement décapité: *Je prie Dieu de preserver tous mes amis d'une pareille clémence.*

Au pié de l'échaffaut où il devoit être exécuté, il dit à un des assistans: *Aidez-moi à monter, je ne vous prierai point de m'aider à descendre.*

Lorsque sur le point d'être décapité, il eut mis la tête sur le billot pour recevoir le coup mortel, il s'apperçut que sa barbe étoit engagée sous son menton, il la dégagea, & dit à l'exécuteur: *Ma barbe n'a point commis de trahison, il n'est pas juste qu'elle soit coupee.* Bullard éloge de Morus.

Page 255 sous ces mots, Le Lord Rochefort son frere.

La maniere dont l'Archevêque de Cantorbery, Thomas Cranmer, s'y prit pour défendre Anne, ne pouvoit être ni plus fine, ni plus insinuante. « Comme, dit-il au Roi d'Angleterre, je n'ai jamais eu meilleure opinion d'aucune femme que de la vôtre, je ne puis la croire coupable. Mais quand je vois la rigueur extrême dont Votre Majesté use envers elle après l'avoir si tendrement aimée, je ne puis imaginer qu'elle soit innocente. J'espere néanmoins que Votre Majesté ne trouvera pas mauvais qu'ayant de grandes obligations à cette Princesse, je prie Dieu qu'elle se justifie pleinement de tout ce dont elle est accusée. » *Amelot*, *Notes sur Tacite.*

ige 261. sous ces mots, Le Parlement la fit décapiter.

« Catherine Howard protesta en mourant, de son innocence, quoiqu'elle avoua n'avoir pas vecu sans reproche avant son mariage. Sur cela le Parlement donna l'acte le plus absurde & le plus déraisonnable : il déclara que celle qui n'étant pas vierge auroit la hardiesse d'épouser le Roi, seroit coupable du crime de lese-Majesté. C'étoit mettre toute personne qui passoit dans le monde pour fille sans autre examen, & qui auroit eu le malheur de plaire à Henri, dans la nécessité, ou de se deshonorer soi-même, ce qui est contre la loix de nature, ou bien d'exposer sa tête en cas de vérification. » *Higgon.*

ge 264. sous ces mots, Le *balancier* de l'Europe.

Quod illic, de æquilibrio Galliæ & Hispaniæ asseur, Angliam esse examen Europæ, staterasque illa regna ejusdem Europæ, non omnino rejiciendum à prudenti viro. Antonio Perez, Lettre au Comte d'Essex.

'age 266. après ces mots : Par l'autorité de la Loi.

Ses passions, ses desirs, ses moin-'es fantaisies étoient des ordres pour : même Parlement, qui habile depuis

à faire naître ou à saisir des conjonctures favorables, a assûré la liberté de la Nation sur des fondemens qui paroissoient inébranlables *.

* « Le Parlement étoit « si fort subjugué qu'il « ordonna que ceux qui « auroient prêté de l'ar- « gent à Henri seroient « obligés de l'en tenir « quitte. Quelque injus- « te que fût cet acte, les « Chambres ne furent « pas fâchées que le Roi « le desirât, afin de fai- « re cesser l'usage des « emprunts qui avec le « tems auroient rendu « les Parlemens inutiles. *Milord Herbert.*

Page 267 sous les derniers mots de la page.

On n'appelloit autrefois les Rois d'Angleterre que *Votre Grace*. Henri VIII. fut le premier qui se fit appeller *Altesse*, puis *Majesté*; ce fut François I. qui commença à lui donner ce dernier titre dans leur célebre entrevûe de 1520. la magnificence de cette assemblée connue sous le nom de drap d'or, *fut telle*, dit du Bellai, *que plusieurs y porterent leurs moulins, leurs forêts, & leurs prés sur leurs épaules.*

Fin du Supplément.





